

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]

**LA FORMATION DES TERMES DANS LA TERMINOLOGIE DU MICRO-
ORDINATEUR:
ASPECTS LEXICO-MORPHOLOGIQUES**

Emmanuel O. Aito

Thèse

**écrite sous la direction du Professeur Rostislav Kocourek,
du Département de français, et présentée devant la Faculté des études supérieures comme
exigence partielle pour l'obtention du grade de Ph.D.
de l'Université Dalhousie**

Submitted in partial fulfillment of the requirements for the Ph.D. degree

at

**Dalhousie University
Halifax, Nova Scotia**

November, 1998

© Copyright by Emmanuel O. Aito, 1998



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-50086-1

Canada

DALHOUSIE UNIVERSITY

FACULTY OF GRADUATE STUDIES

The undersigned hereby certify that they have read and recommend to the Faculty of Graduate Studies for acceptance a thesis entitled "La formation des termes dans la terminologie du micro-ordinateur: aspects lexico-morphologiques"

by Emmanuel Aito

in partial fulfillment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy.

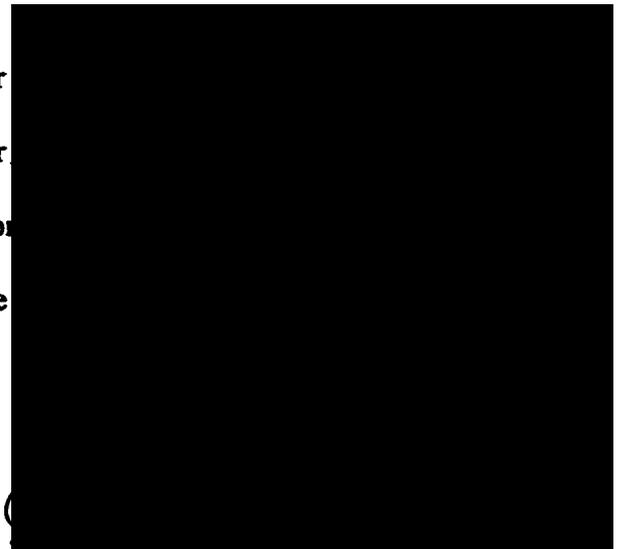
Dated: November 9, 1998

External Examiner

Research Supervisor

Pro Forma Co-Supervisor

Examining Committee



DALHOUSIE UNIVERSITY

DATE: November 12, 1998.

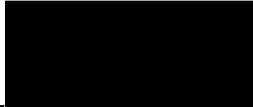
AUTHOR: Emmanuel O. Aito

TITLE: La formation des termes dans la terminologie du micro-ordinateur:
aspects lexico-morphologiques

DEPARTMENT OR SCHOOL: FRENCH

DEGREE: Ph.D. **CONVOCATION:** MAY **YEAR:** 1999

Permission is hereby granted to Dalhousie University to circulate and to have copied for non-commercial purposes, at its discretion, the above title upon the request of individuals or institutions.


Signature of Author

The author reserves other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's written permission.

The author attests that permission has been obtained for the use of any copyrighted material appearing in this thesis (other than brief excerpts requiring only proper acknowledgement in scholarly writing), and that all such use is clearly acknowledged.

**À ma famille:
Béatrice, Stéphanie, Harmonie et Noël**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	xi
Remerciements.....	xii
0. Propos liminaire.....	1
0.1 À propos de la morphologie du terme.....	1
0.2 Fondements théoriques.....	1
0.2.1 La pluridisciplinarité de la terminologie.....	3
0.2.2 De la sociolinguistique à la socioterminologie.....	4
0.3 Appréhension linguistique: trois perspectives directrices	9
0.4 Terminologie du micro-ordinateur.....	10
0.5 Éléments socioterminologiques.....	11
0.6 La terminologie en tant que domaine linguistique.....	12
0.7 Formation des termes.....	16
0.8 Organisation matérielle du travail.....	16
1. Caractéristiques de la langue technoscientifique.....	22
1.1 Dénomination polylexicale.....	22
1.2 Néologie et dérivation en informatique.....	23
1.3 Perspective fonctionnaliste.....	24
1.4 Langue de spécialité et langue usuelle: problème de distinction.....	25
1.4.1 Quelques appellations.....	26

1.4.2	Compendium définitionnel.....	28
1.4.3	Langue technoscientifique et dynamisme lexical.....	29
1.4.4	Précision et détail.....	30
1.4.5	La forme et le sens du terme.....	31
1.5	Ressources de la langue technoscientifique.....	36
1.5.1	Dichotomies et oppositions.....	36
1.5.2	Éléments syntaxiques.....	37
1.5.3	Plan lexico-sémantique.....	38
1.5.4	Transformation lexicale.....	38
1.5.5	Ressources non-linguistiques.....	39
1.5.6	Formation savante.....	41
1.6	L'âge scientifique: le conceptuel et le notionnel.....	45
1.6.1	Morphologie et motivation.....	46
1.6.2	Unité lexicale nominale en terminologie.....	47
1.6.3	Lemme nominal et aspects dérivationnels.....	49
1.6.4	Nominalisation syntagmatique et suffixale.....	51
1.6.4.1	Nominalisation et construction suffixale.....	51
1.6.4.2	Quelques courants contemporains.....	54
1.6.5	Noms propres.....	57
1.7	Caractéristiques générales de la terminologie du micro-ordinateur: aspects linguistiques, extra-linguistiques et sociolinguistiques.....	60
1.7.1	Syntagmes complexes en informatique.....	62

1.7.2	La terminologie du micro-ordinateur:	
	simplification et complexification du terme.....	64
1.7.3	Créativité lexicale.....	67
1.7.3.1	Ordinateur: origines et effets lexicaux.....	71
1.7.4	Activité terminographique en terminologie du micro-ordinateur.....	73
1.8	Choix et caractère du corpus.....	76
1.9.1	Méthode.....	78
2.	La notion de mot.....	81
2.0	Le mot comme outil d'analyse linguistique.....	81
2.0.1	Procédés de formation du terme	85
2.1	Morphologie dérivationnelle: associativité structurelle et sémantique.....	91
3.	Formation morphologique et signification	108
3.0	Dérivation.....	108
3.1	Termes simples.....	109
3.2	Dérivation impropre.....	112
3.3	Dérivation régressive.....	125
3.4	Dérivation propre (affixation).....	127
3.4.1	Formants antérieurs.....	129
3.5	Formants postérieurs.....	145
3.6	Le suffixe <i>-ing</i> anglais et sa correspondance française.....	156
3.7	Cas des formations parasynthétiques (préfixe+suffixe).....	157
3.8	Quelques emplois figurés.....	158

4.	Formation par composition et par confixation.....	168
4.0	Composition et confixation.....	168
4.1	Composition.....	169
4.2	Confixation.....	174
4.2.1	Confixe antérieur.....	176
4.2.2	Confixe postérieur.....	176
4.3	Cas de -ique et de ses variantes.....	178
5.	Formation syntagmatique.....	194
5.0	À propos du syntagme lexical.....	194
5.1	Critères régissant les syntagmes lexicalisés.....	198
5.1.1	Critères syntaxiques.....	198
5.1.2	Critère de l'imprévisibilité sémantique.....	199
5.1.3	Critère d'usage.....	199
5.2	Types de syntagmatisation relevés.....	201
5.3	Emploi de majuscule en position médiale.....	206
5.4	Syntagmes contenant des éléments d'emprunt: mots, sigles, composés.....	208
5.5	Syntagmes à joncteurs.....	209
5.6	Syntagmes longs.....	215
6.	Emprunt et anglicismes lexicaux.....	219
6.0	Les emprunts.....	219
6.0.1	Langues en contact.....	222
6.0.2	Cas du bilinguisme.....	228

6.0.3	L'anglicisme.....	232
6.1	Emprunts (anglicismes) relevés du <u>Guide</u> : noms déposés.....	238
6.1.1	Syntagmes marqués par l'emprunt.....	241
6.2	Emprunt ou néologisme.....	243
6.2.1	Anglicisme aux niveaux individuel et collectif.....	245
6.3	La technologie.....	247
6.4	Les dictionnaires.....	248
6.4.1	Contenu spécialisé.....	253
6.4.2	Enrichissement de la langue.....	254
6.4.3	Effets de l'anglo-américanisme.....	255
6.5	Le néologisme.....	258
6.5.1	Internationalisme.....	260
6.6	L'énigme des langues.....	263
6.6.1	Le monde, un village planétaire.....	264
6.7	Cas du Nigéria.....	265
7.	La formation par abréviation.....	268
7.0	Abréviation.....	268
7.1	Types d'abréviations.....	270
7.1.1	La troncation.....	271
7.1.2	Apocope+suffixation.....	272
7.1.3	Apocope+aphérèse.....	272
7.1.4	Apocope+apocope.....	273

7.1.5	Apocope seule.....	273
7.1.6	Syncope.....	273
7.2	Représentation idéogrammatique.....	274
7.3	Ellipse et siglaison.....	274
7.3.1	Sigles épelés et sigles intégrés.....	279
7.3.2	D'autres abréviations.....	281
	Conclusion.....	284
	Bibliographie.....	292

RÉSUMÉ

Cette étude vise la formation de termes dans la terminologie de l'informatique, en mettant en relief celle du micro-ordinateur qui constitue un sous-domaine de l'informatique. Tous les types de formation de termes sont étudiés, à savoir la dérivation, (type régressif, dérivation impropre, préfixation, suffixation), la composition et la confixation, la formation syntagmatique, l'abréviation, l'emprunt et la formation sémantique. Les termes nominaux (y compris les syntagmes nominalisés) qui constituent notre corpus sont tirés des textes continus destinés aux usagers.

Dans le premier chapitre, nous nous sommes penché sur la gamme des ressources et des caractéristiques de la langue technique. Nous avons également passé en revue le champ d'étude terminologique. Dans le deuxième chapitre, nous avons examiné la notion de mot pour expliquer l'emploi de l'unité lexicale en terminologie. L'unité lexicale permet d'englober les unités plus complexes, comme les termes syntagmes.

Les troisième, quatrième et cinquième chapitres constituent le noyau de notre travail puisqu'il y est question de la dérivation, de la composition et de la formation syntagmatique. Nous avons par la suite remarqué la prépondérance des formations syntagmatiques et la présence des noms déposés dont le fonctionnement syntaxique révèle des analyses intéressantes. L'emploi des conventions typographiques, ainsi que d'autres symboles dits non linguistiques, se révèle productif, jouissant d'un emploi systématique dans des créations mixtes, comme celles de type alphanumérique. À côté de l'emprunt, les créations authentiques françaises abondent dans la terminologie que nous avons étudiée.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à te remercier Seigneur. Ce long trajet ne se serait pas achevé sans tes interventions réelles et concrètes.

À mon directeur de thèse, le docteur Rostislav Kocourek, j'adresse toute ma reconnaissance de mon initiation à ce domaine d'investigation. Je le remercie également de la confiance qu'il m'a témoignée.

Au docteur Schogt, mon examinateur externe, aux membres du comité: les docteurs W. T. Gordon, R. Bonnel, B. Edward Gesner et R. Mopoho, je réserve mes remerciements d'avoir soigneusement lu mon travail.

À Patricia De Méo, je suis reconnaissant de la plus chaleureuse disposition que j'aie jamais connue et de sa bienveillance tout au long de mon séjour à Halifax.

Au docteur Michael Bishop, j'exprime mes plus profonds remerciements pour son amitié, sa disponibilité, son aide à plusieurs reprises.

À Yvonne et à Natalie, dont la bienfaisance nous instruit tous, un grand merci.

À mes amies au Département de français: Mélanie, Rhaouda et Susan, j'offre mes plus chaleureux remerciements pour leur gentillesse.

Il reste à remercier ma femme, Béatrice, de son amour. Ces longues années d'études sur trois continents seraient plus difficiles sans son appui constant.

0. PROPOS LIMINAIRE

0.1 À propos de la morphologie du terme

La morphologie du terme peut être étudiée à l'aide des procédés de formation tels qu'on en trouve dans les travaux lexicologiques ou morphologiques. Mais il existe également, parallèlement aux unités lexicales se prêtant plus ou moins convenablement aux analyses morphologiques, des formations qui, de par leur complexité, méritent d'être examinées de manière plus attentive. Certaines de ces créations proviennent des activités terminologiques institutionnelles. D'autres, moins formelles et nettement plus spontanées, proviennent des utilisateurs. Il s'ensuit que si l'on s'appuie sur les principes étymologiques et diachroniques, ainsi que sur les critères d'ordre synchronique, on peut s'attendre à des créations innovatrices qui mettent à l'épreuve les modes canoniques.

0.2 Fondements théoriques

Pour apprécier les différentes possibilités de s'interroger sur l'étude linguistique de la terminologie et des textes spécialisés, il convient de voir la diversité des articles rassemblés dans le volume double d'ALFA (1994/95, vol. 7/8). Comme nous l'apprenons dans la note liminaire du directeur du volume (:1), trente des trente-trois articles portent sur les textes spécialisés et reflètent "les travaux de spécialistes en terminologie et en linguistique de spécialité provenant de dix-sept villes de treize pays différents". Isolons ci-

dessous un des travaux dans ce volume d'ALFA qui examine certains des niveaux possibles de l'analyse textuelle de la terminologie.

Auger et L'Homme (1994:17-21), examinant "la terminologie selon une approche textuelle", mettent en relief "le rôle fondamental du terme" (:17). Cette approche situe le terme dans le texte qui le contient et lui donne son sens. Selon cette perspective, l'unité lexicale est étudiée dans le cadre de la linguistique de spécialité qui permet à la langue de spécialité d'être étudiée "comme un système linguistique et opposée à des ensembles mieux connus, comme la langue commune" (17). Les auteurs proposent trois niveaux auxquels une étude du lexique peut s'effectuer; d'abord, "le domaine strictement lexical" comportant des "composantes lexicales" telles que le vocabulaire général et celui d'orientation scientifique et terminologique, les catégories grammaticales et les rapports entre mots simples et mots complexes. Ensuite, "le domaine intra-lexical" qui porte sur la morphologie et la formation des mots. Enfin, "le domaine extra-lexical" qui concerne la "phraséologie (environnement linguistique des mots, notamment le niveau terminologique)". Ce troisième niveau vise également le comportement grammatical des mots, notamment du verbe. D'autres aspects qui peuvent être utiles au travail du terminologue/terminographe comprennent "l'analyse des formants morpho-lexicaux de termes, le traitement des éléments anaphoriques dans le texte ou l'analyse du contenu conceptuel du texte [...]" (:19).

0.2.1 La pluridisciplinarité de la terminologie

L'approche pluridisciplinaire des études terminologiques cherche à atteindre une description exhaustive, complète et probante selon des perspectives et des visées différentes. De la description linguistique d'ordre lexicologique et lexicographique à la normalisation, y compris les efforts remarquables, précurseurs, de l'aménagement que l'on attribue facilement aux Québécois, la socialisation (c'est-à-dire, le fait de s'adapter et de s'intégrer à la vie sociale) et la politicisation de la terminologie demeurent des éléments importants.

La terminologie soucieuse du social nous mène à la socioterminologie, elle-même, se prêtant déjà à une pratique qui dépasse la seule rubrique de la terminologie normalisatrice. Face au rapport entre la terminologie et des pratiques langagières dans le fonctionnement du discours scientifique et technique, on dégage un besoin croissant de dénominations, de transferts entre les domaines du savoir et du savoir-faire, de même qu'entre les langues décrites et celles en quête et en voie de description. La concertation entre les domaines et disciplines et entre science, technique et production révèle un besoin à combler selon les mécanismes linguistiques menant à la résolution des problèmes qui surviennent. L'accès à la documentation et à la rédaction par le grand public demande une étude à faire avec plus de circonspection face au besoin social et communicatif de la terminologie. D'ailleurs, si le but de la normalisation est de standardiser les terminologies, un dialogue sous forme de collaboration entre scientifiques, terminologues, lexicologues,

et lexicographes et autres spécialistes intéressés souligne la vision et le caractère sociaux de la terminologie.

Les remarques précédentes constituent la visée principale de la thèse de François Gaudin, dont s'inspire son livre Pour une socioterminologie: des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles paru en 1993. Dès l'avant-propos (1-9: Louis Guespin) et la préface (11-12: Pierre Lerat), l'accent se place sur le mouvement, l'emploi, l'élaboration et la circulation des vocabulaires techniques et scientifiques dans la société tout en dépassant les limites institutionnelles existantes. Le mot qui résume cette problématique est celui de socioterminologie représentant une approche plus pragmatique.

La tentative de Gaudin de tracer les premiers pas d'une telle approche commence par une étude historique et présente les grandes lignes de force autour des pratiques institutionnelles francophones. Le modèle québécois, celui de l'aménagement linguistique conforme à la glottopolitique, comporte des aspects nationalistes visant une identité culturelle au sein de la situation politique canadienne. Ce dernier phénomène implique les pouvoirs politiques et publics au travers des commissions ministérielles qui régissent les questions dénomminatives dans les domaines.

0.2.2 De la sociolinguistique à la socioterminologie

La conception historicisante de la terminologie moderne, même dans les années 30 autour d'Eugen Wüster (Gaudin 1993a:15), révèle qu'elle provient de la normalisation industrielle et de la traduction technique. On remarque par conséquent que la terminologie

provient d'une demande sociale correspondant à des besoins économiques et parfois politiques. Les recherches linguistiques s'éloignent parfois de ces préoccupations.

D'après Gaudin (:16), selon les mêmes tendances qui ont conduit la linguistique structurale à la sociolinguistique, "une socioterminologie peut prendre en compte le réel du fonctionnement du langage et restituer toute une dimension sociale aux pratiques langagières concernées". C'est ainsi qu'il lance un appel pour "une vision élargie de la terminologie sur la base d'une recherche fondamentale plus diversifiée et, de ce fait, interdisciplinaire".

Les relations entre terminologie et sémantique nous mènent inéluctablement à la lexicologie. Les différentes questions du sens, de la signification dans le but social, nous amènent à la problématique de l'interaction et de la négociation. Dès lors, la terminologie devient un travail démocratique, une activité associative car, selon Rey (1979:49), "le lexique d'une langue, produit cumulé des facteurs sociaux, est à la fois le milieu récepteur et le moyen créateur des systèmes de dénotation et, par épuration notionnelle, des terminologies". Et c'est précisément cet aspect sociosémantique de la terminologie, qui englobe son caractère social, économique et commercial qui touche au grand public, qui nous intéresse davantage dans la présente étude. On ne peut pas sous-estimer le besoin d'un organisme ou de tout autre appareil décisionnel comme indispensable pour toute politique linguistique. Les notions de glottopolitique et de glottonomie offrent un cadre théorique pour des réflexions pertinentes.

La glottopolitique vise le “réglage de la communication par les divers contrats langagiers [et] elle est amenée à confronter [...] les diverses politiques linguistiques” Guespin et Laroussi (1989:10). Elle peut même viser l’institution scolaire, comme d’autres institutions sociales, y compris la technocratie. C’est pourquoi nous proposerons dans l’avenir de nous interroger sur le sort des langues minoritaires nigérianes dont la situation est symptomatique des conséquences directes de la promotion des langues majoritaires. Cette promotion s’effectue dans le gouvernement, les institutions scolaires, y compris les universités, dans les forces armées, la police et dans d’autres organismes publics fédéraux, fait résumé ainsi par Gambier (1987:319): “[...] il n’y a pas de terminologie hors des pratiques sociales”.

Pour arriver à une saisie adéquate de la problématique et pour en chercher l’issu, il faut un diagnostic glottopolitique clair selon les conditions de production terminologique, de communication et les manifestations de ce phénomène face au conflit linguistique inévitable dans le milieu concerné.

Mais il faut noter qu’il existe des liens importants entre la terminologie et la sociolinguistique depuis le développement d’une réflexion terminologique. Louis Guilbert (1973:21) affirmait déjà que la signification du terme “relève et de la rhétorique et de la grammaire et de la sociolinguistique”. Et Pierre Auger (1988:35) conclut que “les développements récents de la sociolinguistique ont orienté de façon nouvelle la recherche en terminologie vers de nouvelles considérations inconnues jusqu’alors”.

La socioterminologie vue comme une attitude descriptive préconise une approche plus linguistique qui suppose que les termes soient étudiés, décrits “dans leur dimension interactive et discursive” (Gaudin, 1993a:295), c’est-à-dire l’analyse des mécanismes de l’usage. Une telle démarche comprend la description des discours terminologiques, la priorité accordée aux critères éditologiques objectifs afin de permettre de sélectionner les documents écrits que dépouille le terminologue. Une telle approche prendra en compte des enquêtes de type sociolinguistique avant tout effort de normalisation qui tient compte des manifestations de multiples pratiques dénominatives incluant des aspects culturels et linguistiques particuliers.

Cette méthodologie propose également une description syntaxique qui s’appuie sur les langues décrites. Il en va de même de la description sémantique qui ne néglige pas la vision du monde telle qu’elle se manifeste dans la communication effectuée au sein de la communauté impliquée. Même la métaphore n’est pas exclue de ce processus.

Ce qui précède explique le caractère pluridisciplinaire de la socioterminologie. Elle engendre, par extension, des préoccupations glottopolitiques et glottonomiques se manifestant dans la société jusque dans les milieux de travail. Cette interaction nous donne tant conceptuellement que morphologiquement l’équation **la sociolinguistique + la terminologie = la socioterminologie**.

Nous nous intéressons à cette nouvelle manière de focalisation de la terminologie afin de construire le soubassement de nos premières tentatives vers la description des nouvelles réalités en ésan. Au lieu de nier que le non développement d’une langue appuyée

par des forces politiques appauvrit la langue en question, nous favorisons l'optique qui assure que la langue reste un système de valeurs idéologiques, philosophiques, psychologiques, techniques, scientifiques et sociales de la communauté en question. La description linguistique peut se faire également en tenant compte du locuteur actif et de l'usage spontané.

Une tendance contemporaine que nous favorisons consiste à appréhender la problématique de la morphologie et de la sémantique de termes complexes à la lumière de critères englobants, y compris ceux d'ordre socioterminologique qui impliquent la pertinence de la composante sociale de tout travail terminologique. Ces critères cherchent à reprendre et à expliciter des phénomènes tels que la signification de termes en fonction de leurs formes, des critères linguistiques comme la lexicalisation et la fixation collective de mots dans une forme et dans un sens spécifique jusqu'au sein des groupements socioprofessionnels les plus restreints. D'autres interventions métalinguistiques sous forme de terminographie, de distributionnalisme et de générativisme, aspects liés à la syntaxe, s'y déroulent aussi. C'est ainsi que la synchronie et la diachronie, perçues comme complémentaires et en fonction de leurs dimensions sociales, nous permettront une meilleure appréhension du lexique spécialisé face aux incertitudes et aux irrégularités du lexique en général.

En français technoscientifique la création lexicale jouit d'une place importante. Les mécanismes néologiques complexes qui la sous-tendent nous fournissent la possibilité de nous interroger, d'une part, sur une morphologie complexe à la lumière d'une double équation dénomination / définition, dénomination / conceptualisation. D'autre part, nous remarquons

l'abondance de termes créés pour désigner les concepts et les objets nouveaux. Ces concepts et ces objets sont particulièrement attribuables aux divers domaines technoscientifiques et se retrouvent en particulier dans la terminologie française de l'informatique. Nous nous proposons d'examiner spécifiquement la terminologie du micro-ordinateur qui ne constitue qu'un sous-domaine de la terminologie de l'informatique.

Puisque nous cherchons à explorer tous les éléments qui influent sur la morphologie du terme, il sera question de maintenir le juste milieu entre le formalisme et le sémantisme. Nous étudierons par conséquent le travail de Danielle Corbin (1987) qui porte sur la composante dérivationnelle de l'associativité structuro-sémantique avec accent sur la prédictibilité et la non-prédictibilité de cette production morphologique. Cette démarche théorique et la productivité des modes relatifs nous permettront de déboucher sur l'expressivité des formes ainsi réalisées, syntagmes complexes compris. Au niveau infra-terme (notre catégorisation sous-lexicale, morphématique), nous étudierons certains aspects du comportement affixal dans cette terminologie. Nous examinerons les traits définatoires de la perspective corbinienne puisque nous nous intéresserons aux créations complexes et aux contextes correspondants tels qu'ils se trouvent dans les textes suivis que nous avons retenus à des fins de dépouillement.

0.3 Appréhension linguistique: trois perspectives directrices

L'examen de certaines observations pertinentes telles que formulées par Guilbert (1975), Corbin (1987) et Kocourek (1991) nous permettra une appréhension strictement linguistique de la problématique. Si le but de Guilbert demeure la description de la forme

savante et du fonctionnement du système constitué par le français savant, du point de vue de la créativité lexicale, Corbin adopte une perspective expérimentale, sinon osée, selon la perspective de l'associativité structurelle et sémantique pour laquelle elle élabore un certain nombre de principes reposant sur le modèle de stratification de la morphologie dérivationnelle. Kocourek, quant à lui, adopte, dans un langage accessible, une vue panoramique et harmonisante englobant tous les éléments qui entrent en jeu dans le fonctionnement de la langue française de la science et de la technique.

0.4 Terminologie du micro-ordinateur

Nous nous proposons donc d'aborder la morphologie de la terminologie française du micro-ordinateur, domaine où il y a explosion de termes suite à l'informatisation des aspects de la vie humaine. À côté de cette popularisation de l'informatique, on peut ajouter que dans la terminologie de l'informatique il existe une importante activité terminographique sans qu'il y ait un intérêt correspondant aux aspects morphologiques des termes recueillis, classés et définis. Par exemple, Guilbert (1973:12) admet que "la manière de signifier propre aux termes scientifico-techniques implique une priorité de l'aspect référentiel sur l'aspect morphologique dans le signe". Rey (1979) réitère cette remarque par son traitement de la terminologie en général, où la morphologie occupe une place secondaire par rapport à la sémantique, c'est-à-dire la signification des termes, des notions et des concepts.

0.5 Éléments socioterminologiques

Nous avons déjà mentionné que notre intérêt portera sur les aspects morphologiques de la création terminologique afin de les expliciter à la lumière d'un certain nombre de phénomènes sémantiques. Cette démarche émane du constat que les ressources qui permettent aux terminologues et à d'autres créateurs de termes d'exécuter leur tâche de construction morphologique sont pour la plupart celles de la langue commune. Cela dit, il faut signaler que ni les éléments constitutifs des termes spécialisés complexes, ni les procédés qui permettent l'agencement de ces éléments terminogènes en termes linguistiquement autonomes et utilisables dans un domaine particulier ne se dévoilent d'emblée. Cette situation est en contraste avec la morphologie de l'évidence qui caractérise le vocabulaire général attesté où l'étymologie et les règles de grammaire doivent pouvoir fournir des explications sinon dans tous les cas, du moins sur le plan théorique général. Excluons de cette catégorisation du lexique général tout ce qui porte sur la métaphore et sur d'autres figures du même genre. L'exploitation métaphorique relève à notre avis d'une capacité individuelle telle qu'elle est permise par la pratique conventionnelle et par la capacité du locuteur à manier sa langue et à réaliser des analogies cognitives. Cependant, en terminologie, la métaphore ne se borne pas aux confins d'un système langagier particulier; on constatera que dans le cas de la terminologie du micro-ordinateur il y a souvent une motivation métaphorique interlinguistique qui permet de dénommer un nombre important de dispositifs et d'utilitaires, ainsi que des concepts, notions et opérations.

Dans ce travail, nous nous contenterons d'étudier les contextes précis dans lesquels sont employés les termes qui font l'objet de nos analyses. On pourrait ultérieurement aborder les questions socioterminologiques telle que la *négociation* du sens et de la forme. Empruntant ses critères à la sociolinguistique, la socioterminologie, toute récente, comprend la glottopolitique, en accordant moins d'importance aux registres ou aux niveaux de langue. Pourtant, ses principes de base décrivent les relations entre domaines particuliers, par exemple celui du micro-ordinateur et celui de la médecine, ainsi qu'entre les groupements nationaux et professionnels dans une aire donnée, comme la francophonie. La socioterminologie comporte également le travail important des organismes, des commissions et d'autres institutions qui s'intéressent à l'aménagement et à la normalisation de la langue. Cet aspect, dont Gaudin (1993a:63-70, 171-177) et Depecker (1994:89-97) tracent les lignes directrices, ne rentre pas dans la visée proprement dite du présent travail; nous tenterons de faire principalement une étude linguistique d'une terminologie précise: celle du micro-ordinateur, représentée dans des manuels destinés à l'utilisateur, au grand public.

0.6 La terminologie en tant que domaine linguistique

Pour aborder la terminologie en tant que domaine linguistique, nous analyserons certaines théories pertinentes, en particulier par rapport à la relation indissoluble entre le nom (dénomination) d'une réalité technoscientifique et cette réalité manifestée sous forme de concept, de notion et d'objet. L'unité lexicale terminologique (le terme) peut être soit simple soit complexe. Elle constitue, selon Auger et L'Homme (1994:17), "l'une des composantes

linguistiques du texte spécialisé (les autres composantes formelles étant le texte lui-même, la phrase, le syntagme, le morphème et le graphème)". Par conséquent, pour mieux l'analyser, nous nous appuyerons sur les démarches onomasiologiques et sémasiologiques. D'autres aspects traités comprennent la définition, la description, la signification, éléments qui ont surtout trait à la sémantique et à la terminographie.

Qu'est-ce que la terminologie? Pour répondre à cette question primordiale à notre étude, parcourons sommairement les définitions et les explications suivantes. Marouzeau (1969:226) décrit la terminologie comme un "système de termes employés pour exprimer les notions propres à une science donnée", autrement dit, le terme est une unité lexicale qui sert essentiellement à exprimer les notions spécialisées. Pour Wersig (1981:286), c'est "l'ensemble des termes propres à un domaine". Dubois et al. (1973:486) nous offrent une autre définition assez proche de la première. Ils affirment que la terminologie est "un ensemble de termes, définis rigoureusement, par lesquels [sont désignées] les notions qui lui sont propres".

Pour Galisson et Coste (1976:559), la terminologie est l'"ensemble des termes qui renvoient aux concepts ou aux objets afférents à un domaine de connaissance ou d'activité humaine". Greimas et Courtés (1979:388) définissent la terminologie comme "la dénomination (étiquette) qui s'effectue par la procédure de la lexicalisation" où celle-ci veut dire "le processus par lequel une suite de morphèmes [...] devient une unité lexicale" qui dénomme un concept ou un objet (Dubois 84:287). Le terme qui en résulte est accepté par la communauté, ou tout au moins par le groupement socio-professionnel qui opère ce processus de

lexicalisation. Le terminographe enregistre les acceptions du terme afin de permettre leur vérification.

Tandis que Guilbert (1973:11) n'admet que la synonymie référentielle du terme, le caractère monosémique de celui-ci préoccupe Dubois et al. (1973:327). À côté de cet idéal d'univocité, voire de biunivocité, il existe parfois une distinction entre la terminologie et la nomenclature, par exemple chez Rey (1979:26-28). Par conséquent, la terminologie est pour certains "l'ensemble des unités désignant les notions (abstraites) d'une science, alors que la nomenclature est l'ensemble des noms des choses concrètes, plantes, animaux, composés chimiques" (Kocourek 1991:182). D'autres se préoccupent des principales caractéristiques. Ainsi, Rondeau (1981:22) illustre la "biunivocité" ou "la réflexivité" de la relation entre la dénomination et la notion tandis que Lotte (1981:8) parle de la "monosémie absolue".

Pour Lerat (1988:12), le terme est l'unité terminologique. Citant Felber, lui-même inspiré par Wüster, Lerat considère le terme comme le "symbole conventionnel représentant une notion définie dans un domaine de savoir". D'autres encore parlent de "terminoculture" (Berger 1981:319), de "terminologisme" (Guilbert 1981:187) ou encore de "lexème spécialisé" (Rondeau 1981:25). Le terme est donc à la fois physiquement une unité lexicale, simple ou complexe, qui relève de la langue naturelle et la dénomination conventionnelle d'une notion technique dans un milieu professionnel (Lerat 1994:581-582). Le terme, il faut le dire, emploie également les ressources ordinaires de la morphologie lexicale comme nous le démontrerons au cours de cette étude. Le sens terminologique spécialisé qui se produit se manifeste à l'aide des connaissances extralinguistiques. Enfin, le terme se distingue dans son emploi par

l'appartenance à un corps de connaissance spécifique, ainsi qu'à une sémantique particulière. La dénomination conventionnelle suit la classification qui lui attribue des traits définitoires permettant son évaluation qualitative. C'est pourquoi nous posons que le terme ne s'oppose pas à l'unité lexicale car les termes sont avant tout des mots ou syntagmes; les termes ne constituent qu'un sous-ensemble du lexique, et l'ensemble des termes "concrétise les modalités de la pensée dans un monde des domaines spécialisés" (Zolondek 1988:6).

Terminons ce segment définitionnel avec Boutin-Quesnel et Bélanger (1990[1985]:17-20) qui voient le terme comme une "unité signifiante constituée d'un mot (terme simple) ou de plusieurs mots (terme complexe) et qui désigne une notion d'une façon univoque à l'intérieur d'un domaine". Ils définissent donc la terminologie d'une manière divergente. D'une part, c'est une "étude systémique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'expérience humaine et considérés dans leur *fonctionnement social*" (c'est nous qui mettons ce dernier en relief). D'autre part, il s'agit d'un "ensemble de termes propres à un domaine, à un groupe de personnes ou à un individu (vocabulaire)". On remarque dans ce qui précède un élément distinctif, à savoir le phénomène de la socioterminologie qui provient du fait sociolinguistique issu de l'emploi d'une terminologie particulière par un groupement spécialisé dans une aire linguistique donnée.

Notre visée ne s'étend pas à la recherche d'une distinction entre la linguistique et la terminologie puisque notre travail consiste à expliquer certains phénomènes morphologiques à la lumière des outils que la linguistique nous fournit. En revanche, nous ne nions pas le progrès

qu'ont pu faire ceux qui oeuvrent dans les terminologies des techniques de ces dernières années. Notre optique se veut complémentaire.

0.7 Formation des termes

Il s'agit sous cette rubrique d'expliciter les procédés canoniques de formation lexicale, à savoir la dérivation, la composition, la lexicalisation, l'abréviation, l'emprunt et d'autres formes de motivation telle que la formation sémantique. Les syntagmes terminologisés, unités nominales terminologiques, méritent d'être examinés minutieusement. Il en va de même de la néologie (la néonymie) qui aboutit à un nombre considérable de néologismes (ou de néonymes). Au niveau inférieur au mot, selon la capacité des réalisations morphématiques à prendre individuellement leurs sens (entraînant parfois la polysémie et l'homonymie [homophonie et homographie]), nous verrons également le fonctionnement (formel et sémantique) des éléments autres que lexicaux pour bien apprécier la gamme des ressources disponibles dans notre corpus.

0.8 Organisation matérielle du travail

L'étude de la formation morphologique des termes constituant le corpus établi des manuels français et anglais révélera la gamme variée et la souplesse des ressources et des procédés de formation de la terminologie qui nous intéressera, à savoir celle du micro-ordinateur. Nous avons choisi des textes continus et accessibles à l'utilisateur qui n'est pas forcément spécialiste de l'informatique. Ces manuels sont conçus à des fins didactiques et

sont destinés à initier tout profane qui le désire. Notre préférence pour un texte suivi, didactique, à la portée du grand public, naît de la vulgarisation de l'informatique qui fait suite à l'informatisation de nombreux secteurs de la vie. Il n'est pas moins pertinent de remarquer que les vocabulaires de l'informatique traversent les bornes du domaine pour pénétrer et pour circuler dans d'autres domaines connexes, voire apparemment éloignés.

Si la plupart des formations se prêtent à des analyses selon des critères morphologiques tels qu'ils existent en linguistique et si elles s'expliquent plus ou moins facilement à l'aide des principes étymologiques, d'autres créations innovatrices abondent. Nous chercherons donc à expliquer ces créations sans les critiquer. Puisque ces formations fonctionnent avec une certaine stabilité, nous leur accorderons l'attention qu'elles méritent.

Nous essaierons d'explorer la morphologie de la dénomination complexe telle qu'elle est présente dans la terminologie du micro-ordinateur à la lumière d'une double formule dénomination/définition, dénomination/conceptualisation. Ce faisant, nous chercherons le juste milieu entre le formalisme et le sémantisme à l'aide de la théorisation qu'a faite Danielle Corbin (1984, 1987, 1989, 1991, 1991b) sur l'associativité structurelle et sémantique dont l'essentiel est la prédictibilité et la non-prédictibilité des productions morphologiques dérivationnelles.

Dans le premier chapitre, nous explorerons les caractéristiques de la langue technoscientifique, le problème de distinction entre langue de spécialité et langue usuelle, la langue technoscientifique et le dynamisme lexical, la recherche imbriquée de précision et

de détail, et le rapport entre formation et sens. Les ressources dont dispose cette variété de langue comprennent les éléments syntaxiques, les ressources dites non-linguistiques, et les éléments gréco-latins. Nous y examinerons la place de l'unité nominale, y compris les noms propres en terminologie et ses aspects dérivationnels (Debyser, 1972; Pouradier-Duteil, 1978; Corbin, 1987; Lagane, 1971; Dubois, 1969, etc.) ainsi que la question de la simplification et de la complexification du terme et la tendance vers la suffixation.

Dans le deuxième chapitre, nous concentrerons notre attention sur le passage du mot au terme en terminologie. On relèvera que terme dépasse de loin les limites et les restrictions que suggère le concept de mot, ce que certains reprochent à celui-ci en signalant ses insuffisances en tant qu'outil d'analyse linguistique. Malgré ces critiques valables, on peut conclure que le mot jouit encore d'une importance considérable si l'on aborde les questions dérivationnelles. Nous soulignerons par la suite les incertitudes imputables au lexique, et évoquerons une des possibilités de résoudre les problèmes qui en découlent. Le travail de Corbin sur l'associativité structurelle et sémantique nous fournira une mine d'informations critiques sur les irrégularités, les régularités et les procédés dérivationnels analysés.

Le troisième chapitre constituera le noyau de notre étude. Il comportera les exemplifications et les explications des formations morphologiques tirées de notre corpus. On remarquera la diversité et le caractère néologique de certaines des formations. Nous aborderons les termes simples, les expressions brachygraphiques et alphanumériques, les différentes manifestations de la dérivation impropre (la conversion), etc. Pour ce qui est de

l'affixation, nous releverons bon nombre d'affixes et analyserons leur comportement et signification dans les termes où ils sont présents, ainsi que le rôle qu'ils y jouent pour véhiculer l'expression de certaines opérations précises, phénomène qui occasionne parfois leur fonctionnement en tant qu'adverbe.

Le quatrième chapitre consistera en un examen de la formation par composition et par confixation. Bien que cette dernière ne se présente pas au sens stricte dans notre corpus, nous isolerons le cas de -ique, suffixe producteur présentant des variantes telles que -atique, -tique, -matique dans les dénominations sous-jacentes à celle de l'informatique.

Dans le cadre du cinquième chapitre, nous aborderons la formation syntagmatique. On remarquera que c'est le procédé le plus productif, fournissant le plus grand nombre de termes relevés dans nos sources primaires de dépouillement. Nous étudierons les possibilités de ce procédé. En particulier, nous noterons le caractère hétérogène de cette formation et le rôle qu'y jouent les majuscules, la présence des sigles, des composés et des emprunts.

En ce qui concerne l'emprunt et l'anglicisme, nous rappellerons de façon générale leurs principaux traits et leur place dans le développement du lexique. À part leur présence inéluctable dans la terminologie que nous étudions, nous n'avons pas l'intention d'en étudier les dimensions telle que l'intégration graphique, phonique et grammaticale. Nous ne nous intéresserons pas non plus aux aspects sociaux qui engendraient des évaluations axiologiques, en ce qui a trait aux valeurs morales, logiques ou esthétiques.

Le dernier segment sur les aspects lexico-morphologiques de la terminologie du micro-ordinateur fera l'objet du chapitre sept où il sera question de la formation par abréviation. Cette formation présentera des cas intéressants qui ne sont pas occasionnels mais jouissant d'une stabilité dans les manuels que nous avons étudiés. Ici nous reprendrons certains des procédés utilisés dans la section sur le comportement du suffixe -ique (quatrième chapitre).

Cette étude, de par notre préférence pour les textes authentiques couramment utilisés par le grand public, révélera que les termes étudiés ne sont plus la seule prérogative des spécialistes (terminologues, informaticiens ou autres). Les buts commerciaux des fabricants de matériel et des programmes de progiciel mettent cette terminologie à la portée de toute personne intéressée. La vulgarisation des systèmes informatiques, sinon leur mondialisation, fait que les compétences dans un nombre considérable de domaines s'adaptent à l'emploi des ordinateurs. C'est pourquoi les systèmes informatiques deviennent de plus en plus conviviaux et faciles d'accès.

La question linguistique suivante (ou terminologique, terminographique) a trait à la définition, au caractère et à la spécificité de la terminologie. Est-ce que la terminologie s'intéresse à la description de ce qui n'est pas immédiatement accessible au non spécialiste? Est-il possible que la terminologie devienne accessible aux non spécialistes? L'universalisation de la technologie informatique (au plan mondial et entre les domaines) exige une reformulation des paramètres définitionnels et une adaptation des outils de recherche pour bien cerner l'envergure et la complexité de la terminologie de

l'informatique, y compris les critères socioterminologiques tels que les groupements socioprofessionnels et le public visés.

Les implications lexicographiques existent, à savoir la présence dans les dictionnaires de langue usuelle d'un nombre important d'entrées qui étaient autrefois exclusivement des mots techniques, souvent décrits comme morphologiquement malformés. Puisque les termes sont accessibles à qui s'y intéresse, les sources parallèles primaires en français et en anglais qui nous ont fourni notre corpus cherchent à mettre la terminologie à la disposition de tous. Il est donc peu surprenant de voir entrer dans le langage quotidien un flot de termes spécialisés de l'informatique.

CHAPITRE PREMIER

CARACTÉRISTIQUES DE LA LANGUE TECHNOLOGIQUE

En langue technoscientifique française, les ressources de la motivation, de la formation lexicale et de la néologie, y compris celles de la métaphorisation, facilitent la définition qui va de pair avec la nominalisation. Voilà pourquoi le défini est souvent livré par de multiples procédés de création lexicale souvent subtils et difficilement perceptibles même à l'œil avisé. Cette constatation explique l'existence d'une infinité de possibilités de dénomination. Ces différentes possibilités de désignation fournissent assez souvent plus d'un terme unique soit pour désigner un nouveau concept soit pour dénommer un objet antérieurement inexistant dans le champ notionnel de la science ou de la technique envisagée.

1.1 Dénomination polylexicale

Cette dénomination multiple (la polylexie) nous révèle un cas de synonymie dans le cadre d'une vue onomasiologique de la désignation pluralisante (Kocourek 1992:22-34). Selon Kocourek (:25), "la créativité dénominatrice et conceptualisatrice est [alors] un caractère important de la définition, et par extension, de la sémantique lexicale". Cette pléthore de possibilités dénominatrices engendrée parfois par certains phénomènes sociolinguistiques provoque encore d'autres traits, y compris la normalisation. D'après les mécanismes qui soutiennent le processus morphologique et sémantique mis en marche pour répondre aux besoins de dénomination, on se trouve fréquemment devant le phénomène de néologie. Il s'ensuit que

ces procédés provoquent des sentiments variés surtout d'ordre extra-linguistique et pragmatique, souvent aux antipodes les uns des autres.

1.2 Néologie et dérivation en informatique

Issue de l'arbitraire et du conventionnel, la question de la néologie n'exclut pas la motivation. On se demande dans quelle mesure le contenu exprimé est suggéré par les éléments constituant la forme signifiante créée indépendamment du sens global. On en parle dans les notes du Cours de linguistique générale (1972:442-445), et nous adoptons l'optique d'une co-existence de l'arbitraire, du conventionnel et du motivé. Dans la langue technoscientifique où foisonnent une quantité prépondérante de néologismes, ou du moins de créations inhabituelles, il est impossible de ne pas accorder à la motivation la place qu'elle mérite pour toutes sortes de raisons.

En informatique, domaine qui se prête assez souvent à la création néologique, les progrès de la micro-informatique obligent parfois les fabricants à transposer (par traduction littérale) les termes dans diverses langues: d'abord quincaillerie pour *hardware*, maintenant matériel en français; ordinateur au lieu de *computer* et même informatique (que l'on trouve parfois en anglais comme *informatics*). D'une part, on dégage une motivation d'ordre sociologique dans ces transpositions nationalisantes. D'autre part, on remarque qu'à partir des anglicismes une problématique particulière se pose: celle de la dérivation. C'est le cas par exemple de progiciel qui l'emporte sur package emprunté à l'anglais. Comment former le verbe et le participe? Comment dériver le nouveau substantif? Cette contrainte est éliminée si

on suppose que le néologisme ou l'emprunt qui n'arrive pas à s'implanter définitivement disparaît habituellement avec ses dérivés, s'ils existent.

La siglaison, elle, peut présenter d'autres problèmes compte tenu de ses origines internationales et de ses expansions. Le rôle syntaxique du sigle dans les termes complexes mérite d'être examiné car on y remarque un phénomène qui s'apparente à la dérivation impropre dans son fonctionnement, dans son environnement syntaxiques. Il en va de même de l'emploi des noms propres comme noms communs ainsi que les étapes intermédiaires exemplifiées par les mots de commande (dans le cas de l'infinitif qui fonctionne en tant qu'impératif) et l'emploi de mots de programmation en langues nationales et les correspondances internationales, y compris l'anglo-américain.

1.3 Perspective fonctionnaliste

Pour bien saisir les caractéristiques de la langue qui nous préoccupe, nous allons adopter une perspective fonctionnaliste (d'après la répartition de Saussure 1972:40-43: éléments internes et externes et leurs retentissements sur les transformations linguistiques) comme en témoignent les productions morphologiques diverses souvent inattendues en terminologie du micro-ordinateur à l'égard des procédés de formation dans la grammaire française. Pour exprimer le savoir contrôlé, on recourt aux ressources et aux systèmes sémiotiques divers selon la structuration, la signification et d'autres aspects de la communication (Guiraud 1971:65-70). Cela nous amènera à mettre en relief la formation

comme la perçoit l'utilisateur et non nécessairement selon la perspective du spécialiste-terminologue.

Notre intérêt porte sur les ressources qui sont fondamentalement des signes linguistiques linéaires sous forme d'éléments de la langue (ou de langages symboliques dans certains cas) dans l'espace et dans le temps. C'est la langue dite naturelle qui est à la base de tout système sémiotique (voir Saussure 1972:32-33). Cette langue satisfait aux besoins de spécialité grâce à sa maniabilité et à sa virtualité. Ce constat permet de dégager deux caractéristiques principales: primo, la traductibilité (qualifiée par Hjelmslev 1969:104 comme "unilatérale" [cf. Kocourek 1991:12] car non-réciproque) de la langue naturelle; secundo, l'emploi métalangagier de la langue naturelle grâce auquel on peut décrire et traiter les autres systèmes sémiotiques.

1.4 Langue de spécialité et langue usuelle: problème de distinction

Pour résoudre la distinction, souvent tenue, entre langue usuelle et langue de spécialité (y compris la langue symbolique), Kocourek (1991:12) envisage la langue de spécialité comme une "sous-langue de la langue dite naturelle, enrichie d'éléments brachygraphiques, à savoir abrégatifs et idéographiques, qui s'intègrent à elle en se conformant à ses servitudes grammaticales". À l'instar de Kocourek, nous considérons que la langue de spécialité est synonyme de la langue fonctionnelle visant des buts particuliers des usagers qui s'en servent pour la signification et la communication du contenu précis, par opposition à la langue usuelle, poétique, quotidienne, courante (Voir Galisson et Coste 1976:583; Bonnard 1981:5; etc.). Une

autre perspective consiste à refuser à la langue de spécialité un statut autonome comme le propose Quemada (1978:1153) qui reprend l'opposition descriptiviste, préférant la décrire en tant que vocabulaire dont les "emplois particuliers du français et de ses variétés, [...] font appel, pour la prononciation, la morphologie et la syntaxe, au fonds de la langue commune, caractère à partir duquel notre analyse établit des rapports fonctionnels mais non hiérarchisés". Une relation métonymique d'intersection existe entre les deux catégories langagières si organiquement mutuelles.

1.4.1 Quelques appellations

Les linguistes ont plusieurs manières de désigner la langue de spécialité selon leurs perspectives et leurs convictions particulières. Mentionnons rapidement certains linguistes et relevons leurs appellations préférées. Vendryès (1968:276-277): "langue spéciale" et "langue technique"; Saussure (1972:41): "langues spéciales"; Meillet (1975:247): "langue de groupes particuliers"; Fuchs (1966): "langue des sciences"; Dauzat (1967:85): "langues techniques"; Wartburg (1963:116): "langue professionnelle"; Quemada (1955:7): "langue technique et scientifique". Ces perspectives sont bien résumées par Hoffmann (80:15), et Kocourek (1991:17). Pour ce dernier, cette variété n'est "simplement [qu'] une possibilité du langage en général". Ce sont toutes les variétés (technique, poétique ou littéraire, courante ou usuelle) qui constituent la langue. Nous adoptons cette optique kocourekienne qui permet une vue d'ensemble des éléments symplectiques au lieu de découper la langue technoscientifique en

composantes disparates pour satisfaire à des exigences descriptivistes qui imposeraient des restrictions superflues.

Pour nous, ces distinctions, ces tentatives pluri-définitionnelles visent à attribuer à l'objet visé une autonomie, ce qui entraîne une opposition comme le démontre Rey (1979:49) qui soutient que "l'idée de langues de spécialités naît d'une interprétation lexicale (linguistique) des organisations dénotatives". Poursuivant, il indique que "le développement du lexique naît non seulement des besoins de dénomination dans la culture, mais aussi des moyens du langage, réalisés par les discours". Une solution possible se trouve dans la définition que donne Kocourek (1991:41) de la langue de spécialité: "[...] par analogie au langage symbolique et contrairement à la langue usuelle, une langue de spécialité est usitée et comprise dans un groupe restreint de spécialistes qui s'en servent pour atteindre les objectifs de leur activité spéciale".

Pour ce qui est de notre étude, il s'agit d'établir une certaine relation entre la langue générale (ou la langue commune) et la langue de spécialité comme nous les décrivont Boutin-Quesnel et al. (1985:21) et où la première est une "partie du système linguistique comprise et utilisée par la majorité des locuteurs d'une communauté linguistique". Notons également que la langue commune englobe pratiquement l'emploi de la langue dans les contextes spécialisés. L'idée de la vulgarisation, qui risque d'aboutir au concept du non terme et à la perte du statut terminologique du mot usité dans un sens particulier ou spécialisé, ne diminue pas le bien-fondé de notre perspective. Nous finirons ce segment en disant que, sans conteste, le fonds de la terminologie, y compris celle de l'informatique, demeure la langue générale dont la maniabilité

permet une adaptation spécialisée. C'est là la source de la perméabilité entre les aspects de la langue. Généralement, nous nous servons du terme de *vocabulaire* (Rey 1979:24, Boutin-Quesnel 1990[1985]:29) pour désigner l'ensemble des unités terminologiques qui manifestent des relations sémantiques structurées, et correspondant à un ensemble de notions propres à un domaine donné.

1.4.2 Compendium définitionnel

Selon le compendium définitionnel donné par Kocourek (1991:18-21) et couvrant la période entre 1975 et 1989, les auteurs cités ont certaines notions en commun, y compris la notion d'une variété de langue, celle de la fonction linguistique de communication et de l'appartenance à la spécialité critiquée en terme d'élitisme, d'hermétisme (Kocourek :22-23; :64-65 où il parle de Daniel Jacobi 1984:48 et de Goffi 1988:5-12). On remarque également l'accent sur la composante informationnelle ou l'aspect qui porte sur la connaissance. Étant donné que la terminologie constitue une des spécificités de cette langue de spécialité, et face à la détermination conceptuelle impliquée (Möhn et Pelka 1984:26; Figge 1989:302 [Kocourek:21-23]), on dégage les raisons pour lesquelles les systèmes conceptuels (ou notionnels) et lexicaux fonctionnent en tant que partie intégrante d'une étude terminologique. La critique relative à l'inaccessibilité s'évacue en partie devant l'emploi des outils métalinguistiques, dimension extra-linguistique, qui permettent la définition, la paraphrase, la reformulation dans le cadre de la sémantique terminologique assignant dans le cas du micro-ordinateur le sens au signifiant, sens qui pourrait être initialement incompréhensible, sinon

inintelligible, aux profanes. Mais le sens est rendu plus clair et le terme plus transparent à force d'apprendre à se servir du système informatique.

Du point de vue didactique, ce qui est qualifié de "*language for special purposes LSP*" (Sager 1985:2889) relève de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue seconde en fonction de son utilité et en tant qu'instrument de travail. Elle préconise une étude interdisciplinaire: linguistique, sémiotique, pédagogique.

1.4.3 Langue technoscientifique et dynamisme lexical

La langue scientifico-technique révèle ses traits particuliers par son mode de signification et par sa structure syntaxique. Depuis les premières tentatives lexicographiques, on hésite entre l'inclusion et l'exclusion des termes spécialisés en fonction des caractères qui les mettent à part. Ces caractères reflètent et démontrent l'hétérogénéité (pour nous l'énorme richesse) de la langue que l'on remarque dans la correspondance entre les contenus des divers domaines technoscientifiques qui exigent des vocabulaires particuliers pour la réalisation de l'expressivité primordiale à ces domaines. Mais les signes linguistiques d'usage particulier tendent à être univoques, restreints dans leur signification en réduisant l'effet de l'entourage psycho-social de celle-ci.

Si le lexique général est plus ou moins stable, les vocabulaires techniques révèlent un mouvement accéléré (Guilbert 1973:7). Par exemple, entre 1949 et 1960, selon l'étude de deux éditions du Petit Larousse, on constate que parmi les 3 973 mots ajoutés, 350 appartiennent au lexique général tandis que 3 266 renvoient aux vocabulaires technoscientifiques. Pour les

suppressions, 252 relèvent du vocabulaire général alors que 429 disparaissent des vocabulaires spécialisés. Point n'est besoin de mentionner ici que ces derniers reçoivent volontiers les emprunts aux langues étrangères. Dans la langue technoscientifique le dynamisme trouve son expression à travers le renouvellement lexical incessant rendu possible par la créativité lexicale.

1.4.4 Précision et détail

En un mot, la langue technoscientifique est un système qui fait appel à toutes les ressources de la langue; elle dépasse les limites du registre et des caractéristiques lexicales. En principe (Kocourek 1991:41), elle vise "l'intellectualisation" qui assure "la précision sémantique, la systématisation conceptuelle, la neutralité émotive, l'économie formelle et sémantique". Elle réduit la polysémie et l'homonymie, supprime la synonymie et limite la subjectivité, évitant aussi les métaphores vives. On notera aussi que "son idéal esthétique est intellectualisé, évitant toute sorte de synonymie implicite" (:41). Elle possède également un lexique étendu puisé dans la langue commune, qui permet la particularisation, pour mieux saisir la complexité de la spécialité que d'autres systèmes sémiotiques. Sa capacité métalinguistique lui permet sa propre formation, son fonctionnement, sa précision, son évolution. Elle lui sert aussi à interpréter et à construire d'autres systèmes sémiotiques (Kocourek:41). Il convient d'ajouter qu'elle permet d'accumuler le savoir spécialisé au fil du temps et possède donc une qualité diachronique.

Dans la langue technoscientifique, la dénomination, la conceptualisation, la structuration non seulement d'un vocabulaire mais aussi d'un système lexical et d'une

terminologie (sur le plan conceptuel et cognitif), sont représentatives d'une "cohérence conceptuelle" d'après Rey dans son avant-propos (Kocourek 1991:ix). Cette caractéristique prédispose la langue technoscientifique aux analyses lexico-textuelles à vocation sémantique, aux diverses formes de transformation (voir Pouradier-Duteil 1978 sur trois suffixes nominalisateurs et Tuțescu 1972 qui examine le groupe nominal et la nominalisation), aux relations sémantico-lexicales virtuelles et paradigmatiques des terminologies, aux managements en plusieurs domaines, y compris la traduction et l'enseignement, puisque les techniques et les sciences sont à maîtriser socialement.

1.4.5 Rapport entre la forme et le sens du terme

Le mode de signification du terme technoscientifique révélant un rapport étroit entre la forme signifiante (orale et écrite) et le concept souligne une signification ou une dénomination monosémique. Guilbert (1973:8-12), s'appuyant sur le triangle d'Ogden et Richards, qu'il considère comme représentation méthodologique, rejette la théorie du Cratyle de Platon qui dirait que chaque chose possède déjà un nom.

Le terme en tant que signe dénote, dénomme. Il se crée en fonction de l'invention, de l'élaboration des concepts et des théories. Pour Guilbert, le triangle d'Ogden et Richards symbolise les relations entre les éléments du lexique et la réalité extérieure. Donc, la dimension latérale gauche du triangle représente la relation entre le signifiant et le signifié. La dimension latérale droite marque le rapport entre le signifié et le référent. La base du triangle montre l'absence de relation directe entre le signifiant et le référent. Par opposition à la théorie qui

préconise l'attribution d'un nom à chaque chose, le terme, combinaison de sons vocaux, manifeste une relation conventionnelle avec le désigné (ou la chose). Cela dit, aucune unité conceptuelle ou matérielle n'est indissolublement attachée à son nom. Sinon, toute possibilité de polysémie et de synonymie serait interdite. D'ailleurs, ce serait établir une relation directe divine entre les choses et leurs noms et, par extension, abolir toute nécessité de définition, de conceptualisation, d'interprétation par la pensée et par le langage.

Ce qui précède sous-tend et renforce la primauté de la notion de l'arbitraire et du conventionnel dans toute langue. Si aucun lien naturel n'existe entre les objets et les notions et leurs dénominations, la communauté linguistique (y compris les groupements socio-professionnels les plus restreints) doit nécessairement établir un accord, un protocole d'usage. Ce protocole communément employé assure la conformité à la convention.

Par conséquent, le signe technoscientifique, indépendant de la réalité qu'il exprime, peut prendre une autre forme comme celle du dessin ou d'une image. Si le terme apparaît dans plusieurs domaines, ce serait sous forme de véritables homonymes en vertu de sa monoréférentialité déterminée par la convention de ceux qui s'en servent, ce qui l'emporte souvent sur la manifestation morphologique. Selon Guilbert, le trapèze de Heger pourrait représenter toute la zone de la signification tandis que le triangle primitif représenterait la signification du terme technoscientifique.

La sémantique lexicale nous permet de voir que la signification d'une unité lexicale (Kocourek: 1991:176-179) est le rapport entre la forme et son sens (*significatum* ou contenu significatif, le signifié). Gordon (1992:25-26), s'arrêtant sur les catégories lexico-sémantiques,

parle de l'intersection entre la synonymie et l'homonymie et des zones de rencontre entre la phonologie et la sémantique. Ces zones englobent parfois des particularités apparentées. Pourtant, Gordon conseille que l'on aille au-delà de la dérivation morphologique pour mieux appréhender la problématique des champs morpho-sémantiques tout en tenant compte de l'étymologie. Cela éclaircirait aussi les correspondances phono-sémantiques.

Il en va de même pour le lexème terminologisé où le rapport entre la manifestation graphique ou phonique et son sens constitue le contenu ou la notion préalablement attribuée à cette forme. Ce terme peut avoir une aire sémantique constituée de plusieurs acceptions (la polysémie). C'est par le biais du sens que le terme entretient des rapports avec le référent (*dénotatum*, contenu dénotatif ou "chose" selon Ullmann 1975:20-22). Les terminologies s'occupent surtout de ce lien entre le terme et son référent à travers le sens dans les textes technoscientifiques. Il est d'ailleurs intéressant de voir l'inclusion systématique du motif (sèmes constituant la motivation, soit les *motivèmes*) à la dynamique sémantique du terme/sens (Kocourek:178) puisque cette inclusion nous permet de mieux explorer l'abondance de néologismes où la motivation est un facteur indéniable.

A propos des systèmes formels significatifs, Tamba-Mecz (1991:68-79) met l'accent sur les dénominations et les signes lexicaux. Du schéma classique de Saussure à propos du rapport signifiant/signifié, elle considère le triangle d'Ogden et Richards (1923), puis celui d'Ullmann (1952). Elle finit par élargir le triangle pour inclure directement sous le signifié le concept, puis sous le référent, la chose. Pour elle, décrocher d'une part le signifié du concept et d'autre part, le référent de la chose, tout en présentant signifié et signifiant au moyen "d'une

même et seule forme: un morphème lexical”, c’est instaurer un mode de signification linguistique propre. Elle entend par là que le signifié est capable de s’émanciper par la “force sémiotique du signifiant de l’univers conceptuel”. De la même manière, le référent se libère, par la force de la “dénomination, du monde immédiat et de la perception sensorielle du vécu pragmatico-affectif, individuel et collectif” (:73). Cela dit, la relation entre terme et sens est beaucoup plus compliquée que nous ne la percevons, car elle découle d’une imbrication de plusieurs facteurs telle que la construction d’un système de compréhension particulier à un groupement social ou à une collectivité socio-professionnelle ou linguistique. A la base de ce constat se trouve la notion perpétuelle de l’arbitraire et du conventionnel que pratique toute communauté linguistique exploitant et déterminant la terminologie appropriée à ses besoins techniques et scientifiques. Mais le pointillé, laissé à la base du triangle, au lieu d’être transféré à la pente droite, fait du lien entre signifié et référent un rapport arbitraire, ce qui nous paraît impossible. C’est là une critique importante que l’on peut porter à l’interprétation du schéma sémiotique de Tamba-Mecz (:73).

L’étude bilingue qu’a faite Bagge (1982:431-438) nous montre que les sciences sont probablement le domaine où la distance entre le signifié et le référent est la plus courte. Puisque le référent est limitativement décrit et défini, le signifié est très précis. Le signifiant en terminologie scientifique définit, dans la majorité des cas, le signifié dans sa totalité. La convergence sémantique provient du désir de maintenir un certain universalisme dans la signification des termes. Parfois cette équivalence définitionnelle entraîne un rapprochement morphologique qui cherche à conserver les formes existantes même en cas d’emprunt (sous

forme de calque ou de naturalisation). Cette tendance relève de l'homogénéisation terminologique en informatique. Mais cette tendance vers l'uniformisation pourrait faire l'objet d'une critique si la morphologie du terme compromet la grammaire et la syntaxe de la langue emprunteuse. Une étude socioterminologique de la sémantique des emprunts terminologiques pourrait être entreprise pour mieux révéler les problèmes posés par les créations qui gardent leur caractère formel étranger dans la langue receveuse comme le français.

Nous nous limiterons, dans ce présent travail, aux unités sémantiques nominales (termes nominaux), c'est-à-dire substantifs ou syntagmes nominaux, et nous examinerons la langue standard écrite. En ce qui concerne les variations qui sont d'une grande importance selon le degré de connaissance du locuteur et celui du récepteur, nous nous pencherons sur la terminologie et les textes adressés aux usagers, aux consommateurs.

Nous nous servons des versions française et anglaise de notre source principale des termes à isoler pour l'analyse formelle et qualitative. Si les équivalents anglais aident à saisir la signification des termes à l'étude, nous les fournissons. Pourtant, selon le décalage entre les découpages de la réalité en français et en anglais, la terminologie scientifique n'est pas aussi universelle qu'on l'a souvent laissé entendre et la modulation lexicale (c'est-à-dire la représentation de la même réalité sous un jour différent, l'expression idiomatique et stylistique) y joue un rôle important. Cela est représentatif de l'importance du lien entre la vision du monde et le génie d'un idiome donné. Par conséquent, il faut de la circonspection en ce qui regarde la traduction littérale lors de la création des néologismes. Bien que la traduction littérale produise d'excellentes solutions, la discrétion assurera qu'elle ne reste qu'une des options possibles. Il est

important de retourner au référent, autrement dit, à la réalité décrite en évitant ce que l'autre langue a déjà consigné comme concept aux niveaux formel et notionnel.

En informatique, où il existe une influence anglo-américaine considérable, il faudrait différencier ce qui est authentiquement français et ce qui est attribuable aux tendances anglicisantes quant aux modes de formation lexicale et d'après la systématisation notionnelle. Il n'empêche que les deux catégories soient parfois difficiles à distinguer à cause de la parenté des deux langues. Nous examinerons brièvement ci-dessous d'autres ressources de la langue technoscientifique.

1.5. Ressources de la langue technoscientifique

Sur le plan linguistique, la langue technoscientifique dispose surtout de caractères graphiques, de tendances syntaxiques et textuelles. Elle possède un ensemble renouvelable d'unités lexicales caractérisé par une précision sémantique et par une définition métalinguistique. Examinons rapidement les différents aspects des ressources et d'autres traits directs.

1.5.1 Dichotomies et oppositions

La langue étant articulée, l'on y remarque des unités de complexité décroissante: texte, phrase, proposition, syntagme libre, syntagme lexical, mot, morphème, phonème ou graphème (Kocourek 1991:43). Ces manifestations langagières concrètes impliquent un autre élément abstrait qui est celui du sens. La dichotomie forme/sens, conformément à la distinction

saussurienne signifiant/signifié, nous conduit à l'opposition notionnelle ou conceptuelle, celle de nom/notion ou de nom/concept. Sur le plan de la sémantique lexicale, ces oppositions évoquent deux perspectives importantes: la sémasiologie qui part de la forme vers le sens attribué à cette forme, et l'onomasiologie qui va du sens vers la forme (vers le nom).

En terminologie, comme nous le démontrerons plus tard, l'approche onomasiologique est souvent préférée de par les caractéristiques de la terminologie et conformément à la recherche des étiquettes pour désigner soit des notions soit des objets.

1.5.2 Éléments syntaxiques

Sur le plan syntaxique, une opposition semblable se remarque sous forme du conflit entre la linguistique structurale et les approches qui s'inspirent de la linguistique générative et transformationnelle. Par conséquent, tandis que les structuralistes vont de la forme concrète du corpus à sa structure abstraite pour élaborer sa structure, les générativistes cherchent à aller de la structure abstraite à sa forme concrète. Pour Tuteşcu (1972) qui traite de la nominalisation à partir des deux perspectives syntaxiques, il s'agit du niveau structural-distributionnel (linéaire) et du niveau génératif-transformationnel (plus abstrait). Elle attribue une importance prépondérante au deuxième modèle face au premier. Bien que ces deux concepts de la créativité langagière soient complémentaires, l'auteur adopte une optique qui caractérise le premier comme étant systématique de la catégorie superficielle tandis que le deuxième relève de la grammaire d'explication, du mécanisme syntaxique dérivatif. Elle trouve (s'inspirant de Aspects of the Theory of Syntax de Chomsky paru en 1965) une corrélation entre le premier

modèle et la compétence tandis que le deuxième a trait à la performance, soit encore une dichotomie qui découle des oppositions précédentes (Tuțescu 1972:18).

1.5.3 Plan lexico-sémantique

Sur le plan lexico-sémantique, la définition est une ressource qui réunit les côtés textuel et terminologique de la langue spécialisée. Il reste à distinguer entre description (voir Greimas et Courtés 1986:66) et définition, mais Rey (1979) établit les rapports entre nom et notion, et entre nom et concept dans le domaine de la terminologie. C'est la fonction métalinguistique qui sert à définir dans la langue technoscientifique les mots, les notions, la prononciation, l'orthographe, les néologismes. D'autre part, la fonction métalangagière consiste à expliquer les symboles, les règles d'un langage symbolique et à interpréter les résultats de telles analyses.

1.5.4 Transformation lexicale

Entre la syntaxe et la formation lexicale se situe une ressource importante. Il s'agit de la transformation lexicale qui aboutit à la condensation syntaxique, opération qui permet de maintenir une fidélité sémantique avec la phrase de base. Cette ressource permet la concision, l'économie, la clarté - l'idéal de la langue technoscientifique. Cette transformation aboutit à la nominalisation et à l'adjectivation. Tandis que la nominalisation a comme résultat des syntagmes nominaux, l'adjectivation produit des adjectifs ou des participes adjectivés (voir Dubois 1969:53-65, 69-92; Guilbert 1971:LVI-LXXXI, 1975:176; Kocourek 1991:86; Pouradier Duteil 1978:1-19; Tuțescu 1972:175-256). Cette transformation lexicale, au service

de la langue technoscientifique, démontre une capacité lexicogène et textogène. Elle est dotée d'un caractère synchronique complété par l'étymologie qui nous rappelle la diachronie.

1.5.5 Ressources non-linguistiques

Bien que les textes technoscientifiques foisonnent d'unités lexicales dites articulées de par leur linéarité, il y existe aussi bon nombre d'expressions dites non-linguistiques et brachygraphiques. Cette dernière épithète, à distinguer de son emploi chez André Clas (1985:137) qui parle des mots valises et d'acronymie, implique une forme graphique concise (tachygraphie de J.-C. Baudet 1989:63). C'est ainsi que la langue de la science et de la technique se sert des abréviations alphabétiques, numériques (avec chiffres) et des symboles spéciaux. Y sont inclus (Kocourek 1991:98-104) signes diacritiques et idéographiques et symboles spéciaux tels idéogrammes non-alphanumériques. Les unités brachygraphiques nominales nous intéressent dans la mesure où elles se soumettent aux aléas de la langue technoscientifique, voire de la langue naturelle surtout selon leur fonction et leur fonctionnement syntaxiques. On pourrait se demander pourquoi elles sont décrites comme non-linguistiques.

Ces éléments fournissent de nombreuses possibilités de formation dans la terminologie qui nous préoccupe sous forme de lettres, de chiffres, de symboles, de combinaisons de lettres et de chiffres, c'est-à-dire expressions ou désignations alphanumériques (Force 54CD; Version 6.0); de lettres et symboles spéciaux; de lettres et chiffres et symboles spéciaux, etc. Nous tenons à ne pas exclure ces éléments parce qu'ils

se conforment aux servitudes de la langue naturelle et se prêtent à l'analyse linguistique, aussi pourrait-on les considérer comme partie intégrante du lexique de la langue technoscientifique voire de la langue entière.

Dans ce travail, l'analyse du corpus révélera la place qu'occupent ces ressources: le système graphique qui se manifeste en tant que "plurisystème à tous les plans de la langue" (Nina Catach 80:27; 78:53-58) et dont la fonction lexicale, syntactique et textuelle est notoire. Nous verrons donc le rôle du code typographique: signes de ponctuation (par exemple, la présence ou l'absence du point abréviatif, la barre oblique ou inversée), majuscule, minuscule, blanc (spatialisation), signes diacritiques, chiffres, signes idéographiques et autres symboles spéciaux. En informatique, il y a évidemment un nombre important d'icônes qui sont employés dans le texte contenant le langage mixte langue/images.

À propos des ressources graphiques, l'écrit, l'une des manifestations langagières (contrepartie de l'oral), permet la transmission du contenu qu'il porte, facilite la particularisation (degré de détail) et l'intellectualisation (niveau cognitif) des sciences et des techniques de par les processus de cognition qu'il permet. Il est également important pour la récapitulation, le raisonnement, l'organisation et la réorganisation du contenu, la désambiguïsation et l'internationalité potentielle. La graphie est indispensable pour concrétiser les représentations phonologico-graphiques, grammaticales et d'autres manifestations orthographiques. Ajoutées aux éléments canoniques de création morphologique dans les terminologies, ces ressources fournissent une gamme importante de formation terminologique.

1.5.6. Formation savante

Le corps de mots savants est une autre ressource importante dans la formation de termes. Une étude exhaustive probante des apports des mots savants en langue technoscientifique serait difficile à réaliser. Leur nombre très élevé fait que la langue de la science et de la technique passe facilement pour une langue savante. Cette présence marque le début du phénomène d'emprunt. D'après Guiraud (1978), dont le but est de décrire la forme et le fonctionnement du système constitué par le français savant, ces mots remplissent une fonction importante, celle de fournir les possibilités de nommer les objets et les concepts au moyen des racines du grec et du latin. Cela facilite la communication de ces contenus spécialisés dans diverses langues. L'apport des mots savants dépasse la dénomination pour inclure la définition indispensable à la sémantique lexicale. Mais comme le note bien Guiraud (:4), la création lexicale qui puise au fonds savant tend à désigner le concept et non nécessairement à le définir de par la motivation étymologique.

À l'époque contemporaine, face aux phénomènes d'emprunt et aux autres procédés de formation, quelque peu osés, la science semble encore, dans les mots de Guiraud (:9), être "[...] prisonnière d'une terminologie très ancienne et qui devient plus incohérente à mesure que se renouvellent ses concepts". Nous pourrions ajouter que ceci devient davantage valable à mesure que la terminologie emploie des procédés de création producteurs en s'universalisant et en empruntant aux sources étrangères, surtout anglo-américaines. Pourtant, comme nous le constaterons au terme de cette étude, le fonds gréco-latin qui a permis le développement de la

terminologie scientifique à titre général, ne jouit pas d'une grande importance en terminologie de l'informatique. Les termes confixés sont peu nombreux, et les confixes, affixes jadis savants avant leur intégration définitive à la langue française, sont d'une quantité modeste.

D'après Guiraud (:32), "c'est surtout dans la création des formes nominales que la langue savante présente un riche éventail de suffixes". Ces morphèmes savants jouent également un rôle important dans la formation des mots composés où, suivant la composition savante, le déterminant précède le déterminé (Guiraud :48-49).

Particulièrement fécondes comme ressources de la langue des sciences et des techniques sont les racines grecques, qui sont de plus en plus modifiées et deviennent méconnaissables, une constatation qu'a faite déjà Guiraud (:53) qui y consacre une partie importante intitulée "Le jardin des racines grecques". Au sein des différentes techniques et sciences, un nombre considérable de ces racines ont pénétré les terminologies, celles du français comprises. Il est presque impossible d'en faire une liste exhaustive, mais Guiraud (:53-67) en évoque plusieurs. Les préfixes et les suffixes grecs ont connu un haut degré d'intégration et aident même à la formation des formes dérivées françaises souvent inconnues en grec. Ils permettent aussi des formes mixtes en s'amalgamant à des racines latines - **hypersensible**. Parmi les suffixes, nous soulignerons **-ique**, suffixe important et producteur en terminologie de l'informatique, voire du micro-ordinateur, pour désigner les domaines connexes à l'informatique: **télématique**, **bureautique**, etc. Ce suffixe d'origine gréco-latine sert à former au sein des sciences des adjectifs et constitue un couple avec le précédent: **asthénique**, **névralgique**, **géographique**, **anthropologique**, etc. Ce suffixe et bien d'autres d'origine

grecque qui fonctionnent de la même manière sont donc passés en latin, et sont communs à des formations aussi bien grecques que latines, plusieurs se décelant également dans les dérivés populaires.

L'emploi de ces suffixes correspond à un emploi souvent complexe, manifestant des variations par rapport à leur origine. On remarque par exemple que de **mystique, logique, géographique, symbolique**, nous avons **mystique, logicien, géographe, symboliste**. Ensuite, on se demande comment et pourquoi il y a une terminaison différente dans **physiologiste/lexicologue**, alors que cette paire vient de **physiologie/lexicologie**? En **informatique**, nous relevons le suffixe **-ique** qui se manifeste sous forme de **-tique, -atique, -matique** (nous en parlerons en détail ultérieurement), comme dans ces quelques exemples: **systématique, productique, éducative**.

Guiraud (:59) nous fournit également ce qu'il appelle "les opérateurs". Il s'agit "des mots pleins mais qui, en raison de leur sens générique, entrent dans la désignation de longues séries", par exemple **logos** ('discours'). Pour lui, un tel mot s'apparente à un morphème, (préfixe, suffixe). Il emploie *opérateur*, terme arbitraire, pour décrire la productivité de ce morphème. L'emploi de ces opérateurs producteurs fait appel à la convention mais en ce qui concerne l'arbitraire, il semble que l'usage respecte presque toujours l'attribution du sens aux étymons employés. On voit donc que la diachronie manifestée par l'étymologie est une ressource importante dans ces formations lexicales.

Dans le mot composé, ces opérateurs appartiennent à deux catégories connexes selon qu'ils jouent le rôle d'un préfixe ou d'un suffixe. Les opérateurs suffixés postposés jouent le

rôle de déterminé, mais s'ils sont antéposés, ils jouent celui de déterminant (pour **-logie** voir Guiraud :60). Les opérateurs préfixés déterminant les seconds éléments des composés donnent souvent des adjectifs numéraux et ceux de couleur, et décrivent des propriétés générales comme la grandeur, la longueur et la petitesse (pour la liste complète, voir Guiraud:65).

Ces opérateurs sous forme de suffixes et de préfixes se combinent avec des racines pour former des mots difficilement catégorisables selon leur signification et leur mode de formation. Théoriquement, l'emploi de ces éléments doit respecter soit leur sens savant, soit le sens qu'ils acquièrent au moment de leur intégration dans la langue receveuse. Mais en terminologie du micro-ordinateur se présentent des facteurs synchroniques avec des implications sémantiques. Pourtant, l'étymologie peut rendre les termes assez prédictibles et transparents comme on le remarque en médecine. Par exemple, il existe des racines désignant les parties du corps (formation anthropomorphique) qui s'emploient avec une certaine régularité, fait renforçant une certaine homologie et correspondance de sens et de forme: **céphal(o)** - 'tête'; **osté** - 'os'; etc. En sciences naturelles on a **antho** - 'fleur'; **carpe** - 'noyau'; **ptéro** - 'aile', etc.

Ces racines sont bien indiquées et définies dans les dictionnaires et accompagnent le sens global du mot-vedette. Mais en terminologie de l'informatique, ces informations morphologiques sont rares parce que, d'une part, leur comportement n'est pas facile à déterminer surtout devant les néologismes; d'autre part, il est difficile de déterminer avec certitude si les formations suivent la règle déterminant/déterminé ou son inverse. Comment maintenir l'homogénéité des racines mixtes gréco-latines et des autres formants? Cela a fait

l'objet d'une étude d'Étiemble (1966:89-91) sur le jardin des sciences, "ce babélien généralisé qu'est aujourd'hui le jardin des racines scientifiques et la principale infirmité de la langue savante". Cette hétérogénéité que Guiraud (:95) qualifie de "conglomérat amorphe de termes d'origines les plus diverses", d'"hybridation" et de "cacophonie" parce que ces corps étrangers dans l'idiome receveur violent les règles qui le font fonctionner, altèrent la figure et compromettent l'équilibre. Faut-il dire pluviomètre? Pourquoi ne sommes-nous pas perturbés par sociologue? Comment veiller à la polysémie de ces racines et de ces opérateurs devant ce qui est héréditaire? Voir -mètre: électromètre, décamètre, géomètre, hexamètre; -logue: décalogue, philologue, géologue. Ce n'est qu'en examinant certains emplois isolés que nous arriverons à démontrer certaines caractéristiques de base influentes selon les modes de formation qui rapprochent la forme et le sens.

1.6. L'âge scientifique: le conceptuel, le notionnel

Le développement notionnel symptomatique de l'âge scientifique contribue à créer un nombre important de ressources. L'acheminement morphologique, conforme à l'essor de nouveaux concepts et objets, fait qu'on est devant un nouveau corps d'observation, de nouvelles classifications qui affectent profondément sa terminologie, de nouvelles hypothèses et pratiques, de nouveaux buts, et des sources variées. La terminologie qui en résulte est à la disposition des pratiquants sans être nécessairement consignée aux livres. La recherche des termes originaux pour des raisons diverses telles que buts commerciaux, considérations publicitaires, entraîne un renouvellement lexical qui expose en quelque sorte l'insuffisance des

outils langagiers face à l'explosion intellectuelle. Mais cela renforce également le besoin d'être pratique et de ne pas en abuser d'après le conseil que donnait déjà Descartes (cf. Guiraud :68) qui préférait une langue systématique et universelle "par le moyen de laquelle les paysans pourraient mieux juger de la vérité des choses que ne font les philosophes". De nos jours, on peut substituer utilisateur-consommateur à paysan.

1.6.1. Morphologie et motivation

Selon l'intégration morphologique en langue scientifique, si les termes nous renseignent sur leur valeur sémantique, ils sont motivés, et cette valeur est quelque peu artificielle car en principe, en langue naturelle, soit la motivation remplit une fonction étymologique, soit elle est vouée à l'arbitraire. Cette motivation est à étudier pour arriver à une systématisation qui donne une certaine cohérence à la nomenclature. Même le corps de morphèmes tel que les suffixes et les préfixes, sans oublier les règles qui régissent la formation des mots simples et des composés, doivent maintenir une biunivocité où chaque forme renvoie à un seul sens et vice versa. On peut citer ces exemples qui appartiennent à des terminologies différentes: la géographie étudiée par les géographes, l'informaticien qui est spécialiste en informatique; mais comment arriver aux théologiens et aux généalogistes qui étudient respectivement la théologie et la généalogie, ou au terminologue qui étudie la terminologie? Ces incertitudes morphologiques et dérivationnelles, parfois insidieuses, sont encombrantes et capables de susciter la confusion, l'ambiguïté et la polysémie non seulement à l'intérieur d'une même langue, dans des domaines d'études différentes, mais aussi au niveau interlinguistique. À

propos de **phonétique/phonologie** en anglais et en français, Guiraud (1978:99) parle des malentendus entre les deux termes occasionnés par la synonymie des deux suffixes **-ique** et **-logie** dont les emplois sont ainsi voués à l'arbitraire. On remarque aussi le conflit entre **sémantique**, **sémiotique** et **sémiologie**. La séquence des racines jointes peut être l'antéposition du déterminant suivant le modèle grec, mais ce n'est pas absolu: **mythologie** - 'étude des mythes', **logomachie** - 'combat de paroles'; cependant **hippopotame** - 'cheval de fleuve'.

1.6.2. Unité lexicale nominale en terminologie

Guiraud (1978:41) avoue que "c'est surtout dans la création des formes nominales que la langue savante présente un riche éventail de suffixes". Rey (1979:25) confirme que les mots dits **grammaticaux** ou **faibles** sont quasiment exclus des systèmes terminologiques parce que dépourvus de critères notionnels. Alors, les noms et formes nominales capables de véhiculer les contenus notionnels dominant en tant que formes de signes à fonction **dénotative**, **référentielle** et **classificatoire** des objets de connaissance.

Il existe à la périphérie des verbes transformables en systèmes **définitionnels** et des adjectifs de situation analogue, c'est-à-dire capables de dénoter une qualité. Thématiquement, le terme nominal permet un rapport **sémantique** précis entre lui-même et ses autres occurrences ou **co-hyponymes** dans le texte scientifique. Il serait utile et rentable d'étudier dans un texte scientifique suivi ces éléments textuels.

Le terme, la forme signifiante, est le défini dont le sens, le concept (la signification) est rendu par le définissant souvent en rapport textuel asymétrique avec ce défini selon la longueur du lemme, de la signification et de la définition données. Dans la forme canonique de la définition, fournie dans un dictionnaire, une liste ou un glossaire, le terme se trouve à gauche, tandis que le définissant (mot, syntagme) est à droite. Cette formule lexicographique (terminographique) met en relief la particularisation (le degré de détail) et l'intellectualisation (le niveau cognitif) des objets et des concepts en terminologie. Selon la dynamique de la connaissance (Kocourek 1991:40), "les termes nominaux sont des unités linguistiques paradigmatiques stables et aussi souples [...]".

Kocourek (:38-39,40,98,173) signale l'intellectualité opposée à l'émotivité par les thèses pragoises de 1929, par exemple celle de Havránek (1963:38, traduction publiée dans Bédard et Maurais, dir. 1983:822) qui parle de la rationalisation et de l'adaptation de la langue afin de réaliser un haut degré de précision et de pouvoir exprimer les complexités relatives à la pensée. Pour sa part, Marouzeau (1969:123) suit le même train de réflexion en employant les adjectifs "raisonné" et "intellectif" en contraste avec l'émotif. À remarquer que cette valeur fait appel à une syntaxe correspondante complexe et maniable. La particularisation (Kocourek :40) permet au terme nominal "de saisir les détails particuliers de description circonstanciée de l'objet d'étude". L'auteur ajoute qu'elle contribue également à l'explosion terminologique moderne, ce qui explique la préférence pour le procédé qui part du concept ou de l'objet nouveau, qui recherche une étiquette, pour aller vers la forme qu'on lui assigne. Nous remarquons en passant que les deux propriétés auxquelles on fait allusion ici aident à atteindre

la monovalence en terme du rapport entre le défini et le définissant. Cette réduction de polyvalence, de polysémie est censée faciliter énormément la tâche de l'utilisateur du micro-ordinateur qui doit faire face à un nombre croissant de termes, aux modifications incessantes de progiciels (voire de logiciels) et du matériel. Mais cette constatation pourrait être généralisée pour inclure d'autres domaines techniques.

On sait que le contenu de signification du terme technoscientifique ne se définit pas nécessairement par une série périphrastique substituable au mot défini dans l'énoncé. Au contraire, le terme technique se définit selon ses caractères, son emploi, sa couleur, sa dimension et selon d'autres propriétés particulières comme nous l'avons précédemment suggéré. Ce processus référentiel inhérent au terme aide le nom à entraver, ou du moins à endiguer et à mitiger toute ambiguïté éventuelle.

1.6.3. Lemme nominal et aspects dérivationnels

Consulter le dictionnaire d'une langue spécialisée et d'autres inventaires sous forme de glossaires et de listes de termes, c'est rechercher inéluctablement les substantifs (mot-vedette, entrée, lemme), leurs définitions et parfois leurs descriptions. En plus, il est possible d'obtenir une série de formations dérivées qui s'organisent à partir de la forme substantivale. Comme le remarque Guilbert (1973:17), "les éléments de la série générative suffixale comportent virtuellement l'adjectif qui permet de rapporter n'importe quel substantif au domaine référentiel impliqué par le nom-base", voir *crystal* > *cristallin* comme dans *corps cristallin*; le verbe qui sert à exprimer le procès de transformation: *cristalliser*, les différents aspects de ce procès,

l'état achevé: **crystallisé** forme adjectivale, quelquefois substantivée par dérivation impropre sous forme de changement de catégorie grammaticale; la forme nominale du processus de transformation: **crystallisation**; la modalité de possibilité de transformation: **crystallisable**; l'agent de transformation: **crystallisant, un corps cristallisant**. Pour un exemple de domaine de référence, la forme nominale de l'agent de transformation, le travailleur ou la machine, voir **décoller > décolleur ou décolleteuse**. En informatique, **programme > programmer, programmé, programmation, programmable, programmation, programmeur, imprimer > imprimable, imprimante**.

Pour ce qui est de ce genre de dérivation et de transformation des termes composés complexes, la succession syntaxique observée n'est pas rigide comme le démontrent les formations savantes soit dans les mots soudés et constitués de formants sémantiquement autonomes et libérables soit dans les composés plus apparents qui doivent suivre en principe les règles syntaxiques qui s'opèrent dans la succession syntagmatique. Cela dit, il convient d'ajouter que le vocabulaire technoscientifique est caractérisé par la composition dite savante et la composition syntagmatique.

La composition savante respecte le modèle gréco-latin où l'élément déterminant précède le déterminé, que les éléments constitutifs soient de souche grecque, latine ou française. Mais il semble que certains affixes, des suffixes dans ce cas particulier, sont privilégiés dans des transformations dérivationnelles telles que **-iser, -ifier** pour la verbalisation, et **-age, -ation, -eur (euse)** pour la nominalisation. Cet emploi transformationnel des affixes est dominant en langue technoscientifique. Il constitue, comme c'est d'ailleurs le cas de la

dérivation dans la langue générale, une spécificité frappante qui permet la productivité néologique répondant au besoin dénominationnel comme l'attestent le nombre et la diversité des suffixes analysés dans le cadre de la dérivation par suffixation au troisième chapitre.

1.6.4. Nominalisation syntagmatique et suffixale

Les dérivations syntagmatiques ne sont pas épargnées par la nominalisation. On peut y inclure aussi les formations synaptiques où l'on a l'insertion de prépositions entre noms suivant la séquence N+Prép+N (voir Benveniste 1966:82-95). Ces syntagmes complexes à mi-chemin entre la définition métalinguistique et la phrase du discours, pourraient être accompagnés d'articles, ce qui confirmerait leur statut nominal.

L'étude de Pouradier Duteil (1978) porte sur trois suffixes nominalisateurs selon une analyse actancielle. S'inspirant du travail de Jean Dubois (1969) sur la transformation dans l'optique de la grammaire structurale, elle inclut dans les catégories de nominalisation isolées et étudiées les nominalisations affixales qui se font par adjonction d'un affixe en tant que morphème spécifique à une base, à un radical ou à une racine. La nominalisation suffixale est prépondérante car les préfixes ne jouent qu'un rôle éventuel de rang secondaire. C'est ainsi qu'on peut en quelque sorte en parler en termes de nominalisation suffixale, laquelle est vue par la grammaire traditionnelle (Grevisse 1986:231-270: "Formation de mots nouveaux") comme exclusive au domaine de la morphologie. Mais la tendance postérieure à cette vue insère la nominalisation suffixale au sein de la morphologie et de la syntaxe de par le processus d'enchâssement qui produit la contraction.

1.6.4.1 Nominalisation et construction suffixale

Pouradier Duteil (1978:1) rappelle la définition de Jean Dubois (1969:53): “Les nominalisations se définissent comme l’enchâssement dans une phrase matrice d’une proposition nominalisée, c’est-à-dire transformée en syntagme nominal”. Cette définition est reprise par Kocourek (1991:80-81) qui écrit que la nominalisation est une condensation syntaxique engendrée par le souci de concision. Une telle condensation vise à exprimer le contenu spécialisé par le biais “des phrases sémantiquement chargées au maximum” au moyen d’un minimum de ressources lexicales et syntaxiques. Cette expression est possible grâce à des moyens brachygraphiques, à des pronoms, à des pro-formes brachygraphiques, à des ellipses, etc. Les constructions incisives, juxtaposées, coordonnées et subordonnées se prêtent également bien à ce genre d’expression et Kocourek en examine deux, à savoir la subordination relative et circonstancielle, ainsi que la construction participiale. Bien que ces démarches relèvent foncièrement de la syntaxe, elles aboutissent à la syntagmatisation nominale.

Pour revenir à Pouradier Duteil, selon la définition de Dubois, on distingue quatre grands types de nominalisations.

Premièrement, les nominalisations simples:

- a. Paul a un chapeau
- b. le chapeau de Paul

Ensuite, les nominalisations infinitives:

- a. on conclut un traité cela demande de la diplomatie

b. conclure un traité demande de la diplomatie

Troisièmement, les nominalisations complétives:

a. Paul viendra, je crois ceci

b. je crois que Paul viendra

En dernier lieu, les nominalisations affixales marquées par l'addition des "affixes ou morphèmes spécifiques":

a. on refait la route

b. la réfection de la route

Ce syntagme mérite deux commentaires. D'abord, il constitue dans son ensemble un syntagme nominal comme l'indique l'article défini qui précède les autres éléments. Puis, le mot **réfection**, lui-même un nom, est dérivé de **refaire** par adjonction d'un affixe à un radical, par exemple: **mont+eur**.

Bien que la suffixation soit présente dans d'autres formations, par exemple de verbes: **atterr-ir**; d'adjectifs: **instruct-if**; d'adverbes: **passagère-ment**, c'est la forme des noms qui nous intéresse principalement: **pass-age**, **instruc-tion**, **douc-eur**. Nous verrons encore ces suffixes sous la rubrique de la formation lexicale.

1.6.4.2 Quelques courants contemporains

Nous allons maintenant passer brièvement en revue quelques perspectives sur la notion de nominalisation. Debyser (1972) pense que la nominalisation permet la diminution du nombre de phrases portant un message, ce dernier étant chargé d'un maximum d'informations possibles. Il dit (:15) cependant qu'"on ne peut pas prédire la forme que prendra la nominalisation [mais qu'] il est nécessaire qu'elle soit attestée". À cela Pouradier Duteil (1978:6) porte une critique, n'étant que partiellement d'accord car, selon elle, les locuteurs n'éprouvent pas nécessairement de difficultés particulières quand ils construisent les formes nominalisées convenables et compréhensibles grâce à leur performance.

Face à l'hypothèse selon laquelle le système suffixal est morphologiquement organisé pour régir toute dérivation suffixale nominale possible, on doit mentionner brièvement les travaux de Danielle Corbin où elle explore des notions parallèles. Sommairement, pour l'intégration des exceptions, elle (1985) propose un ensemble de faits qui ne ressortissent pas aux règles de construction des mots. Dans un travail monumental ultérieur en deux volumes (1987), elle explicite ces règles de construction en élaborant une thèse contre la morphologie de l'évidence et en proposant une morphologie ancrée sur un modèle stratifié, d'où l'étude minutieuse d'un nombre important de régularités, d'irrégularités, de sous-régularités partiellement prédictibles et d'autres idiosyncrasies.

En 1989, Danielle Corbin étudie encore les contraintes lexicales face à la construction de mots en développant une théorie de l'associativité et de la compositionnalité destinée à la

prédiction du sens d'un mot construit. Puis, en 1991, dans un article sur la morphologie lexicale, elle élabore les principes essentiels d'un dictionnaire dérivationnel du français.

Pour revenir aux nominalisations, R. Lagane (1971:34) dit qu'elles "[...] accroissent la densité d'un texte, permettent de hiérarchiser les données de l'expérience [d'où son importance en langue technoscientifique] et les argumentations, [qu'] elles augmentent parfois la précision en mettant l'accent sur telle ou telle propriété sémantique". Cela fait valoir les rapports lexico-syntaxico-sémantiques de la langue spéciale et la nécessité d'étudier même les textes dans leur intégralité.

Pour Dubois (1969 vol. III: 16), la nominalisation est d'une importance structurale particulière à deux principes de la grammaire générative. D'abord, "les transformations doivent être explicitées", c'est-à-dire les règles rendant compte des opérations effectuées. Puis, (:70) il existe une distinction entre nominalisation participiale et nominalisation adjectivale.

Mariana Tuțescu (1972) à qui nous avons préalablement emprunté quelques idées, propose deux théories sur la nominalisation. Elle (:10) adopte l'optique de la linguistique structurale-distributionnelle qui porte sur la structure du groupe nominal. Puis, conformément à la grammaire générative, elle présente les nominalisations françaises et les mécanismes en fonction d'une grammaire ayant un système de règles ordonnées face aux contraintes transformationnelles. Mais comment expliquer la présence des formes virtuelles surtout en science et en techniques? Est-ce que cela marque une limitation des règles de grammaire dans les vocabulaires ou bien une des incertitudes du lexique en général? Elle (:18,:39) voit le groupe nominal comme "un ensemble de fonctions, d'arrangement syntaxique nominal", ou

“toute séquence formée d’une fonction nominale primaire suivie facultativement d’une ou de plusieurs fonctions nominales secondaires”. Il y a correspondance avec la classification de Bloomfield (1933) qui établit les constructions endocentrique et exocentrique. Pour la première construction, au moins un des éléments constitutifs est le centre alors que pour la deuxième, la distribution est différente de celle de n’importe lequel des constituants immédiats. Transposée au niveau transformationnel, cette distinction, si elle suppose un changement de la classe formelle nécessaire pour la structure syntagmatique, elle aboutit à une séquence qui sera endocentrique ou exocentrique (Tuțescu :68).

Un autre apport du travail de Tuțescu concerne les aspects sémantiques de la nominalisation. En principe, les transformations opérées n’apportent aucun changement sémantique. Dans certaines formations pertinentes aux suffixes du type agent, procès, action, instrument, fait, qualité (-eur, -teur, -ateur, -aire, -ard, -ier, -ant, etc.) apparents dans les structures superficielles, l’information pertinente est fournie par le constituant matrice et par le suffixe nominalisateur lexicalisé et rendu porteur du sens voulu (:273-274). Signalons également la distinction que fait Tuțescu entre le groupe nominal et la nominalisation. Tandis que le premier est une catégorie syntaxique, le deuxième est pour elle “un mécanisme syntaxique transformationnel” (:274), description qui s’accorde avec la distinction de Jean-Claude Corbeil (1968:13) selon laquelle l’analyse syntaxique a pour but l’étude des fonctions primaires ou fonctions du premier degré: sujet, objet, attribut, complément d’agent, circonstant, tandis que l’analyse syntagmatique vise les fonctions secondaires, ou fonctions du

deuxième degré: dans le groupe nominal ces fonctions sont représentées par la fonction du déterminant ou de catégorisation.

Selon notre visée, les analyses de Tuțescu basées sur des textes littéraires ne répondent pas forcément à nos interrogations, surtout parce qu'elle se borne à une conception formelle de l'organisation syntaxique générative en conformité avec le postulat des fondateurs de cette théorie. Cette théorie n'aurait pas su prévoir les nouvelles tendances contemporaines naissantes qui contredisent les critères vus tantôt comme trop généraux tantôt comme trop rigoureux. Quand nous ferons les analyses des termes constituant notre corpus, on remarquera la souplesse de la nominalisation dans la terminologie de l'informatique.

1.6.5 Noms propres

La nominalisation a aussi une implication onomastique étant donné la présence de noms propres en terminologie. Souvent négligés, ces noms propres sont parfois liés aux noms communs (unités lexicales appellatives), et ils sont mots ou syntagmes lexicaux. Quelquefois ils ont des synonymes et des homonymes et d'autres équivalences ou co-occurrences internationales. Ils peuvent être complexes et subir la dérivation comme tout autre terme nominal. À titre d'exemple, on peut citer Kocourek (1991:95): **J.L. McAdam > le macadam, macadamiser, macadamisage**. Ce sont surtout des noms aux lieux et aux faits géographiques et historiques, aux produits, aux inventeurs, aux collectivités commerciales fabricantes ou autres.

Certaines propriétés distinguent ces noms propres d'avec les appellatifs. Ils sont constitués de mots ou de morphèmes souvent inhabituels surtout du point de vue de leur représentation graphique dans le lexique où ils s'emploient. Ils commencent avec une majuscule, neutralisent l'opposition du nombre et emploient un nombre réduit de déterminants. Ils sont dérivables comme nous l'avons indiqué plus haut, mais on notera que ce processus peut entraîner des changements telle que la dérivation qui s'effectue avec une lettre initiale en minuscule. En tant que terme, un nom propre renvoie à un seul référent, en l'occurrence à un seul individu directement. Les noms propres peuvent être plurivalents d'après l'homonymie et la polysémie qui y sont repérables. Résumons en reprenant les mots de Kocourek (1991:97) qui considère les noms propres "comme faisant partie du lexique technoscientifique soit en qualité de noms propres terminologiques, unidisciplinaires ou interdisciplinaires, soit en qualité de noms propres non terminologiques, plurivalents mais précis". Ils peuvent devenir des internationalismes, et ils se prêtent à la catégorisation grammaticale. Ils ont des manifestations graphiques apparentées tels que des éponymes dont la source est un nom propre. La pertinence des noms propres n'est pas à sous-estimer dans le lexique spécialisé, car au contraire, ce sont des termes essentiels de la discipline, puisqu'ils y jouent un rôle important.

Mais certains préfèrent exclure les noms propres de l'étude linguistique de la terminologie. À titre d'exemple, Rey-Debove (1984:4) pense que c'est un "cas extrême" et que les noms propres échappent à la syntaxe, au système d'une langue donnée et même au langage. Pour Duquet-Picard (1985:101) ce sont des "dénominations qui embarrassent le plus le terminographe" qui cherche à leur trouver une place dans le réseau notionnel.

Une autre dimension intéressante du problème du nom propre réside dans la description et dans la classification des marques de fabrique ou des noms déposés. D'autres synonymes de ce genre de nom propre sont "marques déposées, marques de commerce, marques de fabrique" ou encore "marques sémantisées par rapport à *marques non sémantisées*" (Zolondek 1988:19).

Évidemment, la commercialisation engendre la présence de nombreuses marques de fabrique selon les pays, entreprises, individus, etc. Ainsi, nous avons **IBM, Packard Bell, Macintosh, WordPerfect, Word, etc.**

Les entreprises qui fabriquent ces produits sont souvent engagées dans une compétition féroce de sorte qu'elles interdisent aux concurrents l'emploi des terminologies qui leur sont propres puisque, selon Guilbert (1973:14), la loi sur les brevets d'invention exige "non seulement la description détaillée du procédé trouvé mais aussi une dénomination exacte [...]". Ces dénominations sont alors interdites sauf avec mention de son origine. Pourtant, Rey (1979:24) est convaincu que ces marques de fabrique sont dépourvues de fonction de dénotation classificatrice et de symbole conceptuel. D'ailleurs, pour Ullmann (1969:24-25), les noms propres n'ont pas de sens, alors "la notion de signification ne s'applique pas à eux". Rey (:79) est d'accord sur ce point puisqu'il ajoute que le nom propre n'a pas la capacité de distinguer un plan notionnel donné de tout autre.

Selon notre optique, aucune exclusion n'est ni nécessaire ni désirable. Les caractéristiques intrinsèques (forme, matériau, couleur, dimension) et extrinsèques (emploi, place, fonctionnement), ainsi que la provenance (producteur, inventeur, fournisseur, méthode

de production, pays d'origine, époque) sont en interaction pour renforcer la spécificité du terme. D'ailleurs, notre approche attribue une importance considérable aux facteurs socioterminologiques. Comme nous le verrons au stade des analyses, ces noms sont facilement dérivables, voir par exemple CEEFAX > CEEFAXer, Télétel > téléviser, télévisé(e), télévisation, télévisable.

1.7 Caractéristiques générales de la terminologie du micro-ordinateur: aspects linguistiques, extra-linguistiques et sociolinguistiques.

La distinction entre l'emploi de termes et l'emploi de mots dans le lexique général apparaît dans l'analyse sémantique adoptée par la lexicographie et la terminographie (Hermans 1989:529). Tandis que la lexicographie adopte une optique sémasiologique, la terminographie fonctionne d'après une approche onomasiologique, cette dernière préférence étant rendue possible par le système conceptuel stable et cohérent où notions et objets trouvent des signes linguistiques adéquats selon l'exigence d'une dénomination précise et systématique (voir Rey 1977:16, 1979).

Kocourek (1991:179-180) rassemble plusieurs définitions du terme. Ces définitions nous révèlent soit le caractère soit le fonctionnement du terme en accord général avec la définition technoscientifique. Dans le vocabulaire du micro-ordinateur, on peut dégager deux grands types de termes: les termes techniques et les termes "pour des concepts" (Hermans:529). Tandis que les premiers désignent des observations, des mesures, des expériences, des instruments, des opérations, des commandes, etc., onomasiologiquement

préexistants par rapport aux termes, les seconds ont trait à un processus de rationalisation, d'intellectualisation scientifique et logique. Constituer une terminologie technique c'est demander que l'on passe des objets, des notions à leurs formes signifiantes qui correspondent au découpage du champ notionnel. Une importante remarque s'impose. Dans cette optique, le terme ne correspond pas nécessairement à son fonctionnement dans le discours mais à une notion précise dans le champ notionnel. Pour les termes des concepts ou "termes théoriques" on remarque une divergence pour des raisons aussi logiques ou épistémologiques que pragmatiques. Dans les deux cas, il serait question de signification en rapport avec ce qui entoure le terme dans un énoncé où il est possible de parler de métaphorisation, de connotation (par opposition à la dénotation), de polysémie, de précision et d'économie linguistique et scientifique, un ensemble qui constitue leurs caractéristiques idéales.

L'usage des termes a certains retentissements importants sur la signification saisie par les usagers. Comme le dit de Beaugrande (1988:7-24), repris par Hermans (:530), "la signification est *a context controlled process*". Cela découle du fait de l'entreprise scientifique qui est perpétuellement dans un état ébranlable et mouvant, en quête de découvertes. Pour Hermans donc, "si ces termes sont trop définis avec trop de précision, la définition ne reflète plus leur sens véritable. Leur précision est obtenue en sacrifiant leur signification. C'est en effet grâce à leur caractère métaphorique et connoté que ces termes théoriques fonctionnent comme éléments heuristiques et explicatifs dans l'activité scientifique" (:530).

Selon l'élément du contexte, les termes théoriques clarifient, signifient et ont un but didactique (voir d'ailleurs Kocourek 1991:46,50,57-64), voire pragmatique. Tandis que la

définition sert d'instrument important pour les spécialistes, elle peut aussi rendre accessible les concepts et les définitions aux non-spécialistes selon le contexte par opposition à la dénotation (ou à la dénomination) qui a trait à une situation plus concrète où les objets correspondent à leurs noms. Une bonne compréhension de la signification des termes peut conférer au profane le statut d'expert ou de spécialiste dans le domaine concerné. La définition, dans les mains d'un public plus large, sert à initier les intéressés sans qu'ils soient nécessairement spécialistes.

Les termes théoriques ne renvoyant pas à des choses (mais plutôt à des notions parfois complexes demandant une formation spécialisée de pointe), une formation pertinente est requise pour pouvoir comprendre et maîtriser les fondements théoriques du domaine. L'utilisateur non spécialiste, ayant devant lui un texte technique, travaille sans grande peine avec les termes pourvus de définitions. Il laisse donc au terminologue, au créateur du terme et à l'inventeur la tâche de lui fournir la dénomination nécessaire. Mais au delà des théories, l'utilisateur partage avec les spécialistes-terminologues et les inventeurs, la prérogative de la description de certains faits et phénomènes et la création des termes comme on le remarque dans la terminologie de l'internet.

1.7.1 Syntagmes complexes en informatique

En informatique, bon nombre de lexies complexes terminologisées existent comme on le remarque dans plusieurs autres domaines techniques et scientifiques. Ces expressions (exemple: **traitement de données**), figées ou lexicalisées, comportent les formes endocentriques et exocentriques selon qu'elles sont transparentes ou opaques. On les nomme

termes syntagmatiques, syntagme (ou unité) terminologique à la différence du terme simple (voir Lerat 1988:12, par exemple). Pour ce qui est de la formation des lexies complexes, Nakos (1989:352-359) étudie les terminologies de l'informatique et de la médecine sous les aspects de la juxtaposition, de la coordination, de l'onomatisme et de la réduction. Pour la juxtaposition et la coordination, elle relève le modèle classique de la séquence substantif/adjectif en informatique: **terminal portable, traitement autonome** et en médecine: **médicament hypotenseur, carence digestive**.

Mais rappelons que les formations savantes ne sont pas prépondérantes en informatique. Une raison pourrait être qu'il s'agit d'un domaine actif où il y a un renouvellement rapide de vocabulaire et un nombre important de termes soit anglais soit empruntés et francisés à des degrés variables. Ces termes s'accumulent si vite que les études synchroniques risquent d'être très vite dépassées par le grand mouvement diachronique. C'est évidemment une des contraintes des études telles que la nôtre. D'ailleurs, les radicaux sont souvent profondément modifiés ou partiellement éliminés pour obtenir des formations complexes. Il paraît donc que tandis que la médecine jouit d'une tradition plus stable pour ses dénominations, la terminologie de l'informatique cherche encore à se stabiliser, surtout dans sa manifestation morphologique. Ce sont les néologismes de toutes sortes qui prédominent dans la terminologie du micro-ordinateur. Les idées et les produits étant en perpétuelle évolution, les moyens de dénomination ont du mal à rester constants et stables.

1.7.2 La terminologie du micro-ordinateur: simplification et complexification du terme

En informatique, en dépit de l'instabilité relative des termes dans plusieurs langues, un fait sociolinguistique se présente par une certaine nationalisation terminologique et par d'autres manifestations synonymiques dues par exemple à la simplification de termes divers en provenance de différentes langues comme dans **simplex et enregistrement sur un support intermédiaire** (Nakos 1984:353). Ce phénomène de synonymie est plus frappant en médecine où les formes savantes sont issues du grec et du latin et où les formes d'affixes diverses s'emploient concurremment pour désigner les mêmes objets ou notions: **abcès infralingual et abcès sublingual**. On y remarque également l'existence de niveaux de langue: **carcinome cutané ou cancer de la peau**, et la présence de lexies complexes onomastiques: **maladie de Basedow, typhus de Sao Paulo, syndrome de Banti, etc.**

En informatique, le modèle substantif + préposition + substantif est préféré à la forme substantif + préposition + verbe: **aiguille à imprimer, programme à analyser, programme à dépister** s'effacent devant **aiguille d'impression, programme d'analyse, programme de dépistage**. Le substantif est censé enlever l'ambiguïté attribuable au verbe. Le même modèle comportant l'infinitif commence aussi à céder la place aux termes suffixés: **machine à déchiqueter > déchiqueteuse, machine à imprimer > imprimante**.

On remarque aussi l'absence de joncteur, forme quasiment inexistante en médecine: **langage origine ou langage source, mode système, mode message, liaison quatre-fils,**

carte détail, fichier bibliothèque, clé protection. Cet accollement obscurcit le type de lien entre les substantifs en même temps qu'il fait appel à la composition. Ces syntagmes peuvent être liés par une préposition: **langage origine et langage d'origine, mais programme d'assemblage, programme de commande, programme de gestion, etc.** Selon Nakos (:354), il paraît que l'absence de préposition est liée "à une certaine simplification du syntagme où figure la coordination".

En informatique, la complexification du syntagme aide à hiérarchiser les notions. Par exemple, **caractère alphanumérique > jeu partiel de caractères alphanumériques, caractère alphanumérique avec édition.** Il existe également des syntagmes tandem où les éléments sont d'importance égale: **stockage et retransmission, recherche et remplacement, chargement et exécution, puis retrait-rappel, entrée-sortie.** Ces termes désignent deux opérations successives ou complémentaires selon le cas.

Boulangier (1989:360-369), distinguant entre le terme et le mot (simple et complexe), insiste sur la fonctionnalité. Il parle aussi des rapports syntaxiques entre les éléments constituant le syntagme terminologique, mais c'est la définition de Rey-Debove (1971:112) qui décrit les syntagmes en tant qu'"entrées formées de plusieurs mots graphiques (simples ou composés) non reliés" tandis que Rey (1988:xii) distingue effectivement les séries d'unités complexes parmi lesquelles il reconnaît les syntagmes courants ou terminologiques, les locutions et les proverbes. On déduit de ces études que le syntagme est figé, lexicalisé et que les critères qui les identifient s'appliquent et dans la langue commune et dans la langue spécialisée bien que cela soit présenté différemment d'un dictionnaire général à un autre.

Pour l'emploi des toponymes, il est plus fréquent en médecine où on fait appel aux lieux et à des personnes liés à la découverte du phénomène par exemple. En informatique, la mythologie et la légende interviennent aussi pour nommer les langages et les systèmes par un processus siglique: **CASSANDRE**: 'langage pour la conception aidée et la simulation des systèmes logiques, leur analyse, description et réalisation', **EUCLID**, progiciel graphique, qui évoque le mathématicien grec Euclide (Nakos :355). On y remarque donc une certaine métaphorisation à la différence des processus dégagés en médecine. Le sigle, malgré son caractère difficile, demeure un moyen important de simplifier et de raccourcir le terme syntaxiquement complexe comme dans **SAFE**, technique de la validation de signature, de *Safe Signature Analysis using Functional Analysis* (malgré la lettre finale qui ne correspond pas au mot final du syntagme), et **WORM** pour un disque optique dont le syntagme est *Write Once, Read Many Time Memory*.

La réduction sous forme d'abréviation et de création acronymique abonde et nous en reparlerons en détail plus tard dans cette thèse. Retenons ces exemples: **bit**<binary digit, **codet**<*coded element*, **infotecture**<information et architecture, **pixel**<*picture element*, **codec**<codeur-décodeur, **modem**<modulateur démodulateur, etc.

En informatique, face à la recherche de la spécificité du terme, il est paradoxal que certains termes soient facilement réduits (avec ellipse parfois) pour créer, par inadvertance, la polysémie: **bloc de contrôle**>**bloc**. Ce genre de réduction s'apparente à de nombreux cas d'homonymie (d'homographie) siglique que l'on remarque en informatique: **BDD** = *Banque de Données, Base de Données*, **BDR** = *Banque de Données Régionales, Banque de Données*

Relationnelles, Banque de Données Réparties. Dans les cas de PUCE = Produits Utilisant des Composants Électroniques, on dégage la motivation qui renvoie à puce en lettres minuscules. On peut également citer SAFARI (Système Automatique pour les Fichiers Administratifs et le Répertoire des Individus), SAGACE (Système Automatique pour la Gestion et l'Échange des Comptes Économiques), SAGITTAIRE (Système Automatique de Gestion Intégrée par Télétransmission de Transactions avec Imputation de Règlement Étranger), SCRIBE (Système de Communication et de Réseaux Informatiques et Bureautiques Évolutifs).

La motivation interlingue (source anglaise) qui ressort de ces derniers exemples présente un cas intéressant. En plus, l'image bien déployée en médecine nous semble moins systématiquement utilisée en informatique. Il faut donc remarquer qu'il reste encore beaucoup à élucider concernant la terminologie de l'informatique surtout eu égard aux formations inhabituelles en langue commune. La terminologie étudiée ici est constamment changeante et notre objet est d'étudier sa morphologie afin d'en dégager certaines tendances directrices contemporaines.

1.7.3 Créativité lexicale

D'une manière générale, la créativité surtout onomasiologique de la terminologie du micro-ordinateur entraîne ce que Boissy (1988:77) décrit comme "cet enrichissement parfois jugé inflationniste du lexique [...]". Mais il ne s'agit pas d'un système en staccato puisque la créativité terminologique demande une maîtrise des modes de formation intégrés et une bonne

saisie de la motivation lexicale (Kocourek 1991:176). Ruwet (1968:50-52) parle d'une créativité gouvernée par les règles. Ajoutons que ces règles sont communément partagées, ne serait-ce que par un groupe restreint de spécialistes ou de terminologues, d'après les procédés généralement admis du point de vue linguistique. Il existe certainement des créations difficilement analysables parce que extrêmement osées, mais grosso modo, ce sont des cas isolés qui mettent les règles existantes à l'épreuve sans provoquer une situation de création lexicale anarchique.

À titre d'exemple, le signifié des mots-valises peut être net par le biais de leur morphologie qui permet des formants motivés. Certaines des créations s'emploient à travers deux ou trois domaines malgré le manque de rapports possibles entre eux. Elles provoquent alors des créations lexico-sémantiques pour lesquelles il faut une bonne saisie du signifié sinon se poseront des problèmes de compréhension et de traduction.

La dérivation impropre, produisant des hypostases, n'est pas toujours reproductible dans les combinaisons nouvelles: **interface vivant-machine**. Alors, certains termes modifient leur graphie après un changement catégoriel. D'autres dépendent des liaisons analogiques entre l'acception de l'unité lexicale originelle et celle que l'on cherche à attribuer au terme dérivé. Il est parfois difficile de dégager ces créations dans les phrases où elles peuvent se cacher: **clone et compatible** dans cette phrase: "ces ordinateurs sont désignés comme compatibles ou clones" (Boissy: 79). On remarque que **clone** est un nom qui n'a pas subi la dérivation impropre dont nous parlons, alors que **compatible** est clairement un adjectif substantivé. Le verbe qui correspond à **clone** est **copier**, deux termes morphologiquement dissemblables

malgré leur appartenance au même champ sémantique. L'environnement textuel, la situation énonciative et le contexte nous aident à déterminer le statut de telles formations.

La dérivation sémantique en tant que procédé linguistique de formation bouleverse les critères dénotateurs. Le terme qui en résulte subit un changement de signification sans changer de forme. Ce glissement est accompagné d'une transformation de son sémème d'origine laissant une distinction entre l'acception nouvelle et l'ancienne comme dans *souris*, où il y a dérivation sémantique sous forme d'analogie zoomorphique.

Généralement, ces dérivations sémantiques ne connaissent pas de dérivation impropre, ni de changement de genre ni de nombre. La sémasiologie se fait remarquer pour intégrer le terme créé à un environnement syntagmatique et c'est là où on voit l'apport des analyses syntaxiques transformationnelles dans la détermination du statut du terme concerné.

Comme dans la langue en général, les formants du sigle en terminologie de l'informatique subissent souvent la perte de quelques initiales, comme par exemple ASCII: 'American Standard Code for Information Interchange' où l'initiale du mot faible *for* disparaît. Si un sigle s'emploie beaucoup en informatique, il peut subir une troncation, une sorte d'ellipse siglique, par exemple DOS pour MS-DOS.

Dans les mots composés avec trait d'union, le rôle syntaxique des éléments constituants devient plus apparent. L'absence du trait d'union semble conférer aux unités une certaine autonomie et l'unité composée dans son ensemble doit cette formule à sa motivation.

Boissy (1988:84) indique que les néologismes lexicaux se servent des ressources de la langue et qu'ils sont facilement reconnaissables en tant que créations récentes. Les éléments

sont inséparables et fonctionnent ensemble dans une même catégorie grammaticale déterminée tout en renvoyant à un sens spécifique. Certains utilisent des graphies différentes pour désigner la même chose, gardant ainsi leur qualité commune monosémique, comme dans **barres code et codes à barres**. Parfois les connecteurs sont supprimés: **puce à mémoire, puce mémoire; disquette de programme, disquette programme, etc.** Malgré ces différences introduites par la présence de la préposition, les mêmes concepts ou objets sont visés et l'environnement textuel rend le sens accessible à l'utilisateur.

Une remarque est nécessaire à ce stade. Il est à noter que la terminologie de l'informatique, voire du micro-ordinateur, foisonne de ces types d'incertitudes lexicales qui marquent la création lexicale. La polysémie, ou inversement, la synonymie qui en résulte et qui contredit les caractéristiques de base recherchées comme idéal montrent combien le domaine est encore loin d'être stable. Pour atténuer les effets de cette contrainte, on remarque chez les spécialistes que les éléments les plus motivés dans de tels syntagmes sont privilégiés, ainsi le **disque** passe pour **disque compact à mémoire fixée, et disque magnétique** (noter bien cette polyvalence); **faisceau** pour **faisceau intense d'antiprotons, etc.** Le contexte aide à distinguer entre: **faisceau de balayage, faisceau étroit, faisceau d'image**, mais ces incertitudes et ces instabilités tendent à confirmer l'impression par laquelle se terminent les réflexions de Boissy qui réitère l'impossibilité d'une taxinomie rigide des procédés de création. Il existe une multiplicité de mélanges de modes et d'autres créations osées quoique répondant aux besoins lexicaux de désignation chez les spécialistes. À chaque invention ou découverte semble

correspondre une invention dénommatrice, surtout si la langue démontre une lacune ou une insuffisance à cet égard.

1.7.3.1 Ordinateur: origines et effets lexicaux

Les origines américaines de l'ordinateur se font remarquer dans la terminologie du micro-ordinateur. Selon Marcellesi (1973:59), "la majeure partie du matériel informatique est [...] du matériel américain [...]". Et ces ordinateurs, conçus à l'origine pour le traitement des données numériques, s'adaptent aux traitements de données textuelles utiles aux spécialistes et aux non-spécialistes (Auger 1989:485). L'accès des non-spécialistes à l'ordinateur résulte de la popularisation et de la portabilité du matériel informatique qui permettent aux utilisateurs de se servir de ce moyen économique et efficace pour des besoins personnels et professionnels divers. Pour Auger (:485), cela constitue "en quelque sorte le fondement historique du vaste domaine de l'informatique langagière et de ces applications majeures". Par conséquent, les termes sont censés être empruntés à l'anglo-américain pour la plupart. Ainsi, les termes tels que **slot**, **scratch**, **batch** passent pour des emprunts alors que des créations réussies telles que **ordinateur**, **logiciel**, **progiciel** sont censées être créées pour contourner l'influence des anglicismes. En plus, les créations telles que **listage**, **ludiciel**, **bogue** sont vues à tort comme des substituts aux équivalents américains, alors qu'ils sont issus de modes de création authentiquement français. John Humbley (1987:321), par exemple, pense que la plupart des créations sont des aménagements sémantiques de matériel existant et non des créations intégrales. Ces aménagements deviennent parfois de simples traductions, comme **drapeau** pour

flag; boucle pour *loop*; fenêtre pour *window* ou accessibilité pour *ease of use* (plus récemment convivialité [Petit Robert 1993:468, 2^e acception ‘facilité d’emploi, d’accès d’un système informatique’]); permutation pour *swapping*; sauvegarder pour *saving a backup copy*. Mais on aura du mal à décrire reprographe qui veut dire *hard copy* comme une simple traduction du terme anglais.

Face à la réalité de l’emprunt, la naturalisation ou l’intégration de la terminologie du micro-ordinateur, qui est foncièrement anglicisée, est facilitée par le fonds gréco-latin commun aux deux langues. Cela est complété par l’aménagement et par la créativité. Mais les sentiments provoqués par le phénomène d’emprunt sont souvent intenses, variés et aux antipodes les uns des autres, ce qui nécessiterait une étude socioterminologique du phénomène.

Face aux éléments socioéconomiques et psychologiques, un certain nombre d’organismes nationaux et internationaux entreprennent d’endiguer ces flots de termes d’emprunt et de mettre en place des critères normalisateurs. D’autres cherchent aussi à harmoniser la terminologie à l’échelle internationale non seulement au sein d’une seule langue jouissant d’une aire d’emploi étendue, comme la francophonie, mais également au niveau interlinguistique (voir par ex. l’ISO, sigle anglais *International Standardization Organization* qui signifie l’Organisation internationale de Normalisation). S’il s’agit des sigles, l’absence de ce genre de concordance engendre ce que Kocourek (1991:164) nomme l’“hétéronymie siglique interlinguistique”. C’est ainsi que l’on trouve des équivalents tels que traitement par lot: *batch processing*; autonome: *off-line*; connecté: *on-line*; temps partagé: *time sharing*.

On peut également avoir l'adaptation phonématique comme dans *bug* > *bogue*, d'où la série dérivationnelle *déboguer*, *débogage*.

1.7.4 Activité terminographique en terminologie du micro-ordinateur

Les besoins de compréhension ressentis par le grand public, la nécessité de préciser le sens des termes chez les traducteurs et les traductologues ainsi que chez les spécialistes en d'autres domaines exigent la spécificité sémantique (univocité, biunivocité). Ces facteurs ont engendré le développement de la terminographie. Les efforts terminographiques débouchent à l'heure actuelle sur la terminotique qui consiste à confectionner les dictionnaires et d'autres listes de termes spécialisés à l'aide de l'ordinateur, ce que Rey (1979:16) souligne et décrit comme une "pratique descriptive", connue aussi sous le nom de *documentique*. Une conséquence de la systématisation du lexique spécialisé est la normalisation qui réunit les termes et leur attribue la signification voulue selon des critères aussi technoscientifiques que sociolinguistiques et pragmatiques.

Du point de vue sémantique, la dénomination d'un concept ou d'une notion, voire d'un objet relève du sens ou de la signification ou du référent. L'élément primordial est donc le rapport entre le sens et la dénomination, le terme, l'objet de cette activité créatrice (Lerat 1988:17).

La centralité du sens implique également les questions de synonymie, d'homonymie, de polysémie rassemblées hypéronymiquement par l'ambiguïté: *bit* et *élément binaire*; *écran* (*écran de visualisation*), *moniteur*, *visionneuse*.

L'antonymie en terminologie du micro-ordinateur reste encore à élaborer car si elle se manifeste, elle n'est pas encore bien explicitée. Mais on ne peut pas nier sa potentialité dans des opérations réversibles. Si le terme renvoie à un objet concret, il est évident que l'analyse antonymique serait quelque peu difficile à mener.

La définition est centrale dans la confection des dictionnaires de terminologie et dans d'autres listes. Apport sémantico-logique, la définition porte les connaissances latentes dans les termes créés, adaptés et empruntés. Son importance se révèle davantage dans les efforts de normalisation et de rationalisation des termes. Le contexte est aussi un élément important qui permet de spécifier le sens du terme selon son environnement textuel et selon d'autres circonstances d'énonciation.

Le travail terminographique porte aussi sur la grammaire en ce sens qu'il détermine le genre et d'autres caractères grammaticaux tels que le nombre. Mais il paraît que cet aspect grammatical n'est pas un champ qui tente beaucoup les linguistes qui oeuvrent dans la langue de spécialité.

Étant donné l'importance de la classification dans la nomenclature technoscientifique, on recherche aussi les hyponymes, les co-hyponymes ou synonymes et même les hyperonymes. Cela fait appel déjà à la métonymie: le tout, la partie (la synecdoque, etc.) qui se dégage à partir de la classification, de la stratification notionnelles et des relations conceptuelles terminologiques.

Kocourek (1991:218-227) parle de l'homogénéisation des terminologies. L'unification s'effectue à travers la normalisation (sélective, néonymique et internationale) et surtout

l'autorégulation non officielle des individus et des groupes de spécialistes. Pour Lerat (1988:25), la normalisation "a des connotations bureaucratiques et dogmatiques". Il suffit à ce stade de savoir que ces efforts se déroulent aux niveaux national et international et qu'ils sont de caractère interdisciplinaire, prescriptif et sélectif.

Une source potentielle de conflit reste le décalage entre la norme linguistique et la norme terminologique qui ne sont pas toujours en harmonie. Tandis que la première est au service des régularités de l'idiome, la seconde concerne principalement l'internationalisation de la terminologie. Par ailleurs, comment résoudre le conflit entre les différents groupements à l'intérieur d'une même aire linguistique comme la francophonie (par exemple les régionalismes à orientation nationaliste), entre les différents groupements socio-professionnels, entre les domaines limitrophes partageant ne serait-ce qu' un minimum de termes communs? Là où la politique linguistique est poursuivie avec acharnement pour des motifs tels que des raisons socio-politiques, la situation qui s'ensuit devient plus compliquée face aux sentiments forts et passionnés. À titre d'exemple, l'aménagement linguistique dans la vie sociale et dans les secteurs industriels et techniques au Québec a produit des effets puissants sur la terminologie française à l'échelle internationale. Ce dirigisme linguistique va de pair avec des sentiments nationaux dans le cadre de la préservation du patrimoine et de l'identité linguistique et culturelle.

Il convient de signaler que malgré l'intensité des travaux terminographiques sous forme de dictionnaires, de listes et de glossaires, qu'ils soient unilingues ou bilingues, ces travaux ne peuvent que faire appel à l'anglo-américain car dans la majorité des cas, les notions ou objets à

désigner existent déjà dans cette langue. Ainsi l'emprunt se justifie-t-il dans la manière dont nous concevons notre étude. Sa capacité productrice et son rôle essentiel quoique parfois subtil dans toute la problématique de la création lexicale dans la terminologie à l'étude nous le rend inévitable.

1.8 Choix et caractère du corpus

Pour le corpus, nous exploiterons des sources primaires telles que les textes suivis, les manuels et les articles pertinents. Dans un premier temps, il s'agit d'une liste des sources primaires qui comprennent des manuels fondamentaux et suffisamment détaillés. Cette liste nous fournira un corpus étendu qui permettra une étude contextuelle des items isolés, dépouillés. La liste est suivie des sources sous-jacentes, secondaires. Nous avons mis en relief, au moyen des astérisques, les principales sources primaires de dépouillement.

Sources primaires:

- Acerson, Karen L., 1990. WordPerfect 5.1: The Complete Reference. Berkeley, California: Osborne McGraw-Hill.
- Alfieri, Vincent. 1989. The Best Book of: WordPerfect Version 5.0. Indianapolis: Hayden Books.
- Armand, St-Pierre et Annie Bonneau. 1994. La maîtrise du micro-ordinateur. Boucherville: Editions Vermette Inc.
- Carrol, Jim and Rick Breadhead. 1995. Canadian Internet Handbook. Scarborough: Prentice Hall.
- *Microsoft Corporation. 1994. Quick Results: Microsoft Word 6.0. USA: Microsoft.
- *..... 1994. User's Guide: Microsoft Word 6.0. USA: Microsoft.
- *..... 1994. Aperçu: Microsoft Word 6.0. Ireland: Microsoft.
- *..... 1994. Guide de l'utilisateur Microsoft Word 6.0. USA: Microsoft.
- Simpson, Allan. 1990. WordPerfect 5.1 par la pratique. Paris: Sybex.

Quelques sources secondaires visant surtout des vérifications lexicographiques:

- Boutin-Quesnel, Rachel et al. 1985. Vocabulaire systématique de la terminologie. Québec: Publications de Québec.
- Bovin, Gilles et Diane Duquet-Picard. 1991. Vocabulaire du logiciel. Québec: Publications du Québec.
- Dictionnaire bilingue d'informatique anglais-français. 1990. Alleur: Marabout.
- Ginguy, Michel. 1992. Dictionnaire anglais-français d'informatique. 11e éd. rév. et aug. Paris: Masson.
- Hildebert, Jacques. 1992. Dictionnaire d'informatique anglais-français, français-anglais. Paris: Pocket.
- Larousse Informatique. Dictionnaire français-anglais. 1991. Teddington: Collin.
- Michel, France. 1991. Vocabulaire de l'échange de documents informatisés. Québec: Publications du Québec.
- Office de la langue française. 1988. Terminologie de l'informatique. Québec: Gouvernement du Québec.
- O'Mara, Gerry Routledge. 1996. Using your PC. 2nd ed. Indianapolis: Que.
- Rougé, Daniel. 1990. PC Tools Deluxe 6 Utile: Versions française et US. Paris: Sybex.
- South, David. 1994. The Computer and Information Science and Technology: Abbreviations and Acronyms Dictionary. Boca Raton: CRC Press.
- Tornsdorf, Helmut and Manfred Tornsdorf. 1993. Bien débiter sur PC. Paris: Micro Application.
- de Villiers, Marie-Éva. 1990. Vocabulaire du micro-ordinateur. Québec: Publications du Québec.

Pour ce qui est des chapitres ultérieurs traitant de la formation des termes, nous nous appuyerons sur les principes pertinents de base élucidés par Kocourek (1991) afin de les plier à nos besoins d'analyses particuliers à la terminologie du micro-ordinateur du point de vue de l'utilisateur. Nous nous servirons librement de la terminologie kocourekienne qui nous convient à cet égard. Nous accorderons aux ressources graphiques la place qu'elles méritent car elles fournissent une richesse importante dans les formations inhabituelles et particulières à la terminologie du micro-ordinateur: majuscules, minuscules, blancs de mots, etc. Il existe d'autres signes non alphabétiques, à savoir les chiffres arabes et les signes iconiques, c'est-à-dire les signes dont la forme ressemble au

réfèrent. Pour le fondement théorique, il s'agit des manuels qui traitent de la formation lexicale du point de vue linguistique, par exemple, Corbin (1987), Guilbert (1971, 1975), Kocourek (1991), Guiraud (1978), Pouradier (1978), Rey (1977, 1979) Tuțescu (1972), Deroy (1956), Nyrop (1936[1908]), Darmesteter (1972[1877]), etc. Pour le dépouillement destiné aux analyses ultérieures, nous nous servons des sources secondaires telles que listes, dictionnaires, glossaires, encyclopédies.

L'analyse linguistique du corpus nous permettra une description des items relevés d'après les principes linguistiques élaborés dans les textes suivis primaires qui constituent le fondement théorique du travail. Les critères de dépouillement seront indiqués dans le segment suivant.

1.9.1 Méthode

L'écrit, relativement indépendant de l'oral en langue technoscientifique (Kocourek 1991:21-27), constituera notre visée dans le dépouillement lexicographique effectué à partir des textes choisis à cette fin. Sans sous-estimer l'oral, les critères lexico-morphologiques que nous établirons dans ce travail regardent surtout l'écrit.

Il sera question d'examiner les formes écrites des termes extraits, la formulation langagière de leur sens, la distribution contextuelle (définition ou explication), les synonymes ou les équivalents en français et dans une autre langue où la signification et la définition ne sont pas faciles d'accès, et des exemples ou co-hyponymes illustrant le sens (Kocourek:184-205).

En somme, l'associativité structurelle et sémantique du signifiant visuel est à déterminer dans son fonctionnement social.

Étant plutôt qualitatif, ce travail cherchera à rapprocher les formes des dénominations de leur signification afin d'entrevoir l'accessibilité des termes aux utilisateurs. Nous nous proposons d'aborder également les aspects lexicaux, les questions intra-lexicales qui regardent la morphologie et la formation des termes et les dimensions extra-lexicales qui portent sur le comportement grammatical des termes, des verbes, et certains aspects du rapport qu'entretient l'unité lexicale avec le texte (démarches élaborées par Auger et L'Homme 1994:19).

Il est par la suite question de déterminer un domaine: celui de la terminologie du micro-ordinateur dont nous discuterons les modes de création. Il s'agira des structures notionnelles et terminologiques mises en oeuvre et repérables dans le corpus écrit déterminé en fonction de certains critères morphologiques, sémantiques et socioterminologiques (voir Rey 1979:83-89).

Quant au rapport entre les domaines de l'informatique, c'est-à-dire la relation entre les sous-domaines, on peut citer le schéma arborescent tel que présenté dans de Villers (1990:7) et Bovin et Duquet-Picard (1991:12) où le micro-ordinateur est un sous-domaine de l'informatique. Cette mise en rapport des domaines connexes régit la disposition systématique terminographique telle qu'elle est pratiquée par Boutin-Quesnel et al. (1990) et bien d'autres. C'est l'aspect technique où l'on se sert de la connaissance pour manipuler le réel (les "realia" de Rey 1979:98) qui sera la sphère de nos analyses et non nécessairement l'aspect scientifique où il est essentiellement question de concepts et de rationalisation.

Notre analyse linguistique impliquera le repérage dans un ensemble de textes d'une quantité d'unités linguistiques définissables comme termes: simples et complexes (composés, syntagmes libres et lexicalisés). D'autres éléments importants sont: définition, description et autres procédures interprétatives sémantiques. Nous isolerons donc ce qui nous paraîtra digne d'analyse tels les néologismes (on s'attend déjà à une quantité considérable de ces créations nouvelles dont le génie mérite quelques commentaires). Parfois, il sera question de rechercher les équivalents anglais afin d'éclaircir ce dont il s'agit. Un corpus homogène et authentique nous permettra de saisir la morphologie de ces néologismes.

Les principaux niveaux suivants seront visés: le niveau linguistique (morphologique, morpho-sémantique, morpho-syntaxique); dans un moindre degré, le niveau pragmatique et socioterminologique; le niveau notionnel et sémantique qui comprendra la définition, les descriptions éventuelles, la mise en relation avec d'autres termes du domaine visé et les termes d'autres domaines voisins. On verra aussi des équivalents anglais. Il s'agira d'exploitation documentaire, facilitée aussi par les sources secondaires sémasiologiques indiquées ci-dessus, dont la démarche va de la forme vers le sens. Par rapport à beaucoup d'autres études des termes, notre travail est foncièrement morphologique et porte également sur la créativité lexicale. Nous sommes enclin à insérer la morphologie au sein des études terminologiques et à les imbriquer l'une aux autres. Si on ne l'avoue pas ouvertement, la forme de la dénomination éventuellement accolée à une nouvelle réalité révèle un processus morphologique de créativité dénommatrice, du moins implicite au processus de créativité lexicale.

Dans le chapitre qui suit, nous examinerons rapidement la dynamique mot/terme.

CHAPITRE II

LA NOTION DE MOT

2.0 Le mot comme outil d'analyse linguistique

Il y a plusieurs manières de considérer le mot: parlé et écrit, unité phonologique, graphonomique, sémantico-lexicale, textuelle. Il y a des mots faibles et des mots forts, des mots-occurrences, des mots-variantes, des mots-types. Le mot se présente dans la langue et dans le discours, et il se révèle sur les axes diachronique et synchronique. Arrivé et al. (1986:393) parviennent à formuler la problématique du mot en disant qu'“il n'est possible de donner une définition à la fois simple et rigoureuse du mot qu'au niveau de la manifestation graphique”.

Toutefois, selon Kocourek (1988a:10), “l'objet étudié par les linguistes est d'une complexité extraordinaire et chaque linguiste est libre de l'explorer à sa propre manière”. La définition que nous adoptons est celle qui pose simplement le mot comme instrument d'analyse multidirectionnelle et de connaissance progressive des langues du monde. C'est dans le mot que s'enracine le concept de terme. Nous acceptons donc que le mot précède la notion de terme dont nous avons fourni de nombreuses définitions dans le chapitre précédent.

En terminologie, le mot cède la place à l'unité lexicale et au terme. Cette substitution s'effectue en partie parce que le concept de terme dépasse de loin les restrictions imposées par l'emploi de mot. Et la capacité globalisante et générique de l'unité lexicale permet d'y inclure tout élément qui dépasse le mot. Cela permet d'incorporer dans la classification du terme les

unités simples et complexes, les syntagmes lexicaux ainsi que d'autres représentations, par exemple brachygraphiques et alphanumériques. Cette désignation englobante de terme est employée dans un sens spécifique à un domaine de connaissance humaine, conformément à la hiérarchisation notionnelle du domaine visé. Mais il est des cas où plusieurs domaines connexes (ou sous-domaines) partagent l'attribution du sens aux concepts et aux objets. Ce phénomène de remplacement est issu du statut du mot qui a été remis en cause à plusieurs reprises en linguistique. Certains le louent (Kocourek 1991, Benveniste 1966), et d'autres (Bally 1950, Gordon 1992) lui attribuent une certaine insuffisance, le critiquent selon qu'ils lui associent de nombreuses restrictions dans son emploi en tant qu'élément de base linguistique, en tant qu'outil d'analyse.

Les unités lexicales constituent le lexique, c'est-à-dire les mots et les syntagmes lexicaux. Les unités lexicales des textes technoscientifiques appartiennent donc au lexique et représentent "un sous-ensemble des unités lexicales, ou de leurs acceptions, de la langue entière" (Kocourek 1991:91). Nous réitérons ce qui suit ce postulat de Kocourek à propos du mot en admettant que le mot est le niveau du lexique par le truchement duquel nous accédons aux niveaux morphématique et syntagmatique.

Or, certaines approches textologiques tendent à évacuer sinon à endiguer les ramifications du concept de mot au profit du morphème, soit des éléments infra-mots et grammaticaux. Cette tendance vise à valoriser et à expliquer cette opposition en faisant allusion à la notion de signe linguistique. Mais vu que ni le morphème ni le monème (voir Martinet 85:29, 31) ne sont vraiment des unités minimales du sens lexical, "l'abandon du

mot supprime l'ouverture sur la pensée et sur le monde, et chasse les considérations sémantiques de la linguistique" (Kocourek:91). Sans le terme qui est d'abord un mot, nous ne serions pas en mesure d'entreprendre l'évaluation qualitative qui sous-tend ce travail. Ce serait d'ailleurs un travail futile qui chercherait la marginalisation de la sémantique, de la lexicologie, de la lexicographie et de la terminologie, domaines qui poursuivent et privilégient les aspects sémantiques.

Malgré ces considérations alexicales et antilexicales, Kocourek nous avertit que le remplacement de mot par lexème ou par vocable signale une rupture complète entre la lexicologie et la grammaire, ou bien une cloison artificielle entre le système et les textes de la langue. Son emploi de mot tient compte des critères grammaticaux (homologiques et graphiques) de découpage: mot-type, mot-occurrence ou occurrence du mot, variantes du mots (flexionnelle, contextuelle), lemme, vedette et même mot-lexème pour mettre en relief l'aspect lexical (et non grammatical) de cette description.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, l'analyse en technoscientifique vise surtout les aspects non grammaticaux des unités lexicales fortes, à savoir la classe nominale, verbale, adjectivale et dans un moindre degré la classe adverbiale. Ce sont des unités pleines, autosémantiques, autonomes et dotées de signification spécifique.

Les préjugés envers la désignation et le concept de mot proviennent du fait que certains le voient doté d'"une notion incertaine à laquelle on doit s'affranchir" (Bally 1950[1932]:288). Pour Martinet (1985:71) le mot est un "concept superfétatoire". Mais d'autres ont des dispositions moins défavorables. Louis Guilbert (1975:107-108) souligne le fait que le mot

comme unité linguistique gêne énormément, sinon depuis toujours, la linguistique saussurienne puisque “les bases de la prééminence du mot se trouvent détruites par la primauté accordée à la chaîne parlée au détriment de la forme écrite”, et cela malgré l’autonomie et la cohérence (dans le cas d’une complexité morphologique) qui sont deux des caractéristiques principales du mot. Mais Benveniste (1966:123), malgré les soupçons et l’incertitude qui pèsent sur sa classification, donne un conseil important: “Qu’on nous permette [...] de conserver ce terme décrié [...] et irremplaçable”. Nous sommes enclin à nous ranger du côté de ce conseil parce que nous estimons que le mot, malgré tout, constitue un des niveaux de base qui permettent le fonctionnement de la langue. Une simple définition ne peut pas saisir la complexité du mot.

La complexité du mot (Gordon 1996:40-41) surgit si on le voit en tant que signe linguistique. Tandis que la forme grammaticale du pluriel est rendue par *s* en tant que représentation morpho-syntaxique se combinant avec l’élément de base pour constituer indépendamment un signe linguistique, tout comme le mot de base, celui-là n’est pas un mot. Pourtant, nous admettons que le sens du pluriel est effectué par cette marque grammaticale, par opposition au singulier. Le pluriel engendre le sème qui donne une des diverses manifestations du mot, comme celui des unités grammaticales des formes participiales du verbe. Si l’unité de base se veut un mot, les unités infra-mot, dépourvues d’autonomie formelle ne le sont pas, bien qu’elles soient dotées de sens. Il existe aussi des significations au-delà des bornes imposées par le mot (on verra plus tard la syntagmatisation et la lexicalisation). Voilà pourquoi Gordon (:40) n’accepte pas que le mot soit l’unité de base d’analyse linguistique: “*Because so many words are complex, the word cannot be the basic unit of linguistic analysis*”.

2.0.1 Procédés de formation du terme

Sous la rubrique de la formation, nous parlerons spécifiquement des termes, dans l'optique d'unités lexicales définies et employées dans les textes qui traitent de la terminologie du micro-ordinateur. Nous entendons par formation son emploi métonymique (donc polysémique) qui comprend l'action ou l'activité, le résultat et l'étude de cette activité formatrice. Nous mettons surtout en relief les termes destinés aux consommateurs dans le grand public, c'est-à-dire les termes accessibles aux utilisateurs de l'ordinateur et non les termes employés exclusivement par des spécialistes en informatique, termes foncièrement marqués par le langage symbolique.

À propos de la formation des termes, il est pertinent de ne pas perdre de vue la définition et la redéfinition, fait terminologique fondamental qui confère aux unités lexicales "la capacité [...] d'être dotées de sens superposés ou juxtaposés [qui] accompagne tout acte de formation terminologique" (Kocourek 1991:105).

Les termes recueillis dans cette étude répondent principalement aux modes de formation suivants: d'abord, la dérivation impropre par changement de catégorie grammaticale, la dérivation régressive ou par réduction; ensuite, la dérivation propre qui emploie les formants antérieurs (préfixation) ou postérieurs (suffixation). Il y a également d'autres élargissements par agglutination des morphèmes peu prévisibles de par l'instabilité relative de la terminologie de l'informatique.

Nous étudierons aussi la composition et la confixation (nous en donnerons la définitions au chapitre 4.2). Cette dernière, nous l'avons relevé, est peu usitée d'après le nombre insignifiant de termes confixés que nous avons dégagés dans les textes parcourus. Contrairement à la confixation, la composition est assez féconde et pose une difficulté de distinction d'avec l'abréviation, la siglaison et l'acronymie. Nous y reviendrons. On remarque également la composition postposée qui fait que dans les syntagmes lexicalisés, l'unité lexicale composée entière fonctionne comme déterminant. Cela nous révèle la nature complexe et néologique de beaucoup de termes dans la terminologie qui nous préoccupe.

La lexicalisation ou formation syntagmatique représente en terminologie les syntagmes lexicaux pourvus de définitions spécialisées. Elle mène souvent à des formations syntactiquement complexes. Ces termes sont diversement dénommés: *termes syntagmes*, *termes syntagmatiques*, *syntagmes terminologiques*, etc. Cette formation qui abonde en informatique donne l'impression d'être explicative, quoique souvent trompeuse. Ces syntagmes pourront être désambiguïsés par leur structuration, leur constitution et la dépendance des éléments internes qui participent à la réalisation du sens global. Une bonne connaissance de leur motivation permet de mieux saisir leur sens ou plus précisément, les notions ou objets auxquels les syntagmes se rattachent. C'est par le truchement de l'analyse syntaxique sous forme de la structure hiérarchique que la fonction de ces éléments constitutifs devient plus claire. Ce genre d'analyse nous éclaire également sur la siglaison car les sigles résultent de l'abréviation des syntagmes lexicaux tout comme l'apocope multiple lorsqu'elle est poussée assez loin.

Les critères sémantiques et systémiques concernent la recherche synonymique, la compatibilité systémique, l'imprévisibilité sémantique et l'ambiguïté des mots constitutifs. Cette ambiguïté pourrait provenir de l'emploi figuré du nom régissant, de l'emploi exocentrique, de l'emploi idiomatique. Pour ce qui est de la signification des termes, nous chercherons les définitions fournies par les terminographes, la nature du sens et du référent, l'entrain onomasiologique, les critères d'usage qui mènent à l'automatisation renforcée par la fréquence.

Avant de conclure que ces syntagmes passent pour termes, nous opérerons une délimitation par le biais d'un certain nombre de critères de lexicalisation. D'abord, la présence d'une définition terminographique renforce le degré de lexicalisation et confine le terme à un domaine donné (ou à plusieurs domaines voisins). Puis, nous établirons la position du syntagme-terme au sein de la série synonymique, si elle existe, dans son environnement paradigmatique. Sa structure syntaxique linéaire et hiérarchique déterminent sa maniabilité syntagmatique. Sa cohésion syntaxique le confirme fermement comme terme, mais elle donne également lieu à son imprévisibilité sémantique due à la fois à la motivation, à la convention et à l'arbitraire. Sa sémantique déterminée qui renvoie soit à un concept soit à un objet quelconque reste la prérogative du spécialiste terminologue ou du créateur. Nous mettons ces critères en exergue par rapport à nos analyses pour permettre d'entrevoir la nature de notre évaluation de ce phénomène de lexicalisation. C'est ainsi que le syntagme lexicalisé peut demeurer ou transparent ou endocentrique ou exocentrique.

L'emprunt, surtout les anglicismes lexicaux, sont inéluctables dans cette étude telle que nous la concevons. D'après les équivalents que nous fournirons, l'emprunt figure soit

directement soit discrètement dans la formation d'une quantité importante de termes. Pour nous, ce mode de formation est "une forme normale de l'enrichissement lexical" (Dauzat 1967:54). Par emploi métonymique, le terme d'emprunt signifie l'acte et le résultat de l'acte d'emprunter à une autre langue. Ainsi, nous parlerons de mot d'emprunt, d'unité lexicale d'emprunt et du terme d'emprunt (exemple: *cache* (angl) de cacher). Il convient de remarquer que l'emprunt ne va pas seulement en sens unique; il est parfois réciproque, d'où la notion de navette d'emprunt. Nous ne parlerons pas forcément de son intégration, de son assimilation, ni de sa modification, un travail qui nous imposerait une étude diachronique alors que notre optique se borne à l'étude ponctuelle des éléments d'emprunt isolés de nos sources. Il suffira de dire quelques mots sur la morphologie et sur la signification des éléments au moyen de leurs formes, de leurs définitions au sein d'un groupement socio-professionnel et grâce à d'autres informations terminographiques. À côté des équivalents anglais, on peut voir par exemple, bureau : *desk top*; corbeille: *trash*; disque dur: *hard disk, hard drive*, dossier: *folder*, fichier: *file*, fenêtre: *window* pour ne pas parler de modem: *modem* (création par acronymie mo[dulator]-dem[odulator] qui marche aussi bien en anglais qu'en français: mo[dulateur]-dém[odulateur]).

Mais l'emploi en français des abréviations anglaises telles quelles pose des problèmes particuliers. Comment prononcer en français le sigle anglais ASCII (*American Standard Code for Information Interchange*) couramment employé en français, de même que SCSI, *Small Computer System Interface*? En principe, d'après la notion répandue de l'universalité des concepts technoscientifiques, l'emprunt ne devrait pas poser de problèmes ni susciter de

sentiments défavorables envers les dénominations provenant surtout des langues étrangères. Mais la situation canadienne nous enseigne au contraire que cette problématique existe et qu'elle mérite l'attention de ceux qui s'intéressent aux dimensions socioterminologiques dans leur rapport avec la manifestation orthographique et formelle des concepts et des objets compris dans les domaines en question.

L'abréviation demeure un mode important et répandu dans la terminologie qui nous concerne. Par conséquent, nous verrons un certain nombre de cas particuliers de la troncation (aphérèse, syncope, apocope, troncation bilatérale, apocope multiple et acronymie). L'ellipse du régissant qui tombe en restant sous-entendu, comme nous la décrit Quemada (1978:1185-1188), nous intéresse. Mais nous verrons par là l'occurrence des expressions exocentriques qui risquent de brouiller la signification. La siglaison nous donnera les sigles intégrés ou épelés et les problèmes sous-jacents.

Puisque notre travail est essentiellement morphologique, nous ne parlerons que très rapidement de certaines formations qui relèvent de la métaphore pour marquer leur présence dans la terminologie qui nous préoccupe. La métaphore terminologique comprend essentiellement la métaphore anthropomorphique et zoomorphique qui présente un phénomène intéressant comme on le remarque dans les exemples suivants: *puce* (et **PUCE**), *rafale* (en anglais *bust*), *abeille* (enroulement en nid d'abeille), *Hamming*, etc. La métonymie, nous le verrons, occasionne la présence des noms propres et des noms déposés qui à leur tour engendrent la dérivation, ce qui tend à renforcer la conviction de ceux qui classent ces noms propres comme des termes et, cela, malgré l'opposition de certains comme nous l'avons

mentionné dans le chapitre précédent. Dans le cas de ces éponymes, il s'agit de la métonymie du genre activité>résultat; inventeur>invention; lieu>produit.

Les termes étant plutôt complexes, ils sont motivés, comme nous le montrerons lors des analyses des items du corpus.

Une bonne manière d'appréhender la problématique de la formation des termes en terminologie de l'informatique serait l'approche pluridisciplinaire: les perspectives sociales et philosophiques, la graphématique, la sémiolinguistique, la pragmatolinguistique, la sémantique textuelle, malgré ce que Kocourek appelle à juste titre "[...] la dérive du langage technolinguistique, sa frénésie néologique, son caractère éphémère, son hybridité sémiotique" (1994:15). Par la complémentarité, nous serons en mesure d'expliquer les aspects langagiers de la langue de spécialité. Le matériau proviendra des textes spécialisés (voir une comparaison ponctuelle dans [Kocourek 1991:11]) en l'occurrence des textes primaires traitant de l'informatique. Ces textes nous fournissent des exemples réels, en contraste avec des exemples hypothétiques et fabriqués, pour convenir à des principes abstraits.

À quel point la terminologie de l'informatique entre-t-elle dans la langue générale pour être enregistrée dans les dictionnaires généraux? Quelle est l'attitude de l'utilisateur et comment cet utilisateur contribue-t-il à l'effet diachronique de cette terminologie? Telles sont quelques-unes des questions fondamentales auxquelles nous chercherons à répondre. Il est peut-être important de signaler que l'usager contemporain ne se soucie pas nécessairement de l'étymologie et qu'il n'attribue aucune prééminence aux détails morphologiques de la formation des termes. Son approche est simplement synchronique, ponctuelle et c'est la saisie du sens qui

est pour lui d'une importance primordiale. Bien que les termes trouvent leur signification en entrant en jeu avec d'autres éléments, en une sorte d'interaction systémique, l'utilisateur semble opter pour l'opération sémantique et non nécessairement pour le processus morphologique. La morphologie du terme et les analyses pertinentes permettent au terminologue et à d'autres créateurs de termes de mieux s'acquitter de leur tâche formatrice.

Face à l'explosion de la terminologie de l'informatique, la dénomination a recours à toute la gamme sémiotique. Mais face au symbolique (photos, icônes, dessins et d'autres représentations non verbales et non linéaires), la dénomination est-elle brouillée? Y a-t-il de bons équivalents des termes provenant d'autres langues? Dans les pages qui suivent, nous explorerons quelques-unes de ces questions. D'abord, nous parlerons de la prédictibilité des procédés dérivationnels et de l'associativité structurelle et sémantique en guise d'introduction aux analyses morphologiques et qualitatives qui suivront.

2.1 Morphologie dérivationnelle: associativité structurelle et sémantique

Si la morphologie lexicale est un champ linguistique relativement peu exploré, cela est vrai davantage pour la morphologie dérivationnelle, la branche de la morphologie qui s'intéresse à la formation des mots. Mais l'explicitation des procédés dérivationnels se heurte à un grand nombre de contraintes telles que les irrégularités du lexique, les règles qui régissent la construction de mots et la présence des éléments étrangers dans le système linguistique.

D'autres obstacles, non moins difficiles, restent à surmonter, à savoir ceux qui ont trait aux phénomènes de la lexicalisation, de la fixation collective des mots dans une forme ou dans un sens spécifique, ainsi que les contraintes d'ordre métalinguistique sous la forme du distributionnalisme et de la grammaire générative qui voit le lexique comme le lieu des irrégularités par excellence.

Une manière de contourner ce problème serait d'élaborer conjointement un dictionnaire dérivationnel du français pour répondre au manque d'une théorie homogène capable de se prêter à une application lexicographique, manuelle ou électronique. C'est ce qu'explique Danielle Corbin (1991:7-30) quand elle explicite la formation dérivationnelle d'après leurs structures et les interprétations possibles.

L'objet principal de l'étude de Danielle Corbin est la construction du sens des adjectifs dénominaux en mettant en lumière les différences de comportement syntaxique entre les adjectifs de relation et les adjectifs dits qualitatifs. Il est également question de décrire la grammaire dérivationnelle "de façon structurellement et sémantiquement unifiée des noms et adjectifs [...] pour ainsi proposer une représentation de cette description explicite sous une forme lexicographique expérimentale" (:8).

Cet effort expérimental consiste à montrer le cheminement de l'observable au prédictible dans la représentation de la structure et du sens (des noms d'activité en *-erie*), ainsi qu'à l'élaboration d'hypothèses unificatrices susceptibles de rendre compte à la fois des sens des noms diminutifs en *-et(te)* et dépréciatifs en *-asse*, d'après une solution

fondée sur la combinaison de l'apport sémantique d'une règle unique de construction suffixale et de règles sémantiques à divers niveaux de la dérivation.

Cette tentative s'inspire bien sûr du modèle théorique associatif et stratifié dont les principes fondamentaux vont nous intéresser ici. Cette théorie vise au prime abord à rapprocher le sens et la structure des mots construits traités, et à expliciter comment des opérations complexes de nature différente se combinent pour produire des données analysables et observables. Ce faisant, on remarquera que les règles sémantiques entrent en interaction avec des règles dérivationnelles comme le montrent les exemplifications de Corbin.

Tout ce travail porte sur le lexique, domaine qui a été considéré comme celui des "bizarreries", des "curiosités", pour ne rien dire des autres bibelots linguistiques qui contraignent Pierre Corbin (cf. Danielle Corbin 1991:24) à parler de la "lexicographie de divertissement". D'ailleurs, selon la grammaire générative, les processus dérivationnels "sont typiquement sporadiques et seulement quasi productifs" (Chomsky 1965:250). Pour Bloomfield (1933:257), "le lexique est réellement un appendice de la grammaire, une liste des irrégularités de base". Même un lexicographe bien connu, Rey (1977:166), reconnaît que "le lexique est sans aucun doute l'irrégularité fondamentale, face aux régularités de la syntaxe et de la phonologie".

Ces impressions découlent essentiellement de la conception hégémonique de la syntaxe en grammaire générative qui préconise la réduction du sens, suite à l'analyse

lexicale, et de l'interprétation de la structure, ce qui fait que l'on cherche à calquer le fonctionnement des principes de la morphologie lexicale sur des principes syntaxiques.

Selon Danielle Corbin (:9), bien que ce genre d'investigation linguistique se heurte à certains problèmes fondamentaux tels que "les relations entre contraintes formelles, structurelles et sémantiques, celles entre sens et référence et celles entre représentations cognitives et contraintes linguistiques", l'intérêt linguistique théorique en général cherche à clarifier ces contraintes.

L'élaboration de cette théorie dérivationnelle est axée sur les principes d'un modèle associatif et stratifié présenté axiomatiquement ici comme "le modèle [qui] repose sur l'idée que le sens d'un mot construit est construit en même temps que sa structure morphologique, et compositionnellement par rapport à celle-ci, et que la représentation grammaticale doit refléter cette construction simultanée de la structure et du sens" (:9). Cette position va radicalement à l'encontre de la conception dissociative qui est prépondérante en grammaire générative et selon laquelle, conformément aux analyses syntaxiques orthodoxes, "la structure est première, et le sens est affecté aux structures par des règles interprétatives". Mais il existe un autre courant théorique proposé par Beard (1988:3-59 cf. Danielle Corbin 1991:9), et qui consiste en la modification de l'ordre des facteurs : "la génération structurelle et sémantique est fondamentale, et les affixes sont insérés superficiellement".

Ce rapport entre forme et sens, nom et concept ou nom et notion correspond au rapport signifié / signifiant. Cela rappelle le dilemme, sur le plan lexical, de la tension entre

la sémasiologie qui part de la forme vers les divers sens assignés à cette forme, et l'onomasiologie dont le point de départ est la chose ou le sens et qui se dirige vers la forme. C'est ici l'opposition structuraliste/généraliste (Kocourek 1991:43-45). Au niveau syntaxique, nous avons affaire à "l'imprévisibilité sémantique" (Kocourek 1991:146) en ce sens "qu' il se trouve que le sens d'un syntagme n'est pas toujours ce que suggèrent les éléments constitutifs".

L'associativité préconise que les distorsions observables entre forme et sens sont réductibles et rendent possible la définition contrainte de la notion du mot construit. Superficiellement, on remarque qu'il y a toujours un manque de correspondance harmonieuse entre les formes et les sens des mots complexes. Mais on a proposé bon nombre d'arguments qui s'opposent aux conceptions contraires reçues, comme par exemple Zwanenburg (1990:75) qui suggère de "séparer les règles de structures et les règles sémantiques".

Voici quelques-unes des conclusions généralistes. Les mots construits de la même façon démontrent une divergence avec leurs constituants, par exemple: *maisonnette* - 'petite maison'; *lunette* - dont le sens n'est pas immédiatement déductible du sens de la lune et de la valeur diminutive que l'on attribue généralement au suffixe -*et(te)*. D'après le GRLF (v.6:100), on dénombre les sens suivants - 'glace circulaire, un disque en acier destiné à calibrer les projectiles d'artillerie, l'ouverture d'un siège d'aisance, la partie circulaire d'un boîtier de montre, une petite fenêtre arrondie, etc., et au pluriel, l'objet que l'on porte sur le nez qui sert à corriger ou protéger la vue' .

Ensuite, un même sens pourrait être exprimé par un mot dérivé, un mot composé ou le mot construit. Zwanenburg (1990:75) cite **voilier, bateau à voile et voile** qui désigne un bateau, et il conclut qu'étant donné l'équivalence sémantique entre ces mots, les mots construits manifestent une non-spécificité de sens.

C'est aussi l'optique générative que les procédés morphologiques et les sens qui en résultent apparaissent en distribution croisée: d'une part une même forme affixale engendre plus de sens, par exemple **-ier(e)** paraît construire des noms et des adjectifs sur des bases de catégories variables et les noms porteurs de ce suffixe renvoient à des personnes, des animaux, des objets, des lieux entretenant des relations diverses par rapport à leur base; d'autre part, à un même sens paraissent correspondre plusieurs procédés morphologiques: un adjectif dit de relation peut être construit à l'aide des suffixes **-al, -aire, -el, -ier, -ique, etc.**

Selon Danielle Corbin (:10), puisqu'on parle d'idiosyncrasies, d'idiomatization, voire de caprices, pourquoi ne pas mettre de l'ordre à cette hétéroclicité, au lieu d'adapter confortablement une démarche qui sépare la description des structures et celle des sens?

La dissociativité générativiste regroupe des mots comme **expirer/inspirer, exister/insister** sous la même rubrique morphologique, alors qu'il n'y existe aucune régularité sémantique. En plus, il est à noter que la facticité du regroupement s'explique par les rôles que jouent les segments initiaux dans différents verbes. Si **ex-** et **in-** s'expliquent en tant que mouvement de l'intérieur vers l'extérieur dans **expirer/inspirer**, ils ne sont pas forcément dotés du même sens directionnel dans **exister/insister**.

La conclusion qui en découle chez Danielle Corbin est qu'il est utile de se méfier de l'image du lexique renvoyée par la grammaire car elle n'est pas le reflet immédiat de l'observable bien que la grammaire soit a priori destinée à expliquer les phénomènes observables. On peut noter que ce qui n'est pas immédiatement perceptible n'est pas nécessairement inexistant. Il s'agit de voir de près diverses distorsions observables entre forme et sens dans les mots construits, y compris celles ayant trait au système dérivationnel. Ces distorsions sont souvent analytiquement réductibles soit par une hiérarchisation du sens soit par une analyse structurelle abstraite.

La distorsion entre la forme et le sens d'un mot construit est implicitement basée sur le sens dérivationnellement prédictible à partir de la structure morphologique complexe du mot construit. Cet élément prédictible est défini par Danielle Corbin (1991:11) comme "le résultat de l'action sémantique conjuguée de la règle de construction de mot utilisée, du procédé morphologique choisi et de la base". Par exemple, le sens dérivationnellement prédictible de *lunette* est 'lune de petite taille', mais ce sens peut être opacifié par de nombreux facteurs.

Des règles purement sémantiques peuvent s'appliquer aux étapes de la dérivation d'un mot construit et masquer le sens dérivationnellement prédictible, comme par exemple *lunette* qui évoque les catégories référentielles d'objets de relativement petite taille, ayant une forme ronde, comme la lune, ou un constituant de forme ronde. Métaphoriquement, *lunette* impliquant la forme ronde se réalise grâce à l'application d'une règle sémantique sur la base *lune* du mot construit, c'est-à-dire, préalablement à la suffixation de *-et(te)*.

Mais si **lunette** désigne un objet constitué de deux verres et d'une monture, c'est par métonymie postérieure à la suffixation de **-et(te)** dont le pluriel est **lunettes** qui, à son tour, renferme le constituant saillant **lunette**, c'est-à-dire l'élément prototypiquement représentatif de la classe référentielle désignée par **lunette**.

Il en va de même pour **voile** qui désigne 'un bateau à voile', car les règles sémantiques sont également valables pour les mots construits que pour les mots non construits.

En outre, la référence extralinguistique du mot, construit ou non, fait qu'un même sens prédictible se présente différemment dans plusieurs domaines référentiels tout en créant "un effet d'hétérogénéité superficielle". Le dictionnaire en cherche l'issue en se servant des procédés métalinguistiques pour arriver aux formulations de définition qui décrivent les diverses occurrences prototypiques des classes référentielles dénommées.

Ainsi, selon Corbin, **voilier** ne signifie pas fondamentalement **bateau** car il réfère polysémiquement à un oiseau, à un poisson, et à un ouvrier qui raccommode les voiles; à la différence de **bateau à voile**, il désigne toute catégorie référentielle qui entretient un certain type de relation avec une voile. S'opposant à Zwanenburg, Danielle Corbin estime que **voilier**, **bateau à voile** et **voile** ne sont pas sémantiquement équivalents même s'ils le sont du point de vue de la désignation. S'ils arrivent à désigner la même classe référentielle, c'est par d'autres processus linguistiques.

La forme observable d'un mot construit est le résultat, non d'une simple concaténation d'éléments, mais de la combinaison d'opérations complexes. Les dispositifs

postdérivationnels, dont les principaux sont l'allomorphie, la troncation et l'intégration paradigmatique, peuvent obscurcir la forme calquée sur la structure morphologique.

L'allomorphie est le traitement synchronique d'un ensemble de phénomènes historiquement hétérogènes. On a par exemple le cas de la dérivation dite savante et l'évolution phonétique susceptibles d'être réduites synchroniquement à une certaine régularité, comme **floral** dont le sens, compositionnellement par rapport à **fleur**, peut être analysé comme construit non sur le latin **flor-** mais sur **fleur** en tenant compte du passage de [œ] à [ɔ] devant le suffixe **-al**, un processus qui jouit d'une certaine régularité: **choeur/choral; noeud/nodal; docteur/doctoral; etc.**

La troncation explique l'exclusion des segments dont la présence est prédictible par une structure morphologique conforme à l'interprétation. Peut-être liée à la structure phonologique du mot construit ou à sa structure morphologique, la troncation correspond à l'haplologie.

Ce mécanisme est motivé et il risque d'aller à l'encontre de l'évidence observationnelle. Pourtant, nous croyons à la valeur instructive des exemplifications suivantes:

Troncation phonologique :

décrépit+-itude --- décrépitude --- décrépitude

gratuit+-ité --- gratuitité --- gratuité

Troncation morphologique :

(a) tétanos+-ique --- tétanosique --- tétanique

virus +al --- viral --- viral

(b) bergsonien+-isme --- bergsonianisme --- bergsonisme

hégélien+-isme --- hégélianisme

séparation+iste --- séparationniste --- séparatiste

(c) feignant+-asse --- feignantasse --- feignasse

hermaphrodite+-isme --- hermaphroditisme --- hermaphrodisme

japonais+-erie --- japonaiserie --- japonerie (les deux sont acceptables)

olivier+-aie --- oliveraie --- olivaie (se dit aussi oliveraie)

agrafer+préf. --dé(s) --- désagrafer --- dégrafer (les deux sont acceptables)

On remarque que dans (a), la troncation est obligatoire car ni **tétan** ni **vir** ne sont analysables dans **tétanique** et **viral**. Les exemples (b) sont facultatifs car on pourrait avoir **bergsonianisme** sur **hégélianisme** et **hégélisme** sur **bergsonisme**. Mais on remarque également ce mécanisme: $n-n > n$; $l-n > n$. Les exemples (c) sont des doublets dotés du même sens, et ayant deux formes attestées: l'une calquée sur la structure morphologique, et l'autre tronquée sans être soumise davantage à l'analyse, ce qui veut dire que les bases ne sont pas isolables. Par exemple, **feignasse** ne donne pas **feign** (radical de feindre) car **-asse** ne s'applique aux bases verbales que pour construire des verbes et non des adjectifs : **rêver** --- **rêvasser**. **Japonerie** n'est pas construit sur **Japon** car les noms en **-erie** de ce type sont contruits sur des bases adjectivales et certainement pas sur les toponymes correspondants. **Olivaie** ne pourrait pas provenir de **olive** car les noms de lieux de culture monophyte en **-aie** sont construits sur les noms des arbres ou plantes correspondants et

non sur les noms des produits de ceux-ci. Ainsi, dans **bananeraie, châtaigneraie, fraiseraie, orangerie, oliverie**, le segment **-er** représente le suffixe **-ier** que porte le nom de l'arbre ou de la plante. À partir de ces exemples, Danielle Corbin (1991b:14) infère qu'une "troncation peut constituer une explication adéquate pour des faits a priori irréductibles, même lorsque la forme non tronquée n'est pas attestée". Ce propos rappelle en quelque sorte, bien qu'il ne s'agisse pas de la même visée, la critique des fractomorphèmes dont parle Rey-Debove (1987:262) en ce qu'ils présentent de faux morphèmes.

La troncation du segment **-el** devant les suffixes **-ité** et **-is(er)** permet d'établir un lien entre **éternel** et **éternité/éterniser** ou entre **solennel** et **solennité/solenniser** conformément aux règles françaises, bien que **éternalité/éternaliser, solennalité/solennaliser** apparaissent plus réguliers par rapport à **criminalité/criminaliser** sur **criminel**; **formalité/formaliser** sur **formel** etc.

Le néologisme **décommunisation** présente aussi un bon exemple de la troncation morphologique, et le sens présuppose que l'adjectif **communiste** est inhérent à sa structure morphologique (Danielle Corbin 1991:22).

L'intégration paradigmatique permet d'expliquer la présence superficielle de segments affixoïdes qui ne jouent aucun rôle pertinent dans l'interprétation sémantique. Par exemple, **antigrippal** exclut le recours à la dérivation parasynthétique et à la morphologie indépendante qui ne prend pas en compte son interprétation sémantique, laquelle, selon le GRLF (v.1:418), 'est destiné à combattre la grippe'. A noter que le sens

ne peut pas être construit à partir de **grippal**, de même que le sens de l'équivalent **antigrippe** ne peut pas se construire à partir de **grippe**. Pourtant, l'adjectif **antigrippal** est l'équivalent exact de **antigrippe**, forme adjectivale dont la forme ne peut être construite qu'à partir de **grippe**, forme nominale.

Nous sommes donc amené à observer ce qui suit: la finale **-al** d'**antigrippal** n'est pas un véritable suffixe mais une marque d'intégration de la catégorie adjectivale, copiée sur le suffixe qui donne la construction **grippal** car le français tend à attribuer un sens à la finale des mots (Guiraud 1967:93-105; Nyrop 1936:37).

Ce faisant, la francisation des finales étrangères s'effectue même à la classe sémantique des mots qui contiennent ces finales. Ainsi, le mot tupi **aparahiwa** a été intégré en français comme **appariturier** puis **palétuvier** (selon le TLF t.12:818) en tenant compte de **-ier**, suffixe caractéristique des noms d'arbres. Une autre finale, homophone d'un suffixe, signalant la catégorie référentielle servie d'habitude par le suffixe, est donnée par l'exemple de **peuplier**, nom d'arbre synonyme de sa base ancienne **peuple** (latin *populus*).

Par conséquent, entre la forme et le sens, les distorsions sont réductibles par rapport au mot construit, surtout si on accepte que la construction dépasse "la concaténation formelle et sémantique d'éléments" (Danielle Corbin 1991:15) pour inclure une combinaison d'opérations hiérarchisées de nature dérivationnelle, sémantique et phonologique.

Un autre argument dissociativiste concernant le système dérivationnel réside dans le fait que l'on sépare l'interprétation sémantique et la règle morphologique qui sert à construire le mot. La superficialité d'une telle prétention et l'apparente polysémie attribuable à un suffixe proviennent de deux erreurs: (1) le fait de conclure trop rapidement à la stratification sémantique d'un sens prédictible dérivationnellement, par exemple **-at** qui sert à construire des noms d'état (**anonymat**), de dignité (**épiscopat**), de lieu (**secrétariat**), de durée (**consulat**, par exemple, durée des fonctions d'un consul; en France, régime politique établi par la constitution de l'an VIII, du 10 novembre 1799 au 8 mai 1804), alors qu'il faut les unifier; (2) le fait d'oublier ou de négliger souvent l'histoire des mots. C'est ainsi qu'on peut noter que l'homonymie structurelle entre **plumage** - 'action de plumer' et **plumage** - 'ensemble des plumes d'un oiseau', implique des opérations dérivationnellement différentes.

Malgré cette concurrence sémantique qui se dégage des procédés morphologiques, Danielle Corbin estime que plusieurs procédés peuvent construire un même sens dans les grandes catégories comme les noms d'action, les adjectifs de relation, les verbes de changement, etc. La spécificité sémantique peut émaner soit de la sélection du sens des noms de base de ces catégories, soit de l'infléchissement différent du sens abstrait commun à plusieurs procédés.

Chaque type dérivationnel correspond à une règle de construction définissant le sens prédictible fondamentalement commun à tous les mots ainsi construits. On en conclut

alors que le sens observable d'un mot construit peut ne pas se confondre avec son sens dérivationnellement prédictible.

Si l'on prétend que la règle de construction de mots s'applique à l'ensemble des mots dont la structure et le sens sont construits conjointement, un mot construit doit répondre à trois critères. D'abord, les parties constitutives de sa structure morphologique profonde doivent être catégorisables et associables à un sens de façon reproductible. Cette condition est abstraite et sous-tend le principe que la forme apparente des mots construits n'est pas toujours identique à leur structure morphologique. Elle aide aussi à éclaircir les mots comme **royaume** ou **précoce** où **roi** est isolable sans que **aume** le soit, tandis que **pré** s'isole à la différence de **aume** qui n'est pas analysable comme une base.

En second lieu, son sens prédictible et sa structure morphologique profonde doivent être compositionnels l'un par rapport à l'autre. Encore, cette relation est abstraite, et strictement liée à l'associativité, ce qui permet d'éviter des mots comme **peuplier**, qui sont structurellement complexes sans l'être sémantiquement. Et troisièmement, son sens prédictible et son sens lexicalisé doivent se prêter à des mécanismes réguliers permettant une alternance.

Deux principes découlent de ce qui précède: (1) les données formelles et sémantiques observables ne démontrent pas une solidarité directe et immédiate au niveau des faits lexicaux; (2) par rapport aux rôles structurel et sémantique de la règle de construction et selon ceux du procédé non morphologique utilisé, l'associativité en ressort étroitement liée à la stratification.

Le modèle stratifié que préconise Danielle Corbin a pour objet de représenter les phénomènes relatifs à la dérivation, phénomènes qui éclairent l'associativité. Celle-ci cherche à faire montre des régularités ainsi que des irrégularités grammaticales, sémantiques et phonologiques.

Contrairement aux modèles lexicaux génératifs, ce modèle part du plus régulier pour aller au moins régulier, et recouvre souvent l'intervalle qui sépare le prédictible de l'observable. Les relations entre le sens et la forme du mot construit viennent des règles sémantiques indépendantes agissant sur la construction du sens prédictible. Parallèlement, le composant phonologique s'effectue par l'allomorphie et la troncation concernant la construction de la forme superficielle du mot.

Le composant de base contient: (a) la liste de mots non construits mais dérivationnellement capables de servir de bases à des mots construits, par exemple **lud(e)**: 'jeu' dans **ludique**, **ludothèque**; **rep(ter)**: 'ramper' dans **reptile**, **reptation**; **céler**: 'rapide' dans **célérité**, **accélération**; (b) les mots "transcatégorisés" par le figement et éventuellement soumis à des règles sémantiques de métaphore, de métonymie etc. comme **hors-la-loi (n)**, **je ne sais quoi (n)**. Ce composant comporte aussi (c) les mots complexes non construits et (d) des affixes homonymes. Les règles de base sont celles de redondance permettant par exemple **royaume**, une structure dont le seul constituant sémantiquement actif est **roi**. Il y a aussi les règles sémantiques permettant la polysémie, les règles phonologiques prenant en compte les relations allomorphiques.

Le composant dérivationnel renferme les règles qui engendrent la construction des mots possibles de la langue, dotés de toutes leurs propriétés prédictibles. Par exemple, la base d'un mot construit peut être un mot construit : **régionalisation** construit sur **régionalis(er)** lui-même construit sur **régional** de **région**.

L'associativité mène aux opérations complexes qui construisent en même temps la structure morphologique et le sens prédictible des mots construits selon les langues ou groupes de langues. Les principes d'unicité catégorielle excluent des règles évaluatives - sens diminutifs, atténuatifs, argumentatifs, péjoratifs - dans la construction des noms à partir des noms, par exemple **maison** --- **maisonnette**, etc. Ils excluent aussi des préfixes à sens prépositionnel ou adverbial comme **archi-**, **co-**, **intra-**, **inter-**, etc.

A ce propos, le sens linguistiquement prédictible d'un mot **A** est facilité par des propriétés référentielles capables d'être transmises aux mots construits sur **A**. Par exemple, le sens des noms **lunettier** et **lunetterie** vient non seulement du sens prédictible du nom **lunette** mais aussi des propriétés référentielles : un **lunettier** fabrique des lunettes pour la vue.

Le composant post-dérivationnel permet de rectifier les formes non lexicalement construites selon les règles. Il comporte donc la troncation de type morphologique comportant les règles d'intégration paradigmatique, facultatives et obligatoires.

Le composant conventionnel rend compte du lexique conventionnel, autrement dit, de la partie imprédictible du lexique construit; cela comporte deux types de dispositifs plus ou moins ad hoc: 1) le traitement des exceptions, par exemple **solvable**, **dissolvable**,

résolvable normalement construits sur les verbes **soudre**, **dissoudre** et **résoudre** en **soluble**, **dissoluble**, **résoluble**; 2) le souci de se restreindre au lexique attesté; selon les entrées lexicales de base et les propriétés des mots construits, on garde par exemple **infrangible** mais pas **frangible**; **poivrier** (n) et non pas **poivrier** (adj).

Comme l'admet Danielle Corbin (1991:23), la théorie et la méthodologie générale explicitées ici ne sont pas définitives. Cela dit, il faut noter que les deux principes de l'associativité et de la stratification demeurent fondamentaux et cherchent à combler certaines lacunes. L'objet que vise ce modèle est l'élaboration d'une grammaire et d'un dictionnaire dérivationnel, projet pour le moment lointain et ambitieux.

Dans un travail préalable sur cette même problématique, (Danielle Corbin 1987:208), deux questions essentielles ont été soulevées sur les faits décrits: 1) les distorsions, sont-elles accidentelles ou systématiques? 2) constituent-elles de bons arguments pour dissocier les relations morphologiques et les relations sémantiques?

Malgré ces distorsions apparentes, selon le modèle associatif, le sens d'un mot construit est toujours prédictible à partir de sa structure morphologique, et la forme d'un mot construit est toujours partiellement prédictible à partir de son sens. Nous estimons que l'onomatopée fournit un exemple classique de ce que propose cette associativité structurelle et sémantique. Mais il semble que le problème résulte de la rencontre entre la diachronie et la synchronie et de l'application des principes théoriques "extra-lexicaux".

Voyons maintenant la formation morphologique et la signification dans la terminologie qui fait l'objet de notre étude, celle du micro-ordinateur.

CHAPITRE III

FORMATION MORPHOLOGIQUE ET SIGNIFICATION

3.0 Dérivation

La dérivation est une opération qui permet de créer des séries s'organisant à partir d'une base commune et qui impose l'ordre dans lequel elles s'établissent. Le morphème lexical est l'élément dynamique qui permet la transformation et les séries des dérivés envisageables à partir de cet élément de base. Il s'agit donc de la présence des affixes, type de morphèmes liés, c'est-à-dire non libérables, sans autonomie individuelle sur le plan lexical.

Pour Guilbert (1971:IX), la dérivation est l'agglutination d'éléments lexicaux en une forme continue, un radical+élément adjoint ou affixé (suffixe, préfixe). Si le suffixe est essentiellement la marque de la catégorie grammaticale à la différence du préfixe, il est aussi sémantiquement crucial en terminologie de l'informatique. Le suffixe révèle souvent l'opération exécutée et l'orientation de l'action, parfois en se combinant avec le préfixe dans les créations parasyntétiques. C'est le cas de la sémantisation morphématique et du comportement sémantique des unités infra-lexicales.

Du point de vue diachronique, la terminologie de l'informatique ne révèle pas une grande quantité d'éléments affixaux qui ne soient pas utilisés ailleurs. Il faut dire aussi que ces éléments ne se prêtent pas facilement à des explications étymologiques. On voit souvent des suffixes qui se modifient au cours des créations lexicales effectuées soit par les terminologues, soit par les créateurs ou par les inventeurs. C'est peut-être parce que l'utilisateur n'a pas de

grand souci historique face aux besoins de dénomination en terminologie de l'informatique. De nos jours, c'est surtout la motivation syntaxique ou sémantique la plus économique que l'on remarque dans la formation des termes jadis inexistantes et inconnus. D'ailleurs, les termes créés proviennent non seulement des spécialistes mais aussi de tout intéressé se croyant en avoir le droit et la prérogative en fonction de son accès aux systèmes informatiques. Les créations viennent de partout et il existe une quantité considérable d'internationalismes comme on le remarque dans le degré de créativité dans la terminologie de l'internet.

3.1 Termes simples

Notons d'abord que selon les éléments lexicaux que nous avons pu relever dans nos textes primaires et secondaires, toute dénomination en terminologie de l'informatique n'est pas morphologiquement complexe. Mais la disposition morphologique simple du terme n'élimine pas la complexité sémantique. Autrement dit, il est des termes simples qui proviennent de la dénomination simple tels que: **ruban** dispositif par lequel s'effectue l'impression; **rubrique**: classification des données; **protection** (d'un système); **tampon**. L'emploi spécialisé implique la métaphore d'après la relation à établir entre le sens ordinaire (lexicographique) et les sens spécialisés (terminographique). Il existe également la dénomination simple ex nihilo, dénomination néologique sans support étymologique. Il n'est pas impossible non plus de voir que ce genre de dénomination n'a aucune motivation comme c'est le cas dans **gabarit** (dont le sens technique est la forme déterminée imposée d'avance): **gabarit de traçage** dont

l'équivalent courant est modèle (*template* en angl). On peut aussi citer bordereau (anglais: *slip*).

Les expressions brachygraphiques employées par souci de concision révèlent aussi une dénomination intéressante. La brachygraphie alphanumérique est une variété d'abréviation. Elle s'effectue par une suite de lettres avec ou sans numéraux arabes ou romains, indépendamment ou combinés avec des éléments verbaux. Voici quelques exemples: **Force 54CD le Mac Iix Iicx Iifx Iisi Ivix; Le Performa 200 400 405 430 350 600 etc. Centris 610, 950; PowerBook 100 140 145 160.** Il est évident que ces dénominations désignent les marques et variétés de marques, autrement dit, elles introduisent une certaine hiérarchisation matérielle. Ces unités terminologiques sont capables de faciliter la formation des termes complexes tels que les syntagmes terminologisés dont ils sont des éléments constitutifs. La question qui se pose à ce stade porte sur la capacité dérivationnelle qu'ont ces créations ingénieuses. Nous en verrons d'autres exemples dans la partie sur l'abréviation.

Quelques expressions verbales entrent dans les remarques qui précèdent. Le besoin virtuel de description et de dénomination engendre ces expressions relevées à partir de nos sources primaires: **basculer (*to switch*); visionner (*to view*) et même visualiser; parcourir (*to browse*); rogner (ou redimensionner, *to crop, to size*); entrer ou bien taper, saisir. Pour travailler dans un environnement Windows, il faut cliquer une fois, deux fois (*double click*). Pour ce verbe on ne manque pas d'utiliser l'onomatopée. Le Petit Robert (1993:392) nous informe que c'est l'onomatopée de cliqueter: faire un bruit sec (anglais *to click*). En informatique ce verbe est défini ainsi: "sélectionner une option sur l'écran d'un ordinateur par**

pression de l'interrupteur de la souris". D'autres expressions sont **agrémenter** (rendre son document plus attrayant), **afficher/masquer**, **fermer un menu ou une fenêtre**; **pointer**, **faire glisser**; **mettre en surbrillance**; **activer/désactiver** (parfois même **actionner**); **fractionner en deux volets**; **imbriquer des sous-documents**; **trier des données**; **bloquer** (syn. **sélectionner**, **mettre en surbrillance**).

D'autres termes existent qui ne sont ni transparents ni parlants pour l'utilisateur. En voici quelques exemples: **disposition** (*layout*); orientation **paysage/portrait**; **paramètres**; **champ** (*field*); **requête**: un jeu d'instruction ou règles qui décrivent les informations que l'on souhaite extraire de la source de données; la **loupe** (*magnifier*) pour faire un zoom, par exemple; le **plafond**: nombre limite de sous-documents par rapport au document maître; un **cadenas**; un **programme redessiné** (*redesigned*). Le **paragraphe** se définit comme suit: "Dans le Guide, un paragraphe correspond à toute quantité de texte, de graphismes, d'objet (comme des équations ou des graphiques) ou d'autres éléments, suivie d'une marque de paragraphe" LeGuide (1994:150). Par ailleurs, **style** a le sens suivant: "un groupe de mises en forme que vous pouvez appliquer en même temps, sans avoir à choisir une commande pour chacune d'entre elles" (:126). D'autres emplois comprennent **matériel** (*hardware*); **légendes** (*captions*); **cadre** (*frame*); **renvois** (*cross-references*); **signet** (*bookmarks*); **modèle** (*template*) ou encore **objets définis** en tant qu'informations créées dans des applications (programmes) autres que celle dans laquelle on travaille. Même les prépositions s'emploient d'une manière particulière à la terminologie qui nous intéresse ici: on dit **sous Windows**, mais **Sur le Macintosh**. On voit également des expressions du type "la macro rend le travail facile

d'accès". Ce qui précède montre combien il est difficile de dire d'un terme, ou d'un emploi particulier du verbe ou de l'expression qu'il est simple.

Voyons maintenant les différents modes qui nous intéressent et les exemplifications correspondantes.

3.2 Dérivation impropre

La morphologie des unités linguistiques telles qu'elles sont employées dans la langue technoscientifique nous offre l'occasion d'observer de nombreux phénomènes à la lumière des principes qui permettent de créer une variété d'éléments lexicaux. Les procédés que l'on observe mettent parfois à l'épreuve certains principes de création lexicale, une activité qui est souvent impétueuse sinon inattendue, d'où l'étiquette de créativité qu'on lui donne. Mais comme on le verra dans cette étude, il y a correspondance et concordance entre la langue usuelle et la terminologie selon les procédés employés; en fait, celle-ci s'enracine dans celle-là et lui sert de point de départ. Pour ce qui est de la conversion face aux catégories grammaticales que nous soulevons, il y a lieu d'examiner les effets réels et potentiels qui s'imposent.

L'impropre décrit deux termes de forme semblable (et d'une origine étymologique commune) qui finissent par appartenir à deux classes lexicales différentes. Ce type de dérivation a pour synonymes *l'hypostase* et *la conversion* et même *la dérivation zéro* (en anglais *zero derivation*). Cette formation marquée par l'absence d'affixes et par le changement de catégorie grammaticale rend possibles des constructions complexes avec de grandes implications

syntaxiques comme nous le constaterons dans la rubrique des syntagmes lexicalisés. On peut critiquer ce mode, mais il fournit une grande souplesse et exploite le concept d'économie qui fait qu'un nombre restreint d'éléments formateurs permettent la création de constructions terminologisées.

En principe, ce transfert transcatégoriel aboutit, dans de nombreux cas, à l'adjectivation ou à la nominalisation, la signification se limitant à un seul champ sémantique. Mais ce faisant, le processus dérivationnel implique une dynamique associative, paradigmatique.

Cette formation lexicale et terminologique révèle donc un mouvement entre les classes lexicales. Il faut faire mention du fait que cette formation, loin d'être exclusive à la terminologie, est un des procédés morphologiques en grammaire, à la fois en français et en anglais. Mais dans la terminologie moderne du micro-ordinateur, ce processus provoque un affaiblissement de l'opposition infinitif/impératif/nom, observation qui découle de la prépondérance des noms et d'autres formes nominalisées en terminologie et en terminographie. Voilà pourquoi ce processus mérite une interrogation. Cet affaiblissement permet en français et en anglais la coalescence entre ces trois fonctions, et ce type de formation est investi d'une capacité productrice bénéfique parce qu'économique. En revanche, nous estimons que cette formation risque de perturber la grammaire dérivationnelle.

En français technoscientifique, la création lexicale occupe une place importante, et les procédés qui permettent la créativité restent encore à expliciter compte tenu de leur rapport avec certains phénomènes linguistiques et extra-linguistiques. Ces mécanismes s'effectuent conformément à une double équation dénomination/définition, dénomination/conceptualisation.

Nous nous proposons donc d'aborder l'interface de ces catégories grammaticales au sein de la terminologie française du micro-ordinateur (donc de la micro-informatique).

On remarque dans les exemplifications suivantes que le nom est la classe grammaticale visée tandis que les désinences des participes deviennent éléments formateurs. On renvoie aux catégories ci-dessous.

Participe présent (P.pr.) > Nom (N)

Ce qui suit constitue l'illustration du participe présent qui aboutit au nom: **courant** (p.pr.>n) **alternatif**, **courant flottant**, cas de double dérivation impropre où les deux éléments du syntagme lexicalisé révèlent la dérivation impropre par excellence p.pr.>n; p.pr.>adj dans le fonctionnement syntaxique du deuxième élément; **courant porteur** (premier élément: p.pr.>n; deuxième élément: n>adj. postposé); un syntagme peut même se créer à partir de cette combinaison nominale pour donner: **courant porteur commun** produisant alors une formule de type n+adj.+adj. On peut citer aussi cet élément composé: **intrants-extrants** (p.pr.>n: formes substantivales formées à l'occasion de l'avènement des concepts qu'elles décrivent à savoir les données qui entrent et qui sortent (**information**, **données** p.p.>nfpl) du système informatique. Les **intrants**, par un processus métonymique, ont également trait aux aspects du matériel: **clavier**, **souris**, **lecteur optique**, **unité d'entrée** (2^e élément: n<p.p) tandis que les **extrants** désignent aussi **écran**, **imprimante** (nf<vb [p.pr.]+e), **sortie** (p.p.+e>nf) **sonore**, etc.

On voit donc que ces désinences des participes nous fournissent les suffixes formateurs: **-ant(e)** et **-é(e)**. Les formes dérivées impropres qui en résultent sont utiles pour former les

syntagmes lexicalisés: imprimante (nf<p.pr [adj]) dans imprimante sans impact, imprimante à impact, imprimante à jeu électrostatiques, imprimante laser (ou le second élément est d'abord emprunt et sigle épilé anglais jouant ici le rôle du déterminant dans un syntagme lexicalisé). Dans le Guide, nous avons pu relever une quantité modeste d'exemples autonomes. Par ailleurs, nous avons trouvé ce procédé assez productif dans les créations syntagmatiques lexicalisées comme nous le démonterons ultérieurement. Pour le moment, nous signalerons l'exemple p.pr>n: **exposant; imprimante; Assistant** (*wizards*).

P.pr.> Adjectif (Adj) (surtout dans les syntagmes lexicalisés):

Dans **marge flottante** (nf) on remarque que **flottante** (élément régisseur à l'intérieur d'un terme complexe) est d'abord participe présent transformé en adjectif, avec la marque du féminin par l'ajout de e qui assure la définition et la cohésion syntaxique du syntagme. Il en va de même des syntagmes **menu déroulant** et **barre d'outils flottante**. D'autres exemples sont: **statistiques parlantes**, 'ce qui est très expressif ou qui se passe de commentaire' (*self explanatory statistics*), cette qualité recherchée des données ou des entrées en général est un **des tests de facilité** (*Reading Ease*); **option Croissant/Décroissant**, commande qui remplace parfois les formes infinitives impératives sous certains menus et dans certaines boîtes de dialogue. On retrouve également des syntagmes du type N+Prép+N+Ppr: **point d'insertion clignotant**. Pour ce qui est du manque d'accord ou de la rupture syntaxique et de l'emploi des majuscules initiales dans certains des exemples, nous réservons nos commentaires jusqu'au passage sur les syntagmes lexicalisés.

Participe passé (P.p.) > Nom (N)

Illustrons ce procédé par accusé (p.p.>n, comme dans **accusé de réception**), **données** qui figurent dans **base de données**, forme calquée sur *data base* et **porteuse** comme dans **porteuse de données**, **modulation d'amplitude sans porteuse**, **modulation à porteuse inhibée**.

Il convient de signaler la présence de ce type de dérivation impropre dans notre source primaire, à savoir le Guide: le **souligné**, le **double souligné** (employé parfois comme descriptif de bouton), le **barré**, les **pointillés**, le **résumé** (qui peut englober les statistiques d'un document donné). les **coordonnées** (nfpl) (en anglais *coordinates*) et le **libellé**. Pour ce dernier exemple, le Petit Robert (1993:1277) indique que c'est un substantif dérivé de **libeller**, c'est-à-dire 'rédiger dans les formes'. Il s'agit des termes dans lesquels un acte officiel est rédigé, comme par exemple dans l'emploi spécialisé 'le **libellé** d'un jugement'. Ce n'est que par extension sémantique que nous arrivons à **libellé** d'une demande, d'une lettre. C'est dans cette optique que **libellé** est employé dans notre source primaire. On y trouve également: **saisie** (*typing, input, entering* ou *entry*) comme dans, par exemple, **saisie de texte**, **de donnée**, **de dimensions**, **de glossaire**, etc., ce dernier étant synonyme de **entrée(s)** employé souvent en petites majuscules (**ENTRÉE**) pour indiquer le descriptif de la touche. Il y a des cas où ce mode permet des syntagmes du type **touche de raccourci** où le deuxième élément est un participe passé (il peut être considéré comme régressif), et **mise à jour** (*updating*), **mise en forme** (*formatting*).

P.p.>Adj (composition et syntagmes lexicalisés):

Cette variante de dérivation impropre figure dans des syntagmes lexicalisés parfois complexes. Nous citerons ici des exemples peu complexes, réservant les plus complexes pour la rubrique des créations syntagmatiques: **vice caché** (*hidden defect*); **système indéterminé**; **paramètres définis** ou **prédéfinis**; **barres d'outils intégrées** (*ancrées, empilées*); **dossier partagé**; **répertoire partagé**; **système d'aide étendue** (*Expanded Help System*); **listes hiérarchisées**; **espaces réservés** (*place holders*). Dans ces exemples, le terme en gros, c'est-à-dire l'ensemble de la désignation, est un nom et il est de genre masculin. Le genre du déterminant dépend de celui-ci de l'élément régissant du syntagme. D'autres termes syntagmatisés semblables sont: **papier carboné** (nm), **commande imbriquée** (nf), **tube ombré**, **réseau décentralisé**, **ordinateur jumelés**. On voit facilement pourquoi Darmesteter (1877:41) qualifiait d'une manière assez simple ces formations comme celles "[...] qui ne recour[ent] pas à des suffixes". Cette nominalisation semble très commode et productive en informatique sans grands retentissements sur la nominalisation des syntagmes lexicalisés qui contiennent ces adjectifs. Les éléments en deuxième position jouant le rôle de déterminant suivent le nombre et le genre des éléments surtout nominaux qui précèdent. Le genre des syntagmes prépositionnels s'établit à partir du caractère du premier élément.

Adj>N

Un exemple ici est **utilitaire (adj)>utilitaire (n)** ce dernier étant un dispositif qui, selon le cas, permet de réaliser une opération. Ainsi, on peut avoir un **utilitaire** qui permet d'imprimer des étiquettes facilement et rapidement. Le passage de la forme adjectivale à la forme nominale révèle l'homographie comme dans le cas des noms suivants par rapport à la catégorie grammaticale dont ils sont issus: **le périphérique; le graphique; le gras; l'italique.**

N>Adj (syntagmes lexicalisés)

Nous verrons plus tard les noms postposés jouant le rôle d'adjectifs dans la partie sur la formation par composition lorsqu'on analysera les termes formés de deux ou plusieurs noms à la fois. On y remarquera la valeur adjectivale du nom postposé modificateur dans son rôle de complément de nom à l'intérieur des syntagmes terminologisés. Leur conversion de la catégorie nominale à la classe adjectivale dans leur fonctionnement syntaxique facilite la création de bon nombre de termes importants en terminologie de l'informatique. Dans ce cas, on pourrait parler de la composition ou de la syntagmatisation (s'il s'agit d'un syntagme) par dérivation impropre. La liste d'exemples que nous fournirons permettra de vérifier cette observation: **tabulation arrière** (n1+n2 où n2 = déterminant (adj, adv), **système anticopie** (on notera le caractère invariable de ce n2 dans son rôle d'adjectif malgré sa terminaison), **ingénieur programmeur, ingénieur logiciel, langage auteur, logiciel auteur**. Le Guide nous fournit parmi d'autres exemples: **fichiers texte; conventions clavier** où n2 ne s'accorde

pas avec n1 du point de vue syntaxique; **Assistant Lettre** où n1 et n2 ont une lettre majuscule à l'initiale; **mode Refrappe** (*overtyping*) où n2 a une lettre initiale majuscule; **style journal**; **écran Word** où n2 = emprunt à l'anglais commençant par une lettre majuscule (marque déposée); **Mots clés** où il y a accord entre les deux éléments (*word fields*); **fenêtre Word: 2^e élément** = emprunt, le 1^{er} élément représente un emploi métaphorique faisant appel à son équivalent anglais; **Police TrueType**: syntagme où le 1^{er} élément français se combine avec n2, élément d'emprunt composé postposé modificateur; **document Word**; **programme d'installation Word**; **documents maîtres**; **émulation de terminal ANSI**, **Windows NT** dont les sigles empruntés et n'ayant pas d'équivalents français fonctionnent en tant que modificateur (rôle adjectival). Cette formation rentrerait plutôt dans la catégorie de la syntagmatisation des formants; c'est un des procédés qui permettent de contourner le besoin de créer de nouveaux éléments d'emprunt, sigles ou termes isolés, malgré l'apparence d'hybridisation souvent critiquée comme nous le constaterons dans la rubrique traitant des emprunts sous forme d'anglicismes. Dans la terminologie du traitement de texte qui nous préoccupe, cet emploi est privilégié à cause du souci de garder les noms déposés de plusieurs programmes appartenant au coffret, y compris les programmes supplémentaires indispensables.

Infinitif (Inf) > Impératif (Imp):

Un autre cas frappant de dérivation impropre s'apparente (peut-être par analogie) à l'usage en sémiotique contemporaine qui recherche le sémantisme pur par son exploitation des dérivations non suffixées en suivant la formule Inf>N. C'est le cas de l'infinitif nominalisé (à

source verbale infinitive) du type **l'avoir, le faire, le paraître, le valoir, le vouloir, le devenir, le pouvoir-faire, le savoir-faire, le savoir-connaître, le faire-connaître, etc.** Pour ce qui est de notre dépouillement, nous avons relevé les exemples qui suivent dans Armand et Bonneau (1994). Ils les emploient dans un texte suivi conçu d'un point de vue pédagogique et destiné à démystifier et à rendre plus accessible l'apprentissage des principaux systèmes d'exploitation et d'application ainsi que certains logiciels de traitement de texte les plus employés. Les exemples ci-dessous révèlent la transformation de l'infinitif en impératif, dérivation que l'on remarque d'ailleurs dans la langue usuelle: **Personnaliser, Rechercher, Remplacer, Sélectionner, Enregistrer sous, Insérer, Définir, Verrouiller, Déverrouiller, Fermer, Centrer Page, Désactiver, Annuler, Créer.**

On note dans ces infinitifs devenus impératifs que les lettres initiales sont toutes en majuscule. Ces mots de commande se trouvent dans différents menus et sont faciles à comprendre; la sémantisation de l'infinitif n'entraîne aucune complexité dans le maniement de la terminologie telle que l'emploient Armand et Bonneau. L'utilisateur non spécialiste qui cherche à apprendre cette terminologie et qui s'initie au fonctionnement de l'ordinateur ne ressent pas de grands ennuis à cet égard. Cet emploi confirme encore une fois que toute terminologie, surtout celle qui nous intéresse en l'occurrence, puise dans la langue usuelle.

À la différence de l'impératif que l'on trouve à l'intérieur du texte suivi de notre source de corpus primaire, l'impératif qui signale les commandes accessibles par le truchement des boutons ou par les options de commandes marquées sur les boutons dans les boîtes de dialogue et sur les boutons des barres d'outils, fonctionnant comme l'équivalent graphique d'un menu

(qui regroupe en principe ces commandes ou options), se manifeste par le biais de l'infinitif. Cette forme infinitive est favorisée grâce à la neutralité par rapport au sujet visé. Autrement dit, l'infinitif ne renvoie à aucun pronom personnel.

À partir du Guide (1994) nous citerons les exemples en fonction des catégories suivantes.

- 1) Tout d'abord, des formes infinitives simples pour signaler essentiellement des commandes, on trouve: **Fermer; Enregistrer; Imprimer; Quitter** sous le menu **Fichier**. Sous outils de vérification nous relevons par exemple **Ignorer; Suggérer; Annuler; Ajouter; Supprimer; Modifier; Restaurer; Expliquer** etc. Pour le lancement du programme, **Lancer; Exécuter**. Pour l'édition du document, **Rechercher; Remplacer; Atteindre; Couper; Coller; Copier; Couper-Coller**.
- 2) La formule **Inf+Prép** nous donne les formes suivantes: **Enregistrer Sous** sous **Fichier; Remplacer par**.
- 3) Pour la combinaison **Inf+Pronom**: **Accepter tout; Rejeter tout; Remplacer tout; Enregistrer tout; Sélectionner tout**.
- 4) Pour la séquence **Inf+Adv**, on trouve **Ignorer toujours; Remplacer partout** lors de la vérification de document.
- 5) Pour l'ordre **Inf+N**: **Ajouter les mots; Marquer les corrections; Fusionner réunions; Comparer version; Coller lignes; Supprimer lignes; Fermer un menu; Reproduire la mise en forme**.

- 6) Avec un peu d'expansion, on a le format **Inf+Inf+N: Faire apparaître les corrections à l'écran (ou à l'impression) une forme de construction périphrastique suivie d'un nom et rendu en anglais par *Format Painter*.**
- 7) Pour la catégorie **Inf+LocPrép**, nous avons **Remplacer en cours de frappe**.
- 8) En dernier lieu, pour **Adv+Inf**, il y a **Toujours Substituer**.

Les catégories ci-dessus indiquent la souplesse et l'économie de cette forme de dérivation neutre. Puisque l'infinitif ici remplace facilement l'impératif, comme c'est d'ailleurs le cas dans la langue commune, nous craignons que la critique de cette formation lexicale ne soit plus nécessaire. Ce mode de dérivation impropre nous rappelle les mots anglais des mêmes commandes comme *print, copy, save, Replace, etc.*, où la morphologie des mots, du moins la graphie, ne montre aucune différence entre l'infinitif et l'impératif. On voit donc que les verbes peuvent être directement nominalisés ou adjectivés puis nominalisés; ils figurent dans les syntagmes complexes lexicalisés où les éléments qui changent ainsi de catégorie grammaticale remplissent la fonction déterminative dans l'agencement syntaxique. Ce fonctionnement syntaxique est important car on voit à la place des déterminants les verbes et noms qui fonctionnent en position postposée comme le feraient les éléments de type proprement adjectifs.

Devant ces constatations, on relèvera que Arrivé et al (1986:334) voient l'infinitif comme "une forme du verbe ayant la particularité de ne connaître de marques ni de personnes, ni de nombre, ni de temps". Certains traits morphologiques confèrent à l'infinitif sa forme verbale. Il est également susceptible, du point de vue syntaxique, d'assumer toutes les fonctions

du nom. Il est capable de fonctionner comme l'équivalent d'un impératif dans l'expression de l'ordre, de transmettre une consigne ou une interdiction. Pour Riegel et al. (1994:407), le caractère injonctif ou impératif est associé à la gamme des actes directifs où le locuteur veut obtenir un certain comportement de son interlocuteur. Nous signalerons à ce stade que dans la terminologie française de l'informatique et selon l'optique qui sous-tend notre conception de cette interrogation, la présence du locuteur est presque toujours latente. Le locuteur maintient une distance entre lui-même et l'utilisateur du système. S'il y a proximité, c'est essentiellement entre le système informatique et celui qui s'en sert, élément qui est mis en relief à travers la serviabilité et la convivialité recherchée pour le PC (*personal computer*). Riegel et al. (:408) ajoutent que l'impératif est "doublement lacunaire" car il est limité à des personnes, et il est restreint au groupe verbal sans groupe nominal sujet exprimé. Par ailleurs, l'infinitif (:251; 334) est considéré comme la forme nominale du verbe. C'est là où réside son attrait en terminologie de l'informatique surtout dans la mesure où on a besoin d'établir une communication ou un dialogue virtuel entre l'utilisateur et le système informatique.

Comment cet emploi de l'infinitif entrerait-il dans les dictionnaires techniques spécialisés traitant de l'informatique, par exemple? Son absence, ou son exclusion, si on lui a refusé une considération terminographique (on peut noter que les formes verbales existent dans les dictionnaires généraux de langue), est-elle attribuable à sa marque d'ambiguïté? Quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier que l'infinitif peut être employé à la place de l'impératif pour exprimer un ordre, un conseil avec la particularité graphique de lettres initiales capitales.

Au point de vue de la communication, la conversion nous rappelle les six fonctions de Jakobson (1963:213-218; cf Kocourek 1991:58) en particulier la fonction conative (injonctive, appellative). L'utilisateur (ici le récepteur, le lecteur ou le destinataire) se servant du micro-ordinateur est appelé, même en l'absence apparente de l'émetteur, à exécuter des opérations pertinentes. Ce qui frappe est que l'interaction qui s'effectue entre le système informatique s'établit non à l'aide de l'impératif, mais grâce à l'infinitif.

Malgré les insuffisances apparentes, après la création de ces éléments, il incombe au linguiste/terminologue d'élaborer, d'élucider le processus de création lexicale et d'établir l'interface entre les catégorisations grammaticales face aux servitudes de la grammaire de la langue concernée et de démontrer l'étendue de l'emploi en question. Jusqu'ici, les aspects portant sur les éléments verbaux ont reçu peu d'attention, au profit des nominalisations.

Il nous semble qu'il s'agit d'un emprunt sémantique intralinguistique utile pour la terminologie de l'informatique usitée ces jours-ci par un effectif considérable de personnes, d'où le concept de la sociabilisation de l'informatique. Si nous croyons à la notion que le français préfère dénommer les concepts plutôt que de les décrire, nous comprendrons pourquoi la terminologie française en général tend à s'emparer de toute ressource disponible y compris des anglicismes, malgré les mesures extralinguistiques mises en place pour endiguer les éléments inhabituels et étrangers. Il est également évident qu'il faut manier et travailler toute la gamme sémiotique d'une langue pour atteindre sa capacité formatrice potentielle. Sinon, on finit par croire à son insuffisance et à son incapacité face aux nouveaux concepts, surtout des concepts technoscientifiques qui exigent une connaissance de pointe abstraite et exacte.

3.3 Dérivation régressive

Encore une fois nous sommes devant la dérivation sans suffixes. Mais ce processus a comme synonyme la réduction à la racine, la formation régressive, opération qui est effectuée par la soustraction d'une syllabe ou de lettres initiales ou finales avec pour résultat la diminution du terme. Nyrop (1936 v.III:259-269) parle ainsi de la décomposition et de la formation postverbale. Dans le cas de la décomposition, le terme qui en résulte n'est pas forcément en relation étymologique avec l'élément de départ. En ce qui concerne la formation postverbale (déverbale), le processus aboutit normalement à la formation des substantifs. Kocourek (1991:108) précise que cela ne signifie pas simplement une perte de la terminaison du terme qui subit la transformation dérivationnelle. En effet, selon lui, "lorsque nous employons le terme "dérivation régressive", nous désignons le rapport qui existe entre un verbe et un nom qui ressemble à la base du verbe et qui est sans désinence verbale infinitive ou autre".

On peut facilement établir un rapport de réciprocité entre l'élément de base et celui qui est dérivé. Nous avons pu relever certains termes (peu nombreux d'ailleurs) qui correspondent à ce genre de dérivation: **commande (nf) < commander**, **sauvegarde < sauvegarder**, **charge (nf) < charger**, **retour (nm) dans retour < retourner** ou dans **retour (du) chariot**, **retour en arrière** ou à l'origine (*homing* angl), **touche (nf) < toucher(?)**, **saut (nm, *jump, skip* angl)** comme dans **saut de ligne**, **saut automatique**, **saut en limite d'écran (*wrap around*)** et **saute (nf) de courant (*fluctuation*)** et **multisynchro (nm) (*multisync*)** venant de **multi+synchronique < synchroniser** par un processus d'abréviation. Un cas assez difficile à

analyser est celui de visu (*display device*, angl) dans les syntagmes suivants: **visu simple** **trame** (*non interlaced display*) **visu à balayage cavalier**, **visu à quadrillage** (*raster display device*). Puisqu' il s'agit de l'écran que l'on trouve parfois sous le nom de **moniteur**, il nous semble que nous avons affaire à une dérivation régressive à partir de **visuel** (nm ou adj).

Notre source primaire ne nous donne qu'un nombre restreint de termes que l'on pourrait attribuer à ce mode de formation qui est sans conteste beaucoup moins productif que la dérivation par affixation et par la lexicalisation des syntagmes. Voici maintenant les quelques termes relevés dans le Guide: **touche**<**toucher** (*key* en anglais qui donne soit *keyboard* [américain] soit *keypad* [britannique]) comme dans **touche de raccourci** (<**raccourcir**); **tri**<**trier** (*Sort* du menu *Table*) dans **tri de listes**; **frappe**<**frapper** qui relève de l'emploi du clavier; des **bascules**<**basculer** (*switching*); **ajout**<**ajouter**; **mémos**<**mémemorandum**; **calcul**<**calculer**; **renvois**<**renvoyer**; **démos**<**démonstrations**. On remarque que ce dernier semble être un cas d'abréviation mais nous préférons le catégoriser sous le régressif parce que le signe de ponctuation, en l'occurrence le point, qui aurait permis de le classer ainsi est absent. Sans ce critère important d'abréviation, on aura du mal à céder à la tentation de voir ce genre de création comme un cas de troncation.

La modestie de cette liste indique d'ailleurs l'emploi très réduit de cette formation. Abordons maintenant la formation canonique à savoir la dérivation propre effectuée en se servant d'affixes.

3.4 Dérivation propre (affixation)

Ce mode de formation comporte la présence des affixes, contrairement à la dérivation impropre. Il se situe entre la dérivation impropre et régressive et la confixation. Pour Kocourek (1991:109), "les affixes sont un type de morphèmes liés (non libérables, sans autonomie individuelle) du plan lexical". Par ailleurs, ils sont à distinguer des désinences grammaticales telles que le pluriel du nom, le féminin de l'adjectif et l'imparfait du verbe.

On parle de dérivation propre si un ou plusieurs morphèmes liés non gréco-latins se soudent avec un morphème libre (libérable, mot ou racine) pour donner un mot dérivé (un dérivé, un affixé): **interlignage, autogramme, antenne omnidirectionnelle, etc.**

Pour résoudre la problématique de la différenciation entre dérivation et confixation, entre affixes et confixes, nous adoptons comme synonyme possible de cette paire le terme de formants antérieurs et formants postérieurs, ce qui tient compte de la position du morphème dans le dérivé ou le confixé respectivement. Par la suite, il y a distinction entre les formants (liés, sans autonomie) et les mots de base du dérivé et du composé qui constituent la racine de l'unité lexicale.

En ce qui concerne les affixes, peut-on déterminer leur sens ou fonctions par leurs rapports sémantiques avec d'autres formants? Comme nous le constaterons, il est possible de compiler les mots dérivés qui contiennent les mêmes affixes et de chercher s'il y a une convergence (synonymie) ou divergence sémantique (polysémie) que l'on pourrait attribuer aux formants. La synonymie marque la fonction sémantique apparentée ou identique des

formants tandis que la présence d'un partage de la fonction sémantique est marquée par l'ambiguïté, menant à la confusion. Comme nous l'avons noté, la terminologie recherche en principe l'idéal de la monosémie, de la biunivocité malgré cette situation imparfaite. Mais la création lexicale ainsi réalisée demeure vouée à l'arbitraire. L'emploi du terme créé et sa recevabilité terminographique dépendent du travail des organismes normalisateurs, des créateurs ou des inventeurs, et de la fréquence d'usage.

Dans le cas de la terminologie qui nous intéresse ici, on remarque l'existence des affixes de concurrence sémantique (des variantes). La dérivation et d'autres moyens de création lexicale ne reposent pas sur des critères qui répondent aux exigences d'une science exacte. La morphologie exacte du mot ou du terme qui en résulte est aussi imprévisible que l'affixe qui permet le processus. L'étymologie des éléments constitutifs n'est ni facile à dégager ni certaine. Cela nous contraint à nous interroger sur les questions suivantes. Devant la créativité terminologique chez ceux qui fréquentent l'informatique dans le sens le plus large possible, pourrait-il y avoir une systématique telle qu'il en existe en chimie où il y a suffixation par analogie contrôlée? Comment et pourquoi accepte-t-on ces formations, et enregistre-t-on tout ce qui se crée du jour au lendemain?

Pour ce qui est des formants, il est possible de parler de la dérivation multiple s'il y a plusieurs affixes qui se soudent à une racine. À titre d'exemple, voir les items isolés sous *inter-* en tant que formant antérieur. Ainsi, nous avons des cas de dérivation parasynthétique ou dérivation par affixes discontinus définie par Kocourek (1991:110) comme "l'addition simultanée d'un préfixe et d'un suffixe": *démultiplexeur*, *antibourrage*, *déphasage*,

hyperserveur, etc. Nous parlerons de dérivation bilatérale quand deux affixes s'agglutinent à une racine, et de dérivation multilatérale s'il y a plusieurs affixes.

Dans notre étude, nous employons facilement **formants** pour éliminer le problème de la différenciation entre les affixes gréco-latins qui se sont définitivement intégrés au français (c'est-à-dire que nous considérons comme authentiquement français, malgré leur étymologie) et d'autres éléments tels que les particules **arrière, avant, après, contre, demi, entre, hors, moins, non, par, sans, sous, sur, etc.** D'autres affixes producteurs dans notre corpus sont: **inter-** dans **interface**, **macro-**: **macrocommande** (valeur de grand), **micro-**: **micro-analyse, microfiche, micro-ordinateur** (valeur de petit), **mini-**: **minipuce, minirupteur** (*microswitch*), **multi-**: **multitâche** (plusieurs), **omni-**: **omnidirectionnel** (tout), **pro-**: **programme, projection** (avant de, pour, en). On remarque que ces termes sont tantôt des dérivés tantôt des composés.

Dans les pages qui suivent, en traitant des formants antérieurs et postérieurs, nous isolerons, pour les commenter brièvement, les éléments affixaux qui permettent le mode de création morphologique auquel nous venons de faire allusion. Nous accorderons en outre une attention particulière au suffixe **-ique**, à sa productivité et à son comportement lexical particulier.

3.4.1 Formants antérieurs

Nous allons maintenant passer en revue les principaux préfixes que nous avons repérés lors du dépouillement. Ces formants antérieurs, ou tout simplement ces préfixes, rappelons-le,

doivent leur existence et leur fonction à l'élément dérivé. Il arrive parfois que des variantes d'un même élément affixal se présentent tout en gardant la même signification. Ce fait et bien d'autres comme la manifestation d'ambiguïté et de sens opposé seront mis en relief lors de notre analyse, et nos commentaires s'effectueront selon le contexte dans lequel s'emploient les éléments suivants relevés dans Larousse Informatique (1991).

anté- (avant),

La terminologie du micro-ordinateur nous fournit, d'après les textes que nous avons dépouillés, un certain nombre de termes marqués par ce formant antérieur. Il signifie soit 'avant', soit 'premier': **antémémoire** (angl: *cache memory*), **antéversion** (par exemple Word 5.1 par rapport à Word 6.0A, Word 6.1).

anti- (contre):

Cet affixe est plutôt employé pour dénommer les programmes ou logiciels qui protègent soit un programme particulier soit le système informatique entier. Dans notre corpus, il se présente dans les exemples suivants: **antibourrage**, (*antiblocking*) **antiparasite**, **antistatique**, **antireflet** (*non glare*), **antivalence** (angl: *anticoincidence*), **antivirus** (on ne manquera de relever la métaphore médicale sinon anthropomorphique impliquée). Ces termes sont aussi productifs dans les syntagmes nominaux tandem où ils doivent jouer un rôle adjectival sans modification graphique mais en changeant de rôle selon leur fonction syntaxique, sans qu'il y ait nécessairement changement de classe grammaticale: **programme**

(ou logiciel) antibourrage, circuit d'antibourrage (*jam circuit*), dispositif antireflet (*non glare*), etc. D'autres exemples sont: sens antihoraire, résistance antiparasite, touche antirebond, enveloppe antistatique, élément antivalence (*anticoincidence element*). Ce suffixe remplit donc le rôle d'adverbe dans ces déterminants qui sont essentiellement des adjectifs.

auto- (soi-même):

Ce formant antérieur signifie d'abord 'soi-même'. Mais son homonyme (plus exactement son homophone) pseudo-affixal provient de auto[matique] par troncation, sinon par régression. Les deux formants s'emploient concurremment et finissent par brouiller le sens voulu. A titre d'exemple, **autoprogrammation** veut dire programmation automatique, tandis que **système auto-rafraîchi** ou **auto-entretenu** ou **autotranslatable** implique le sens de "soi-même". Pour les dénotations virtuelles de automatique et la zone d'intersection sémique ou de synonymie partielle entre ce dernier et cibernétique, voir ci-dessous l'analyse portant sur le suffixe -ique. Puisque le dispositif ou le système en question n'a aucun moyen d'exécuter ces fonctions sauf s'il est aménagé pour la tâche, il nous semble qu'une distinction absolue entre automatique et l'idée de "soi-même" serait illusoire. Autrement dit, les deux sens sont impliqués dans les exemples qui suivent: **autocommutateur**, **autocomplémenteur**, **autoconnecteur**, **autodidacte** (machine autodidacte: *learning machine*), touche **autobloquante**, **autodocumentaire**, **automate**. Dans les autres exemples suivants, on remarque le sens de *sans surveillance* (*unattended*): **acheminement automatique**,

acquisition automatique, alignement automatique, transmission automatique. De même, le sens de automatiser ressort de automonitrage, autovérifieuse, autotest.

bi- (deux fois):

Ce formant figure essentiellement dans les syntagmes où il est contenu dans le mot déterminant: **transfert de fiché bidirectionnel, bus bidirectionnel, imprimante bidirectionnelle**. Sa valeur de “deux” aide à dénommer le mouvement à deux sens de l’opération en question, comme dans **communication bilatérale simultanée** ou à l’alternat, **lecture bilatérale**, (en anglais *bidirectional readout*). Dans les termes nominaux, il est facile de voir son utilité dans la description des opérations qui s’effectuent soit par le système soit par un dispositif donné ou par un programme spécifique. Par exemple: (code) **biphasé (adj)**, **biprocasseur: système biprocasseur; biquinaire (biquinary): code biquinaire, rotation biquinaire, système biquinaire, bivalence**. D’autres exemples sont: **bistable d’état (status flip-flop ou FF)**, **bascule bistable, circuit bistable, circuit déclencheur bistable, dispositif bistable, multivibrateur bistable, etc., code bipolaire, mémoire bipolaire, etc.** On peut aussi citer **graphe biconnexe**.

D’autres formants notoires sont: contre-: contre-épreuve, contreprogrammation.

dé-, dés- (action inverse à, parfois sens privatif):

Ce formant préverbal est assez productif dans les dérivations déverbales. Il aide à désigner surtout les opérations, ou les actions ainsi que le processus ou l'instrument qui permettent d'effectuer soit l'action inverse (l'antidote, l'action contraire), soit le processus d'une opération nouvelle. On a ces exemples: **grouper>dégrouper, dégroupage** (des éléments d'un bloc, par exemple) **déboguer>débogage, débogueur, phase>déphaser>déphasage; rouler>dérouler>dérouleur** (de bande magnétique, par exemple); **débobiner>débobinage, débobineuse; compiler>décompiler, décompilateur, compter>décompteur; démarrer>démarrage** (par exemple, **disque de démarrage**); **modulateur>démodulateur**. Il existe un cas spécial où il y a la formation par préfixation et par suffixation.

Nous dénommerons ce type de dérivation comme la dérivation multilatérale puisqu'il est possible d'y cerner plusieurs affixes: **démultiplexage, démultiplexeur**; on peut isoler **dé-** et **multi-** comme des préfixes et **-eur** comme un suffixe. Ce dernier suppose l'existence de **multiplexer** comme verbe puisqu'on a **bit multiplexé** (*bit interleaved*). Mais il faut signaler que jusqu'ici dans notre dépouillement, nous n'avons pas rencontré de cas d'emploi de cette forme verbale d'une manière transitive ni de façon impérative, en dehors du participe passé dont le rôle syntaxique le convertit en adjectif, et les dérivés en **-eur** et **-age** ci-dessus. D'autres termes dérivés semblables sont: **désassembleur, désembrouillage, déverrouillage** (touche de **verrouillage/déverrouillage; dévideur**.

epi- (sur):

Comme exemple on peut citer: **épidiascope** et **épitaxie** comme dans **couche épitaxiale**.

hyper- (au-dessus)

Provenant de l'anglais par le mécanisme d'emprunt, **hyper-** nous donne: **hypercube**, **hypermedia** (nm français) sans accent aigu sur le e de **media** emprunté à l'anglais. C'est un des cas d'emprunt qui ne gênent pas le système français; **hypercanal**, **hyperserveur**, **hypertalk**, terme d'emprunt qui désigne "langage de manipulation" (**hyper-** est ici un pseudo-confixe, terme abrégé d'**Hypercard**, nom déposé d'un logiciel Macintosh). On trouve ce formant dans des syntagmes lexicalisés comme dans **fonction hyperbolique**. Le sens de *ultra* est assez fréquemment attribué à ce suffixe: **hyperfréquence** soit *ultra high frequency* (**UHF**), ce qui implique aussi le sens de *microwave* (anglais) d'où **relais d'hyperfréquence** (*microwave relay*), **transmission par hyperfréquence**, **liaison de transmission par hyperfréquence**, (*microwave communication link*).

inter - (entre, parmi):

Ce formant est assez productif comme le témoignent ces exemplifications provenant de nos sources secondaires: **intercouche**: **transfert intercouche**; **interface**: **protocole d'interfaçage**; **interphone**; **interbloc**; **interblocage**; **intercalage**; **intercalation**;

intercaractère; intercanal; interchange; interclassement; interclasseuse; interconnexion; interfichier (espace interfichier); interenregistrement; intermodulation intermot (espace intermot); interpiste; intersystème; intertâche; intervoie; intercolonne; interfichier comme dans le terme espace interfichier.

Une description sémantique de ce préfixe dans ces termes précédents révèle l'interrelation entre les différentes opérations et entre les différents dispositifs. Un des attributs les plus importants de l'ordinateur est évidemment qu'il permet des opérations multitâches qui vont jusqu'à l'emploi de plusieurs logiciels à la fois, le multiplexage comme l'interfichage permettant de travailler simultanément avec plusieurs fenêtres affichées. Ce fait va même jusqu'au multisystème.

Notre texte primaire, qui enseigne à l'utilisateur comment se servir du traitement de texte, fournit une quantité restreinte d'exemples contenant ce préfixe. Nous avons **interligne (*linespacing*); interface** qui figure même dans des syntagmes particuliers tel que **interface T_EX** (on ne peut se passer de la mise en forme sophistiquée de la lettre médiane en majuscule) défini comme étant capable d'enregistrer des équations (plus précisément des objets) sous forme de fichiers **PostScript (EPS ou *Encapsulated PostScript*)** ou **WMF (métafichier Windows; sphère de l'importation de fichiers).**

macro- (grand, long, pseudo-confixe de macrocommande):

Il a la valeur sémantique de 'grand'. Il fonctionne tantôt comme préfixe, tantôt comme élément de composition surtout quand apparaît le trait d'union entre les éléments constitutifs.

Nous avons découvert que les spécialistes qui créent les termes contenant ce formant ne suivent pas de critères fixes. Il est donc difficile de classer le formant sous ces différents angles. À titre d'exemple, on peut citer: **macro-assembleur, macro-instruction, macrocommande, macrocode, macrodéfinition, macro-expansion, macro-ordinogramme, macroprogrammation.**

L'arbitraire au plan morphologique est une contrainte qui risque d'entraver la bonne classification des formants et des termes formés. Puisque nous avons relevé ces exemples du Larousse Informatique (1991) dans la partie anglaise du dictionnaire, nous avons voulu confirmer la position des traits d'union dans la partie française du même dictionnaire. Le résultat est que les mots conservent la même disposition typographique, ce qui confirme en quelque sorte que les terminographes qui oeuvrent dans ce domaine s'efforcent de garder une certaine uniformité et d'éviter trop d'incertitudes du moins dans un même ouvrage. Si nous avons **macro-instruction, macro-appel, macro-assemblage**, nous retrouvons également: **macrobibliothèque, macrodéclaration, macrodéfinition, macrogénérateur, macrolangage, macromaintenance, macrophase, macroprocesseur, macroroutine.** D'après les exemples précédents, on remarque que souvent, le trait d'union n'est pas utilisé lorsque le deuxième élément commence par une voyelle, souvent celle de liaison.

Parfois, ce préfixe se présente en tant que terme autonome, libérable, gardant une signification nette et différente de ce qui précède. Par la suite, il devient élément initial de composition selon le Petit Robert (1993:1320): élément grec **makros** - long grand, (encore **méga** dont l'antonyme est **micro**). Dans ce cas, l'outil métalinguistique de définition nous

permet d'entrevoir le sens qu'acquiert ce formant devenu terme indépendant. C'est ainsi que nous retrouvons dans le Guide (1994:881) la définition suivante de **macro**: "une série de commandes que vous pouvez grouper en commande unique pour faciliter vos tâches quotidiennes" et en anglais, *a single string of commands*. Dans des syntagmes lexicalisés nous retrouvons: **macro personnalisée**; **macros intégrées** (*built-in, supplied with Word*) dans le coffret Word.

méga-: (grand):

Il est bien fécond dans la terminologie anglaise de l'informatique, et il s'emploie d'une manière identique en français pour indiquer 'un million': **mégabits par seconde**, **mégahertz**, **méga-octet**.

micro- (petit, pseudo-confixe de **micro-informatique**):

Ce formant renvoie surtout à la tendance miniaturisante de la technologie informatique. De **micro-ordinateur**, nous passons à **micro-analyse**, **microfiche**, **microcircuit**, **microcode**, **microcomposant**, **microconnexion**, **microdiagnostic**, **microdisque**, **microéditeur**, **microélectronique**, **micrographie**, **micrologiciel**, **microplaquette**, **microprocessus**, **microprogramme**, **microroutine**, etc.

multi- (nombreux, plusieurs):

Ce formant signifie principalement “nombreux” ou dans le cas de certaines opérations, “simultané” et “plusieurs”. Il est présent dans de nombreuses formations: **multifenêtre**→ **multifenêtrage**, **multidisque**, **multiplexeur (C-MAC)**, **programme multifonction**, **bus multiplexé**, **multiprocesseur**, **multistandard**, **multi-utilisateur**, **multi-tâche**, **multiposte**, **multi-accès**, **multicarte**, **multivoie**, **multicolore**, **multidimensionnel**, **multiniveau**, **multipoint**, **multifréquence**, **multilingne**, **multimédia**, etc. L’antéposition de ces formants et le fait qu’ils fonctionnent comme déterminants confirment la formule où l’élément qui détermine (jouant le rôle d’adjectif ou d’adverbe) est antéposé, tandis que l’élément défini est postposé, soit la séquence déterminant+déterminé, par opposition à la séquence déterminé+déterminant qui serait le cas plus habituel.

Ces formations apparaissent partout dans les textes non seulement en tant que noms mais aussi en tant que déterminants dotés de rôle adjectival dans les syntagmes lexicalisés bien que le sens adverbial y soit impliqué car ces déterminants préfixés répondent à la question “comment?”: **circuit multipoint**, **signalisation multifréquence**, **système multivoie**, **circuit multison**. Dans les cas des noms postposés dans les syntagmes, ces déterminants ou régisseurs jouent leur rôle adjectival grâce à une transformation apparentée à la dérivation impropre qui permet la formation de termes par changement de classe grammaticale. Un autre formant qui exprime la dualité dans certains cas est: **co-** (avec): **co-processeur** ou **coprocesseur**, **co-résident**. Nous sommes parfois porté à conférer à ces affixes une certaine autonomie d’où

l'idée de la composition. En cela, la présence aléatoire du trait d'union nous fournit la justification nécessaire.

omni- (tout):

Nous avons remarqué que ce formant d'origine latine sert principalement à réaliser les formes adjectivales qui facilitent la création des syntagmes lexicalisés fonctionnant comme termes grâce à la cohésion syntaxique de l'unité et face au sens spécifique qui lui est accolé. Voici par exemple: **omnidirectionnel(le):** **antenne omnidirectionnelle, microphone omnidirectionnel; dispositifs supplémentaires amovibles dans toutes les directions voulues.**

ordino-, ordina-, ordi-, ord-:

Le premier de ces formants prend une voyelle de liaison pour faciliter la prononciation, la créativité et l'euphonie voulues: **ordinogramme** (angl: **flowchart**): **ordinogramme de données** (syntagme lexicalisé) en anglais *data flowchart*, **ordinogramme d'exploitation** (*run chart*). Ensuite, on dégage **ordina-** de **ordinateur**, (*compunication, computer literacy*) ou encore **ordinaticien, ordinaticienne, ordinatrice** dont la valeur sémantique est plus restreinte que celle d'**informaticien, informaticienne**, etc. Le troisième formant donne **orditron** de **ordinateur+électronique** (*computron: computer+electronics*). Le quatrième donne des formations telles que: **ordonancement**: se trouvant dans des syntagmes tels que **blocage d'ordonancement, file d'attente d'ordonancement.**

Deux formants (**post-** et **pré-**) qui sont particulièrement productifs en terminologie de l'informatique en général ne se présentent dans notre corpus que dans les termes suivants: **post-processor**; **prétraitement**; **prémixage**. Il en va de même pour **pseudo-** dans **pseudocode**.

re- ou **ré** (itératif, répétition, encore):

Nombreuses sont les formations qui contiennent ce préfixe producteur mais ce sont essentiellement des formations verbales, surtout des infinitifs qui pourraient bien sûr amener à des dérivations. Nous avons donc relevé dans notre source primaire les exemples qui suivent: **Rechercher**, commande du menu Edition et dans l'aide en ligne comme dans **Rechercher notes de bas de page et notes de fin**; **Rechercher polices de caractères**; **Rechercher sauts de sections**; **Rechercher soulignement**, (et d'autres styles); **Rechercher rubriques d'aide**, etc. On a également **Reconnexion des fichiers liés**; **Récupération de documents** (en cas de perte accidentelle par exemple); **Redimensionnement** (ou **rognage**); **Redémarrage**; **Refaire**; **REFSTYLE**, cas typique d'abréviation marquée de majuscule; **Remplacer**, **Remplacement caractères non imprimables**, par **refrappe** etc.; **Renommer**, **Renvoi**, **RENVOINOTE**, **RENVOIPAGE** (à commenter plus tard comme élément composé); **Réorganisation**; **Répertoires** (*directories*); **Reprise de l'enregistrement d'une macro**; **Reproduire**; **Restauration**; **Retour arrière**; **Révision**, etc. Ces préfixes se dégagent aussi de: **ré-initialisation** ou **réinitialisation**, **réassemblage**, **ré-entrant**, **repiquage** (panneau de **repiquage: connection board**).

semi- (à demi):

Ce formant est assez producteur: **semi-compilé, semi-conducteur, semi-automatique**. Il a comme synonyme **demi-** qui donne: **demi-additionneur, demi-courant, demi-teinte, demi-hauteur, demi-impulsion, demi-mot, demi-soustrateur**. Si ces formations ont l'air d'être des composés, c'est parce que les éléments antérieurs jouissent aussi d'une certaine autonomie sémantique.

sous-, sur-:

Ces formants fonctionnent comme dans la langue générale: **sous-programme** et **surimpression** (angl: *overstrike*). Entre ces deux formants, on remarque que **sous-** s'emploie souvent comme élément de composition en raison de la présence du trait d'union, alors que **sur-** s'agglutine directement à la racine comme élément préfixal dérivationnel. Parfois, **sous-** perd sa lettre finale pour devenir **sou-** comme dans les exemples suivants: **soulèvement: mécanisme de soulèvement de chariot, soupassement** (*underflow*), **souplisso** (*insulating sleeving*). Il y a aussi: **blanc souligné** (*underscore*), **titre souligné** (*underlined header*), **soumission des travaux**, terme employé dans un sens technique pour dire en anglais *job entry*. Notre texte du Guide nous offre **surbrillance** qui comprend évidemment la suffixation qui sera analysée ci-dessous. On y retrouve l'expression **mettre en surbrillance** à l'aide de la souris et du clavier, autrement dit, **sélectionner**. L'anglais nous donne *to highlight* d'où on a parfois d'après *highlighter* (n angl) **surligneur**. Alors, pourrait-on s'attendre à avoir **surligner**

d'après **souligner**? Cela rappellerait peut-être *strikethrough* (sens de *crossed*) rendu en français par **barré** dans le menu **police**.

télé- (loin, à distance; aussi pseudo-affixe de **télématique** ou **téléinformatique**):

Les termes qui commencent avec ce préfixe sont généralement des substantifs. Ils relèvent surtout de la télématique dont nous parlerons plus tard. Pour le moment, voyons des termes qui désignent surtout des opérations à distance assistées par ordinateur: **télébanque**, **télécarte**, **télécommande**, **télécomposition**, **téléconférence**, **télécopieur**, **télémessage**, **téléimprimeur**, **téléinformatique**, **télémaintenance**, **télétraitement**.

Parfois, on a un terme emprunté à l'anglais qui permet d'effectuer la dérivation avec ce suffixe: **télétype** (nm) (angl: *teleprinter*) > **télétypiste** (angl: *teleprinter operator*).

De temps en temps on rencontre des adjectifs déverbaux tels que **téléchargeable** (adj) < **télécharger** (vb) (angl: *to download*). On voit aussi **téléchargement** (nm) qui désigne l'action ou l'opération. Comme on rencontre de plus en plus *upload*, il serait intéressant de voir si la dénomination adéquate française restera **télédécharger**.

D'autres termes formés avec ce suffixe sont: **téléshopping** (nm) où le formant **télé-** se soude à la racine **shopping**, mot anglais. Mais il faut noter qu'il existe un synonyme qui est tout à fait français sans aucune trace d'anglicisme: **télé-emplette**. Signalons ici un problème auquel il faut veiller. On remarque que ces termes ressemblent d'après leur formation à des composés, comme nous le verrons plus bas. Il faut donc voir le formant en question comme ayant la valeur d'éloignement ou de distance, sens primordial à la signification des termes ci-

dessus. Mais ces opérations se déroulent par le moyen du téléphone d'où la possibilité d'avoir **télé-** par l'abréviation de **téléphone**. Ce n'est pas la seule possibilité. Il est bien fondé d'admettre que c'est **télématique** ou encore **téléinformatique** qui est la source la plus plausible du suffixe si nous nous renvoyons à l'équivalent anglais du **téléshopping**, soit **electronic shopping**. En un mot, c'est l'idée de **télématique** que les spécialistes recherchent par ces dénominations.

D'après *telecommuter* (angl), on a **télétravail** > **télétravailler** > **télétravailleur**. On a également **télégestion**, **télétraitement**, **téléréunion**, **télémanipulateur**, **téléreception** qui exigent parfois des protocoles (d'envoi ou d'interchange) assez précis (des fichiers, par exemple), **téléscripteur**, **télétest**, **télétexte**, **télétypographie**, **télévidage**, etc.

Penchons-nous un peu sur **télévidage**. Dans le Nouveau Petit Robert (1993:62), nous voyons l'entrée **antidumping** comme adjectif invariable. Cela nous renvoie à **dumping** (:693) signalé comme un mot emprunté à l'anglais et employé en tant que terme en sciences économiques et défini ainsi: "Pratique qui consiste à vendre sur les marchés extérieurs à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché national ou même à des prix inférieurs aux prix de revient". Comme expression possible, nous avons: **faire du dumping**.

Mais ce qu'il faut remarquer c'est que **dumper** en tant que mot français n'a rien d'autre en commun avec **dumping** que sa représentation orthographique, en dépit de la prédictibilité morphologique et sémantique apparente. **Dumper** (:693, n et non pas vb) est "engin de terrassement comprenant une benne automotrice basculante [recommandation officielle: **tombereau**]". Si nous revenons à **télévidage** et à son équivalent anglais

teledumping, deux termes qui semblent s'employer d'une manière contradictoire d'après l'action qu' ils expriment, on se demande pourquoi on ne dit pas simplement ***téledumping***. C'est peut-être pour éviter une collision sémantique. D'ailleurs, le français emprunte des termes à l'étranger avec des remaniements sémantiques marquant une rupture d'avec le sens original, selon ses besoins. Mais il faut avouer que cette exclusion du sens de sa forme de départ, et vice versa, est une source potentielle de conflit et de confusion pour ceux qui fonctionnent normalement dans les deux langues en question.

trans- (par-delà):

Nous avons remarqué que ce formant est très productif. Il fonctionne comme le formant antérieur **bi-** et il signifie un certain mouvement vers une direction donnée ou un certain espace couvert. Voir: **transordinateur** (nm), **Transputer** (nom déposé, on notera la lettre majuscule initiale), **transcodeur**, **transducteur**, **transphaseur**, **transpondeur** (transmetteur/répondeur par troncation: apocope/aphérèse). Voir également: **système transactionnel**, **transformateur d'impédance** (*impedance buffer*), **transformateur biphasé** ou **à tore** (*toroidal transformer*), **transformation de code** (*code translator*), **transinformation** (*transinformation*), **fichier translatable** (*relocatable file*), **bruit de transmodulation** (*signal noise*). A noter que les dérivés qui portent ce préfixe sont en principe parasyntétiques.

3.5 Formants postérieurs

Nous entendons par formants postérieurs les éléments suffixaux qui permettent de former les termes. L'agglutination s'effectue à la fin de la racine ou du morphème de base. Parmi les formants les plus productifs, citons **-age**, **-eur**, **-ion**, **-ing** (suffixe provenant de l'anglais et que le français emploie à sa propre manière). Le cas de **-ique** et ses variantes telles que **-atique**, **-matique**, **-tique** nous intéresse davantage que les autres parce que cet affixe figure dans une quantité importante de dénominations des domaines de l'informatique. En fonction de ce que nous avons dit ci-dessus du suffixe, nous analyserons les plus pertinents afin de montrer comment leur formation s'effectue par rapport à leur signification.

-age (v>nm):

Dans la majorité des cas que nous avons rencontrés, l'emploi de ce formant indique métonymiquement le processus, le terme (le résultat, le produit) de l'action exprimée par le verbe qui constitue son élément de base. Par exemple **nettoyer>nettoyage** (de données), **formater>formatage**, **marquer>marquage**, **chiffrer>chiffrage**, **déboguer>débogage**. Puis, **paramétrage**, **réglage**, **publipostage** (angl: *direct mailing*), cas de formation complexe par troncation auquel nous reviendrons au moment opportun. D'autres exemples sont: **adressage**, **assemblage**, **aguillage** (*switch*), **bande d'équilibrage** (*balance strip*), **référencage**, **centrage**.

Le Guide nous fournit également les dérivations se servant de ce suffixe. Les exemples qui suivent sont déverbaux et recouvrent et le processus et le résultat de l'opération que véhicule le verbe source:

-afficher>affichage (*viewing, view* [menu]) par exemple: **mode Normal, mode Plan, mode Plein écran** qui signifie l'optimisation de l'espace écran;

-ancrer>ancrage;

-centrer>centrage;

-coller>collage (*couper-coller* ou *cut and paste*);

-créner?>crénage (*kerning*): augmentation ou réduction de l'espace suivant un caractère sélectionné en fonction de la dimension précisée;

-décaler>décalage (*nudging*) permettant de déplacer des éléments indépendamment;

-filtrer>filtrage comme dans **filtrage de données** (*data purification*).

-habiller>habillage (*Wrapping Text Around*) indiquant l'organisation automatique autour des bords de texte, d'où l'**habille** ou bords du texte;

-marquer>marquage (*marking*);

-masquer>masquage (*hide text*);

-ombrer>ombrage (*shading*);

-passer>passage (d'un film, applications particulières);

-quadriller>quadrillage (*grid*): création de cellules, de colonnes et de lignes (*rows*);

-régler>réglage (*fractional widths*) dans par exemple **réglage fin**;

-remplir>remplissage (*filling*);

- rogner>rognage (*cropping*) ou redimensionnement;
- stocker>stockage (*storage*) comme dans **stockage/restitution des données** (*information storage and retrieval*, soit *ISR*);
- router>routage qui fait appel à un réseau où il existe des **relecteurs multiples** (qui y apportent des commentaires) profitant du routage des informations en ligne;
- verrouiller>verrouillage (protection de son document, de son système).

-ance:

Indiquons rapidement que le suffixe **-ance** ne nous fournit que deux termes dans notre source primaire: **concordance** par exemple dans **fichier de concordance** (*concordance file*) et **surbrillance** dont nous reparlerons au stade du traitement des formations parasyntétiques bilatérales. Ce dernier a une fréquence importante car il se retrouve dans l'expression **mettre en surbrillance** à l'aide de la souris (*highlight*), autrement dit **sélectionner**. C'est cette capacité qu'a l'environnement Windows tout comme le Macintosh qui souligne la **convivialité** (*user friendliness, ease of use*) du système informatique.

-et (nm) ette (nf) (n>n):

Ce suffixe permet de créer des noms dénominaux qui donnent parfois le sens de miniature ou encore la description d'une taille ou d'une quantité réduite par rapport au nom de départ. Il est moins fréquent en terminologie de rencontrer son emploi qui cherche à donner soit un effet familier soit un sens expressif de 'trop', de 'beaucoup'. Voici les exemples extraits

exclusivement du Guide: *disquette*, terme qui proviendrait de *disque+ette*. Tandis que *disque* (*disc*) implique ce qui est rond, le suffixe *-ette* suggère une taille réduite de ce même *disque*. Or, ce qui est dénommé *disquette* n'a rien de rond. Mais bien que le couvercle du disque (solide pour le 3,5", souple pour le 5,25") soit de forme carrée ou rectangulaire, la *disquette* à l'intérieur est ronde. Il en va de même pour le disque dur qui est généralement logé dans une boîte. Par ailleurs, si on considère que certains disques durs sont de dimension plus petite que les *disquettes*, qu'il y a des *disquettes* de 100 Meg et des disques durs de 20 Meg et que certains disques durs sont portatifs et se branchent à l'extérieur, seul le critère de "rigidité" différencie *disque* et *disquette*. On remarque alors que le caractère métaphorique de cet emploi n'est pas immédiatement accessible. C'est le cas de *souris* dont la forme et le cordon (ou le fil) qui la relie au système informatique tendent à expliquer partiellement son emploi métaphorique comme le démontre Horne (1986:35-41). Point n'est besoin de rappeler que *disquette* provient de *disque* (*dur*) lequel constitue la mémoire centrale du système informatique. D'autres exemples de termes portant ce suffixe sont: *étiquette* qui ne semble pas porter le sens de 'diminutif' (*label*); *signet* qui semble provenir de *signe+et* dont l'équivalent anglais est *bookmark*; *onglet* (*title bar*); *taquet* (dans *taquet de tabulation*). Un autre suffixe qui fonctionne de la même manière: *-ine* comme dans *lettrine* (*dropped caps*).

-eur (vb>nm: appareil/dispositif; nm: personne; **-euse**: nf: machine, dispositif ou personne):

Ce formant a une valeur d'agent: instrument ou personne. A titre d'exemple, voyons cet échantillon dont nous dirons quelques mots au fur et à mesure que nous dresserons la liste. D'abord, **incrémenteur/décrémenteur** (angl: *up and down counter*), **concepteur** (*designer*). On trouve dans notre texte le verbe **dessiner** et **redessiner** comme équivalent de *to design*, *to redesign*. D'autres cas portant ce suffixe sont: **diminuteur**, **correcteur**, **lecteur**, **numériseur** (*digitizer*), **vocodeur**, **serveur**, **planificateur** (agenda, calendrier), **tableur** (chiffrier ou feuille de travail), **unisolueur**, **décodeur**, **traceur numérique**, **coupleur acoustique**, **diviseur optique**, **condensateur** (pour mémoire RAM), **convoyeur**, **générateur** (de caractères, par exemple), **programmeur**, **encodeur**, **décodeur**, **projecteur**, **expandeur**, **programmeur horodateur** (angl: *dating routine*) qui est distinct de **horodateur** (*time stamp*), **imageur**. On remarque également la forme féminine de ce formant dans **visionneuse**.

Dans tous ces cas, il n'est pas difficile pour le sujet-parlant de saisir le sens particulier des termes ainsi formés pourvu qu'il sache au préalable se servir du système informatique. Les termes sont dérivés soit de verbes soit de noms. D'autres exemples sont: **transordinateur** (qui ne veut pas dire nécessairement "qui transordonne" dont l'infinitif est **transordonner** mais tout simplement **entre ordinateurs**: de **trans+ordinateur**), **troncateur**, **répondeur**, **utilisateur**, **tableur** (chiffrier), **navigateur**, **enrouleur-presseur**, **convertisseur**, **assembleur**, **coupleur avertisseur**, **générateur**, **compositeur** (typographe), **convoyeur**.

Toutefois, nous avons rencontré deux cas intéressants. Pour **curseur**, on apprend dans le Petit Robert qu'il vient du latin "cursor". Mais nous savons bien que dans un bon dictionnaire général on trouverait facilement le sens suivant: petite pièce de bois ou de métal qui peut glisser le long d'une règle (par exemple, le curseur d'une balance romaine). Mais le Petit Robert (1993:527) donne trois acceptions: (1) 'petit index qui glisse dans une coulisse graduée pour effectuer un réglage'; (2) 'fil qui traverse le champ d'un micromètre'; (3) sens informatique, 'marque mobile sur un écran de visualisation indiquant la place où va s'effectuer la prochaine opération'. Il en va de même pour **moniteur**, mot qui existait déjà en français du latin "monitor". Par extension sémantique, sous l'influence de l'anglais, **moniteur** désigne écran. Dans ce cas, la transformation suffixale se déroule facilement lors du passage de l'anglais au français: de *-or* à *-eur*.

Le Guide nous fournit, suivant la formule V>N, **administrer>administrateur** (dans **administrateur de réseau** par exemple); **commuter>commutateur** (activant, désactivant; angl. *switching*); **convertir>convertisseur**; **distribuer>distributeur**; **indiquer>indicateur** (par ex. **indicateur de retrait**: *indent markers*; **boutons de retrait**); **lire>lecteur** dont l'emploi polysémique selon le contexte nous donne d'abord, la personne qui lit un document ou d'autres types de fichier texte, d'où **relecteur**, c'est-à-dire celui qui fait des commentaires sur un travail quelconque sur un réseau (*reviewer*). Le deuxième sens est celui du dispositif qui permet au système informatique de lire ou de visualiser le contenu des fichiers soit dans le disque dur soit dans la disquette. Les **lecteurs** sont alphabétiquement différenciés: **a;**, **b;**, **c;**, **d;**; **opérer>opérateur** (critères de recherche ou symbole contrôlant la recherche);

naviguer>navigateur (qui permet par exemple de choisir un nom d'étendue de cellules dans un menu et de déplacer le curseur vers cette étendue de cellule); **utiliser>utilisateur**, **servir>serveur**, **pointer>pointeur** (dans par ex. **pointeur** en I angl: *I-beam pointer*, **pointeur en flèche**, angl: *arrow pointer*, **tracer>traceur** (*plotter*); **énumérer>numérateur** (d'une fraction par ex.); **éditer?>éditeur**; **adapter>adaptateur**. D'autres dérivations sont moins certaines, par exemple **tableur** serait dérivé de *tabler* seulement si ce verbe appartenait au même champ sémantique; on rattache plutôt le terme **tableur** (*feuille de travail*) à **tabuler** qui donne le nom *tabulation*.

Pour la suffixation répondant à la formule **Adj>N**, peu nombreuse, nous avons: **large>largeur**, **haut>hauteur**, **épais>épaisseur** (de trait par exemple, ou d'élément dessiné), et pour **N>N**, **table>tableur** (*spreadsheet*). **Convertisseur** (n) peut donner **convertisseur** (adj) par conversion dans les syntagmes comme avec **programme convertisseur** (qui convertit). D'autres termes en **-eur** ne rentrant pas dans les rubriques ci-dessus sont: **ordinateur**, **moniteur** (ayant comme synonyme et s'employant interchangeablement avec **visu de visualiser**, **écran**); **curseur** sur lequel nous avons déjà dit quelques mots.

-iciel, -icien, -iel (n>adj):

En principe, ces formants facilitent la formation d'adjectifs et de noms. On les remarque dans des noms tels que **logiciel** (**logicien**), **progiciel** (**progicien?**), **ludiciel**, **didacticiel**. Ce sont également de bons exemples de suffixes qui s'isolent des formations

résultant de la troncation; nous en parlerons quand nous traiterons de l'abréviation et de la troncation dans le cas de **-ique**.

Dans les exemples ci-dessus, les dérivés sont des noms tout comme dans **mécanicien(ne)**, **physicien(ne)**, c'est-à-dire que les formants donnent des adjectifs et des noms. Nous devons mentionner que **logiciel** (synonyme de **software**, mot d'emprunt) est très productif dans la formation des syntagmes complexes tels que: **compatibilité logicielle**, **logiciel comptable**, **logiciel intégré**, **logiciel d'édition**, **logiciel graphique**, **logiciel d'application** ou **d'exploitation**, **logiciel de tableur électronique (chiffrier)**, **logiciel de gestion**, etc. Le **logiciel** est défini comme un ensemble de programmes permettant d'accomplir certaines tâches, par exemple l'exploitation du micro-ordinateur, la gestion des stocks d'informations à l'aide d'une suite séquentielle d'opérations particulières à l'ordinateur. C'est à partir de **programme+logiciel** que nous avons **progiciel** dont le sens reste le même mais qui correspond au syntagme anglais *software package*.

-ier (normalement n>n)

Ce suffixe dénominal aboutit en principe à des noms, bien que certaines des dénominations restent opaques. Limitons-nous à notre texte primaire qui nous donne les exemples suivants: **clavier** dont nous apprenons selon le Petit Robert (1993:289) qu'il s'agit d'un **porte-clés** (Britannique=*keypad*, Américain=*keyboard* qui se distingue de *numeric keypad* soit **pavé numérique**) défini en tant 'dispositif à touches alphanumériques permettant d'actionner un appareil'. Mais bien que **clé** soit apparent, d'où **claviste** (n) et **clavical** (adj),

l'on remarque qu'au lieu de **clés** à l'instar de l'anglais, le français emploie **touches**, marquant ainsi une rupture importante avec le mot d'origine. Signalons en outre **fichier** de **fiche** dont l'équivalent anglais est *file*, et **dossier** (soit *folder* en anglais dans la terminologie Macintosh et Windows 95).

-ion (v>n)

Ce suffixe est important d'après sa signification dans des contextes différents. Il fonctionne comme le suffixe **-age** que nous avons vu précédemment. Le suffixe **-ion** est essentiellement déverbal et décrit soit le processus soit le résultat d'une opération informatique. Les termes ainsi créés recouvrent parfois des sens assez particuliers selon le domaine, comme nous le démontrerons dans les analyses qualitatives qui suivent. Nous commencerons par **programmer>programmation** (et d'autres dérivés bien-sûr: **programmeur**, **programmable**), c'est-à-dire l'élaboration de programmes informatiques (*computer programming*) par le truchement du langage symbolique informatique et suivant une syntaxe particulière; **importer>importation** qui signifie le fait de basculer entre fenêtres, entre programmes différents; **appliquer>application** dont le sens spécialisé est programme informatique comme le traitement de texte Word 6.0, soit un **logiciel d'application** (*application software*) par apposition au **logiciel d'exploitation** (soit **système d'exploitation** ou **logiciel de système**, en anglais *operating system*), qui fait fonctionner toutes les applications; **personnaliser>personnalisation** dont l'équivalent anglais est *to customize*, c'est-à-dire apporter des changements, des préférences aux paramètres prédéfinis ou aux

spécifications par défaut; **affecter>affectation** d'un symbole ou d'une série de commandes à une touche particulière pour effectuer des mises en formes rapides, et d'autres modifications (par exemple **macro, insertion automatique**), d'où **modifier>modification** dont l'équivalent anglais est *editing*.

Pour ce qui est de **modification** et du nom **édition** qui est proche de l'anglais *editing*, on se demande pourquoi *éditer* n'est pas couramment employé puisque c'est le menu **Edition** qui regroupe les commandes constituant les options de modifications telles que **Coller, Collage spécial, Sélectionner tout, signet, chercher**, etc. Partout dans la section traitant de la **saisie et la modification (ou révision) de texte** dans le Guide (1994) on se sert de **modification** à la place de **édition**. Or, le Petit Robert (1993:718-19) explique que *éditer* signifie (1) faire paraître (2) publier et (3) (en informatique) afficher une information et en permettre la correction, imprimer ou présenter sur écran. Le même dictionnaire donne pour *édition* les sens de (1) annoter, reproduire et diffuser, (2) l'ensemble des exemplaires d'un ouvrage publié et (3) métier ou activité de l'éditeur. On est donc porté à constater que **modification** évite la collision possible entre ces sens et celui des activités semblables relatives à la **publication (publishing)**. Donnons également ces derniers exemples: **numéroter>numérotation** de lignes ou de pages; **installer>installation**.

-ment (v>nm):

Ce formant fonctionne d'une manière semblable à celui qui précède et rappelle le cas de la synonymie d'affixes où plusieurs formants véhiculent le même sens comme dans:

enchaînement (*chaining*), **encombrement** (*congestion of a system*), **enregistrement**, **effacement**. Il permet de dénommer l'action, le processus, l'opération selon qu'il s'agit du maniement des données ou de la configuration du système informatique.

Les termes relevés à partir de notre texte primaire constituent des cas de suffixation déverbiale comme dans les exemples suivants: **abonner>abonnement** qui acquiert le sens spécifique de l'action de s'abonner à une édition et du résultat de cette action, c'est-à-dire d'insérer une copie de l'édition dans son document Word; **agrandir>agrandissement**, autrement dit, faire un zoom, ce qui est parfois indiqué par une loupe; **ajuster>ajustement**; **changer>changement** (de nom de fichier par ex.); **aligner>alignement**; **dimensionner>dimensionnement** (*resizing*, parfois rognage) des fenêtres par exemple; **écarter>écartement**; **espacer>espacement** (soit insertion des blancs, soit création d'espace entre les lignes: simple interligne, double interligne); **fractionner>fractionnement**; **lancer>lancement** (*StartUp*); **souligner>soulignement**. Voyons un autre suffixe nominalisateur dont le comportement ressemble à ce dont il est question ci-dessus.

-ure (v>n)

Les éléments comprenant ce suffixe extraits de notre texte primaire sont quantitativement modestes et proviennent des verbes. Certains des emplois auraient pu facilement être catégorisés sous forme d'emploi métaphorique comme on le remarque dans ces exemples: **ouvrir>ouverture** (de documents), **fermer>fermeture** (de fenêtres, de documents, de programme, du système informatique, etc.), **border>bordure** d'un cadre (*frame*) par

exemple, **couper**>**coupure** (comme dans **couper et coller** ou tout simplement **couper-coller**), **lire**>**lecture** (action chez l'utilisateur ou pour un dispositif de lire un document ou n'importe quel autre texte ou graphisme). Le terme **architecture** s'emploie d'une manière particulière pour désigner 'la disposition du réseau local'. Puisque ce terme ne semble pas provenir de la forme verbale telle qu'elle est employée dans notre manuel principal, nous posons l'hypothèse qu'il est issu de **architecte**, répondant ainsi à la formule n>n. Mais le Petit Robert (1993:116) nous offre l'entrée **architecturer** (vb): 'construire avec rigueur, comme on construit un bâtiment'. On notera que nous n'avons pas dépouillé d'emploi verbal tel que '*architecturer un système ou un ordinateur*'.

3.6 Le suffixe -ing anglais et sa correspondance française

Puisqu'on parle de la suffixation, il est intéressant de remarquer que tandis que le français préfère suffixer les mots des titres et des sections des manuels avec des suffixes nominalisateurs, l'anglais emploie la désinence **-ing** pour ces mêmes titres et sections. En voici un échantillon: **Installation de Word**, *Installing Word*; **Lancement de Word**, *Starting Word*; **Utilisation de la souris**, *Using the Mouse*; **Choix des commandes (sans suffixe)**, *Choosing Commands*; **Affichage d'un document...**, *Displaying a Document...*; **Saisie et modification de texte**, *Typing and Editing* (ou *Revising*); **Déplacement du point d'insertion et défilement**, *Moving the Insertion point and Scrolling*; **Dépannage**, *Troubleshooting*.

On est porté à croire qu'en anglais les suffixes renvoient souvent au terme de l'action exprimée par le verbe et qu'on réserve la désinence **-ing** pour exprimer le processus lui-même

qui mène au résultat. Ce phénomène est important lorsqu'on parle des commandes et des programmes. En français, comme nous avons pu le remarquer à plusieurs reprises, les suffixes ont un caractère métonymique englobant l'action ou le processus ainsi que le résultat de celui-ci.

Voyons maintenant le cas des formations lexicales où l'on utilise plusieurs affixes à la fois.

3.7 Cas des formations parasynthétiques (préfixe+radical+suffixe):

Ce type de formation auquel nous avons déjà fait allusion plus haut est celui de deux affixes graphiquement discontinus (formation bilatérale) et parfois multiples (affixation multilatérale). En position initiale, cette formation comprend surtout les préverbes (et leurs variantes) comme par exemple *dé-*, *dés-*. Puis, *re-*, *ré-*. Ces morphèmes liés se soudent en amont au radical qui est complété en aval par des éléments suffixaux. C'est donc l'addition simultanée qui caractérise cette formation. Ces formants postérieurs comprennent les suffixes que nous avons déjà isolés et pour lesquels nous avons fourni plusieurs exemplifications. Voyons maintenant des exemples de la parasynthétisation: *défragmentation* ou *défragmentation* (du disque dur par exemple, pour gagner en vitesse); *délimiteur* (de graphique, de cadre); *défilement* dans par exemple barre de défilement (*scrolling bar*); *démarrage* (*starting*); *dépannage* (action qui est très importante car elle permet aux utilisateurs de résoudre la plupart des problèmes courants d'emploi; en anglais, il a pour équivalent le mot composé *troubleshooting*); *déplacement* (de curseur, de texte, etc.);

désélectionner, désélectionnement, désactivation; emplacement (réalisé grâce au déplacement du texte, d'un objet; ce mot désigne donc le nouvel endroit où se trouve le texte ou l'objet déplacé); *encadrement (framing); enchaînement (texte flow); enregistrement (saving, recording)* d'un fichier, d'un document, d'une macro, etc., d'où *enregistreur* qu'il faut distinguer de *sauvegarder (to backup); soulignement, surbrillance, remplacement, retournement* (d'éléments dessinés par exemple), en anglais *flipping* (image en miroir ou *mirror image*); *repagination* (en arrière-plan par exemple); *réorganisation* (d'un plan) en anglais *rearranging; rétroprojecteur, télécharger>téléchargement (download)* et pour *upload: télé.dé.charge.ment* création récente qui essaie de capter l'action qui émane de son système portable, *suppression*.

3.8 Quelques emplois figurés

L'emploi figuré existe dans la terminologie en général et jouit d'une place dans la terminologie du micro-ordinateur telle que nous l'avons observée dans nos textes primaires parallèles. Ces textes, surtout la version française, il faut le réitérer, visent les utilisateurs dont les compétences en matière d'accessibilité aux ordinateurs ne sont pas forcément celles des spécialistes. Cette distinction nous paraît nécessaire pour bien apprécier le fonctionnement de la métaphore et de la métonymie dans la dénomination des dispositifs, des programmes, des processus, des commandes et d'autres opérations qui relèvent de l'emploi des systèmes informatiques.

Le figuré, tel que nous le concevons ici, consiste essentiellement à accoupler des tropes dans la langue en question. Il n'implique donc pas une formation ou une création nouvelle au point de vue formel, mais plutôt ce qui accompagne le processus de création lexicale. Il s'agit en fait de l'aspect caché, cognitif et motivé de la formation, et il peut accompagner tous les types de formation tels qu'on les a étudiés jusqu'ici, à savoir la dérivation, la confixation et la composition, la lexicalisation, et même l'emprunt.

L'emploi figuré peut être appréhendé d'après l'opposition et la complémentarité entre l'emploi ordinaire ou propre et l'emploi figuré (la dichotomie propre-figuré). Le figuré s'étudie aussi d'après la motivation et le transfert terminologique ou notionnel (Kocourek 1991:167). Le figuré entraîne donc le changement ou l'extension (l'expansion) des mots existants, et ce fait constitue une source potentielle d'imprécision. Mais nous ne croyons pas qu'il faut par là exclure toute motivation de la formation terminologique parce que la métaphorisation aide à recycler les ressources existantes et occasionne par la suite l'enrichissement du vocabulaire des techniques et de la science car elle est encore vivement exploitée et explorée.

A l'instar de Kocourek, nous préconisons trois grandes catégories de l'emploi figuré. En premier lieu, la comparaison et l'analogie qui accompagnent la pensée humaine, conception dénommée "analogie cognitive" et dont l'intérêt et l'étude constituent "[...] un apport à l'épistémologie et à notre compréhension du concept d'analogie, de comparaison et de métaphore" (1991:167). En deuxième lieu, il y a les "tropes libres" (uniques, non lexicalisés, ad hoc). Kocourek (:167) parle ici de "la métaphore vive" qui est un principe

universel de la langue parce qu'elle porte sur presque tous les mots-lexèmes forts. Cette métaphorisation vive peut s'observer dans les textes et dans les phrases et peut s'analyser aux plans lexical, phrastique et textuel. Elle peut se lier à la "comparaison figurée" différente de la comparaison cognitive dans les textes savants. Elle se fonde "sur un contact, réel ou sous-jacent, entre deux lexèmes sémantiquement apparentés (le *tertium comparationis*) mais foncièrement disparates" (:167).

Kocourek (:167) ajoute que le rapport de ces lexèmes est insolite et qu'il est différent de celui entre hyponyme et hyperonyme, ou entre deux co-hyponymes ou entre deux co-méronymes. D'après cet auteur, c'est là la distinction entre la comparaison et l'analogie figurées. Les métaphores s'établissent souvent par le biais des sèmes "*non définitoires*" qui sont parfois contextuels, étymologiques et opaques, quoique révélateurs. Enfin, Kocourek écrit que "la métaphore vive est potentiellement *plurivalente*, et implique un élément de *subjectivité*, de complicité, de secret" (:168).

Vu son caractère plurivalent, subjectif et implicite, la métaphorisation répond surtout à un besoin fonctionnel, ce qui explique pourquoi elle est limitée et contrôlée dans la terminologie. On se rappelle que l'univocité et la biunivocité constituent un des principaux traits de la terminologie. La monosémie qui évite la plurivalence et la polysémie demande que le rapprochement des éléments apparemment disparates soit explicite et qu'ils soient exploités comme tel.

Le troisième type de métaphorisation que nous empruntons à Kocourek est la métaphore lexicale qui appartient aux "*tropes lexicaux (répétés)*" (:168). Il s'agit ici

d'une nouvelle acception faisant partie du système lexical. La terminologie emploie surtout la métaphore et la métonymie lexicale qui s'effectue grâce aux "tropes nécessaires" servant à combler une lacune dans le lexique malgré le terme de catachrèse (Le Guern 73:90-91; Bonhomme 1987:274-281, par exemple), qui est un un peu péjoratif. Si à l'aide de la métalinguistique et de la lexicographie (voire de la terminographie) ces tropes se trouvent décrits et s'ils s'emploient dans les textes techniques, ils aident à former des termes nouveaux. A force d'emploi, ces tropes nouveaux deviennent morts et on a du mal à se rappeler qu'à un moment donné ils s'effectuaient avec des images vives.

Terminons ce segment sur cet élément important. Le figuré en terminologie, tel que nous le décrivons ici est le fait qu'il existe un rapport de parenté particulier malgré le désaccord qui se dégage entre le sens ordinaire ou normal d'un terme et son sens tel qu'il est employé dans un domaine particulier ou dans une terminologie donnée. La métaphore décrit une situation où il existe un rapport de similitude, de sèmes communs, de "base sémique commune" (Greimas et Courtés 1979:227). La métonymie indique donc le rapport de contiguïté.

Comme nous l'avons remarqué, et selon nos analyses dans les chapitres précédents à propos de la formation des unités lexicales, la complexité s'étend au-delà des aspects morphologiques et syntaxiques pour déboucher sur la métaphorisation qui assure le ré-emploi des éléments lexicaux existants, soit un procédé qui s'apparente à l'extension sémantique. Face à l'essor des contenus et des objets techniques, surgissent la question et les problèmes de la dénomination terminologique.

Avant d'entamer le stade d'exemplification à partir des items recueillis dans notre corpus, conformément à la nature internationale de la terminologie dont il s'agit ici, il faut noter que les métaphores lexicales sont parfois présentes en anglais et en français sans aucune assurance que le même sens sera visé. Cet accord métaphorique, malgré son attrait international, mène souvent à la question du calque. Mais ce n'est qu'avec des cas précis étudiés de près que nous serons en mesure de répondre de façon probante à la question potentielle du calque. Cela soulève encore une fois la question de la motivation sous-tendant la dénomination terminologique. Les quelques types de métaphores que nous avons périphériquement isolés dans notre texte source principal suivent la conception selon laquelle on peut dire que l'expression de *métaphorisation* implique qu'un ("[...] terme désigne non seulement la motivation métaphorique d'un terme, mais encore l'emploi métaphorique, en langue usuelle, d'un terme spécialisé (Kocourek 1991:169; Guilbert 1975:84)". En guise d'exemple, on notera *champ* auquel est attribuée une signification particulière par extension sémantique sans que la motivation n'en soit pour autant manquée. Tandis que l'acception visée par le processus de métaphorisation peut être celle de *étendue*, on arrive facilement à éliminer d'autres acceptions propres à la culture ou à la campagne, telle que *fermier* dans la langue usuelle par exemple. Mais il va sans dire que les sèmes définissants de *fermier* et de *champ* ne sont pas mutuellement exclusifs. En fait, le Petit Robert (1993:340) nous renvoie à la science et à la technique où le *champ* est un "espace limité (concret ou abstrait) réservé à certaines opérations..." et une "zone d'un mot contenant une information particulière". *Champ (field)* est défini dans notre texte

source comme un ensemble de codes indiquant à Word qu'il doit insérer des informations dans un document, soit le sens d'espaces réservés par des codes particuliers. Cela permet d'ajouter et de mettre à jour automatiquement du texte, des graphismes, des numéros de page ou d'autres informations contenues dans un document. Ce terme entraîne d'autres formations syntagmatiques lexicalisées telles que **plage de champ** où **plage** veut dire *range* en anglais.

La motivation dans **fenêtre** peut nous révéler le parallélisme dans l'emploi métaphorique, mais sa motivation en français doit s'inspirer sinon découler de son emploi en anglais. Il est d'ailleurs incontestable que **Windows** (un système d'exploitation et une des marques déposées de Microsoft), qui permet un affichage convivial et interactif au cours d'une session de travail, est la source de **fenêtre**. Cette dernière fournit des syntagmes lexicalisés tels que: **fenêtre principale** et **fenêtre d'aide** par exemple. Comme contexte particulier, on notera (Le Guide: 38) que "[...] le point d'insertion demeure visible dans la **fenêtre**". Il est intéressant de noter qu'on peut l'**ouvrir** (>**ouverture**) et la **fermer** (>**fermeture**).

Pour la saisie des données ou des graphismes, on doit **taper** (on notera l'onomatopée), et pour protéger contre l'accès non autorisé, on doit **verrouiller** (et **déverrouiller**) son système, son document, ses données, etc. Pour se servir de la **souris**, il faut **cliquer** une ou deux fois soit avec le **bouton droit** soit avec le **bouton gauche**. Pour déplacer une partie d'un document, on peut la **couper** et **coller** dans la même **fenêtre** ou dans une autre.

Mais on se demande pourquoi ne pas avoir **Fenêtre 95** au lieu de *Windows 95*? La réponse réside dans la volonté de laisser intactes les marques déposées. Par contre, on trouve d'autres formations dont la motivation s'effectue indépendamment des équivalents anglais comme dans **dépannage** (*troubleshooting*).

On remarque pareillement l'analogie formelle, parfois iconique entre certains dispositifs et leurs désignations. Prenons le cas de **bouton** dans la barre d'outil ou dans une boîte de dialogue. Il y en a plusieurs et ils servent de raccourcis pour donner des **commandes** ou des **instructions** à l'ordinateur. On note donc l'emploi des dénominations existantes pour désigner, souvent par décalquage, par emprunt intralinguistique ou à l'anglais, les éléments figurant dans la **plage** de dispositifs dans un environnement particulier comme dans une fenêtre spécifique. On peut citer les exemples suivants: **onglet**, **outil**, **dossier**, **fichier**, **puce** (polysémiquement *chip*; *bullet*, convention typographique);

Les termes ainsi motivés qui figurent dans notre corpus se regroupent en plusieurs catégories, à savoir l'imitation graphique (Kocourek 1991:169), la métaphore anthropomorphique (Ullmann 1975:278) où il s'agit des parties du corps humain, et la métaphore zoomorphique qui concerne les animaux (Kocourek :170), et d'autres types de métaphores qui portent sur l'arbre. Pour l'imitation graphique, nous incluons toute imitation de type typographique. Formellement, il existe un rapport analogique concret entre la forme du référent nommé et la forme d'une lettre de l'alphabet. D'abord, nous avons **pointeur en I** comme une des manifestations du point d'insertion ou bien le **pointeur en ↵** (flèche vers la gauche), etc., soit une imitation directe graphique. On voit

souvent la marque ? qui remplace Aide Word Lisez-moi, pour ne rien dire des images sur les boutons que nous ne pouvons pas toutes reproduire dans ce travail faute des outils techniques nécessaires.

La métaphore anthropomorphique nous donne les termes simples ou complexes qui ont trait à l'être humain: **lignes veuves, lignes orphelines** (*widow and orphan lines*) en haut et en bas de la page. On a aussi l'**oeil de caractère** (*typeface*), la **mémoire** qui est l'unité centrale, et le **processeur** de l'ordinateur. On aura également des unités lexicales telles que **pied de page, en-tête et corps de document**. En outre, on parle de l'**alimentation** du papier (impression). L'ordinateur ne fonctionne pas en cas de **virus** et pour l'éliminer, il faut **déboguer** le système (emprunt sémantique et adaptation morphologique de l'anglais *debug*). Pour la métaphore zoomorphique, on ne manquera pas de faire mention de la **souris** dont la parenté avec l'animal nous paraît lointaine. Peut-être qu'avec le cordon qui la relie à l'ordinateur il serait possible de parler de **queues** (ligne verticale). La métaphore se dégage de **arborescence de répertoire** qui signale la hiérarchisation des **fichiers** (*files*) et des **répertoires** (*directories*). **LOTUS**, un programme bien connu, est d'abord une plante du littoral africain (Tunisie du Sud, Tripolitaine, Cyrénaïque) produisant un fruit auquel les anciens attribuaient des propriétés magiques (le Petit Robert 1993:1305).

D'autres métaphores existent marginalement: les **menus** qui constituent dans la terminologie de l'informatique une rubrique, c'est-à-dire un regroupement de commandes sous un nom commun affiché dans la fenêtre. On constate un rapport métonymique entre

le menu et les commandes ou programmes en tant qu'éléments constitutifs comme le démontre le rapport entre les éléments de cette série: **répertoire > sous-répertoire > fichier ou dossier > document maître > sous-document**.

Mais la métonymie n'est pas trop fréquente dans le manuel qui nous fournit notre corpus. Elle est pourtant employée pour désigner soit les noms déposés soit les noms des fabricants par rapport aux systèmes qu'ils développent, comme par exemple **Apple>Macintosh, Power Macintosh, AppleShare et AppleTalk**. Il en va de même de l'éponymie terminologique. Alors qu'on peut l'observer dans la terminologie de l'informatique en général (**Hamm>Hamming**), elle n'est guère pratiquée dans la terminologie du traitement de texte que nous avons choisie.

Certains des termes apparemment motivés ne s'analysent pas facilement; par exemple dans **police de caractères (*character font*)**, la métaphore porte sur **police**. Puisqu'il s'agit de l'impression, on peut parler des traits qui régissent cette impression.

On ne peut pas sous-estimer la commodité de la motivation telle qu'elle se manifeste par la métaphore. Elle constitue une ressource importante d'enrichissement langagier. Dans le cas de la terminologie qui nous concerne, l'utilisateur arrive facilement à déchiffrer le sens et le fonctionnement de l'aspect du système ainsi décrit. Pourtant, l'emploi de la métaphore dans la terminologie est susceptible aux aléas et aux vicissitudes du système langagier. Pour reprendre le mot de Kocourek (1991:170), la motivation métaphorique représente "et la force et la faiblesse: d'un côté, il y a la valeur picturale, le pouvoir d'évocation, le caractère concret et vif, de l'autre côté, on constate le manque de

systemicité, l'absence d'indication objective et, en particulier, l'ambiguïté, c'est-à-dire l'applicabilité de la même métaphore à une quantité trop élevée de cas différents”.

Ayant examiné la formation par dérivation telle qu'elle se présente dans notre corpus, abordons maintenant les cas de formation par composition et, le cas échéant, par confixation.

CHAPITRE IV

FORMATION PAR COMPOSITION ET PAR CONFIXATION

4.0 Composition et confixation

La composition est l'agglutination plus ou moins étroite d'éléments lexicaux ayant la capacité de conférer une existence autonome à l'unité lexicale qui en résulte. Entre la composition et la confixation, il existe une différence fondamentale: tandis que la confixation s'effectue par des morphèmes et par des confixes liés, non autonomes et non libérables, la composition se sert des morphèmes libres.

Il existe un type intermédiaire entre la confixation et la composition que nous représentons ainsi: **confixe (lié)+mot libre: télétransmission, multisystème**. Ce type de formation régit un nombre considérable de termes dans notre corpus comme le montrent les éléments analysés dans la section portant sur la formation par dérivation. On peut aussi avoir des composés qui comprennent des mots abrégés (pseudo-affixes) mais formellement semblables à des confixes: **téléachat**. Cela soulève le problème du faux composé dans lequel **télé-** serait le résultat d'une troncation de **télématique**.

La composition emploie parfois la marque graphique du trait d'union pour souder les éléments. Il y a composition si deux, trois ou plusieurs mots sont juxtaposés pour donner une unité graphiquement continue: un mot composé, un composé. Le trait d'union est souvent aléatoire sinon facultatif et incertain. Il contribue à la confusion engendrée par les incertitudes syntaxiques qui compliquent l'attribution d'un sens global au composé sur la base des rapports

entre les deux éléments constitutifs. Puisque la terminologie de l'informatique favorise les formes substantivales, les composés que nous avons relevés sont pour la plupart des noms. Ces mots tandem présentent une analyse intéressante compte tenu des rôles qu'ils y jouent pour maintenir la cohésion qui garantit le sens global. La composition est liée à la lexicalisation selon la complexité et le nombre d'éléments constituants et la syntaxe des éléments.

Notons qu'en terminologie du micro-ordinateur, on ne doit pas se fier à la motivation apparente d'un terme composé. La motivation de certains anglicismes est difficile à reconnaître d'emblée. Voyons maintenant les exemples relevés dans notre texte source et, le cas échéant, leurs équivalents anglais qui nous permettent d'entrevoir des aspects qualitatifs comme le concept visé et la signification recherchée.

4.1 Composition

En principe, ce sont les mots forts par apposition aux mots faibles qui participent à la formation des composés en terminologie. Les numéraux dont le fonctionnement à l'intérieur du composé s'apparente à des morphèmes libres méritent des observations, mais nous en parlerons sous la rubrique des syntagmes lexicalisés. Les déterminants figurent dans les composés à plus de deux éléments, ce qui va à l'encontre de ce qu'on a pu remarquer jusqu'ici. Il en va de même de l'emploi des particules et des déterminants qui permettent de préciser la signification du terme, surtout lors de certaines opérations ou de certaines exécutions de programmes. Voyons maintenant les types de composition et les exemples tirés de notre corpus.

Adj+N

Suivant la formule Adj+N, nous dégageons une réunion de l'adjectif et d'un autre élément nominal qui est le régissant comme dans **superposition** sans trait d'union et avec trait d'union, **plate-forme**, c'est-à-dire système, environnement (*platform*: Windows et Macintosh, par exemple). Ensuite, il y a la formule N+Adj constatée dans le descriptif d'une macro de conversion de plusieurs fichiers ou de plusieurs documents à la fois comme dans **ConversionAutomatique**. Si nous acceptons ce dernier en tant que mot composé graphiquement continu, c'est parce qu'il ne contient ni blanc, ni trait d'union. Mais on y remarque la présence des majuscules initiales dans les deux éléments constitutifs. D'ailleurs, **automatique** (voir l'analyse ci-dessous de -ique) peut être à la fois nom et adjectif.

V+N

Pour le type V+N, on peut citer **Presse-papier** (*clipboard*), **Presse-livre** (*clipbook viewer*) d'où **Presse-livre local**, **Pique-notes** (*Spike*) et **sauvegarder>sauvegarde** (*backup*) à la différence de **enregistrer>enregistrement** (*saving*).

V+Pronom

Pour le format V+Pronom, on a **lisez-moi** qui est présent dans le syntagme **Aide lisez-moi** (*Word Readme Help*) dans lequel **lisez-moi** joue, par conversion, le rôle d'adjectif. Nous avons également rencontré ce composé sans trait d'union: **lisezmoi**. Pour ce qui est de

l'importation des graphismes, on a **INCLUREIMAGE** qui est Inf+N sans blanc ni trait d'union, ou encore **INCLURETEXTE**. Dans ces deux cas, on note la présence des majuscules. On se souvient ici de l'hypothèse de Darmesteter (1894:191-192) qui consistait à considérer la forme du verbe en tant qu'impératif pour expliquer le sens global de la formation. Nyrop (1936:287), repris par l'analyse moderne de Guilbert (1971:LVII), estimait que l'on comprend le sens global du composé sans nécessairement chercher à comprendre le sens de l'impératif du verbe. Pour les exemples précédents, nous croyons que les deux conseils faciliteront la compréhension des termes.

V+V

Le type de composition suivant V+V permet de décrire des opérations complémentaires mais consécutives entre programmes ou entre fenêtres. Par exemple, **Couper-coller** (*cut and paste*) est la fonction qui permet, lors de la gestion des espaces, d'ajuster automatiquement le texte afin d'éliminer les espaces inutiles; **Glisser-déplacer** (*drag and drop*) demande que l'on mette du texte en surbrillance et qu'on maintienne le bouton gauche de la souris (marqué par l'affichage du **pointeur glisser-déplacer**) enfoncé jusqu'au nouvel emplacement. Ce faisant, les tâches quotidiennes sont rendues plus faciles.

N+N

Le type N+N a pour exemple **mots-clés** dans son sens spécialisé, à savoir **codes** qui indiquent à Word qu'il doit insérer des informations dans un document comme par exemple **SI**,

DEFINIR, DEMANDER, REMPLIR; fichiers en lecture-écriture; macro-instruction où le premier élément est doté de signification et fonctionne en tant que nom dont la définition est celle d'une suite d'instructions ou commandes. Il y a aussi N+N avec lettres majuscules: **FUSIONFORMAT** sans blanc ni trait d'union et défini comme commutateur de mise en forme d'abonnement; **BASEDEDONNEES**: qui signifie la mise à jour des informations sous forme de champ; **CHAMPFUSION**: dont le sens est code de champs affichés; **RENVOINOTE, RENVOIPAGE**. Exemples avec numéraux: **EnveloppeExtra1** et **EnveloppeExtra2**, tous les deux distincts dans l'assistant, donc mis en forme d'avance, avec des paramètres prédéfinis pour la création et l'impression d'enveloppes et d'étiquettes de types différents. Il existe encore une autre variante de cette formation qui facilite la hiérarchisation des démarches et des concepts couramment utilisés dans le traitement de textes.

Déterminant+N

L'emploi des déterminants est important dans la terminologie qui nous fournit notre corpus en ce sens qu'ils exemplifient les traits définissants de la classification et de la hiérarchisation, ou l'emplacement du texte, des graphismes ou des objets. Par exemple: **sous-répertoire; sous-dossier** (Macintosh); **sous-document** par rapport à **documents maître; sous-titre; sous-entrées** par opposition à **entrées principales; en-tête; demi-gras; méga-octets; métafichier**.

Prép+Inf+Art+N

On rencontre aussi les composés de trois ou plusieurs éléments continus avec une préposition en position médiane: **nomdemacro**; **ExpédierAuxRelecteurs**; macro **EnFaireUnePrésentation** contenant Prép+Inf+Art+N, combinaison hétéroclite qui marque une suite de commandes exécutables seulement en cas d'installation complète de Word 6.0 et permettant des présentations avec des documents Waves ou Microsoft PowerPoint.

Abrév+V, N+Abrév

Il existe d'autres formules, par exemple l'ajout d'une forme abrégée à un nom: Abrév+N. Dans **info-bulles**, notons la présence du trait d'union (*ToolTip*); dans le Macintosh *Balloon Help*, cas révélant que info[rmation] est tronquée (par apocope); **AdresseExp** comporte un 2^e élément abrégé, **Exp[éditeur]**, tout comme **AdresseDest** de **Dest[inataire]**. **ModifOptionsConversion** permet la personnalisation de la conversion (*EditConversionOptions*); il y a aussi **INSERTIONAUTO**, **ENREGFUSION** et **SEQFUSION**. On voit donc que ces créations inhabituelles ne sont plus occasionnelles au sein de la terminologie du traitement de texte. Les formations telles que nous les avons établies ci-dessus démontrent une régularité tant selon la forme que la signification, et l'utilisateur les accepte et les comprend facilement une fois les commandes maîtrisées. Il n'est pas rare de trouver des composés empruntés tels que **PrintMonitor**, **LaserWriter**, **TrueType** et **PostScript**. Malgré le caractère étranger (l'exocaractère) de ces emprunts, nous posons que

son attrait réside dans l'économie d'espace, la précision et l'exactitude de la signification puisque plusieurs concepts viennent se souder en un seul qu'il faut représenter et communiquer.

Malgré les critères d'économie et de concision qui justifient l'emploi de la composition dans ses manifestations variées, on éprouve de la difficulté à les catégoriser. L'inclusion des déterminants, l'absence des blancs et l'emploi du trait d'union ne sont pas constants. Mais selon la description des commandes et l'ordre dans lequel il faut les exécuter, le redoublement des verbes, bien que ceux-ci soient séparés par le trait d'union, est inévitable. Puisqu'il s'agit parfois de commandes allant en sens inverses, il n'est pas question de co-référentialité. D'ailleurs, on est devant l'arbitraire qui fait travailler la langue, même la terminologie.

4.2 Confixation

Comme nous l'avons indiqué, la confixation, au sens strict, selon sa définition, est peu fréquentée en tant que telle dans la terminologie de l'informatique. Il y a confixation là où deux ou plusieurs morphèmes liés gréco-latins se combinent pour donner un terme confixé (un confixé, un mot savant). En ce qui concerne la structure syntaxique du confixé, on doit pouvoir saisir le sens des éléments savants constitutifs. La soudure des confixes suit certaines règles de formation, c'est-à-dire un ordre particulier. Le confixe qui détermine (qui modifie le régisseur ou le déterminant) précède le confixe qui est déterminé (le régissant). En revanche, l'inverse est également possible, c'est-à-dire que le régissant peut venir avant le régisseur.

La confixation est donc la formation de mots confixés. Un fait intéressant s'impose: les mots confixés sont généralement limités au fonds morphématique des langues classiques, du grec et du latin. Les confixes antérieurs peuvent se terminer par une voyelle de liaison qui s'enchaîne à la consonne initiale du confixe postérieur. Cette voyelle subit parfois l'élision. Il est rare que la même forme de base constitue deux confixes. Indépendamment de ce fait, les confixes peuvent facilement s'associer à d'autres affixes de type non savant. Il est possible qu'un affixe se comporte en tant que mot pour permettre d'obtenir des dérivés et des faux composés.

Graphiquement, il y a agglutination (coalescence) lors de la confixation, tandis que le trait d'union est assez rare sauf pour éviter le contact entre deux lettres vocaliques ou pour attirer l'attention sur un aspect sémantique particulier. Dans le cadre général de la formation de mots terminogènes, la confixation n'est pas à sous-estimer (Guiraud 1978:50; 110-126 et Guilbert 1971:xxi-xxx).

Même de nos jours, l'idéal est d'unir les confixes, les morphèmes homogènes, non hybrides, dans les travaux terminologiques et terminographiques. Mais si la tendance hellénisante et latinisante était plus forte il y a cent ans, aujourd'hui on en est moins conscient dans la terminologie moderne. Cela dit, il faut admettre que les empreintes laissées par les deux langues savantes se font remarquer dans la langue technoscientifique comme dans la terminologie de la médecine et dans d'autres sciences surtout à l'égard de l'élaboration des théories abstraites. Mais la terminologisation du vocabulaire usuel endigue effectivement l'excès de confixation (Kocourek 1991:128). Il en va de même de la concurrence de la

composition, de la lexicalisation, pour ne rien dire des effets de la grécophobie qui portent certains à mitiger la tendance hellénisante et latinisante (Darmesteter 1877:273-275) où l'universalité gréco-latine est opposée à l'individualité de la langue française malgré la vérité première que celle-ci est profondément marquée par celle-là. L'internationalisation des termes aide à cette fin lorsque les termes français créés sont facilement domiciliés dans les pays constituant la francophonie. En plus, les éléments confixés ainsi que les confixes qui s'emploient se sont définitivement intégrés à la langue française à tel point que personne ne les considère plus ni comme empruntés ni comme confixés.

4.2.1 Confixe antérieur

Les confixes antérieurs en informatique auraient pu comprendre la majorité des formants antérieurs que nous avons relevés. Pourtant, c'est la combinaison des confixes qui donne la confixation. Or, la confixation, formation savante stricto sensu, n'a pas de grand attrait chez les terminologues à cause du renvoi étymologique éventuel. Par exemple, on a **péri-** (gr, ' autour de') comme dans **périphérique** qui décrit les aspects matériels ou la partie externe de l'ordinateur et **clav(i)-** (clef) de **clavier**.

4.2.2 Confixe postérieur

Le nombre des confixes postérieurs que nous avons relevés dépasse celui des confixes antérieurs. Il s'agit d'affixes postérieurs qui se sont définitivement intégrés au français et qui n'attirent aucune attention particulière chez l'utilisateur. Parmi ces confixes on trouve **-ateur**,

variantes: **-atrice, -isateur, -ificateur**, (emprunt direct du latin. **-atorem, atricem**). Ce confixe a la valeur d'agent comme dans **ordinateur et modulateur**. Mais il est rare que ces confixes se combinent avec d'autres confixes pour produire la confixation proprement dite.

On note que **-et** (qui se rapporte à **-itiam**) ou **-ette** (lat. **-ittam**) ont une base de nom avec valeur de diminutif et d'instrument. Ce confixe renvoie également au latin **-ettum** (adj) avec valeur de diminutif comme dans **disquette, plaquette, caleulette, etc.**

L'élément confixal **-icien** (lat. **-icianum**) ayant comme base le nom a la valeur de "spécialiste de" comme dans **logicien** d'où le néonyme authentiquement français **logiciel** peut-être de **logique+artificiel** ou encore d'après **logique+matériel**, terme qu'on donnait au début à **hardware** par opposition à **progiciel**. Par analogie, **progiciel** est formé par apocope/aphérèse: **prog(ramme)+(log)iciel**. L'hypothèse de la combinaison **programme+logique+matériel** s'affaiblit et devient peu probable quand on connaît la grande productivité de logiciel et de ses troncations. A propos, **logiciel d'application** est spécifique aux tâches et à la résolution des problèmes de l'utilisateur comme dans **progiciel, tableur, grapheur, traitement de texte, didacticiel (logiciel d'enseignement), ludiciel (logiciel de jeu), etc.**, tandis que **logiciel d'exploitation** a trait au système (**MS-DOS, Windows, etc.**). S'il y a **progicien** ou **progicienne** c'est qu'il y a déjà **logicien** et **logicienne**.

Nous aborderons à présent le comportement du suffixe **-ique** et ses diverses manifestations dans la terminologie de l'informatique.

4.3 Cas de -ique et de ses variantes

Ce qui suit est une analyse de la productivité et de la commodité du suffixe **-ique** dans la terminologie de l'informatique. Il s'agit également d'une tentative de tracer son origine, son évolution et les variantes qui se sont dégagées au cours de cette évolution, ainsi que les sens qu'acquièrent ces variantes.

Ce confixe a le nom comme base et la valeur sémantique de "relatif à" comme dans **informatique, programmatique, télématique, etc.**, dénominations qui portent surtout sur les domaines connexes à l'informatique. Devant les termes tels que **collectique** (logiciel de productivité de groupe ou *groupware*), **domotique** (*integrated home system*), on s'aperçoit de la futilité de consulter les dictionnaires généraux de langue, en même temps qu'on se rend compte de l'informatisation quasi-totale de tous les domaines de la vie. Nous sommes sans cesse en contact avec les termes se terminant en **-ique** (soit **-tique, -atique, -matique**). C'est ainsi que nous relevons des néologismes tels que **éditique, éducatique, ordinaire, productique, systématique, etc.**

A propos de ces termes, il y a disette d'informations lexicographiques, car les renseignements morphologiques occupent une position marginale dans la confection des dictionnaires, les dictionnaires dits techniques inclus. Comme tel reste encore le cas, il n'y a pas de renseignements suffisants sur l'évolution du suffixe **-ique** et de ses autres variantes ainsi que leur rapport avec les termes du domaine de la terminologie de l'informatique.

Les formations néologiques que nous avons citées ci-dessus vues souvent comme inhabituelles ne reçoivent que très peu d'attention. Parfois, même les renseignements sont sujets à controverse. Par exemple, **bureautique**, dont nous reparlerons ultérieurement, est décrit dans le Grand Robert de la langue française (1987, t.II:229) comme "un nom déposé" de **bureau**, d'après **informatique**. En plus, le terme est dit "mal formé". Par conséquent, en fonction de notre préoccupation, notre réflexion portera sur les mécanismes qui sous-tendent ce genre de création.

Le suffixe **-ique** français provient du latin **-icus** et du grec **-ikos**. En tant qu'élément compositionnel et dérivationnel, il signifie "relatif à", "qui se rapporte à". Le Grand Robert (1987, t.V:734) indique que "ce suffixe, particulièrement productif, est très utilisé dans la formation des néologismes scientifiques et techniques, notamment ceux qui constituent des calques de l'anglais [...] (par exemple) **informatique**, **télématique**". On y apprend également que ce suffixe permet de créer des adjectifs à partir de tous les noms en **-cratie**, **-logis**, etc. En outre (t.V:581), le suffixe **-ique** s'isole de **informatique** sur le modèle **mathématique** et **électronique**. Pour Nyrop (1979[1908]:160), le suffixe reproduit le latin **-icus** et il est confondu avec le grec **-ixos**. Il précise que ce suffixe se trouve dans beaucoup de mots d'emprunt surtout en terminologie scientifique, s'ajoutant non seulement à des mots français mais aussi à des mots étrangers.

Dans le Trésor de la langue française (1983, t.X:209), aucune divergence n'existe en ce qui concerne l'étymologie de **informatique**, tout comme dans la plupart des dictionnaires importants que nous avons consultés. Mais si les renseignements morphologiques sont

insuffisants dans ces dictionnaires de la langue commune, les glossaires et les dictionnaires qui se veulent ceux de la terminologie de l'informatique témoignent également d'une énorme lacune à combler à cet égard. Le besoin d'avoir un dictionnaire morphologique et dérivationnel systématisé ne peut plus nous échapper pour longtemps.

Il convient de relever que par rapport à la formation indiquée ci-dessus, le Grand dictionnaire Larousse (1975, t.IV:2694), outre la définition de "science du traitement rationnel", donne un renseignement supplémentaire qui nous apprend que **informatique** est formé à partir de **informat[ion]** et **[automat]ique** (nous en reparlerons ci-dessous). Mais il est tout à fait possible (suivant le même procédé abrégatif qui précède) que **informatique** provienne de **informat[ique]+[électron]ique**. Malgré ce manque apparent de certitude, nous estimons que l'élément **automatique** se dégage sinon explicitement, du moins implicitement des autres définitions. Provisoirement, nous nous proposons d'isoler deux suffixes à savoir **-ique, -atique**, tous les deux possibles étant des résultats de la troncation.

Sur un deuxième plan, il nous paraît incontestable qu'au moment de la création de ce néologisme en 1962, le suffixe **-ique** lui permettait de remplir une double fonction grammaticale. Primo, il signifiait ce qui "est relatif à" et secundo, il dénommait un nouveau domaine, une nouvelle science en combinant les deux éléments constitutifs par un processus d'acronymie (apocope/aphérèse Kocourek 1991:160). Une explication possible de ce procédé est que le suffixe **-ique** selon son emploi adjectival provient, par analogie, de l'ellipse lexical du régissant. Cette explication se justifie par les exemples **l'homme scientifique>le scientifique;** **l'essai apologétique>l'apologétique.** On aurait donc **la science (l'étude)**

informatique>l'informatique d'où on décèle la conversion de l'adjectif à la forme nominale. On remarque dans ce type de formation une sorte de rétrécissement de la collocation. Le terme résultant, forme qui est d'abord un déterminant, ne se revêt de la signification voulue que si le constituant régissant du syntagme est pris comme sous-entendu. Ce n'est pas la solution la plus transparente pour arriver à la concision recherchée par cette terminologie puisqu'une telle démarche finit par conduire à l'opacité.

Nous assistons donc à un cas typique de dérivation impropre Adjectif>Nom (conversion, hypostase; voir Kocourek :105, Guilbert, 1975:165) qui implique aussi un maniement sémantique léger sur l'axe paradigmatique.

Cette capacité qu'a le suffixe **-ique** de faciliter la conversion nous renvoie à un phénomène plus général relatif au sens et au fonctionnement d'un affixe et à son rapport sémantique avec d'autres formants. Mais plus précisément, on est devant le changement de catégorie grammaticale et, parallèlement, en face du principe qui règle la signification des suffixes français par la suffixation analogique contrôlée si évidente en chimie (Kocourek 1991:110), principe qui a aussi exercé une influence internationale considérable sur la terminologie en général.

Selon Taylor (1988:551), le mot **automatique** par rapport à son emploi adjectival au 18^e siècle s'approprie, deux siècles après, le suffixe **-ique** qui n'a plus l'air savant. On peut donc poser, à titre d'hypothèse provisoire, que Dreyfus a provoqué une modification sémantique du suffixe tout en ajoutant un nouveau sens.

Deux autres suffixes peuvent s'isoler de **informatique**, à savoir **-tique** et **-matique**, sans que ni l'un ni l'autre ne jouisse d'une justification étymologique en tant que tel. A titre d'illustration, on peut dégager **-matique** de **linguistique** (cf. Taylor:55) défini comme "une nouvelle discipline symbolisant le mariage de la linguistique et de l'informatique et située au carrefour des systèmes d'information et des industries de la linguistique". Le même suffixe est possible dans **télématique** créé à partir de **télécommunication** et **informatique**. Le suffixe **-tique** est facilement libérable à partir de **bureautique** décrit dans le Grand Robert (t.II:229) comme un nom déposé, de **bureau** d'après **informatique**, et comme un mot malformé. Un autre terme est révélateur: **novotique** (t.V:825) dit formé de **ново** ('nouveau'), d'après **informatique**, **télématique**, etc. On apprend surtout dans le même passage du Grand Robert que le mot est "sémantiquement malformé".

Avec **novotique**, il nous semble qu' il y a une rupture d'avec le sens primordial que ce suffixe puise dans le fonds gréco-latin. En plus, le mot a une apparence trompeuse qui peut conduire le profane à une compréhension fautive, sinon à la confusion. Mais d'après la définition donnée, "ensemble des techniques et des phénomènes économiques liés au microprocesseur et à l'informatique adaptée aux divers besoins", l'analyse la moins contestable consisterait en un rapport entre ce terme et l'informatique. S'il y a un sens adjectival dans cette formation, il n'est pas discernable dans la définition donnée plus haut et qui explique le sens du nom et non celui de l'adjectif, sauf qu'implicitement, le nom se rapporte à l'informatique.

Il paraît donc possible d'opter pour un nouveau sens, celui de "application de l'informatique à" indépendamment de tout autre sens et surtout de celui de la racine savante

comme le révèlent **animatique, éducative et ludotique**. Dans **robotique**, défini comme la science et la technique de la robotisation qui étudient les méthodes scientifiques et les moyens technologiques utilisés pour la conception et la construction des robots, on note en particulier que le sens de “qui se rapporte au robot” n’éclipse pas le rapport avec l’informatique si l’on connaît assez l’histoire de **robotique**.

Si nous nous rangeons du côté de Boissy et Lerat (1989:44) qui disent que “l’unité lexicale récente est souvent caractérisée par la préfixation à l’aide de formants savants ou par la suffixation qui permet au mot d’origine de changer de nature grammaticale”, c’est parce qu’il nous semble que le suffixe **-ique** impliquait lors de la création de **informatique** le concept de **automatique**, bien que ce dernier tende à désigner de nos jours “l’ensemble des sciences et techniques visant à développer des systèmes automatiques” (Messerli, 1979; cf. Taylor:552), définition qui implique “l’application de l’informatique à l’automatique”. Le sens de **automatique** est clairement déchiffrable dans la définition de Milsant (1986:10) à propos de l’informatique: “suite d’opérations qui fonctionnent sans intervention d’opérateur humain” (angl: *unattended*). Cette transformation révèle que le suffixe qui renvoyait à la notion de “automatique” se manifeste à partir de “informatique”, ce qui donnerait à tort l’impression que **informatique** a précédé **automatique** alors que l’évolution s’est faite dans le sens inverse. A propos du suffixe, cette transformation peut s’analyser à deux niveaux: perte de précision (donc présence d’ambiguïté, d’extension sémantique) et changement d’orthographe face à l’invasion de termes relatifs à l’informatique.

Parlons à ce stade des procédés qui permettent la troncation des éléments lexicaux indépendants qui finissent par constituer une seule unité. D'abord, notons rapidement que le besoin de dénominisation (dénomination+nominalisation) et, en outre, l'instabilité des formations syntagmatiques (non lexicalisées) et périphrastiques imposent la recherche du néologisme adéquat. Nous parlerons surtout de la formation "d'acronymes dits aussi *mots-valises* ou *mots-centaures* (Clas 1981:2) [...] dont le résultat est un mot composé contaminé, forgé par l'apocope du premier élément et par l'aphérèse du second". Pour Boyer (1968:329), il s'agit de "mot gigogne" tandis que Clas (1987:349) parle de "brachygraphie gigogne" pour signifier "la formation de mots-valises". Dans un autre de ses travaux sur les "composés lourds et créations brachygraphiques" Clas (1985:137-143) étudie ce phénomène sous six rubriques ou modèles dont nous ne citerons que les exemples pertinents à notre analyse.

1. Apocope/Aphérèse

En fonction du nombre de termes attribuables à cette formation, ce modèle canonique est le plus productif puisque les autres n'en sont que des variantes. Cette troncation se remarque dans les exemplifications suivantes qui couvrent le domaine entier de l'informatique: **bionique** < bio[logie + technologie informat]ique, **biotique** < bio[logie + informa]tique; **terminotique** < termino[logie + informa]tique. On a également **lexicomatique** (de lexico[logie]+[infor]matique) définie comme l'ensemble des méthodes, des techniques et des pratiques qui utilisent l'informatique dans l'étude ou l'exploitation des corpus textuels sans préjuger de la finalité de l'entreprise. Il convient de préciser que ces suffixes peuvent faire

l'objet d'une interférence (ou d'une collision) avec les suffixes homographiques existant dans la langue.

2. Apocope/Apocope

Par rapport au procédé précédent, ce modèle est moins productif en terminologie de l'informatique. Il fournit des termes abrégés tels que **modem**<mo[du]lateur]+dém[odulateur], **syndet**<syn[thétique]+dét[er]gent] où l'accent aigu du deuxième élément disparaît, et **pixel**<pic[ture]+el[ement], ce dernier élément étant une création de source anglaise qui se présente avec le remplacement de c par x pour des raisons phonétiques, par analogie aux voyelles de liaison qui facilitent la prononciation. On se rappelle qu'en anglais, au moins dans le parlé, on dit souvent *pix* pour *picture*.

3. Aphérèse/aphérèse

Ce modèle nous donne **nylon**<[vi]nyl[e+cot]on. Pour ce qui est de la terminologie de l'informatique, il faudra peut-être fouiller dans les glossaires et dans d'autres listes.

4. Apocope simple

Cette formation abrégative nous fournit des termes décrivant de nouvelles applications telles que **infographie**<info[rmatique]+graphie, et **distribanque**<distri[buteur+]banque.

5. Aphérèse simple

Par rapport au précédent, on remarque que ce modèle est assez productif comme en témoignent les exemples suivants: **bureautique** < **bureau[+informa]tique**; **robotique** < **robot[+informa]tique**; **avionique** < **avion[+électron]ique**; **télématique** < **télé[+infor]matique**.

Ces exemples méritent quelques commentaires. S'ils se veulent aussi transparents que possibles, ils sont aussi susceptibles d'être ambigus, par exemple **avionique** qui peut facilement renvoyer à l'informatique par sa terminaison en **-ique**. Par ailleurs, la formation de **télématique** peut relever du tout premier modèle (apocope/aphérèse) si l'on considère qu'il a comme un des ses éléments constitutifs soit **télécommunication** soit **télétransmission**. Cette ambiguïté qui provient de la motivation particulière du créateur est donc renforcée davantage par l'élément pseudo-préfixal **télé-** et par l'élément étymologique grec capable de jouir d'une autonomie sémantico-formelle.

6 Apocope/syncope

Peu productif dans la terminologie de l'informatique, ce modèle utile en chimie, exige souvent un composé long, par exemple **carburanes** < **car[b(on + hydrocar)bu(res + u)ran[ium]**. Le terme **intellectique** (Clas, 1985:142) est un nouveau terme et surtout une nouvelle discipline venant de: **intell[igence+logique+linguis]tique[+informa]tique**, ce dernier étant un élément sémantiquement important dans cette création. Au-delà de ce modèle,

la formation brachygraphique reproduirait la structure syllabique potentielle dans la langue, c'est-à-dire la siglaison. On remarque que parfois le critère sous-tendant le choix d'une lettre particulière devient arbitraire si on est devant la présence concurrente des mêmes lettres.

Boissy (1988:78) pense que le signifié des mots-valises est clair grâce à une morphologie qui permet des formants particulièrement motivés. Il ajoute que cette transparence liée aux emprunts morphologiques en langue commune donne naissance à des unités binaires phonologiquement adaptées en français et dont le signifié combinatoire repose sur l'emprunt sémantique. De tels groupements sont des sources de la créativité lexicosémantique qui nécessite chez l'utilisateur une bonne connaissance du signifié. Cela explique bien la futilité de rechercher une taxinomie rigide des procédés de création qui répondent aux combinatoires multiples parfois subtiles. C'est souvent le cas des termes informatiques dont la formation est assez complexe.

D'après l'étude qu'a faite Taylor (1988:552) sur le suffixe **-ique** sous le nom de "iquellosion", **cybernétique**, terme d'origine grecque (*kubernêtikê*: 'art de gouverner', Grand Larousse t.II:1099) n'est connu en France qu'après son emploi aux États-Unis dans la forme plurielle. Par un curieux paradoxe, le terme n'ayant pas la même signification chez les usagers, il subit une imprécision qui englobe les sens de théorie mathématique compliquée, de théorie d'information et de science des robots, d'où **robotique** qui finit par être éclipsé par **informatique**. Entre **cybernétique**, **robotique**, et **productique** (qui comportent les sens de 'robotique' et de 'mécanique'), rien ne nous porte à croire d'emblée qu'il s'agit de **informatique** malgré le suffixe qui apparaît dans les trois termes. Curieusement, **productique**

donne naissance déjà à **connectique**: ‘ensemble des technologies de liaison de câbles électriques’, **mécatronique**: domaine des applications relevant à la fois de la mécanique et de l’électronique [sens voisin à celui de **productique**], **télesymbiotique**: téléopération dans laquelle on essaie de placer le système [...] en symbiose avec le milieu [...] (Taylor:553).

Ibrahim (1986:75) retraçant l’évolution presque parallèle de **cybernétique**, **automatique**, et **informatique**, indique que la substantivation de **automatique** met longtemps à acquérir droit de cité probablement parce que le terme apparaît dans un domaine peu familier à l’époque. Il poursuit en indiquant que c’est lors de la création du terme **ordinateur** par le Professeur Jacques Perret d’I.B.M.-France en 1956 que le référent va progressivement devenir “la pièce maîtresse” aussi bien de l’automatique que de la cybernétique. Ajoutons ce qui est bien connu aujourd’hui, à savoir que l’informatique n’est plus confinée à un groupe restreint d’élites et que le nombre de néologismes va croissant aussi bien grâce au professionnalisme qu’à l’amateurisme.

Le suffixe s’isole facilement de **informatique**. Sans nécessairement prendre le contre-pied de cet avis, signalons simplement que seuls les spécialistes dans ces domaines sauraient dire avec certitude dans quelle mesure et comment ces termes sont motivés. Par contre, ce suffixe tel qu’il apparaît dans **programmétique** défini (par Abensur, cf. Taylor: 554) comme la “discipline traitant de l’étude et de la conception des techniques de programmation, et plus particulièrement des méthodes et des langages utilisés dans l’élaboration des programmes”, provoque moins de controverse car on peut émettre l’hypothèse que le suffixe **-ique** implique **informatique**. On doit se rappeler ici que l’américain *program* a provoqué l’emprunt

sémantique que l'on décèle dans son homologue français **programme** qui est devenu très productif face à l'essor de l'informatique (Grand Robert, 1987, t.VII:808; exemples: **programmer, programmeur**). Otman (1989:38) qui soutient la thèse selon laquelle il existe un vaste vocabulaire français dont les néologismes sont formés, loue la capacité dérivationnelle de **informatique** telle qu'elle se manifeste dans **informatiser, désinformatiser, réinformatiser, surinformatiser**, puis **informatisation, informatisable, informatisation**, et enfin **informaticien/informaticienne**. Certes, la prépondérance de l'influence américaine dans les domaines technoscientifiques, y compris ceux de l'informatique, est indéniable mais nous écarterons pour l'instant toute discussion axiologique.

Comme le suggère Taylor (:557), eu égard à l'instabilité du suffixe **-ique** dans toutes ses variantes, il est possible que le français soit en train d'acquiescer un nouveau suffixe qui signifierait "par rapport à l'informatique". Puisque ce suffixe, dans sa forme la plus évidente à cet égard jouit d'une certaine neutralité historique ou étymologique et sémantique, son imprécision lui permet de se montrer productif dans plusieurs termes relatifs au domaine de l'informatique.

On peut simplement dire qu'il s'agit d'un emprunt sémantique intralinguistique utile pour la terminologie de l'informatique usitée de nos jours par un nombre considérable de personnes. Si nous acceptons la notion que le français préfère dénommer les concepts plutôt que de les décrire, nous comprendrons pourquoi la terminologie française en général tend à s'emparer de toute ressource disponible, y compris les anglicismes, malgré les mesures extralinguistiques mises en place pour endiguer les éléments étrangers. Il est également évident

qu'il faut manier et travailler toute la gamme sémiotique d'une langue pour atteindre sa capacité formatrice potentielle. Sinon, on finit par croire à son insuffisance et à son incapacité face aux nouveaux concepts, surtout des concepts technoscientifiques qui exigent une connaissance de pointe abstraite et exacte.

Malgré la productivité du suffixe **-ique** dans les créations nominales (si nous ne tenons pas compte de sa présence dans les syntagmes complexes lexicalisés), il faut noter que bon nombre de néologismes qui le contiennent ne sont attestés ni dans les dictionnaires généraux importants, ni par les organismes normalisateurs à cause probablement de leur restriction à un domaine spécialisé et de leur caractère instable. Mais les glossaires et autres listes foisonnent de ces termes. Il serait donc intéressant d'étudier d'une façon probante le rapport qu'ont les termes allogènes en **-ique** avec leurs équivalents dans la terminologie anglaise.

Le corpus des néologismes en **-ique** se prête toujours à des analyses lexicomorphologiques intéressantes comme il serait le cas des termes constituant cet échantillon: **bancatique, médiatique, monétique, ordinaire, piratique, téléboutique, vidéotique, logistique, communautaire, cognitique, télémediatique, signalétique, récréative, péri-informatique, mini-informatique, micro-informatique, macro-informatique, documentique, etc.**

Ceux qui favorisent ce genre de formation louent sa transparence. Mais on peut se demander s'il n'existe pas également des raisons rythmiques et euphoniques. Otman (1989:40) pense par exemple qu'il y a souvent un glissement vers la voyelle **a** (**bancatique, privative**) comme si celle-ci faisait partie intégrante du suffixe qui serait représenté avec la forme **-atique**.

Mais selon Maurice Gross, cité par Ibrahim (1986:77), la dérivation en **-ique** est très ancienne. D'après lui, ce phénomène est apparu simultanément en français et en anglais, par exemple **aéronautique, aérostatique** et dans le vieux vocabulaire de la philosophie: **théorie analytique, apologétique, agnostique**. Si ces mots sont substantivés, c'est parce que les régissants des syntagmes sont supprimés au profit des régisseurs, comme par exemple **étude apologétique** > **l'apologétique**. Par cette ellipse lexicale, le régissant est sous-entendu par opposition à l'ellipse du modificateur capable de rendre ces termes exocentriques.

Le caractère instable du suffixe **-ique** renforce la notion que le lexique foisonne d'irrégularités (Bloomfield, 1933:257, par exemple). Rey (1977:166) est du même avis car il constate que "le lexique est sans doute l'irrégularité fondamentale face aux régularités de la syntaxe et de la phonologie". Mais Corbin (1987, v.1&2; 1991:7-30) cherche à élucider, entre autres, le cheminement de l'observable au prédictible dans la représentation de la structure et du sens ainsi que dans l'élaboration des hypothèses unificatrices s'inspirant du modèle théorique associatif et stratifié qui rapproche le sens et la structure des mots construits. Essentiellement, cette théorie va à l'encontre de la morphologie de l'évidence du vocabulaire dit réel.

La tension pérenne entre la sémasiologie et l'onomasologie s'applique ici à un échelon inférieur à celui du mot (ou de l'unité lexicale). Mais nous constatons également que les deux approches ne sont pas mutuellement exclusives. Cette étude nous permet également de constater que la différenciation entre la langue commune et la langue technoscientifique ne peut qu' être artificielle ou du moins forcée car la terminologie, elle aussi, est soumise aux aléas

linguistiques et s'analyse grâce aux outils linguistiques et extralinguistiques. D'ailleurs, quels autres outils y aurait-il pour réaliser de telles analyses, qu'elles soient morphologiques ou sémantiques?

Terminons ce segment par deux remarques. Si la langue dite spécialisée puise dans le fonds de la langue en général, ce n'est que par l'analyse lexico-sémantique que l'on peut appréhender les transformations qui se déroulent au moment du transfert intra- et interlinguistique. La langue technoscientifique, comme c'est le cas dans d'autres langues spécialisées, profite de toutes les ressources sémiotiques à sa disposition pour effectuer la dénomination et d'autres formes d'expressivité qui lui sont pertinentes. De surcroît, si la créativité lexicale et morphologique dans sa manifestation formelle relève essentiellement des principes linguistiques, la signification que l'on attribue à la nouvelle formation demeure beaucoup moins repérable dans le cadre des seuls principes linguistiques. Il serait rentable d'étudier l'impact d'autres considérations telles que la communauté linguistique, les influences qu'ont subies la langue ou les langues concernées, la politique ainsi que la situation géopolitique. Tous ces éléments éclairent la dénomination d'une manière ou d'une autre aussi bien dans les terminologies déjà établies que dans celles qui sont naissantes et en quête de statut légitime. Afin d'analyser toutes les possibilités qui risquent de régir la dénomination et la problématique de son analyse qualitative, il nous incombera d'explorer et d'exploiter la notion de négociation telle qu'elle s'insère dans le cadre de la socioterminologie. Dans cette présente étude, la délimitation que nous avons opérée n'inclut que des analyses lexico-morphologiques.

Par conséquent, les considérations socioterminologiques seront réservées pour des études ultérieures.

En ce qui regarde la créativité des unités lexicales néologiques en terminologie de l'informatique, la dichotomie entre la terminologie et la linguistique n'est pas à exagérer car elles se développent toutes les deux en état de symbiose, en relation symplectique. La terminologie, si elle emploie la langue naturelle, ne peut que s'approprier (soit par modification soit par adoption totale) les procédés de création lexicale explicités par la linguistique et qui permettent de renouveler et d'enrichir le fonds lexical d'une langue donnée. La formation terminologique (plus précisément celle de l'informatique) est soumise donc aux aléas, aux servitudes des principes langagiers et mérite d'être réexaminée à la lumière des principes mis à jour pour expliquer son caractère dit inhabituel et occasionnel.

CHAPITRE V

FORMATION SYNTAGMATIQUE

5.0 À propos du syntagme lexicalisé

Nous nous orientons maintenant vers la formation des unités lexicales à plusieurs mots, autrement dit la formation syntagmatique. Ces unités sont pourvues de définitions spécialisées, et cette spécificité leur confère les descriptions suivantes: termes syntagmatiques, termes-syntagmes, syntagmes terminologisés, parmi d'autres. Cette formation dépasse de loin celle des termes-mots (termes lexématiques) qui sont dérivés comme nous venons de l'explicitier dans le chapitre précédent. Son succès est souligné par le témoignage des linguistes-terminologues, lesquels ont esquissé les travaux qui nous offrent une richesse inestimable d'analyses traitant de la création lexicale. On notera par exemple Quemada (1972:400) qui met l'accent sur le fonctionnement du syntagme, Guilbert (1967:314) qui signale l'emploi de cette formation dans une "immense majorité des cas". Emile Benveniste (1953:109), qui suscite cet intérêt à l'égard du syntagme lexical qu'il appelle synapsie, nous signale "la flexibilité paradigmatique" exploitée en terminologie. Comme le réaffirme Kocourek (1991:138), Benveniste finit par conclure (1966:92) que l'étude des termes lexicaux ouvrira "un champ immense, auquel les linguistes commencent seulement de s'intéresser, celui de la nomenclature technique".

Il s'agira donc ici de la formation des syntagmes lexicaux auxquels sont déjà attribués des sens spécifiques dans la terminologie qui nous préoccupe dans notre texte

source primaire. Ces syntagmes lexicalisés qui s'opposent aux syntagmes libres non lexicalisés (ou fortuits, contingents, accidentels, Kocourek 1991:136) sont très fréquents et jouissent d'individualité morphologique. Leur complexité varie selon le nombre de leurs éléments constitutifs et des rôles syntaxiques qu'ils y jouent. L'importance, l'intérêt et la fécondité du syntagme lexical se dégagent du recensement des "vingt-cinq expressions [...] sensiblement synonymes et rangées par ordre de leur longueur et complexité croissantes" (Kocourek:136-37). Nous sommes fort tenté de reproduire avec reconnaissance la liste dressée par Kocourek (:136) pour la mettre en relief et l'insérer dans cette étude. Notons d'emblée que la "série synonymique" comporte trois expressions à un seul mot et vingt-deux autres contenant des expressions à plusieurs mots dont quatorze à deux mots, six à trois mots, et deux à quatre mots.

Les modificateurs sont des adjectifs (dont quatorze appellations à un seul adjectif, trois appellations comportant deux adjectifs et une seule à trois adjectifs), des syntagmes prépositionnels (trois en tout), et une description mixte des deux comme dans l'avant dernier exemple, le vingt-quatrième de Kocourek. Ces expressions sont: (1) *lexie* (Rey 1977:15, Poitier ed. 1973:251); (2) *synapsie* (Benveniste 1966:91); (3) *paralexème* (Dubois et al. 1973:354, Greimas 1966:37-38); (4) *mot complexe* (Auger 1975:79, Picoche 1977:23); (5) *syntagme codé* Rey 1977:135; (6) *groupe lexical* (suggéré dans Vachek ed. 1964:40); (7) *lexie complexe* (Pottier 1963, 1968:19, ed. 1973:251); (8) *lexème complexe* (Goffin 1979:159); (9) *groupe lexicalisé* (Rey 1975:13); (10) *locution composée* (Bally dans Guilbert 1975:250); (11) *syntagme lexical* (Bonnard 1979:35); (12) *syntagme*

autonome (Guilbert 1967:305); (13) *syntagme lexicalisé* (Rey-Debove 1971:113, Rey 1975:11); (14) *syntagme dénominatif* (Quemada 1978:1182); (15) *lexème syntagmatique* (Lyons 1978:25-26, trad. de J. Durand); (16) *composé syntagmatique* (Auger et al. 1976:66); (17) *dénomination complexe* (Hollyman 1966:97); (18) *groupe de mots* (Phal 1964:47); (19) *syntagme de lexique* (Auger 1976:67); (20) *unité de signification* (Quemada 1972:400); (21) *unité lexicale complexe* (Phal 1969:76); (22) *unité sémantique complexe* (Dubois 1960:62-63); (23) *unité lexicale supérieure* (J.-B. Marcellesi et C. Marcellesi 1969:114); (24) *unité syntagmatique de signification* (Guilbert 1967:305); (25) *unité lexicale syntagmatique complexe* (Dugas 1979:109).

Kocourek (:137) considère comme non lexicalisées, et les écarte, les expressions (26) *unité syntagmatique à vocation lexicale* et (27) *unité lexicale à deux et plus de deux éléments*. Cette liste impressionnante dépouillée à partir de la littérature spécialisée française pertinente “révèle que la motivation est en accord avec les définitions” (:137) qui s’y dégagent. De surcroît, et les mots et les morphèmes importants qui constituent les appellations indiquent les “caractères jugés essentiels” pour le syntagme lexical. C’est pourquoi les chercheurs qui ont oeuvré dans ce domaine du lexique “considèrent le syntagme comme une combinaison des éléments en une unité plus élevée (*syntagme, synapsie, synaptique, syntagmatique, composé, groupe, locution, complexe, unité, supérieur, para-*) [et comme] appartenant à un système paradigmatique des unités lexicales (*lexie, lexème, mot* au sens large, *codé, lexical, lexicalisé, lexique*)” (:137). Enfin, d’après Kocourek dans le même passage, ces chercheurs trouvent que le syntagme

lexical est “unifié par son sens, par ses propriétés dénominatives (*dénomination, sémantique, signification*)”, et cet aspect qualitatif est nécessairement lié à la représentation, à la syntagmatisation des mots tirés de la langue commune.

Il existe en anglais une représentation parallèle suivant ces trois traits essentiels et Kocourek (1991:137) nous offre ces appellations comme équivalents anglais: *idiom, lexical cluster, semantically exocentric expression, phrase, frozen collocation, formula, locution, composite lexeme, compound lexical unit, phrase idiom, polylexonic lexeme, specialized hypermorpheme, super unit, lexeme, phrasal compound*.

Bien que les composés, vus dans le dernier chapitre, soient un type d'unité lexicale à un seul mot (soudé ou lié par un trait d'union en unité intégrale), ils se rapprochent de l'unité syntagmatique d'après le fonctionnement des éléments constitutifs et la signification qu'on leur assigne. On note également la distinction entre le groupe lexicalisé et d'autres groupes de mots quasiment stables (soit groupes phraséologiques). Un troisième point distinctif s'insère “entre le syntagme lexical et le syntagme libre, y compris des syntagmes descriptifs, définitoires, ou des syntagmes de classification ou de catalogage, dont la stabilité dans le système lexical est petite ou nulle” (Kocourek:137-138). C'est là la grande différence entre les syntagmes occasionnels et fortuits (appellatifs non terminologiques), les syntagmes noms propres, et les syntagmes terminologiques (termes syntagmatiques).

5.1 Critères régissant les syntagmes lexicalisés

Les critères qui régissent ces syntagmes sont: la syntaxe, la sémantique les rapports systémiques, et l'usage. On peut donc parler de l'existence d'une définition spécialisée, de la position du syntagme dans la série synonymique, de la structure syntaxique linéaire et hiérarchique, de la maniabilité syntagmatique, de la récurrence attestée, de la cohésion syntaxique. Le nombre restreint de mots faibles est un des critères grammaticaux que nous examinerons. Pour ce qui est des critères syntaxiques, nous privilégions surtout l'optique grammaticale. Le syntagme contient donc plusieurs éléments qui gardent le caractère de mots tout en maintenant leur individualité morphologique ("forme lexicale pleine", de Benveniste 1966:91). Il s'agit d'une suite de mots structurés d'une manière linéaire et enchaînée. La maniabilité, terme employé par Kocourek (1991:140), nous permet de confirmer si le syntagme est épisodique, car ne figurant que dans les listes et glossaires, ou bien s'il acquiert une stabilité et dans sa forme et dans sa signification dans nos textes spécialisés. C'est d'ailleurs la longueur du syntagme qui contribue à la siglaison et à l'acronymie. Le sigle vise à exprimer l'intention de l'utilisateur qui voit le syntagme sous-jacent comme lexicalisé malgré sa complexité syntaxique éventuelle.

5.1.1 Critères syntaxiques

Dégager les critères syntaxiques consiste à déterminer la lexicalisation et la cohésion syntaxique internes. On examine le déplacement possible du modificateur et les

cas où sa position demeure invariable. D'autres critères sont l'expansion du modificateur et du régissant ainsi que l'ellipse du modificateur ou du régissant. Apparentée à l'ellipse, la commutation se manifeste sous forme de substitution du modificateur et du remplacement du syntagme entier par un synonyme simple (français, anglais) pour confirmer sa stabilité.

5.1.2 Critère de l'imprévisibilité sémantique

Pour le critère de l'imprévisibilité sémantique (Kocourek 1991:146-149), il s'agit des "syntagmes spécialisés considérés paradigmatiquement hors du contexte, jugés par un destinataire qui connaît le sens des mots constituant le syntagme, mais [qui] ne connaît pas le sens spécial éventuel du syntagme". On parle donc de l'ambiguïté issue des rapports entre les éléments du syntagme, des joncteurs, de l'emploi figuré, de l'emploi exocentrique. On trouve (Kocourek:148-149) le critère de stabilité, de la recherche des définitions ainsi que la nature du sens (le signifié) et du référent (le signifiant), et Benveniste (1966:92) parle de la "nature du désigné". En dernier lieu, il y a l'institutionnalisation (Lyons 1980:166) qui marque la préférence du locuteur, du groupe socioprofessionnel se servant de la terminologie en question.

5.1.3 Critères d'usage

Le critère d'usage est bien lié à l'institutionnalisation dans la mesure où il s'agit de la fréquence (la récurrence attestée), usage décrit par Darmesteter (1877:124) comme facilitant l'intégration des éléments du syntagme en une unité supérieure qui se fait "avec

le temps” et “par la force de l’usage”. L’intervention législative, la normalisation, le dirigisme et d’autres tentatives du gouvernement et des organismes normalisateurs, y compris l’autorégulation collaborent à donner du poids ou inversement à déconseiller l’emploi des syntagmes précis et particuliers à un domaine déterminé. Un autre critère, celui dont parle Bernard Pottier (1968:19), est la mémorisation. Pour sa part, Guilbert (1970:125) suggère les critères de stabilité et de fréquence (1965:277), cette dernière étant reprise par Goosse (1975:31). Il serait fructueux de se servir de ces critères à des fins socioterminologiques, perspectives que nous réserverons pour l’avenir. Entre-temps, reprenons Kocourek (1991:151) qui nous donne un résumé des critères servant à évaluer la lexicalisation: l’existence d’une définition spécialisée, la position dans la série synonymique du système terminologique, la structure syntaxique (linéaire et hiérarchique), la maniabilité syntagmatique, l’imprévisibilité sémantique, la récurrence attestée et la cohésion syntaxique.

Pour le moment, nous nous imposerons des critères tels la longueur des termes-syntagmes afin d’observer leur structure syntaxique linéaire et hiérarchique. Nous veillerons également à d’autres critères: existence d’une définition, position dans la série synonymique s’il y a lieu, maniabilité et imprévisibilité sémantique.

Les termes issus de ce mode de formation lexicale abondent et cette formation risque de jouir d’un emploi excessif. Il existe une incertitude envers ces unités qui provient de la bousculade possible de l’ordre syntaxique des éléments constitutifs. De longs syntagmes lexicalisés engendrent inéluctablement des sigles parfois sybillins et opaques

alors que la transparence est en principe recherchée. Mais les sigles qui viennent s'implanter à partir des autres langues, de l'anglais surtout, ne respectent pas toujours le système français malgré les diverses possibilités d'intégration et d'assimilation. Le fonctionnement de ces types de sigles pose alors de nombreux problèmes au sein de la langue française malgré leur productivité et leur commodité.

On remarquera la productivité de ces procédés: **Pages en vis-à-vis; orientation paysage; Insertion Image; aperçu avant impression; espace blanc, mais espace disque; Plein écran; paramètres prédéfinis; fichier Word Lisez-moi; Aide en ligne; texte marqué; mise en forme; marque de fin de cellule dans les tableaux; caractères non imprimables (masqués); barre d'état; Astuces du jour; police de caractères; Touches de raccourci; paramètres d'affichage.** Ce qui suit porte sur la reconstitution en différentes rubriques des syntagmes lexicalisés extraits de notre texte de dépouillement.

5.2 Types de syntagmatisation relevés

Ayant examiné quelques aspects théoriques et descriptifs du syntagme lexicalisé, passons maintenant à l'exemplification des types de formation syntagmatique que nous avons relevés dans notre texte principal, le Guide de l'utilisateur Microsoft Word 6.0. Commençons par les syntagmes de type N+Adj.

N+Adj

D'abord, voyons des éléments de notre corpus qui sont conformes à cette formule sans passer par des étapes de dérivation intermédiaires à la distinction de ce qui vient après: **Installation Complète** (*complete installation*) (on aura noté les majuscules initiales qui distinguent ce terme de la forme lexicale non spécialisé à l'intérieur du texte intégral); **pavé numérique** (*numeric keypad*); **Départ express** (*Quick Start*); **filtre graphique** (*graphics filter*); **ordinateur autonome** (*stand-alone computer*); **menu contextuel** (*shortcut menu*); **page réel** (*Page Layout*); **lignes vierges** (*widow lines*); **aide contextuel** (*context-sensitive help*); **espace cadratin ou demi-cadratin** (*Em Space, En Space*); **Correction automatique** (*AutoCorrect*); **texte brut** (*Raw, Unformatted Text*); **document actif** (synonyme: document courant) (*active document*), **fenêtre active** (*active window*); **modèle global** (*Global Template*); **modèle original** (*Normal Template*); **texte répétitif** (*boilerplate texte*); **lignes solidaires**; **paragraphe solidaires** (*Keep Line Together, Keep with Next*); **ligne séparatrice** (*line between*); **suivi hebdomadaire** (*weekly time-sheet*); **modèle universel** (*Global Template*); **espace blanc** (*space*); **disque dur** (*hard drive* ou *hard disk*); **titre descriptif** (*search, Summary Info*); **configuration matérielle** (*system/hardware configuration*); **dictionnaire personnel** (*custom dictionary*); **dictionnaire principal** (*main dictionary*); **caractère générique** (*wildcard character*); **document normal** (*text files*); **zone critique: coupure de mots** (*hyphenation zone*); **vérification linguistique** (*editing and proofing [tools]*); **texte**

ordinaire (*plain text*); configurations nécessaires (*system requirements*); interligne simple (*single line spacing*); interligne double (*double line spacing*); lignes pleines (*solid, unbroken lines*); séparateur décimal; bordure extérieure (*frame*); imprimante matricielle (*dot-matrix printer*); alimentation manuelle (*manual feeder*); alimentation continue (*continuous feed*); ordinateur personnel (*personal computer, PC*); messagerie électronique (*electronic mail*); bouton vierge (*blank button*); pages non contiguës (*non consecutive pages*).

Jusqu'ici nous avons une syntaxe facile à analyser où le modificateur (régisseur) est postposé suivant le régissant. Il existe des cas plus complexes: N+Adj+Adj ou encore GN+Adj: [barre oblique] inverse; [N1+N2+Adj]+Adj ou GN+Adj où l'ellipse de la préposition de permet l'économie du syntagme: **signe barre oblique inverse**; par contre, la préposition est présente dans **trait d'union conditionnel** suivant [N+Prep+N]+Adj ou GN+Adj: **saut de page manuel**; **modèles de formulaire prédéfinis** où l'adjectif résulte de la conversion à partir du participe passé du verbe prédéfinir (*ready-to-use form template*); d'autres cas peu fréquents mais assez particuliers à la terminologie du programme de traitement de texte qui nous préoccupe suivant la formule syntaxique GN+Emprunt sont **programme d'installation Word** et **dossier de démarrage Word** sous Macintosh (*startup*). Il y a aussi le format N+Adj où la lettre initiale de l'adjectif est en majuscule même au sein du texte suivi intégral: **modèle Normal** et **répertoire MODELES**. On remarquera que la présence des majuscules dépasse ici leur emploi typographique; elles sont revêtues de sens spécifique, ce qui évite la collision sémantique

avec les occurrences homographiques dont les acceptions sont différentes et distinctes. Voyons maintenant une autre variante de la séquence syntaxique pour laquelle nous venons de fournir des exemples.

N+Adj où l'adjectif déterminant est un participe passé:

Ce procédé est productif et répond comme dans la langue usuelle au besoin de modification des noms qui constituent les éléments principaux du syntagme: **image incorporée** (*embedded image*); **espaces réservés** (*place holders*); **listes hiérarchisées** (ascendantes/descendantes); **répertoire partagé; dossier partagé; paramètres définis ou prédéfinis; entrée prédéfinie; séparateur prédéfini; taille prédéfinie; ombrage prédéfini; bordures prédéfinies; plage définie** (*range*); **texte masqué** (*hidden text*); **titre intégré** (*built-in heading styles*); **cellules référencées** (plutôt dérivé du nom référence); **cas désactivé; ancre verrouillée; zone ombrée; expressions renversées** (terme employé dans le Guide de l'utilisateur Microsoft Word 6.0 1994:516) telles **Word installation; fenêtre séparée; bordure hachurée** (*cross hatched border*); **élément dessiné** (*drawing object* et non *drawn object*); **ombre portée; document récupéré** (sauvegardé); **recherche poussée** (*advanced search*); **polices intégrées** (*built-in fonts*); **style intégré** (*built-in Body Text style*); **texte justifié, texte non justifié** (alignement de texte); **marque déposée; doubles touches intégrées** (*built-in double key*). On relève ce procédé dans cet emprunt composé: **PostScript encapsulé** (*encapsulated PostScript*), **marque déposée écrite avec des majuscules à l'initiale des mots constituants.**

N+Adj où l'adjectif provient de la conversion du **participe présent**:

Le cas des modificateurs à source participiale est très fréquent et comprend les participes présents: **liste déroulante** (*Drop Down*) que l'on remarque dans **champ Liste déroulante** (*Drop Down form field*); **texte environnant**; **date courante**; **heure courante**; **titre courant**; **disque tournant** (*spinning disc icon*); **parenthèse fermante**, d'où on peut se demander s'il existe **parenthèse ouvrante**; **lettres résultantes**. On rencontre rarement le format **Adj+N**: **gros titre** (*Banner Headline*); **double interligne**.

L'adjectivation s'effectue également par le truchement du suffixe **-able**: **tirets insécables**, **espaces insécable** (*non breaking*); **caractère non imprimable**, **zone non imprimable** (*non printing*); **polices dimensionnables** (*scaleable font*); **ordinateur portable** (*laptop*).

N1+N2

Cette construction syntagmatique entraîne l'imprévisibilité parce qu'il est parfois difficile d'établir les rapports hiérarchiques et sémantiques entre N1 et N2 comme on le remarque dans les termes composés tandem. On essaie de déterminer les régissants et les régisseurs mais le rapport de subordination peut aller dans les deux sens. Citons par exemple **carte son** (*sound card*) qui ne devient claire qu'après l'insertion du joncteur **de** dont la chute est à la base de l'ambiguïté ressentie; **raccourci clavier**; **dossier système**;

fichier texte et fichiers texte dont le modificateur reste invariable, soulignant ainsi sa nature nominale et sa conversion incomplète **alimentation papier** par le truchement du **bac (*tray*)**; **documents maîtres**; **configuration système**; **pilotes écran** (deuxièmes éléments invariables); **paramètres clavier** sans accord du pluriel pour N2; **service clientèle**; **logiciel système**; **espace disque**; **lecteur réseau**; **trait connecteur** (N2 passerait facilement pour adjectif comme dans **dispositif convertisseur**); **version écran**; **fichier source**; **longueur page**; **champs Texte (*textform field*)** parfois sans T majuscule; **Insertion Champ (*Insert field*)**; **type quadrillage** (formulaire); **formule politesse**; **Initiales auteur**; **style journal**; **mots clés** (parfois composé **mots-clés**); **conventions clavier**; **Assistant Lettre** (lettres initiales majuscules); **touche RETOUR**; **touche ENTREE**; **service clients**; **lettre type**.

5.3 Emploi de majuscule en position médiale

Loin d'être une simple convention typographique, la majuscule joue un rôle particulier dans les syntagmes qui suivent: **mode Plein écran**; **mode Normal**; **mode Brouillon**; **style Normal**. Dans ce dernier terme, on notera le sens technique attribué à N1, par extension sémantique, pour inclure toute la mise en forme appliquée au corps de texte et pour devenir synonyme de **paragraphe** dans son sens spécialisé; **mode Insertion**; **mode Refrappe**; **mode Plan**; **mode Page**; **attribut Gras**; **Police Symbole**; **fonction Correction automatique**; **champ TITRE**; **barre d'outils Formulaire**; **modèle Normal**; **option Control**; **champ PAGE**; **document Word**.

Passons maintenant de cet emploi particulier de la majuscule à un autre emploi particulier, celui qui comprend l'abréviation.

N+Abréviation:

Les syntagmes qui se construisent d'après ce format jouissent d'un emploi notoire. Ce type de formation est quelquefois marqué par des symboles, des numéraux, des emprunts (surtout des anglicismes), des majuscules et des signes de ponctuation, surtout le point. Les syntagmes résultants sont concis bien qu'il soit nécessaire pour l'utilisateur d'avoir une certaine connaissance des concepts ainsi représentés. Voyons la productivité et l'économie de cette formation: **lecteur PC** (abréviation anglaise signifiant *Personal Computer*), d'où **ordinateur PC**; **données Xbase** (angl.); **ordre de tri ANSI** (sigle anglais employé comme tel en français: *American National Standard(s) Institute*, soit protocole ou norme d'échange d'informations); **effets 3D** (d'abord *three dimension*, puis en français trois dimensions emprunté à l'anglais), **application OLE** (liaison et fusion d'objet, reprise en français du sigle anglais); **champ INFO** (espace réservé permettant d'insérer des données); **champs TE** (champs réservés pour l'entrée de tables des matières); **champ EX** (pour l'entrée d'index); **champ SEQ**, **champ REFSTYLE** (ces deux derniers permettent d'ajouter des légendes à des chiffres, des tableaux et d'autres éléments); **composition auto** (permettant une composition automatique de lettres de texte); **Insertion auto** (insertion automatique de données et de texte); **invite MS-DOS** (chemin d'accès); **fichier WINWORD.OPT** (stockage des listes des modèles globaux

utilisés au cours des sessions de travail précédentes); **extension .DOT** (extension document), on notera qu'un point précède le mot abrégé en majuscule, alors que les abréviations ci-dessus ne contiennent pas de signe de ponctuation; **champ INSERTIONAUTO** (champ permettant l'insertion automatique de données); **émulation de terminal ANSI** (permettant la réception de transmission entre des ordinateurs); **Adresse dest.** (adresse du destinataire); **Infos système** (informations sur le système informatique); **Système 7.0** qui serait, par rapport à la version 6.0, une version mise à jour; **NORMAL.DOT** (la mise en forme commune à tous les documents). Certains termes de ce type renversent cette séquence pour nous donner: **Abréviation+N: Info fichier; Rep. par défaut.**

Examinons maintenant des syntagmes incluant des éléments d'emprunts qui manifestent non seulement leur particularité et leur stabilité, mais aussi leur utilité.

5.4 Syntagmes contenant des éléments d'emprunt: mots, sigles, composés

Une quantité importante de syntagmes comprennent des emprunts: mots, sigles et composés, où ces diverses formes fonctionnent en tant que modificateurs. Voici ces exemples dont nous signalerons les particularités: **paramètres Word** dans lequel le déterminant (nom anglais) a une lettre initiale majuscule sans accord du pluriel avec le nom régisseur. On peut insérer la préposition **de** pour voir le rapport syntaxique des deux éléments et pour expliquer que malgré l'ellipse du joncteur, qu'il n'y a pas d'accord entre eux. En voici d'autres exemples: dans le bout de phrase tiré de Microsoft Word 6.0

1994:652 à savoir “Si vous disposez d’un système équipé de **Pen Computing...**” (*pen equipped system*, qui permet d’écrire directement dans la fenêtre ouverte), l’utilisateur averti de telles applications supplémentaires ne ressent plus que le dispositif dont il s’agit est décrit entièrement par un syntagme étranger anglais. Dans les exemples qui suivent, malgré le caractère étranger des emprunts, les termes abondent dans le texte intégral: **polices TrueType** (composé anglais ici modificateur, adjectif), **format Word**, **fenêtre Word**, **tableau Word**, **document Word**; **coffret Word**, **coffret Microsoft Word**, **commandes Word**, **environnement Word**, **écran Word**; **langage macro WordBasic**, **barre de menu Word**; **astuce Word**, **Groupe de programmes Word** (icône), **disquette Word**, **dossier Word**, **représentant Microsoft** et **applications Microsoft**. Il y a également des composés postposés modificateurs et parfois empruntés: **imprimante PostScript**; **imprimantes laser** (sigle intégré anglais en minuscule) et **style en-tête**; **Aide Word** **Lisez-moi**.

5.5 Syntagmes à joncteurs

Ayant abordé les différentes formules de syntagmatisation qui emploient des éléments divers sinon parfois inhabituels, tournons-nous maintenant vers les syntagmes qui contiennent les joncteurs de plusieurs types. Les éléments qui illustreront ces joncteurs viennent exclusivement de notre source primaire à savoir Le Guide de l'utilisateur Microsoft Word 6.0 (1994). La quantité des éléments qui suivent renforce l'importance

des syntagmes lexicalisés dans la terminologie spécialisée et plus particulièrement dans celle qui nous préoccupe. Voyons d'abord le type N+Prép+N:

N+Prép+N

N+de+N:

D'abord, la préposition **de**. Parmi les syntagmes prépositionnels lexicalisés que nous avons dépouillés à partir de notre texte source principal, le format N+de+N prédomine. Voyons maintenant la liste des syntagmes répertoriés selon des critères tels que la présence d'une définition spécialisée, de l'emploi étendu et stable, de la cohésion syntaxique interne, et de la transparence. Puisque ces termes-syntagmes sont repris tout au long du texte intégral, nous croyons qu'il est nécessaire pour celui qui apprend à se servir du logiciel en question de maîtriser les concepts et les utilitaires décrits dès la première occurrence des termes. Il est des cas où ces syntagmes sont repris anaphoriquement par le processus d'ellipse d'un des éléments constitutifs et par la dérivation impropre de l'élément retenu, comme nous avons vu au chapitre III. Voyons les exemples qui suivent: **jeux de caractères; plateau de bouton; session de travail; bulles d'aide (aussi info-bulles); fenêtre de documents; marque d'annotation; routage de documents; curseur de fractionnement; applications de messageries; volets d'annotations; marques de révision; système de courrier électronique; palette de formes; gestionnaire d'interface; fusion de documents; séparateur de champ; flèches de déplacement; feuille de données; feuille de calcul; base de données (calqué sur *data base*); zone**

d'entrée; arche de texte ou texte courbé; effets de texte; polices de remplacement; copie de sauvegarde; oeil de caractère; polices d'imprimante; espace de reliure; orientation de page; document de départ par rapport au document de destination lors du couper-coller; pied de page; saut de section; case de fermeture; Gestionnaire de programme; Gestionnaire de Presse-livres; touches de raccourci; style de paragraphe; texte de note; ordre de tri; critère de tri; options de tri; séparation de champ; outils de vérification; bloc de texte; trame de fond; couleur de fond; style de trait; taquets de tabulations; cellules de tableau; indicateurs de retrait; pilote d'imprimante.

On citera d'autres exemples: **police d'imprimante; police d'écran; utilitaire de police; modules de police; police de caractères (Guide de l'utilisateur Microsoft Word 6.0 1994:136: "un ensemble de lettre, de chiffres, de caractères spéciaux ou de marque de ponctuation présentant un dessin particulier"); panneau de configuration; modèle de base; taille de police; marque de ponctuation; statistiques de lisibilité; programme d'installation; groupe de règles; format d'enregistrement; dictionnaire d'exclusion; compte des mots; entrée de glossaire; feuille d'étiquettes; opérateur de recherche; plage de dates; système d'exploitation; case de contrôle; chemin d'accès; taille de volets; curseur de fractionnement; espace de quadrillage; marque d'ancrage; pointe de flèche; zone de texte; couche de texte; poignée de sélection; rapport d'origine entre la hauteur et la largeur; effet d'ombrage ombrage de bordure; entrée d'index; intervalle de page; indicateur de signet; appel de note; vitesse de défilement page de**

gauche; poignée de redimensionnement; pointeur de positionnement; texte d'aide; message d'aide; mot de passe; élément de liste; saisie de données; champs de formulaire; ligne d'entête; plage de cellule ou références de cellules; codes de références; caractères de séparation; marque de colonne; indicateur de retrait (*indent marker*); retraits de paragraphes (*paragraph indents*); motifs de bordures.

On en trouve d'autres, à savoir: **barre de titre; barre de déplacement; style de caractère; modèles de styles; note de marge; nom de style; catégorie de style; texte de macro; communiqué de presse; options d'alignement; code de champs; marge d'imprimante; mécanisme d'alimentation; saut de ligne; caractère de tabulation; barre de sélection; coupure de mots; outils de vérification; taille des caractères; note de fin; Tableau de bord pour le Mac; pilote de clavier; nom de fichier; gestionnaire de périphériques; enregistrement de données; point d'insertion; Edition d'équations; traitement de texte; fenêtre d'aide, rubriques d'aide; barre de titre; message d'erreur; zone de message; indicateur de mode; ligne de texte; descriptifs des boutons; boîte de dialogue; mode d'affichage, mode d'adressage, niveau d'adressage.**

D'autres syntagmes contiennent **assemblage: mode d'assemblage, programme d'assemblage, système d'assemblage, durée d'assemblage, code d'assemblage, liste d'assemblage; invite du système; station de travail, parfois poste de travail; barres d'outils; barre d'état; panneau d'affichage; numéro de version; utilitaires de conversion; mode d'impression; pieds de page; copie de texte; marques de révision;**

gestion de fichier; serveur de fichier; administrateur de réseau; case de contrôle; bande d'équilibrage. Cette formule est très productive et permet de rendre en français les équivalents des termes anglais. Mais il faut signaler qu'il ne s'agit pas de simples traductions comme on peut constater dans **invite du système** pour lequel on trouve l'équivalent anglais *command prompt*.

Nous aborderons ensuite les syntagmes se formant avec la préposition **en**.

N+en+N:

Comme dans les exemples ci-dessus, et toujours dans la terminologie du traitement de texte, la préposition **en** répond à un besoin important dans l'expression des concepts ou dispositifs qui désignent la forme, le processus, les opérations à l'aide d'une commande ou d'une série de commandes, le partage du système informatique et l'accès simultané des utilisateurs grâce à des réseaux. Les syntagmes qui en résultent s'apparentent aux créations semblables en anglais. On citera les exemples suivants: **Aide en ligne; document en ligne; mise en route; démonstration en ligne; index en ligne; instructions en ligne; mise en forme; mise en page; pointeur en I; pointeur en croix; titres en retraits; page en vis-à-vis; taille en points; mise en retrait; contour en pointillé.**

N+à+Inf

Nous avons relevé un seul syntagme construit sur cette formule: **case à cocher**

N+à+N

Cette formule nous donne: mise à niveau (*upgrade*); mise à jour (*update*); présentation à double colonne (*two column layout*); listes à puce (*bulleted lists*); imprimante à marguerite, imprimante à impact (*impact matrix printer*).

N+pour+N:

Cette forme nous fournit un nombre restreint de syntagmes: Word pour Macintosh; Word pour Windows; Word pour Windows NTTM; Word pour Power MacintoshTM; espaces pour images.

N+par+N

Ici, on a police par défaut (*default font*) et caractère par pouce (*cpi: character per inch*).

N+avant+N:

Comme dans le cas précédent, cette formule est un hapax qui produit peu de syntagmes lexicalisés comme Aperçu avant impression (*print preview*), synonyme de page réel, et comme les formations contenant non: pointillé non imprimable (*non printing broken lines*); zéro non significatif (*Leading zero*); caractère non imprimable (*non printing character*).

5.6 Syntagmes longs

Il existe des syntagmes plus longs qui contiennent différentes prépositions. Dans les exemples qui suivent, on remarquera l'expansion des syntagmes par des groupes nominaux (GN) suivis de déterminants ou précédés de ceux-ci dans certains cas.

N+Prép+GN: texte sans mise en forme (*plain-text file*).

N+Prép+GN ou bien GN+Prép+N: marque de fin de paragraphe.

N+Prép+Art+N: police du numéro (*the number font*).

N+Prép+GN (Syntagme lexicalisé: N+Comp préfixé) et non GN+Dét (Comp): police de caractères interplate-forme (*cross platform font*).

GN (N+Prép+Art+N): dessin de la police (*font design*).

GN (N+Prép+N): présentation du texte (*appearance of text*), corps du document, disposition du clavier.

N+Prép+GN: codes de mise en forme.

GN (Synt lex)+Prép+Comp: trame de fond en arrière-plan.

N+Prép+GN (Synt lex): image en format natif. N+Prép+GN: colonne de largeur égale.

GN (Synt lex)+Adj: sauts de pages manuels, sauts de pages automatiques.

GN (Synt lex)+Adj: barre de défilement vertical (*vertical scroll*).

Adj+Prép+Art+N: prêts à l'emploi.

N+Prép+GN (Synt lex): appel de notes de bas.

N+Art+GN: flèche à double pointe.

N+Prép+Art+N: retour à la ligne.

N+Prép+GN: combinaison de touches d'accès rapide.

N+Art+GN: extension de nom de fichier.

N+Prép+N: extension par défaut.

N+Art+ArtInd+GN: appel à un complément d'informations.

GN+Prép+N ou bien N+Prép+GN: outil de référence en ligne.

GN+Dét: barre d'outils Standard; N+Art+GN: police à espacement fixe (*monospaced font*).

N+Prép+GN: notes de bas de page.

GN+Dét: sauts de page manuels.

GN+Dét: barres d'outils intégrées, barres d'outils ancrées, barres d'outils empilées; barres d'outils flottantes.

GN+Dét: système d'aide étendu (*expanded Help system*).

N+Prép+Art+N: astuce du jour.

N+GN: Démarrage du Gestionnaire de programmes.

N+Prép+N: Gestionnaire de fichiers.

N+Prép+Art+Ind+Dét+N: souris à un seul bouton.

GN+Art+N: point d'insertion en pointillé.

Les éléments qui découlent des critères sémantiques et systémiques, ainsi que de l'imprévisibilité sémantique qui risque d'engendrer des cas d'ambiguïté, ne compromettent pas la transparence des termes-syntagmes. D'après la récurrence des syntagmes relevés ci-

dessus, ainsi que le sens spécialisé qu'ils acquièrent par rapport aux équivalents anglais, même les formations idiomatiques ou figurées telles que le GN *oeil de police* (*typeface*) jouissent d'une stabilité et d'une spécificité constantes. Parfois, c'est précisément le manque de transparence (contrepartie de l'opacité) impliquant en même temps l'imprévisibilité sémantique (voire l'exocentricité) du syntagme qui permet à la formation d'être dotée d'un sens spécialisé (de caractère unique, de désignation constante) et d'être lexicalisée.

Terminons ces remarques sur la notion du sens et du référent telle qu'elle se présente dans ces syntagmes. Pour ce qui est du rapport entre le désigné et la désignation, il s'agit de l'entrain onomasiologique dont le concept provient de l'anglais. Mais les syntagmes équivalents français, loin d'être une simple traduction littérale ou un décalquage, se prêtent à l'analyse qui satisfait aux critères syntaxiques du français. Admettons, en passant, que certains des résultats ont l'air néologique, mais qu'ils sont facilement mémorisés, stabilisés et renforcés par la force de l'usage.

Malgré la prépondérance des syntagmes dans le manuel que nous avons étudié, la lexicalisation ne nous semble pas la solution idéale en matière de dénomination. Cependant, nous reconnaissons volontiers que cette formation révèle une énorme flexibilité formelle et sémantique, permet une productivité importante et fournit une quantité impressionnante de termes-syntagmes.

Nous rappelons la présence d'éléments d'emprunt dans plusieurs des syntagmes qui nous ont servi à illustrer les procédés explicités jusqu'ici. L'emprunt est abondant dans

la terminologie de la micro-informatique, et puisque les traitements de texte sont normalement issus des programmeurs et fabricants américains, l'utilisateur est constamment devant des dénominations américaines (anglo-américaines). Les manuels destinés aux utilisateurs foisonnent de termes américains qui maintiennent leur forme même dans leur fonctionnement syntaxique autour des éléments français. Mais il faut noter, comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises lors des exemplifications, que ces mots anglais démontrent une incapacité morphosyntaxique car ils restent plutôt neutres en ce qui concerne les accords du pluriel et du genre.

Dans la section qui suit, nous aborderons la question générale de l'emprunt et des anglicismes.

CHAPITRE VI

EMPRUNT ET ANGLICISMES LEXICAUX

6.0 Les emprunts

L'emprunt est un des procédés terminologiques dont nous avons constaté l'existence dans le manuel principalement utilisé pour notre dépouillement et dans d'autres textes secondaires. Dans le Guide de l'utilisateur (1994) qui constitue la source primaire de notre corpus, l'emprunt ne sert qu'à combler une lacune dénomminative.

A l'instar de Kocourek (1991), le terme d'emprunt tel que nous l'employons ici signifie l'acte, (le procédé, l'action), le résultat de l'acte et l'existence du mot étranger dans le système lexical de la langue, voire de la terminologie qui nous préoccupe. En principe, l'emprunt peut être graphique, phonologique, lexical, grammatical ou textuel. L'emprunt de forme (morphologique, lexico-morphologique) est à distinguer de l'emprunt de sens (sémantique) plus subtil et moins visible que l'emprunt graphique et formel.

Reprenons maintenant les descriptions et distinctions faites par Kocourek (1991:151-153) au sujet de l'emprunt. Il indique d'abord que l'emprunt est "un phénomène universel non seulement dans l'évolution de la langue, mais également dans le système linguistique observé synchroniquement, à un moment donné" (:151) tel que nous le faisons dans cette étude. Kocourek (:151) reprend Dauzat (1967:54) en ajoutant que l'emprunt est "une forme normale de l'enrichissement lexical".

Selon l'approche synchronique que nous avons adoptée, l'emprunt signifie "le fait que les unités lexicales d'emprunt existent dans le système lexical des langues" (Kocourek:152). Par ailleurs, dans ce même passage, ce linguiste restreint l'emprunt aux "expressions **allogènes** [...] qui sont suffisamment fréquentes en langue receveuse pour être considérées comme unités lexicales, c'est-à-dire faisant partie du système lexicale", d'où il décrit l'emprunt comme "une unité lexicale allogène". Vu son caractère allogène, l'emprunt se distingue de l'unité lexicale héritée qui "participait au développement régulier de la langue française en tant que langue romane" (:152).

Puisque l'emprunt est dit unité lexicale et systémique, il est "relativement durable et doit être distingué de l'emploi éphémère des expressions étrangères, dites *xénismes* (périgrinismes)" (:152). Kocourek le distingue aussi des noms néo-gréco-latins des nomenclatures scientifiques telle que celle en botanique. Ensuite, il identifie les emprunts qui appartiennent à "une zone de transition" se situant "entre les xénismes momentanés (expressions étrangères) et les emprunts entièrement intégrés au système lexical de la langue receveuse". Il (:152) met dans une autre catégorie "les xénismes et les latinismes intégrés à la langue française sous leur forme écrite originale tels que les exemples suivants": **consensus, consortium, curriculum vitae, cursus, forum, quantum, in vitro et solarium**.

On apprend que l'emprunt constitue "une innovation du système lexical [...] sanctionnée par lui, et qui répond à ses possibilités et à ses besoins" (Kocourek:152). Cette dernière remarque est valable pour la terminologie de l'informatique en général, domaine où la

majorité des concepts et des utilitaires proviennent surtout de l'anglais américain. Suite à ce qui précède, nous croyons que l'emprunt contemporain décrit comme étant "une unité lexicale marginale [se trouvant] plutôt à la périphérie du système lexical" (Kocourek:152), occupe une place plus importante dans la terminologie de l'informatique, voire du micro-ordinateur comme nos exemplifications l'ont montré dans les chapitres précédents. Si l'emprunt est "labile" dans le système lexical entier, il révèle plutôt une stabilité dans la terminologie que nous étudions à présent.

Le phénomène d'emprunt tel que nous le visons ici relève surtout des "acquisitions contemporaines" (Kocourek: 153) pour lesquelles Boulanger (1987:328) emploie l'expression "*xénoterminologie*" tandis que Kocourek (:153) parle de "l'emprunt contemporain [qu'il examine plutôt] synchroniquement, et en tant que composante marginale du système lexical, que diachroniquement en tant que procédé d'intégration ou de remplacement". Parler de l'emprunt contemporain en terminologie de l'informatique c'est examiner les anglicismes "car c'est sans doute l'anglais qui est, pour le français moderne, la première langue prêteuse (donneuse, source)" (Kocourek:153).

L'emprunt, dont l'aspect sociolinguistique est d'une pertinence contemporaine (on ne peut plus être inconscient de son ampleur), est un des phénomènes qui nous révèlent toute une gamme de comportements et de transmutations langagiers concrets qui contribuent à l'enrichissement lexical. Les transformations qui en résultent se font remarquer et à l'intérieur d'une langue donnée et par rapport à d'autres langues dont la présence est nécessaire pour que l'interaction produise ce que l'on peut désigner comme l'emprunt. S'il existe des emprunts à

des registres d'une même langue, ils ne trouvent pas de place dans la visée de cette étude. Cela veut dire que le phénomène d'emprunt ne nous intéresse que dans la mesure où il y a, au minimum, une autre langue, ce qui permet que s'effectuent les échanges dont il est possible de remarquer la prépondérance à l'intérieur de l'une des langues en présence. Cette remarque qui s'impose à la lumière des études synchroniques et diachroniques, cadre avec le cas actuel du français qui emprunte plus qu'il ne prête à l'anglais, surtout dans les domaines connexes à l'informatique.

6.0.1 Langues en contact

L'emprunt, comme nous l'avons souligné, exige qu'il y ait au moins deux langues en présence. Il se manifeste à plusieurs niveaux: formel ou grammatical, phonique, graphique, sémantique et syntaxique (Darbelnet 1976:43); l'intensité ainsi que les caractéristiques de l'emprunt sont aussi variables que les niveaux indiqués. Le phénomène d'emprunt est plus perceptible selon que les langues en question sont apparentées (Darbelnet:77).

Du point de vue de leur filiation (classification génétique), l'anglais est une langue germanique tandis que le français est une langue romane. Ces deux langues ont beaucoup emprunté l'une à l'autre, ainsi qu'à d'autres langues, et elles sont toutes deux marquées par une double composante germanique et gréco-latine. Mais l'anglais peut être considéré comme une langue dont le lexique a été foncièrement latinisé par le français, et le français comme ayant été légèrement germanisé par le haut allemand, le francique. Du reste, les deux langues ont plus tard emprunté au latin et au grec pour composer leurs vocabulaires savants qui constituent le

fondement de tout vocabulaire spécialisé technique, et sans conteste la base de la terminologie telle qu'elle se manifeste de nos jours. Les échanges entre les deux langues produisent une situation asymétrique selon laquelle le français, langue romane, emprunte à une langue germanique qui est lexicalement germanique et romane. Rey-Debove (1987:259) trouve que ces emprunts sont "massifs et référentiels" parce que l'anglais fonctionne comme une langue scientifique universelle et que le nombre des emprunts est susceptible de créer des sous-systèmes en langue française. L'auteur établit une distinction entre deux types d'emprunt du français à l'anglais, à savoir les emprunts germaniques et les emprunts gréco-latins, qui ont des effets différents en français.

Ces deux langues indo-européennes ont une longue histoire de contact qui provient, entre autres, de ce que la France et l'Angleterre sont géographiquement proches et de ce qu'elles ont toujours maintenu de multiples échanges dans les cadres économique, politique, technoscientifique, littéraire voire culturel. Une étude diachronique révélerait que dans le passé c'était le français qui constituait la langue prêteuse, surtout à l'anglais. Aussi, l'emprunt linguistique apparaît-il comme une chose fort ancienne. C'est ainsi que le latin est redevable au grec d'une partie de son vocabulaire tout comme le français qui, à diverses époques, a emprunté entre autres à l'arabe, à l'allemand, à l'italien, à l'espagnol avant de subir presque exclusivement l'influence de l'anglais. Par exemple, les mots ci-dessous sont si intégrés au français qu'on a de la peine à se souvenir de leur provenance, sinon de leur origine anglaise: **importation, prospection, inoculation, sentimental puis, paquebot, redingote, bol,**

péniche, hêler. Avant de poursuivre, notons qu'aucun effort d'épuration n'a réussi à déloger ces mots si parfaitement assimilés depuis longtemps (Darbelnet 1976:75).

Selon Trescases (1982:11), le lexique constitue la partie la plus visible et la plus malléable d'une langue, et il est donc susceptible de recevoir des influences profondes. Cette constatation est renforcée par les commentaires de l'auteur à l'issue de l'étude qu'il a menée sur trois dictionnaires de la langue française en ce qui concerne l'anglicisme (:11-12). A propos des échanges lexicaux entre l'anglais et le français, Trescases (:51) nous invite à regarder de près le travail comparatif qu'a fait Gebhardt sur les gallicismes et les anglicismes respectivement en anglais et en français. Nous nous servons, à ce niveau, d'un échantillon de son recensement. En 1800, on a dépouillé 1116 mots français en anglais, contre 1914 mots en 1850 et 1287 mots en 1900. En ce qui concerne les mots anglais, l'échantillon ne nous donne que 444 mots anglais en français pendant le recensement de 1800. De là, nous constatons que de langue prêteuse, le français est devenu une langue emprunteuse. C'est bien au XX^e siècle que le déséquilibre qui marque le renversement de tendance s'accroît au profit de l'anglais. Pourtant, depuis le XVIII^e siècle, l'anglais dépasse l'italien jadis langue prêteuse par excellence et source de 320 transferts vers le français au XVI^e siècle, d'après Guilbert (cf. Kocourek 1991:153). Pendant la même époque, l'anglais ne donne que 14 mots au français. Goosse (1975:54) signale, par contre, qu'au XX^e siècle, 390 des 425 emprunts répertoriés par Guilbert (1971) dans son dictionnaire étaient des anglicismes qui ont relégué au deuxième rang les italianismes qui étaient au nombre de 6.

Désirat et Hordé (1976:159-160) s'accordent pour affirmer que le lexique est la composante la plus instable de la langue, et la plus ouverte au changement linguistique. Ils ajoutent, néanmoins, qu'il existe un domaine relativement stable à la frange de la grammaire: celui des mots grammaticaux constitués de séries fermées de morphèmes, comme le système des pronoms personnels ou celui des démonstratifs qui n'ont guère varié dans leurs unités depuis le XIXe siècle. On peut noter aussi que le répertoire des lexèmes se compose de séries ouvertes, et qu'il est fini sans être dénombrable ni fixe. Le lexique perd et gagne de nombreuses unités sur de très brèves périodes. De surcroît, au cours du temps, les vocables changent parfois d'acception ou d'aire d'emploi et les études lexicographiques, le cas échéant, mettent en lumière ce renouvellement quantitatif et qualitatif du lexique français. A titre de définition, et nous attirons l'attention sur le manque de stabilité parfaite reflété dans l'expression "plus ou moins" de la formulation, Désirat et Hordé (:160) nous offrent la définition suivante: "le lexique est donc une masse hétérogène d'unités plus ou moins stables, plus ou moins intégrées dans l'usage commun, plus ou moins sensibles au mouvement extralinguistique". Darmesteter (1972[1877]:7) disait déjà, il y a un siècle, que le lexique est "le matériel même de la langue". C'est pourquoi nous estimons que l'emprunt s'étudie avant tout (mais non exclusivement) avec des outils lexicologiques.

Dans le cadre de notre thèse de maîtrise, nous avons eu l'occasion de discuter des niveaux d'intégration et d'implantation des emprunts, par exemple graphique, grammatical, et, d'après une évaluation pragmatique, de présenter des impressions diverses sur l'emprunt avant de déboucher sur la tension entre celui-ci et la néologie surtout en terminologie. Pour le présent

travail, les exemples d'emprunt à l'anglais que nous tirerons de la terminologie du micro-ordinateur à l'aide du Guide (1994) nous aideront dans l'étude synchronique du phénomène. Mais avant, nous poursuivrons notre réflexion sur l'emprunt.

Dès que deux langues sont en contact, ce qui ne suppose pas nécessairement une proximité (ou une contiguïté territoriale) des sujets-parlants (Darbelnet 1980:320; Pergnier 1989:23), il se produit entre elles des interactions qui peuvent être décrites soit par le terme d'interférence (théorisée par Weinreich en 1970 [1953]) soit par celui d'emprunt. Mackey (1976:397-401) discerne entre ces termes une dichotomie marquée par le fait que l'interférence est inconsciente, variable selon la situation, le style de discours, le rôle social, et il rentre dans le domaine de la parole, alors que l'emprunt relève de la langue; ce qui n'empêche pas "les formes interférentes" de passer dans la langue après s'être fermement enracinées dans le système langagier. Pergnier (1989:24) est du même avis et décrit les formes interférentes comme des anglicismes nés du contact du français avec l'anglais (:27).

Dans son Languages in Contact, Weinreich (1970:1) voit le sujet bilingue comme le lieu de rencontre (l'on dirait le champ de bataille des forces psychologiques, sociologiques, économiques, scientifiques et linguistiques) de ce phénomène d'interférence. Selon lui, ce phénomène apporte des changements aux normes dans l'une ou l'autre des langues en contact. Ce terme implique la reconstitution du système d'une langue à cause des influences étrangères venant de l'autre langue. L'impact sera plus intense selon la proximité génétique des langues. En principe, cet impact se fait remarquer dans les deux sens mais il n'est pas rare qu'il soit presque à sens unique, une tendance souvent déterminée par des forces autres que

linguistiques, soit pour des raisons commerciales, scientifiques, sociales, psychologiques, comme elles se manifestent en informatique.

Les emprunts pourront se prêter à une analyse structurale si on prend comme unité de base des phonèmes et des sémantèmes qui s'opposent aux phonèmes et aux sémantèmes d'une autre langue. La grammaire, elle, fait la distinction entre deux langues non seulement à l'aide des morphèmes mais aussi par le biais des relations grammaticales comme l'ordre des mots. En russe et en anglais par exemple, le locuteur se conforme normalement à la séquence **SUJET + VERBE + OBJET**. Une aberration qui n'est pas conforme à cet ordre sera corrigée pour que la phrase soit acceptable. Sur le plan du contenu, un champ sémantique peut être incorporé dans les sémantèmes et être segmenté par eux. Par exemple, la langue russe ne fait pas de distinction entre **pied** et **jambe**, elle divise plutôt la même paire en trois sémantèmes, à savoir **pied de meuble**, **jambe entière d'animal** et **pied** (unité de mesure). Les sémantèmes sont donc définis d'une manière différente dans les langues. Cela n'empêche pas l'individu bilingue de subir l'interférence. Pour revenir à l'ordre des mots, le sujet risque de manifester l'interférence en formulant sa phrase française, par exemple, dans l'ordre suivant: **SUJET + OBJET + VERBE**. Cet ordre, admissible en russe serait une faute en français. Il en va de même des verbes qui servent à désigner certains phénomènes. A titre d'exemple, en français, l'équivalent de *I am hungry* (angl) est **j'ai faim** alors qu'en ésan, une des langues minoritaires nigérianes, on dit *Ohamen gbe men*. Dans les trois exemples, on passe respectivement du verbe *to be* (être) au verbe *avoir*, puis au verbe *battre* (*ugbemi*).

6.0.2 Cas du bilinguisme

Si le bilingue, qui doit en principe organiser les deux langues en contact en systèmes autonomes, réduit les sémantèmes et les phonèmes en un seul système, l'on assistera à un cas classique d'emprunt ce qui nous rappelle, selon Weinreich (1970:9), que dans une situation de bilinguisme il y a deux systèmes coexistants. Cette constatation, conforme à la notion saussurienne de signe linguistique, nous mène à la relativité de l'emprunt car celui-ci a rapport à une langue définie, laquelle est un système de signes arbitraires en usage à un moment donné dans une société particulière.

Mais l'emprunt ne se limite pas aux bilingues et au bilinguisme, bien que le bilingue soit censé être capable de faire un usage simultané des deux langues quel que soit son degré de maîtrise de l'une ou de l'autre. D'ailleurs, il est pratiquement impossible, sinon illusoire, que le bilingue dispose d'une habileté de même degré dans les deux langues (ou plusieurs) ce qui le mettrait à l'abri de l'emprunt. Pour Beardsmore (1982:3) le maniement des deux langues importe peu à cet égard. Une fois le processus d'intégration achevé, l'emprunt demeure à la disposition de tous sans être la prérogative des bilingues, y compris des polyglottes. Notre propos rejoint ici les mots de Rey-Debove (1973:120) dans la mesure où le processus d'emprunt arrive à son terme lorsque, malgré les transformations qu'il a dû subir, l'emprunt n'est plus reconnu en tant qu'élément étranger parce qu'il prend le statut d'un lexème du vocabulaire de la langue emprunteuse. Voici comment Rey-Debove avait précédemment défini l'emprunt lexical dans une perspective sémiotique (:109, repris par

Humbley 1974:52): “On appelle emprunt lexical au sens strict le processus par lequel une langue L1, dont le lexique est fini et déterminé dans l’instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu’elle n’avait pas, et qui appartient au lexique d’une langue L2 (également fini et déterminé dans l’instant T)”.

On remarque que cette définition est volontairement restrictive car elle exclut l’emprunt du contenu (emprunt sémantique), sans emprunt d’expression ainsi que le cas où l’expression est transférée sans le contenu ou avec un contenu modifié.

Pour Deroy (1980:5), l’assimilation d’un élément étranger s’achève et ce dernier se fond dans le patrimoine héréditaire au moment où s’arrête le pérégrinisme et où commence le stade d’emprunt proprement dit et qui a pour caractéristiques d’être parfaitement assimilé et de ne plus être discernable qu’au spécialiste. Nous notons en outre que ce qui distingue l’emprunt ce sont les anomalies qu’il présente par rapport au système de son nouveau milieu d’accueil. Ces anomalies peuvent aller au-delà des effets lexicaux pour déboucher sur l’agencement syntaxique et la signification des éléments en question. Pour Humbley (1974:46), les mots d’emprunt sont les témoins même de l’histoire de la civilisation, et à notre avis, ces emprunts peuvent franchir des limites territoriales et linguistiques pour jouer ce rôle sociolinguistique.

Le Grand Robert (1987 t.3:929) décrit l’emprunt à la fois comme l’acte par lequel une langue “s’incorpore un élément étranger” aussi bien que l’élément ainsi incorporé à savoir, “emprunt phonétique, auditif; emprunt graphique, visuel; emprunt de syntaxe; emprunt de vocabulaire”. Pour Le Trésor de la langue française (1979 t.7:939), l’emprunt est le “fait pour une langue d’incorporer une unité linguistique, en particulier, un mot d’une autre langue”.

L'emprunt est donc un élément étranger introduit dans un autre système et il est défini par opposition à l'ensemble des éléments endogènes dans la langue d'accueil. L'emprunt est dit contingentiel selon Secheyne (cf. Deroy 1980:2) s'il agit sur le comportement individuel et dérange imperceptiblement mais constamment l'équilibre interne de la langue emprunteuse. Désirat et Hordé (1976:188), eux, parlent de "l'intégration d'un mot d'une langue donnée ou source dans une autre langue ou cible". L'effet sur l'individu démontre que l'emprunt déborde des limites purement linguistiques pour englober les relations multiples et incessantes qu'ont toujours entretenues tous les groupes humains du monde. Il semble qu'il n'y a jamais eu de langue tout à fait isolée et, par conséquent, dépourvue d'emprunts.

Il existe un phénomène dit de restitution de l'emprunt (Kocourek 1991:155); il s'agit de l'emprunt aller-retour (la navette d'emprunt ou le remprunt) par exemple, français-anglais-français comme **bougette**: 'petit sac'>**budget**; **tenez**: 'terme du jeu de main'>**tennis**; **pied de grue**: 'image de l'arbre généalogique'>**pedigree**; **desport**: 'jeu, amusement'>**sport** (par apocope en anglais); **goune**: 'robe fourrée'>**gown**; **record**: 'souvenir'>**record**; **challenge**: 'défi'>**challenge**; **magasin** remonte par un intermédiaire provençal ou latin à l'arabe *mahāzin*, pluriel de *mahazin*, 'dépôt, bureau': l'anglais a repris le mot français pour en faire **magazine**, 'une revue composite contenant des articles de tout genre' et le français a adopté cette acception anglaise pour désigner le même genre de revue. Tous ces mots originellement français sont passés par l'anglais pour retourner aux sources. Humbley (1974:64) décrit ce phénomène comme le renouvellement des formes anciennes, les mots désuets étant réintroduits par l'intermédiaire d'une autre langue. Nina Catach et al. (1971:115) remarquent également

que “par un retournement spectaculaire” l’anglo-américain rend aujourd’hui au français ce que ce dernier lui avait donné jadis; ces auteurs citent les exemples suivants: **attraction, parlement, comité, jury, nurse, toast, ticket, mess, sport, record, revue, verdict, tonnage**, etc. De même, il y a des emprunts qui acquièrent un nouveau sens spécial qui sont ensuite réempruntés: **parconier** ou **parcenier**: ‘associé’ devenu **parcener** en moyen anglais, a subi l’analogie de **part** et a repris la forme **partner** qui nous donne **partenaire**.

Parmi les critères d’identification de l’emprunt, citons ceux d’ordre historique, phonétique, morphologique (qui permet souvent de découvrir la source d’un emprunt ou l’intermédiaire qui l’a transmis en lui imprimant sa marque) et sémantique. Dans le cas d’un mot se retrouvant dans plusieurs langues qui phonétiquement peuvent avoir fourni l’emprunt, l’origine doit être attribuée à la langue qui possède un sens primitif dont les autres peuvent avoir été dérivés. Par exemple, **bizarre** pourrait avoir été emprunté au XVI^e siècle aussi bien à l’espagnol qu’à l’italien, mais en espagnol **bizarro** désigne seulement ‘courageux’, ‘mâle’, alors que l’italien a le sens de ‘ombrageux’, de ‘colérique’, de ‘d’humeur incertaine’ ce qui est proche du sens français. Humbley (1974:53-54) nous offre d’autres possibilités à savoir la divergence entre les langues, la graphie, les morphèmes, la sémantique ainsi que la syntaxe surtout sur le plan syntagmatique dans l’agencement de la chaîne parlée (l’axe syntagmatique).

Bien que l’on ait tendance à ne voir que les emprunts de mots, il existe des emprunts de morphèmes, de phonèmes, d’accents, de sens et de tours syntaxiques (Deroy 1980:21).

Les emprunts scientifiques consistent à emprunter au latin, au grec ancien et à d’autres langues pour constituer un vocabulaire technique. Sans émaner d’une même langue, les

emprunts viennent parfois des registres comme l'argot, autrefois le jargon des malfaiteurs, aujourd'hui une forme de parler populaire; cet aspect n'entre pas dans notre visée pour le moment. Il peut aussi y avoir des emprunts qui viennent des langues voisines, comme l'illustrent le français et l'anglais, ainsi que d'autres langues éloignées, cas intéressant dont nous citerons les exemples suivants: **kangourou**, venant de l'australien; **colibri**, d'une langue indienne des Antilles; **cachou**, du tamoul; **caoutchouc**, d'une langue indienne du Pérou; **tomate**, de l'aztèque.

On notera par ailleurs que l'action qu'exerce une langue sur une autre laisse supposer une certaine prépondérance politique, sociale ou culturelle, y compris dans le domaine de la science et de la technique, de la part de la nation ou de la communauté dont l'idiome laisse ses empreintes sur la langue qui reçoit les emprunts; c'est précisément le cas des termes anglais qui se promènent librement dans la terminologie de l'informatique.

6.0.3 L'anglicisme

L'emploi des anglicismes nous paraît indispensable dans la terminologie technoscientifique comme nous l'avons déjà mentionné. Mais c'est leur emploi excessif qui fait l'objet d'une critique, comme par exemple sous le nom de **franglais** qui, selon Etienneble (repris par Trescases 1982), "appartient à un type de moyen de communication hybride non standard, souvent efficace, parfois nécessaire, et toujours fréquent dans le monde aujourd'hui" (Kocourek 1991:153).

Tournons-nous maintenant vers le rapport entre emprunt et anglicisme. Pour Darbelnet (1976:75), l'anglicisme est "[...] le résultat de l'emprunt d'éléments anglais sous forme de mots, particularités morphologiques, significations, tournures syntaxiques, images etc. Les anglicismes sont les manifestations concrètes de l'anglicisation".

Tout compte fait, il serait impossible d'éviter ce type de relation entre le français et l'anglais car, en fonction de leur nature linguistique, ces langues ne peuvent pas être mutuellement exclusives. L'emprunt va plus loin que nous ne saurions exhaustivement le démontrer ici, mais il suffit de mentionner qu'il se manifeste sous forme d'anglicisme dans ce cas précis, entre le français et l'anglais. Les anglicismes pénètrent non seulement le français à l'extérieur de la France, comme au Québec, mais ils sont également fort présents dans le français international qui n'est pas épargné par des torrents d'internationalismes. Toutefois, les facteurs qui sous-tendent l'emprunt dans l'aire linguistique de la francophonie ne sont pas uniformes, et les attitudes varient aussi.

Pour Pergnier (1989:19-20), l'anglicisme ne paraît pas si évident car la frontière entre ce qui passe pour anglicisme et ce qui ne l'est pas est "ténue et fluctuante". Il attribue à l'anglicisme plusieurs traits définitoires: d'abord, un mot anglais ou une tournure anglaise qu'on peut rencontrer occasionnellement en français, ensuite un terme anglais ou un terme influencé par l'anglais qui est d'une fréquence suffisamment élevée pour être répertorié dans les dictionnaires et glossaires. En dernier lieu, il parle d'un terme ou une expression anglais employé de manière fautive et substitué à la place du mot français, et ce dernier est souvent condamné et corrigé. Pergnier (1988:22) pense que "le lexicographe comme l'utilisateur de la

langue, tantôt prend acte de l'existence d'un anglicisme ou d'un mot anglais dans l'usage de ses contemporains, et tantôt le censure comme fautif".

Goosse (1975:49) parle lui aussi de plusieurs catégories d'anglicisme: d'abord, les mots proprement anglais, vus comme tels et prononcés aussi fidèlement que possible à l'anglais; puis, les mots d'origine anglaise, mais adaptés, surtout en ce qui concerne les finales telles que -age, pour -ing, -ique, pour -ic(s), -eur pour -er, etc., ces mots sont prononcés à la française; ensuite, les dérivés de mots anglais dont la majorité restent des corps étrangers par leur graphie et souvent par leur phonétique, par exemple, **containeriser**, **gadgetisation**, **speakerine**, **strip-teaseuse** etc. Goose parle aussi des mots qui n'ont pas l'air anglais et qui sont prononcés à la française, comme par exemple les mots latins **campus**, **vidéo** ou les mots adaptés comme **crédible**; ce dernier groupe comprend également des mots formés d'éléments latins ou grecs: **déodorant**, **conglomérat**, **potentialiser**, **opérationnel**, **contraceptif**, **unidimensionnel**, **automation** etc; le cinquième groupe est celui des calques (ou des locutions anglaises traduites littéralement): **lavage de cerveau** etc.; enfin, il y a le groupe des mots français dotés d'un sens nouveau emprunté aux mots anglais correspondants. Désirat et Hordé (1976:63) évoquent également les mots étrangers auxquels on donne un équivalent français soit par calque soit par traduction littérale comme **col blanc** qui restitue *white collar*, **compte à rebours**, **count-down**; **crédit-bail**, **leasing**; **lavage de cerveau**, **brainwashing**. L'acception d'un mot indigène peut être modifiée, par exemple **réaliser** (rendre réel) qui a pris le sens du verbe anglais *to realise* (se rendre compte), et **drastique** qui revêt désormais le sens de 'draconien', 'énergique' sous l'influence de l'anglais *drastic*.

Selon Darbelnet (1963:29), les anglicismes ont d'abord été des emprunts parce qu'ils émanent de la prise chez les Anglais de choses absentes dans l'univers français et d'ailleurs, le mot venant avec la chose. Il ajoute qu'au fil du temps, les contacts se multipliant entre la France et l'Angleterre, on s'est laissé aller à donner à un vieux mot français un sens venu d'outre-Manche.

L'essor des Etats-Unis fait intervenir un facteur nouveau: celui de l'anglais américain. Trescases (1982:57) voit l'influence des américanismes s'accroître après la Première Guerre mondiale, même en Grande Bretagne. Pour lui, le terme d'américanisme désigne les emprunts à l'anglais après 1945. A noter que ce sont alors les influences américaines sur le lexique qui sont prépondérantes en français contemporain comme dans d'autres langues, y compris l'anglais britannique. Les américanismes entrent encore massivement dans la langue anglaise comme c'est le cas, à une vitesse exponentielle depuis plus d'un siècle. Dans ce travail, nous n'insistons pas sur la différence entre anglicisme et anglo-américanisme, le terme générique d'anglicisme nous paraissant suffisant.

Désirat et Hordé (1976:191) disent que l'emprunt implique que le mot étranger et ce qu'il désigne sont importés tels quels, et que le mot peut être adopté officiellement. Le vocable ainsi introduit peut continuer à référer à une réalité étrangère, par exemple, **L.M.** ou **LEM**, abréviation de **Lunar Excursion Module** (module lunaire) introduit en 1969.

Selon les différentes catégories d'emprunt, Spence (1987:171) identifie les pseudo-anglicismes (ou faux anglicismes) qui, en langues contemporaines, portent les marques des transformations subies depuis l'emprunt. Si nous prétendons que le problème est

essentiellement historique, dit-il, nous devons exclure des pseudo-anglicismes les lexèmes qui se sont substantiellement transformés au cours des années depuis leur emprunt. Bien que rares, les pseudo-anglicismes se définissent, selon Höfler (cf. Spence:172), comme des "... mots forgés en français au moyen d'éléments anglais, comme **brushing**, **fly-tox** ou **silentbloc**, puisqu'il en résulte l'importation en français d'un ou plusieurs lexèmes anglais".

Dans ce qui précède, nous avons tenté de rapprocher l'anglicisme et le terme plus englobant d'emprunt. Terminons en récapitulant le fait que l'anglicisme français est la manifestation du phénomène d'emprunt dans le cas particulier du contact entre le français et l'anglais.

Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons plutôt à l'emprunt contemporain au sein de la terminologie du micro-ordinateur, en particulier celui que nous retrouvons dans les manuels que nous avons sélectionnés. Nous les examinerons synchroniquement sous les rubriques de formation afin d'isoler les éléments d'emprunt couramment employés et d'y ajouter quelques remarques le long de nos analyses.

Lorsqu'on parle de l'emprunt de nécessité à ce stade, on est renvoyé aux emprunts français dont l'expression correspondante est inexistante dans les textes que nous examinons. Comme nous l'avons déjà signalé, l'intégration phonique consiste à remplacer les phonèmes anglais par une suite de phonèmes français en imitant la prononciation anglaise comme dans **hardware** > /ardwær/ ou dans la transposition de /ŋ/ dans **handshaking** /ãdʃɛkiŋ/: protocole de réception d'information entre ordinateurs. En terminologie de l'informatique, cet aménagement est difficile à répertorier à cause de la

multiplicité et de la diversité des emprunts qui se prêtent à ce processus, pour ne rien dire des différentes manières d'articulation de ces phonèmes. Nous n'en parlons pas car cette étude vise surtout les emprunts lexico-morphologiques.

On aura l'occasion de voir si l'emprunt est dépourvu de la motivation et de la connotation des unités autochtones si nous rencontrons des synonymes décrivant les mêmes notions ou dispositifs. On verra s'il y a glissement sémantique, faux anglicisme (Humbley 1964:55), suranglicisme (Guiraud 1971a:110), ou navette d'emprunt, décalquage qui consiste à remplacer l'emprunt par sa traduction littérale ou par imitation autochtone. On n'oubliera pas de voir s'il existe une motivation internationale voire commerciale, et si on peut remplacer les termes isolés par des termes français, c'est-à-dire si l'emprunt est concurrencé par des néonymes. Pour ce qui est de ce phénomène d'emprunt, Boulanger (1986:78) nous informe qu'il s'agit d'un "phénomène inéluctable". Parmi les solutions possibles à ce problème, il y a la voie de l'intervention officielle et celle d'autres organismes.

Après cette étude de la notion d'emprunt dans le cas précis de l'anglais et du français, il faut signaler que dans la terminologie qui nous préoccupe ici, l'emprunt lexico-morphologique est restreint et s'applique principalement à des noms étrangers comme les noms déposés que l'on préfère d'ailleurs retenir comme tels. Bien que les programmes proviennent des Etats-Unis et que, par conséquent, les manuels se rédigent d'abord en américain, nous avons remarqué que le français déploie toutes ses ressources langagières pour réduire au minimum le nombre d'emprunts. Le besoin de dénommer certaines

opérations et certains utilitaires est comblé grâce à la lexicalisation des syntagmes comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Les syntagmes lexicalisés longs se rétrécissent par la siglaison que nous verrons ci-dessous.

Analysons maintenant les types d'emprunt que nous avons dépouillés à partir de notre texte principal en fonction des différentes rubriques repérées.

6.1 Emprunts (anglicismes) relevés du Guide.

Noms déposés:

Les noms déposés des systèmes informatiques, des programmes autonomes particuliers et des dispositifs ou programmes supplémentaires sont employés tels quels sans aucun changement. Ils constituent le type principal d'emprunt relevés dans notre texte. Leur emploi et leur insertion dans le texte intégral ne posent aucun encombrement. On retrouve dans Microsoft Word 6.0 (:328) ce bout de phrase: "**Word ouvre Microsoft Graph**". On remarque que **Word** est ici **Word 6.0** et que **Microsoft Graph** est un nom propre et un syntagme lexicalisé dont les deux éléments commencent toujours dans toutes occurrences avec une lettre initiale majuscule, de même que **Microsoft**; Il y a aussi (:204) "**Word copie les styles...**" où **Word** est ici le programme de traitement de texte **Word (6.0 bien sûr)**; **Word Art**; et l'en-tête suivant (:25): "**Aide supplémentaire pour apprendre à utiliser Word**". On remarquera dans ces exemples l'absence d'articles comme dans **Wordperfect**, **Microsoft Works**; **dingbats**; **Dialog Editor** et l'en-tête "**Annotations avec Pen Computing**" (:652); **DynaFile**; **Dyna Communication**;

MatchMaker de Micro Solutions et ordinateurs PC; **Microsoft Excel**; **Windows RFT-DCA**; **Windows 3.1**; **Microsoft FoxPro**; et d'autres noms étrangers incorporés qui se trouvent à la page (:419) dans le cadre de l'importation des graphismes et des formats les plus courants, liste que l'on obtient en cliquant sur lisezmoi: **Computer Graphics Metafiles (CGM)**; **Encapsulated PostScript (EPS)**; **HP Graphics Language (HGL)**; **Lotus 1-2-3 Graphics (PIC)**; **Micrografx Designer /Draw (DRW)**; **Tagged Image Format (.TIF)**; **DrawPerfect (.WPG)**; **PC Paintbrush (.PCX)**; **Corel Draw (.CDR)** et **Macintosh .PICT (.PCT)**. Ces noms déposés retenus comme tels sont couramment employés dans le texte intégral.

Il y a lieu de croire que les équivalents français de chacun des exemples ci-dessus auraient du mal à les remplacer puisque, dans le texte intégral, aucun effort n'est fait pour remplacer ces noms étrangers. Cela rejoint la problématique suivante: faut-il écrire ***Buckingham*** ou **Bouquingant**; **Guillaume Chèquespire** ou ***William Shakespeare***; ***John Racine*** ou **Jean Racine**; **Nouillorque** ou ***New York***; **Holivoude** ou ***Hollywood***? C'est aussi en raison de questions commerciales et légales qu'on retient les termes évoqués ci-dessus. Ce ne sont pas seulement les mots qui sont retenus; on voit également des sigles que l'on accepte volontiers comme par exemple **HP (*Hewlett-Packard*)**, **ITC (*International Typeface Corporation*)**, **OS/2** (marque déposée de **IBM**) et **MS (*Microsoft*)**. Par ailleurs, les extensions de fichiers qui commencent avec des points (**.doc**; **.dot**; **.WPG**; **.WMF**) maintiennent la syntaxe du langage informatique et elles aident ainsi le système informatique à reconnaître le programme d'origine.

Malgré le caractère hybride des créations ci-dessus (par exemple **Lisezwd.help**), on remarque la facilité relative avec laquelle certains des termes se prononcent, par exemple **Microsoft** et **Microsoft Graph** qui se prononcent sans grande difficulté. Comme on a pu le remarquer, il existe de nombreuses formes de décalquage selon l'ordre renversé de la syntaxe française. Par conséquent, on se demande si **Microsoft Film** ne pourrait pas s'écrire **Film Microsoft** qui suivrait l'ordre linéaire normal.

On peut s'interroger sur cette question puisque si on rencontre **Editeur d'Equations**, on se demande pourquoi on ne trouve pas **Editeur de Dialogue** et même **Film (de) Microsoft** au lieu de **Dialog Editor** et **Microsoft Film**. La même question se pose pour **bitmap** qui est en français 'image en mode point' (*bitmapped fonts*).

D'autres exemples contenant des éléments étrangers sont: **Helvetica 14 points**; **Arial 14 points**; **Times 12 points**; **Times New Roman 10 points** où les numéraux sont des unités de mesure de la taille et des caractères en nombre de points; **polices Serif**; **police CG Times**; **imprimante HP Laser Jet III**; **HP Laser Jet IIIsi**; **LaserWriter SC**. Dans les noms propres qui précèdent, il y a des abréviations et des sigles anglais que l'utilisateur accepte comme tels. On remarque en particulier **laser** (*light amplification by stimulated emission of radiation*) devenu quasiment français et qui à l'origine était un sigle intégré avec prononciation liée.

Il ne manque pas de sigles anglais dans notre dépouillement: **caractères ANSI**; **caractères ASCII**; **texte MS-DOS**; **RAM**; **RTF** (*Rich Text Format*); **dBASE**.

La présence de l'emprunt dans la terminologie que nous étudions ici se renforce dans les phrases et expressions suivantes: "faire un zoom" qui veut dire réaliser un affichage gros plan qui va jusqu'à obtenir plein écran (c'est-à-dire occuper le plein écran), par opposition au fractionnement de l'écran; le zoom (:29) est donc l'agrandissement d'une partie du document, d'où la zone du contrôle du zoom, ou le pourcentage du zoom voulu; On a aussi (:877): "Si Word émet un bip lorsque vous essayez d'ajouter des instructions..."; lors de la création d'un script, on peut lire (:919) "Si vous ne souhaitez pas que le script installe un élément particulier, tapez no... ou laissez la mention yes... Finalement pour ce segment, on relève le cas de OK qui figure dans presque toutes les boîtes de dialogue. C'est un adverbe ou adjectif (Petit Robert 1994:1528) invariable d'origine anglo-américaine qui est l'abréviation de "oll korrekt", altération en allemand de l'anglais "all correct". Il sert à exécuter, à actionner ou à confirmer une commande, une instruction.

Parmi les autres emprunts citons: **Print Monitor**, **Print Manager**; le symbole de **copyright (©)**; **effects 3-D**; **TrueType**; **PostScript**.

6.1.1 Syntagmes marqués par l'emprunt

Lors du traitement de la rubrique examinant les formations syntagmatiques, nous avons dressé une liste dont la combinaison d'éléments inclut des mots anglais: **paramètres Word**; **format Word**; **fenêtre Word**; **tableau Word**, etc. Ces syntagmes sont lexicalisés et se retrouvent partout dans le texte. Il est à rappeler que la syntaxe de ces combinaisons

reflète le caractère étranger des éléments d'emprunt: dans l'exemple **polices TrueType** il manque au deuxième élément, ici le déterminant, le **s** qui devrait indiquer le nombre de l'élément déterminé. On relevera également les lettres majuscules initiales des éléments constitutifs du composé d'emprunt qui est un nom mais qui joue le rôle d'adjectif par conversion (**n>adj**). D'autres exemples sont: **représentants Microsoft; documents Word; applications Microsoft; commandes Word, etc.**

La remarque sur la morphosyntaxe (le pluriel et le genre) qui précède est valable également dans le cas des syntagmes qui se forment à l'aide des abréviations et des sigles comme dans **imprimantes laser**. On s'aperçoit rapidement que les lettres initiales qui constituent ces sigles s'écrivent en lettres minuscules puisque le sigle est intégral et pleinement articulé. Parmi les abréviations déjà mentionnées, on a **formats TIFF et PICT; modèle NORMAL.DOT**.

Ailleurs, nous avons relevé **Power Bar; traitement off-line; impression en offset; scanner (vb)>scanning; scanneuse (lecteur optique ou optoélectronique); faire un scanning; spooling; vacuum; biper (de bip); carte FlashCard; puce flash; mode d'exécution en pipeline; court-circuit d'après *short circuit***.

Comme le révèle notre dépouillement, les termes d'emprunt ne dominent pas dans le manuel qui accompagne Word 6.0. Malgré la motivation commerciale et internationale, la diversité des modes de formation, y compris la mise en ensemble syntaxique menant à la lexicalisation, répond effectivement au besoin de dénomination sans avoir recours à l'emprunt de luxe stérile. On remarque que les procédures lexico-morphologiques aident à

cet égard en permettant de contourner les concurrences telles que *formating* qui est rendu par **formatage**, et de préférer **mise en forme** dans la terminologie du manuel Word 6.0. Par conséquent, le manuel se lit sans trop d'éléments exotiques sous forme d'anglicismes sauf dans les cas des noms déposés et des noms de fichiers de système des fabricants anglophones. Il nous semble donc que les terminologues et terminographes répondent à l'article 24 des statuts de l'Académie française de 1635 qui veut que la langue française soit "capable de traiter des arts et des sciences" (Institut de France 1986:23 cf. Kocourek 1991:157) par "la création continue, pragmatique, intelligente et sensible" (Antoine 1982:336), ce qui fait appel à "ses inépuisables ressources" (Jacques Laurent 1988:95). Quant au travail des commissions terminologiques et d'autres interventions officielles et institutionnelles, nous le réserverons pour des études plus poussées dans l'avenir.

6.2 Emprunt ou néologisme

Il est nécessaire d'avoir dans une langue des ressources linguistiques pour exprimer une idée, une notion, une institution, et un objet nouveaux, mais si de telles ressources manquent, on emprunte l'étiquette au cas où la chose est déjà existante (ou empruntée) dans le système linguistique emprunteur. Deroy (1980:138) se demandait déjà si la néologie par des procédés autochtones ne pouvait pas répondre à ce besoin. Malgré tout, il appelle ce phénomène l'emprunt nécessaire, y compris celui des mots nouveaux pour les plantes et produits naturels, les animaux, les matières premières, les objets fabriqués et les techniques, les institutions, les phénomènes naturels, les termes scientifiques et philosophiques, les notions et objets restés

étrangers, la couleur locale et le besoin lexical de précision ou de nuance (Deroy pense que cette raison s'ajoute à une certaine paresse qui ouvre la porte aux emprunts). Deroy évoque aussi la soumission linguistique forcée d'une collectivité ou d'une nation entière généralement précédée par une domination politique et économique.

Pour Deroy (:293), les raisons moins pratiques (ou les prétextes) sont celles du "coeur" qui consistent à emprunter "par admiration de mots étrangers, de tournures jugées plus riches, plus élégantes". Il poursuit en indiquant que "les raisons de luxe rapportent à la courtoisie, à la galanterie, aux moeurs raffinées, aux belles manières". Ces raisons sont souvent perçues comme logiquement inutiles car la désignation existe ou est possible dans la langue qui emprunte. Elles s'opposent au besoin matériel, sont affectives et dans certains cas contestables; "elles relèvent du raffinement de manières, de l'euphémisme qui cherche à faire valoir ou à ennoblir certaines notions". En outre, "par snobisme on veut se montrer à la mode, autrement dit, s'habiller, consommer, se divertir, parler comme ceux qu'on admire".

Mais inversement, comme nous le lisons dans le même passage, l'autre cas extrême serait l'emploi de l'emprunt "par moquerie et dénigrement provenant des préjugés nationaux, raciaux et linguistiques dus au manque d'informations, aux généralisations hâtives, aux rancunes historiques etc". Ainsi l'individu "se sent rebuté par un mot étranger simplement parce que la forme lui semble disgracieuse et malsonnante". Deroy (1980:293) nous offre quelques exemples de ces réactions issues des impressions subjectives variables selon les hommes et selon le temps. Par exemple, avec une partialité patriotique, le poète Alfieri admirait dans le mot italien *capitano* "un vocable sonore, complet, né en Italie" par rapport au français

capitaine qui lui paraissait “pitoyable, nasillard, mutilé par les Gaulois [...]” et à l’anglais **captain** “écorché dans la gorge des âpres Britanniques”.

6.2.1 Anglicisme aux niveaux individuel et collectif

La présence des anglicismes s’explique d’emblée par le contact avec l’anglais, ce qui rejoint la vérité première qu’aucune langue n’est à priori à l’abri de l’emprunt. Les retentissements du contact aboutissent à des transformations diverses “dont la régularité n’atteint certes pas la rigidité des lois physiques, mais qui se produisent cependant avec assez de précision pour qu’on les ait appelées, avec un optimisme confiant, des règles” (Deroy 1980:6). Pour Pergnier (1989:14-15) qui met l’accent sur les raisons extralinguistiques, “les langues ne sont pas des substances physiques qui interagiraient directement les unes sur les autres”.

Même dans les situations de cohabitation géographique dites de bilinguisme, le contact n’est jamais le fait des langues elles-mêmes, mais de la multiplication de faits de parole individuels amenant un nombre considérable de locuteurs (au degré de bilinguisme variable) à utiliser simultanément ou alternativement les deux langues. L’interférence issue de la rencontre directe de deux univers se concrétise par le truchement de la présence de l’une des langues dans l’autre. En gros, la proportion de locuteurs d’une communauté linguistique donnée susceptible aux influences de l’autre langue envahissante est révélatrice de son statut politique, technico-économique ou autre et de l’orientation idéologique envers la langue mineure menacée par la suprématie socio-politique et économique, voire culturelle.

L'invasion des anglicismes se manifeste aux niveaux individuel et collectif. Chez l'individu, pour survivre dans les conditions ambiantes, il incombe de s'exprimer dans la langue dominante pour gagner sa vie. S'il ignore l'anglais ou bien s'il n'en dispose pas avec une compétence suffisante, il emploie des anglicismes parce qu'il n'est pas capable de les éviter et, à la limite, il lui paraît parfaitement normal de s'exprimer en français tout en employant des mots anglais. La situation devient plus évidente lorsque les réalités ainsi dénommées sont absentes de l'univers linguistique du locuteur, et surtout si elles doivent se décrire dans la langue de la majorité pour qu'il se fasse comprendre.

Au niveau de la société, la traduction officielle peut jouer un rôle important parce que même les mauvaises traductions autorisées risquent de trouver droit de cité chez certains individus. De tels vocables seront utilisés surtout si la majorité de la population dite bilingue (au sens de la politique officielle de la collectivité) les comprend. Cette situation d'infériorité favorise l'insécurité linguistique. Pour Darbelnet (1976:64-65), qui parle précisément de la situation canadienne, "cette insécurité est [...] le flottement, l'hésitation entre un mode d'expression et un autre. On se demande, par exemple, si tel mot français n'est pas à proscrire sous prétexte qu'il s'emploie comme son paronyme anglais". Pour Leclerc (1979:35), c'est "la culpabilisation linguistique" qui signifie "la valorisation d'une langue ou d'une autre variété de langue dans la vie sociale [...] qui entraîne également la dévalorisation des autres langues".

6.3 La technologie

Trescases (1982:13-16), reprend le fait que le problème des anglicismes découle de la suprématie technologique américaine dans les activités de recherche, dans la fabrication et dans la commercialisation au niveau de nombreux domaines après 1945. Il tient aussi compte de l'influence que les États-Unis ont pu avoir sur le plan d'une internationalisation grandissante des réseaux de recherche dans ces domaines ainsi que dans ceux des comportements et des modes de pensée. Il est pertinent de se rappeler que la majorité des anglo-américanismes sont des internationalismes dont l'afflux s'explique en fonction des transformations socio-économiques qui s'effectuent selon le modèle américain où les machines et les gadgets jouent un rôle considérable. Sans être limitée à ce dont nous parlons, la force de diffusion des moyens de communication n'a pas de précédent, et la majorité de ces médias sont basés aux États-Unis. Ils véhiculent les anglicismes et assurent le mouvement et l'intégration de ceux-ci dans la langue française. L'internet nous fournit un exemple de premier plan.

Le phénomène d'anglicisme est plus remarquable dans des groupes particuliers tels que certaines catégories de techniciens, chez les professionnels des communications de masse, dans le monde des affaires et des finances et surtout ces jours-ci à travers les moyens de la télécommunication et de la télé-informatique qui rétrécissent et transforment le monde en un village planétaire.

Désirat et Hordé (1976:189-190), de leur côté, écrivent par exemple que le prestige d'un pays, la diffusion de ses valeurs culturelles, y compris sa langue, ont toujours été liés à sa

puissance économique. Par exemple, dans les domaines des arts, surtout la cinématographie et du sport, on a accueilli beaucoup de vocables américains. La puissance d'un pays joue un rôle important et décisif dans la dynamique de l'emprunt.

La situation du colonisateur envers le colonisé peut fournir les raisons pour lesquelles certaines langues en contact ne se donnent pas un nombre signifiant de mots comme dans le cas de l'arabe qui, sous l'influence du français, était considéré comme ne pouvant offrir de ressources assimilables. Outre la structure de l'arabe qui diverge considérablement de celle du français, l'attitude socio-culturelle défavorable à l'égard des colonisés a provoqué l'exclusion de l'adoption d'un grand nombre de mots. Ce n'est que dans les domaines techniques que quelques termes correspondant à la réalité arabe ont pénétré. Les mots se référant aux différents aspects de la vie quotidienne se sont répandus, avec parcimonie, dans le lexique français par l'intermédiaire des troupes d'occupation ou des recrues arabes enrôlées lors des grands conflits.

6.4 Les dictionnaires

Les lexicologues, eux-mêmes, ne sont pas épargnés par le problème des anglicismes. Ils sont également vulnérables aux facteurs psycho-sociaux sus-évoqués car ils se fient à la fréquence d'emploi pour faire entrer un élément étranger dans le lexique. Ils accueillent, chacun de manière fort différente, les mots étrangers sans qu'on puisse toujours deviner les critères de leur choix. C'est pourquoi le volume des emprunts varie selon que l'on consulte tel ou tel dictionnaire contemporain.

Humbley (1990:241-253) étudie les tendances, les pratiques et les préférences dictionnaires dans le domaine de l'informatique. Il observe comment les mesures d'aménagement linguistique sont reçues par les lexicographes dont il analyse la résolution des "conflits et des accommodements entre législation et usage" (:241). Il mentionne que même les fabricants et exploitants de matériel informatique s'efforcent à respecter les recommandations des commissions normalisatrices. Humbley en étudie trois catégories (:242-243): dictionnaires décrits comme "puristes" qui prétendent exclure presque tous les anglicismes, les dictionnaires "réalistes" qui acceptent les termes préférés dans "les cercles restreints" comme dans les groupes professionnels où les termes français sont préférés à leurs équivalents anglais et aux mots anglais quand l'usage les consacre (signalé par les étoiles), et les dictionnaires dits "bilingues" qui ne signalent pas en principe une attitude particulière envers les anglicismes mais qui montrent le fait que, "dans les manuels et les revues français", on observe "la tendance de substituer aux termes anglais des équivalents français", par exemple *octet* qui remplace *byte*.

En outre, Humbley (:243) pose certaines hypothèses, en dépouillant les dictionnaires choisis dans le but de respecter les répartitions ci-dessus. D'abord, il croit que les dictionnaires unilingues puristes "sont avant tout des ouvrages d'encodage" tant qu'ils reflètent le vocabulaire officiel, qu'ils omettent ou qu'il réduisent au minimum les anglicismes et qu'ils préfèrent le vocabulaire traduit aux emprunts directs. Ensuite, Humbley est de l'avis que les dictionnaires unilingues réalistes "se présentent comme des ouvrages de décodage" qui recensent plus de mots anglais au lieu de les remplacer par les équivalents français "supposés plus transparents" (:243). Pour les dictionnaires bilingues, l'auteur pense qu'ils sont "censés

refléter la vérité vraie de l'usage"(243), malgré d'autres interventions potentielles. A titre d'exemple, il pense que "l'anglais, langue véhiculaire de l'informatique, pourrait pousser les lexicographes non francophones à omettre les anglicismes déjà courants dans la langue de départ" en les remplaçant par "les termes français moins courants".

Mais il convient de noter, d'après les résultats du sondage qu'a mené Humbley, que "la totalité des termes officiels ne trouve pas nécessairement écho dans les dictionnaires, ni sous sa forme officielle ni sous celle de l'anglicisme". Il cite l'absence de courtier pour *broker*, tirage pour *hard copy*, secours pour *back up* alors qu'on trouve tampon pour *buffer* et manche à balai pour *joystick*. Ailleurs, il trouve qu'on évite publi-postage pour *mailing*. En particulier, les dictionnaires bilingues ne négligent pas les termes officiels mais citent très peu de termes uniquement en anglais comme *hard copy*, *off line*, et *on line*.

Humbley (1990:247) termine son étude sur les contraintes suivantes: comment arriver à la dérivation à partir des anglicismes devant les problèmes de synonymie?, la siglaison peut avoir différentes origines et évolutions divergentes, l'emploi de noms propres comme noms communs, l'emploi de mots de commande et de programmation en langue nationale et les correspondances internationales. Les remarques et interrogations de Humbley dans l'article que nous avons cité ci-dessus révèlent les contraintes des ouvrages lexicographiques telles que la relégation de l'usage au rang inférieur aux buts législatifs et étatiques revendiqués par les commissions ministérielles. Dans la réalité, comme nous espérons démontrer dans cette étude, les utilisateurs qui se servent des manuels accompagnant les logiciels et systèmes informatiques qu'ils utilisent pourraient ne pas nécessairement consulter les dictionnaires, listes et glossaires.

D'ailleurs, comme nous apprenons dans l'étude de Humbley, une quantité des termes employés dans la réalité ne se trouvent pas dans ces dictionnaires et listes. Nous espérons que la morphologie des termes, si elle est exploitée avec circonspection en évitant trop d'opacité, pourrait faciliter l'accès à la signification des termes les plus complexes selon la forme et le nombre d'éléments consituants.

Pour leur part, Désirat et Hordé (1976) nous offrent l'exemple du Nouveau Petit Larousse qui ouvre largement ses pages aux mots étrangers introduits depuis peu et dont certains ne sont pas conservés d'une édition à l'autre. Ils ajoutent que les éditeurs de 1910 ne recevaient pas les emprunts avec la même libéralité. Tous les domaines sont affectés par ces éléments allogènes mais cela est plus frappant dans certains domaines que dans d'autres. Certains des exemples suivants ont trouvé des équivalents français grâce soit au rejet soit à la normalisation: *hardware*: quincaillerie, matériel; *software*: logiciel, *software package*: progiciel; *computer*: ordinateur.

La présence des mots d'emprunt dans les dictionnaires, les annonces publicitaires ainsi que dans d'autres publications indiquent partiellement la pénétration des anglicismes dans le lexique commun. La diffusion s'effectue de différentes manières. En France, la suite du refus du Ministère de la Santé en octobre 1972 d'accorder une légalité d'existence à un organisme portant le nom de **Planning Familial** (Désirat et Hordé, 1976:198), de nombreux articles et d'autres commentaires sur la décision ont permis au public de bien connaître cette lexie. Pareillement, la crise de l'institution scolaire dans les pays occidentaux a développé des termes comme **campus**.

Dans les textes spécialisés, l'usage des anglicismes est motivé de plusieurs façons. Les expressions anglaises sont parfois employées parce que les expressions correspondantes n'existent pas ou ne reviennent pas à l'esprit de l'auteur. Cela rentre dans la catégorie des emprunts de nécessité. Il n'est pas rare non plus que les expressions anglaises servent de support pour faciliter la compréhension d'un terme français moins connu ou bien pour établir une équivalence entre les termes français et anglais.

Dans notre source primaire, qui est un texte intégral à vocation didactique, il est rare que l'emprunt alterne, dans le texte, avec son synonyme autochtone. Une fois adopté, le terme emprunté garde sa forme en anglais dans le texte. Mais on note que les termes qui ont l'air d'être des emprunts et qui s'insèrent dans le texte ne sont pas forcément isolés ou soulignés par le biais de moyens typographiques ou autres. Cela est en contraste avec la pratique de mettre l'emprunt entre guillemets pour signaler son caractère allogène, sans qu'il remplace pour autant son équivalent autochtone.

Pour Humbley (1974:47), les anglicismes sont employés pour deux types de raison: d'abord, des raisons externes, ayant trait au monde extra-linguistique qui impose un nouveau concept, une nouvelle réalité, etc; ensuite des raisons internes qui prédisposent la langue française à adopter un élément quelconque.

Ces raisons se combinent et permettent à des milliers d'anglicismes d'envahir le vocabulaire commun ainsi que le vocabulaire technique et scientifique. Mais il faut signaler que dans la langue technique les raisons semblent plus pratiques car le phénomène d'emprunt ou plus précisément celui d'anglicisme répond à un besoin linguistique plutôt qu'à des raisons

moins pratiques de luxe. Il est temps de signaler que cet élément de la technicité de l'anglicisme va favoriser la pénétration des anglo-américanismes dans le vocabulaire commun. Il serait difficile sinon impossible de les borner aux milieux technoscientifiques car les scientifiques et les techniciens font partie intégrante de la société, se servent de la langue commune et sont donc susceptibles d'interférences intralinguales même au niveau des registres. C'est la raison principale qui entrave un dépouillement exhaustif et systématique des anglicismes. La gamme est infinie et les activités interminables; elles touchent chaque jour, sans décroître, la vie quotidienne dans tous les domaines d'activité humaine.

La situation de l'emprunt dans la langue commune se produit dans la terminologie surtout à l'égard de la créativité lexicale qui la caractérise. Aussi y a-t-il la tension, quoique moins sentie, entre l'emprunt et la créativité lexicale. La description du mot d'emprunt et le mouvement de celui-ci dans son nouveau milieu linguistique demeurent tout aussi valables en terminologie où l'emprunt répond à un besoin de dénomination important.

6.4.1 Contenu spécialisé

Pour ce qui est de ses fonctions primaires, la langue de spécialité est un instrument qui sert principalement à signifier et à communiquer le contenu spécialisé (ou le contenu des textes spécialisés) reflétant toutes les composantes essentielles telles que les objets étudiés, les concepts correspondants, les connaissances accumulées, les buts visés, les méthodes employées, etc. Étant elle-même un sous-système sémiotique, elle peut aussi servir à construire et à interpréter d'autres systèmes sémiotiques.

En ce qui concerne la formation lexicale de souche française en terminologie, la dérivation, la confixation, la composition et la lexicalisation en sont les quatre types essentiels. Mais ces procédés n'excluent pas le recours à d'autres procédés terminogènes dont font partie l'emprunt, l'abréviation et l'emploi figuré. Une meilleure connaissance des emprunts est fournie dans le domaine de la terminologie par la pratique et l'évaluation des termes d'emprunt, ce qui permet d'appréhender leur intégration ou leur remplacement par les néonymes.

6.4.2 Enrichissement de la langue

Darbelnet (1963:35) signale qu'il n'y a guère que deux façons pour une langue de s'enrichir: ou bien se donner des mots nouveaux par voie de création ou d'emprunt, ou bien ajouter des sens nouveaux à des mots déjà en existence (voir aussi Désirat et Hordé 1976:180). Les néologismes sont évidemment plus nombreux dans les dictionnaires consacrés à eux que dans les dictionnaires généraux. Par exemple, comme le signale Trescases (1982:11), le Dictionnaire des mots nouveaux de Pierre Gilbert (1971) contient 390 anglo-américanismes soit 7% de l'ensemble des mots répertoriés pour une période de dépouillement de 1955 à 1971 et surtout de 1966 à 1971. Le Dictionnaire des mots contemporains (1980) qui est la nouvelle version du précédent fournit 375 anglo-américanismes. Trescases remarque donc que les anglo-américanismes enregistrent une diminution relative alors que le nombre total des néologismes augmente de moitié d'une édition à l'autre. Il croit en tirer pour conclusion qu'il y a infléchissement du mouvement néologique d'emprunt à l'heure actuelle.

Le vocabulaire technique est fondamentalement un vocabulaire de dénomination. Il fournit des nomenclatures, des terminologies, et il est propre à une technique donnée. L'ambiguïté, qui marque le lexique général souvent polysémique, est évité dans la langue technique. En principe, dans le vocabulaire technique, le mot est monoréférentiel; il ne désigne qu'une chose, est employé dans un milieu homogène où l'ensemble des locuteurs partagent une expérience commune.

6.4.3 Effets de l'anglo-américanisme

L'effet de l'anglo-américanisme, selon Trescases (1982:42), porte essentiellement sur le lexique. L'influence et la convergence entre les systèmes gréco-latins et l'anglo-américanisme produisent une dynamique de formation des mots indigènes. La parenté des deux systèmes contribue à l'accroissement de la polysémie introduite par divers types de calques, phénomène inhérent à l'évolution du lexique français et dont on ne peut feindre l'ignorance dans le cadre de la néologie contemporaine. Mais on se demande souvent s'il ne faut pas restreindre les vocables spécialisés du lexique commun et, en revanche, si la défense contre l'invasion de la langue spécialisée est nécessaire.

Pour Ullmann (1965:312) qui traite de l'enrichissement lexical, les ressources créatrices du vocabulaire se présentent sous trois catégories. Les créations arbitraires, l'utilisation du matériel autochtone et les emprunts. La façon la plus simple, dit-il (:314), de combler une lacune est d'emprunter un mot à une langue par l'une des trois voies suivantes: transplanter le mot de toutes pièces, traduire des termes étrangers et imiter leur signification (calque

sémantique). Si nous admettons que le lexique constitue la partie la plus dynamique de la langue, nous n'aurons pas la moindre difficulté à convenir qu'il est surtout visé par les procédés de formation au moyen desquels la langue crée des mots nouveaux, renouvelle son vocabulaire, trouve des ressources pour exprimer les idées nouvelles et les faits nouveaux.

La langue, étant vivante, se développe en changeant de prononciation et de formes grammaticales et modifie, ne serait-ce que lentement et moins visiblement, sa syntaxe. C'est pourquoi son lexique doit subir d'incessantes transformations correspondant aux mutations causées par des forces tant internes qu'externes.

L'historique que dresse Darmesteter (1972[1877]:9-23) de l'attitude envers la création des mots nouveaux est intéressante. De Ronsard qui proposait "entre autres nouveautés, d'enrichir, d'illustrer la langue française, non pas en l'inondant de grec et de latin mais tout en réagissant contre les tendances des rhétoriciens et latiniseurs...", préférant ainsi les termes français et la formation française par la voie de la dérivation et de la composition. Des Précieuses, qui cherchaient à épurer la langue, jusqu'à Fénelon qui déplorait la pauvreté de la langue française et à Desfontaines qui a fait paraître un Dictionnaire néologique où sont ironiquement proposés les mots nouveaux et les métaphores créées par les écrivains du début du XVIII^e siècle, se dégagent des attitudes bien variées à l'égard de la néologie. Tandis que certains s'opposaient à la création de mots nouveaux, d'autres comme Jean-Jacques Rousseau préféraient la création néologique même avec des éléments étrangers, pourvu qu'ils soient compris.

Si nous adhérons à la conviction de Darmesteter (:34) sur le fait que le langage est une formation naturelle et non une construction rationnelle et logique, c'est parce que nous sommes de l'avis que les hommes et les femmes communiquent en se conformant d'instinct à un système de signes naturels qui se modifient sans cesse, dans le temps et dans l'espace obéissant à des lois psychologiques et physiologiques. Dès que la majorité des gens comprennent, un système s'érige. Voilà pourquoi même les erreurs de logique, les anomalies morphologiques, phonologiques, sémantiques et, à un moindre degré, syntaxiques changent de statut et vont jusqu'à constituer des formes acceptables dans la langue et dans les processus de raisonnement. C'est surtout au niveau du lexique que se déroulent les transformations qui aboutissent au néologisme, tout comme le phénomène d'emprunt. La langue est donc soumise à des forces contraires - celle qui innove et celle qui conserve - et tout donne à croire que la première l'emporte sur la deuxième. L'emprunt est un élément important dans cette activité de productivité lexicale.

La création lexicale basée sur des éléments étrangers n'est généralement pas perçue comme un emprunt (Humbley 1974:63). Mais Rey-Debove (1987:262) insiste sur le fait que le français poursuit sa latinisation et son hellénisation par l'action de l'anglais et non par celle d'une langue romane, et que contrairement à l'anglais, traditionnellement en français "la néologie n'est pas libre et le mot mal formé provoque chez les gens cultivés le même effet qu'une phrase incorrecte". L'auteur signale certains emprunts dans cette catégorie marquée par une reconstitution morphématique empruntée. Parmi ses exemples, nous avons *électrocution* pour *électro(exé)cution* qui exhibe le faux morphème *-cut-*. Elle décrit comme "morphologie

sauvage” (:263) le fait de se servir de ce modèle pour la néologie française. Voici quelques-uns de ses exemples : **chocomousse** de **choco(lat)** et **mousse**; **progiciel** de **pro(gramme)** et **(lo)giciel**; **qualiticien** de **qualit(é)** et **(techn)icien**. À ces éléments, Jean Tournier (cf. Rey-Debove :263) donne le nom de “**fractomorphèmes**”. Mais Rey-Debove postule que si les emprunts anglais accélèrent des tendances latentes en français, il n’en est pas moins vrai qu’ils détruisent la compétence morphologique du locuteur du français. Cette compétence est nécessaire, dit-elle, pour parvenir à une maîtrise du lexique et au décodage des mots inconnus. En résumé, elle affirme que les anglicismes gréco-latins embrouillent les graphies des morphèmes et les règles de formation. En ce qui concerne la création au moyen des ressources d’emprunt, on devine que pour Rey-Debove ce sont les emprunts germaniques à l’anglais gréco-latin qui perturbent le français à cause de la communauté des morphèmes. La lexicogénétique anglaise déstabilise la morphologie lexicale et la compétence morphologique nécessaires pour la morphosémantique française; on l’a remarqué dans plusieurs des exemples de distorsions ou de neutralité syntaxique.

6.5 Le néologisme

Qu’est-ce donc qu’un néologisme? Selon Matoré (1952:87), c’est “l’acception nouvelle introduite dans le vocabulaire d’une langue à une époque déterminée”. Le néologisme peut se manifester par un mot nouveau ou bien par une création *ex nihilo* ou bien encore par une onomatopée (par exemple le tic-tac). Le néologisme peut être créé à partir d’un nom de personne (bottin) et, comme dans la grande majorité des cas, tiré du fonds national par

suffixation, par préfixation, bref par des procédés de formation indigènes ou emprunté à une langue vivante ou morte. Le néologisme peut également se manifester par un mot déjà employé qui revêt un sens nouveau, et par un changement de catégorie grammaticale, par exemple **idéal** adjectif mais aussi couramment substantif.

A propos des anglicismes et de l'emprunt terminologique, (Lerat 1984:71), les dictionnaires d'anglicismes ne donnent qu'une idée approximative des emprunts à l'anglais parce que certains mots d'origine lointaine latine ou grecque ont l'air si français que mêmes les datations ne servent que l'érudition; Lerat cite comme exemples **absentéisme** et **agnostique**, etc. Un grand nombre de ces exemples se sont depuis longtemps intégrés: **boxeur**, **barman**, **boy-scout** etc. En outre, les dictionnaires s'occupent de la langue commune au détriment de l'emprunt terminologique. L'emprunt terminologique (:72) ne se distingue ni par sa morpho-syntaxe ni par sa fréquence mais par son appartenance à un corps de connaissance particulier, donc à une sémantique spécifique. L'aspect politique est important car la terminologie, en tant que norme, intéresse l'Etat.

Si l'emprunt ne paraît pas acceptable, la francisation s'effectue par le décalquage. En terminologie, si le problème n'est pas résolu par décalquage, on rejette complètement l'influence formelle de l'emprunt, et on essaie de remplacer celui-ci par une autre unité lexicale. A ce moment-là, on a recours à un des nombreux types de formation lexicale pour créer une nouvelle unité.

Etant donné que l'abréviation constitue aussi un mode de formation, la siglaison qui abrège les syntagmes venant d'autres langues nous intéresse. Les sigles sont souvent perçus

comme ayant un caractère étranger, peu organique comme le montrent les exemples suivants: **OLE, laser, CD-ROM**. Normalement, pour contourner l'emprunt du sigle et l'hétéronymie siglique interlinguistique, on a recours aux types irréguliers et moins commodes de siglaison internationale issue des procédés laborieux de la traduction spécialisée.

Les métaphores lexicales peuvent être parallèles en plusieurs langues sans qu'elles aient forcément des sens identiques. Mais un accord métaphorique peut provenir du fait que le terme métaphorique dans une langue n'est parfois qu'un calque d'un terme métaphorique dans une autre langue, comme par exemple **fenêtre, souris**, etc. On remarque donc que le terme d'emprunt, qui est d'ailleurs un néologisme au moment de son emprunt, n'est pas loin du néonyme. Le décalquage des termes étrangers métaphoriques a un attrait international incontestable. Puisque la motivation, qui s'oppose à l'arbitraire, se présente dans la formation des néonymes, la motivation par emprunt peut donc revêtir un certain intérêt.

6.5.1 Internationalismes

La néologie de souche française tout comme l'emprunt à l'anglais est caractérisée par le conflit entre l'homogénéité des langues et la tendance à l'internationalisation et à l'uniformisation des terminologies. Il est presque impossible de ne pas se rendre compte de l'envahissement de l'anglais technoscientifique lorsqu'on parle du français technoscientifique. En linguistique, on reconnaît que la néologie fournit d'inépuisables ressources de création lexicale. De telles opinions ont été exprimées par Laurent et par Gabriel de Broglie qui préconise la "diversité, l'échange et l'enthousiasme plutôt que la coercition" (Lerat, 1984:157).

Christiane Marcellesi (1973:63) constate que dans le langage des techniciens de l'informatique, il existe un souci de maintenir un certain purisme par le maintien des racines traditionnelles savantes. On dirait peut-être le contraire à propos des utilisateurs des systèmes informatiques chez qui l'on constate de plus en plus un penchant pour les créations néologiques, sinon non conformistes.

Trescases (1983:86) souligne la difficulté qu'il y a à cerner la notion d'emprunt, et il soutient que la retombée immédiate de cette situation devrait être une normalisation de l'information étymologique en ce qui concerne les emprunts à l'anglais et le manque de cohérence des dictionnaires d'usage eu égard à la manière dont est indiquée l'étymologie. En gros, Trescases signale une diminution dans le processus d'anglicisation qui, nous semble-t-il, est due à l'activité néologique qui cherche à créer des mots à partir des ressources autochtones. Agron (1967:31-32) parle plutôt de défaitisme et du fait que l'emprunt restreint le sens des mots français. Pour Blanchard (1967:37), c'est la paresse qui est "mère du franglais", tandis que Chevry (1967:38) estime qu'il s'agit "aujourd'hui de dompter, de canaliser un véritable torrent d'anglicismes, d'établir des barrages [car] notre langue perd son harmonie, elle devient grumeleuse". Cependant, Declercq (1967:33-36) pense que la réaction surtout négative est tardive car les mauvaises habitudes ont été prises. Pourtant, il pense qu'on peut avoir un langage correct à l'exclusion des traductions défectueuses et s'il y a lieu, l'adoption judicieuse de quelques termes anglais. Sournia (1972:23) n'est pas aussi modéré que Declercq en ce sens qu'il insiste que l'anglicisme est nuisible et "doit être remplacé chaque fois que c'est possible

par un équivalent français facile à comprendre et à prononcer et d'où il est aisé de tirer des dérivés".

L'emprunt et la néologie doivent l'un ou l'autre répondre aux besoins de stabilité de l'usage dont les indices peuvent être la fréquence, la répartition ou plutôt la récurrence. En outre, ils doivent répondre à la biunivocité qui signifie univocité et dénomination unique. Il faut également maintenir, au sens strict, la systémicité du terme employé en langue spécialisée.

La normalisation terminologique que présente le dirigisme ou l'interventionnisme, donc la politique, est source de discussions acharnées qui se traduisent, selon le cas, par l'enthousiasme ou le scepticisme.

Comme le néologisme, l'emprunt est quelquefois le résultat d'un ou de plusieurs procédés de formation, et tous les deux ils contribuent à l'enrichissement de la langue. Cette dernière se sert de mots nouveaux devant des réalités nouvelles. C'est pourquoi elle se recrée, et c'est pour la même raison qu'il faut explorer et exploiter toute ressource disponible. La néologie puise dans des langues étrangères pour constituer ses modes de formation. Dans la langue française, il ne devait pas y avoir de conflit entre l'emprunt et la néologie car la francisation est un effort souvent efficace pour naturaliser le terme d'emprunt. On note que le français peut emprunter un mot anglais monosémique, surtout si ce mot est un néologisme qui répond à un besoin de dénomination.

Les deux procédés de formation sont efficaces l'un et l'autre et ils peuvent se compléter de façon naturelle au sein d'une même langue ou d'une même terminologie. Mais le recours aux ressources de la langue usuelle semble toutefois devenir plus fréquent. Cette

observation reflète l'impact du dirigisme constitutionnel qui rejoint la position des puristes aux niveaux nationaliste et politique. Cette collaboration emploie, comme outil d'épuration (Trescases 1982:112-113), la normalisation de la langue française commune et terminologique ostensiblement dans le dessein de sauvegarder le génie de la langue. Les attitudes favorables et défavorables font que le goût de la diversité est tempéré par l'harmonisation (Lerat 1988:25, Kocourek 1991:218-219) et par l'autorégulation (Kocourek 1991:227). Elles assurent que l'hyperspécialisation des scientifiques est équilibrée par les objets des littéraires, et que l'ivresse de la néonymie est parée par les contraintes imposées par l'exigence de la systématisation et par l'idéal de la simplicité. Ces positions polaires assurent aussi que l'ouverture à l'égard des éléments empruntés est modérée par la force et par l'attrait des ressources de la langue usuelle.

Il n'y a aucun doute que les deux principes sont incontestablement enrichissants. En principe, l'évolution de la langue marquée par des transmutations ne répond pas forcément à la législation rigide qui entre en conflit avec le dynamisme de la langue.

6.6 L'énigme des langues

La grande énigme des langues est leur nombre et leur diversité, leur origine et leur avenir (Kocourek 1988b:542). La monogenèse vise la différenciation à partir d'une seule langue mère. L'autre extrême de la pensée linguistique suggère qu'il y aura réduction du nombre des langues et convergence vers une langue commune unique. On se demande alors s'il y aura préservation de la diversité actuelle car des milliers de langues continuent à exister

aujourd'hui. Cette diversité qui appelle la comparaison des langues nous fournira des divergences et des convergences, et par la suite, ce qui est propre à chacune des langues.

6.6.1 Le monde, un village planétaire

Grâce au progrès des communications, le monde se rétrécit en se transformant sans cesse en un village planétaire. Face à ce progrès inlassable, la distance, les barrières, qu'elles soient linguistiques, psychologiques ou socio-politiques, s'effritent et elles pourraient ne pas cesser de s'effondrer continuellement jusqu'à l'universalisation de l'humanité au sens riche et plein du mot. Les langues se trouvant ainsi en contact, la comparaison est inéluctable. L'évolution de la comparaison linguistique commencée depuis Macrobius qui mettait en relief les différences et les concordances du verbe grec et du verbe latin nous renseigne sur l'impossibilité de voir les langues comme étant mutuellement exclusives.

C'est dans cette optique que Kocourek (1988b:542-549) nous retrace l'évolution de la comparaison linguistique jusqu'à l'approche intégrale qui vise à harmoniser plutôt qu'à limiter l'horizon linguistique. Darbelnet (1971:20) souligne aussi l'importance de la linguistique différentielle dans la mesure où elle permet une meilleure compréhension de la dynamique des langues pour rendre moins encombrant et plus exact le travail des traducteurs.

L'unification internationale des systèmes terminologiques est salutaire à beaucoup d'égards. Elle permet des coopérations interlinguistiques sur le plan de l'évaluation et de l'exploitation des possibilités scientifiques et technologiques qui sont en principe de caractère universel. S'il y a emprunt en langue commune, la terminologie, vu son aire étendue, en a

inévitablement besoin face à l'internationalisation des domaines où elle s'étend. Ainsi, des néologismes peuvent être empruntés aux langues étrangères sans que leur caractère étranger entrave leur intégration dans la terminologie emprunteuse. Par exemple, le confixé **baromètre**, originairement d'outre-Manche est domicilié en France tandis que **microbe**, néologisme français de Sédillot (cf. Kocourek 1991:128), est accepté volontiers en Angleterre. Notre conviction est qu'il faut faire preuve de tolérance car il n'existe aucun doute à l'égard de la flexibilité et du dynamisme de la langue.

6.7 Cas du Nigéria

Au Nigéria, dans une société irréversiblement hétérogène, l'anglais langue officielle exerce une forte influence sur les langues maternelles. Le multilinguisme est marqué par plus de 250 langues (Leclerc 1979:28; Mackey 1976:49). Les linguistes nigériens, selon leur formation américaine ou européenne, parlent souvent des dialectes (dans le sens de Leclerc :30) et estiment qu'il y a plus de 500 langues maternelles. Malgré la description linguistique des langues majoritaires (le haoussa, le yorouba et l'igbo), toutes ces langues maternelles emploient des éléments néologiques anglais (souvent naturalisés) pour nommer les réalités modernes, ce phénomène sociolinguistique remontant à l'époque coloniale. En voici quelques exemples tirés de l'é^san. Nous adoptons ici la graphie française pour les mots en é^san bien que ceux-ci soient normalement écrits avec la graphie anglaise. Mais il est intéressant que même avec la graphie anglaise, la prononciation se rapproche de celle du français comme dans le cas de é^san prononcé [esä].

<u>Français</u>	<u>Anglais</u>	<u>Ésan</u>
voiture	(motor)-car	imoto
école	school	isikou(lou); iskou(lou)
avion	aeroplane	arop(i)lé
électricité	electricity	eletrik(i)
table	table	itébou(lou)
radio	radio	iréдио
télévision	television	(i)televisson

Voir aussi des cas exceptionnels:

cuillère	spoon	ikouiye
banane	banana	jéméka (oghede)

Puisque le contexte colonial britannique du Nigéria exclut tout contact avec le français, on se demande comment il arrive que *ikouiye* porte les traces de cette langue. De même, *jéméka* renvoie à l'emprunt toponymique de la Jamaïque. Il en existe certainement des raisons, mais elles sont à creuser. Il pourrait s'agir d'une correspondance fortuite, mais il serait intéressant de s'y pencher en profondeur.

Point n'est besoin de rappeler la flexibilité et le dynamisme de la langue. Il faut trouver un juste milieu, "l'entente cordiale" dont parle Sauvageot (1978:155) et non prôner l'emprunt excessif ou le purisme stérile dans le débat relatif au néologisme, surtout à l'emprunt. Il faut se rappeler ces mots de Rey mis en relief par Boulanger (1987:326): "[...] toute langue est capable de tout nommer" et cela, nous estimons, en créant et en empruntant.

La tension entre ces deux processus linguistiques et pragmatiques provient de la concurrence de l'emprunt et du néonyme qui est censé remplacer ce dernier. En effet, l'emprunt remplace difficilement son équivalent autochtone (c'est l'un des facteurs capables d'empêcher l'intégration du terme d'emprunt). Aussi sommes-nous persuadé que l'emprunt et la néologie se complètent et que la langue peut s'enrichir en profitant des ressources de la créativité lexicale qu'ils offrent.

CHAPITRE VII

LA FORMATION PAR ABRÉVIATION

7.0 Abréviations

L'abréviation constitue un des procédés terminologiques importants dans la terminologie de l'informatique et en particulier dans la terminologie du micro-ordinateur. La diversité des procédés abrégés, le rôle que jouent les formes abrégées et les caractéristiques internes telle que la cohésion syntaxique des éléments constitutifs, malgré leur caractère parfois hybride et excentrique, confèrent à l'abréviation une place importante au sein de l'étude linguistique de la terminologie, à plus forte raison celle du micro-ordinateur. Elle y remplit une fonction dénommatrice importante et y jouit d'un emploi étendu. Explorons rapidement les traits pertinents de l'abréviation suite à l'examen de notre texte primaire dans sa globalité. Nous avons déjà fait mention des lignes directrices de l'abréviation au chapitre 4.3 dans le cadre du comportement du suffixe *-ique*.

En principe, l'abréviation consiste en la réduction soit du terme soit du syntagme lexicalisé (voire les syntagmes n'ayant pas atteint le statut de lexicalisé) en unités plus concises. En général, des textes technoscientifiques contiennent un grand nombre d'unités lexicales formées avec des lettres ou une combinaison de lettres et chiffres, ce qui aboutit à des créations alphanumériques. En les analysant attentivement, on remarquera que les éléments constitutifs maintiennent un ordre logique et grammatical selon leur syntaxe. Cette formation est marquée par la concision et Kocourek (1991:93) emploie pour les

unités graphiques de ce procédé de formation l'épithète "brachygraphique" pour signaler "qu'il s'agit de forme plus concise". Kocourek se sert des "expressions brachygraphiques" au sens de "tachygraphie" (Baudet 1989:63) tandis que Clas (1985:137) entend par brachygraphie "la formation de mots valises et d'acronymie". D'après Kocourek (1991:94) "cette concision est surtout abrégative et parfois idéographique". Les unités brachygraphiques abrégatives sont alphabétiques (lettriques)" comme dans les unités de mesure **Pi (Picas)**, **Pt (Points)**, **Li (Ligne)**, et dans les unités de mémoire du système informatique **Ko: kilooctets**, **Mo: Mégaoctets**. D'autres exemples des formes brachygraphiques sont **Lotus 1-2-3**; **Système 7.0**; **Packard Bell Force 54CD**; **PowerBook 100**; **Macintosh SE**; **effets 3-D**; **Aide de A à Z**; **version 6.0** qui s'effectuent en se combinant avec les unités souvent de caractère alphanumérique. L'emploi alphanumérique par excellence se manifeste dans les descriptifs des touches de fonction: **F1; F2; F3; F4; F5; F6; F7; F8; F9; F10; F11; F12**. On ne manquera pas la systématisation notionnelle qui accompagne chacune de ces créations, malgré leur caractère hybride.

L'abréviation en terminologie du micro-ordinateur dépasse les abréviations ad hoc que Kocourek (1991:158) décrit comme "du type sténographique [et] facile à deviner" et dont la prononciation est pleinement articulée. De fait, les marques de ponctuation ne sont pas indispensables dans les formes abrégées dans la terminologie du traitement de texte comme dans les indicateurs de mode visibles sur la barre d'état à savoir, **REV (mode Révision)**; **RFP (mode Refrappe, ovrtype)**; **ENR (mode Enregistrement de macro)**;

EXT (mode Extension); mémo(s); démos. Il n'est pas rare de voir les points en position antérieure inhabituelle en langue usuelle dans les noms et extensions de fichiers comme dans **.DIC; .EXC; .ASD; .BAK; .PCT; .PCX; .PIC; .WPG; .WMF; .DOC; .DOT; .SYS; .DAT; .EXE.** Mais on notera que cette antériorisation du point vise la syntaxe du langage informatique des programmeurs et d'autres spécialistes et qu'elle facilite le chemin d'accès des programmes inclus dans les progiciels. C'est cette syntaxe qui permet par exemple la hiérarchisation, la recherche et le regroupement des fichiers et des documents qui se définissent par leurs extensions particulières. Pour enregistrer un document, on doit choisir une extension qui doit être séparée du nom de fichier choisi par le point. Telle est la place importante de ce signe de ponctuation. On voit donc que l'abréviation qui s'effectue au moyen de la brachygraphie emploie une variété d'éléments: lettres, chiffres, symboles spéciaux, images, etc. (Kocourek: 94). Examinons de près les principaux types d'abréviation relevés de notre corpus.

7.1 Types d'abréviations

La formation par des symboles et par des procédés alphabétiques abrégatifs, dont on a donné des exemples ci-dessus entraîne la réduction à une lettre (du terme ou du syntagme) ou deux qui fonctionnent comme mot ou variante graphique (Kocourek 1991:159). Dans les deux cas, la forme réalisée joue le rôle de synonyme du mot ou du terme abrégé. On remarque par ailleurs l'utilité idéographique et la motivation graphique dans **pointeur en I** qui marque une des formes du pointeur de la souris selon la tâche (en

l'occurrence pointer sur du texte) qu'effectue l'utilisateur. On a, par contre, le **pointeur en ↵** (flèche orientée vers la gauche, pour pointer sur un menu ou sur une barre d'outils).

Dans notre texte principal, ce sont la concision, l'économie d'espace et de temps qui sous-tendent la création et l'emploi de cette forme d'abréviation qui sémantise les symboles utilisés.

7.1.1 La troncation

Selon Kocourek (1991:159), la troncation est la réduction d'un mot à "un tronçon syllabique qui, cependant, dépasse en principe deux lettres (deux phonèmes)". On relève quatre types de troncation: aphérèse (partie initiale), syncope (partie médiale), haplogogie (syncope spéciale: suppression de l'un des deux éléments médiaux successifs identiques ou presque), apocope (chute de la partie finale) (Kocourek 159-160). La troncation bilatérale s'applique à un mot dont les parties initiales et finales ont été supprimées tandis que la formation acronymique s'applique à deux mots dont le premier a perdu des lettres finales, et le deuxième des lettres initiales. On notera cet emploi particulier de *acronymie* (troncation) chez Kocourek (1991) et chez Clas (1985) à la différence du sigle prononcé comme mot ordinaire, ce qui se s'apparente à son sens en anglais. Il en résulte ce que Kocourek (:160) appelle "un composé contaminé". Lors de l'étude du comportement du suffixe *-ique* dans la terminologie de l'informatique (au chapitre 4.3), nous avons dressé une liste des formations acronymiques sous les différentes rubriques de formation par

troncation. Examinons rapidement quelques autres exemples de la troncation ainsi que d'autres troncations que nous avons exclues des analyses précédentes.

7.1.2 Apocope+suffixation:

Reprenons l'exemple de **publipostage**<publi[que]+postage où il y a apocope du premier élément et suffixation (-age) du second. La soudure des deux éléments concrétise la création, en tant que terme composé, d'une seule unité lexicale. Comme dans la plupart de ce genre de créations, l'origine anglaise nécessite l'emprunt sémantique ainsi que la motivation qui se dégage dans le terme d'origine *mail merge* traduit en français comme **fusion et publipostage** (Microsoft 6.0 :1994:753-839).

7.1.3 Apocope+aphérèse:

On trouve **didacticiel** qui provient de didacti[que+logi]ciel (et possiblement de [prog]iciel); **actigramme** de acti[on+dia]gramme (*action diagramme*). D'autres exemples qui suivent ce mode sont **transpondeur**<trans[metteur+ré]pondeur et **logithèque** de logi[ciel+biblio]thèque dont le sens est plutôt 'bibliothèque de logiciels' et non pas logiciels de bibliothèque. En ce qui concerne le reste de la productivité de ce mode, on renvoie à l'étude sur le comportement suffixal de -ique au chapitre 4.

7.1.4 Apocope+Apocope:

On a **pixel**<pict[ure]+el[ement], ce terme acronymique d'origine anglaise formé de **picture**+**element** qui donnent d'abord **pictel**; mais pour des raisons phonétiques, et se transforme en **x** suivant la tendance en anglais d'abrèger *picture* en *pix*. Par ailleurs, on note sous messagerie le terme de **courriel** (*e-mail*) de **courri[er]+él[ectronique]**.

7.1.5 Apocope seule:

On remarque ce procédé dans: **organigramme(s)** issu de **organi[sation]+gramme** (*organizational chart, flowchart*) et **CarSpéciaux** formé de **Car[actères]+Spéciaux** (Adj).

7.1.6 Syncope:

Notre texte nous offre cet hapax: **optoélectronique** d'où **optronique** qui serait formé par syncope de **op[toélec]tronique**. Mais il peut être considéré comme contenant le préfixe **opto-**. Et de plus, on accepterait facilement la variante **opto-électronique** qui serait un composé si on attribuait une autonomie sémantico-formelle au premier élément. Aussi faudrait-il ajouter le trait d'union pour éviter la collision entre les deux voyelles en contact, à savoir **o** et **é**.

7.2 Représentation idéogrammatique

Les unités idéographiques (idéogrammes) sont importantes pour l'environnement Windows et pour le Macintosh où les icônes représentent une motivation particulière dans la mesure où ceux-ci se rapprochent de la forme des groupements de commandes soit par des images soit par des lettres. La parenté très suggestive entre les éléments de commande et les images/lettres marque une représentativité ingénieuse et efficace face à la relation et à la dynamique communicative système/utilisateur qui sous-tendent la convivialité du micro-ordinateur (le PC). Les images suivantes indiquent facilement de quel programme ou de quelle commande ou de quelle combinaison de commandes il s'agit: 📞: le téléphone; ✂: couper; 📁: enregistrer; 🕒: l'heure; 🖥: Windows.

7.3 Ellipse et siglaison

Les formations ci-dessus, nous l'avons noté, portent soit sur des mots soit sur des syntagmes lexicalisés dont on ne peut mettre en doute le sens spécialisé. On traitera maintenant de l'ellipse. Elle consiste à supprimer un des éléments du syntagme pour que l'unité nouvelle contienne un nombre réduit de mots. Ce mode est décelable dans le cas particulier des formations issues de la conversion dont il était question dans le chapitre III. A titre d'exemple, voir **système informatique>l'informatique; machine à imprimer>machine imprimante>l'imprimante**. On remarque en général que les modificateurs (régisseurs) sont gardés tandis que les régissants, sous-entendus, subissent

une chute comme dans **système téléinformatique** qui donne **téléinformatique** . Il faut signaler, dans ce cas, que si c'était le contraire, c'est-à-dire la chute de **téléinformatique** au profit de **système** , le terme résultant serait exocentrique et moins transparent puisqu'on ne serait pas en mesure de deviner avec facilité le sens ni le reste de l'unité lexicale: s'agirait-il de **système chargeur** , **console système** , **opérateur système** , **bande système maître** ou de **bande bibliothèque système** ? En outre, il faut identifier ce qui est déterminé par rapport au déterminant puisque l'ordre syntaxique peut être soit **déterminé+déterminant** soit **déterminant+déterminé** . Cependant, le contexte sert à éviter de telles ambiguïtés puisqu'on peut remplacer **système informatique** par **système** si entre le locuteur et son interlocuteur le contexte permet une reprise anaphorique du syntagme par **système** . Une autre manière qui aide à contourner le problème est l'emploi des syntagmes lexicalisés à joncteur, par exemple, dans **système d'exploitation et logiciel d'application** .

La siglaison est le cas extrême de la chute de certaines parties finales des mots constituant le syntagme lexical; elle ne vise pas le mot-terme isolé que nous avons vu au début de ce chapitre. Elle est prépondérante dans la terminologie de l'informatique en général bien que moins fréquente dans la terminologie particulière au traitement de texte Word 6.0. C'est précisément pour cette raison que nous optons pour les sigles qui se manifestent dans notre corpus afin de commenter les types qui sont restreints à la terminologie telle qu'elle est présente dans le Guide du programme Microsoft Word 6.0.

À la suite de Kocourek (1991:162), nous croyons que le sigle est une unité lexicale (on renvoie au chapitre II qui traite brièvement du sort du mot et du glissement vers l'unité lexicale) et que le syntagme lexicalisé source entretient avec le sigle un rapport synonymique déductible par un relateur tel qu'il est exprimé par le verbe 'être'. Ils sont tous les deux en relation synonymique et sont formellement apparentés". À titre d'exemple, SAD et *Système d'aide à la décision* sont interchangeables. Il en va de même de UCT, *unité centrale de traitement*; UAL, *unité arithmétique et logique*; UC, *unité de contrôle*. Chaque paire de ces exemples se soumet aux mêmes analyses syntaxiques qui démontrent l'existence d'une structure interne et hiérarchique qui nous permet de comprendre les rapports syntagmatiques entre les éléments constituants. Parmi les membres experts d'un groupement socio-professionnel dans un domaine donné, les sigles, en fonction de leur concision et de leur économie, sont couramment employés à la place des syntagmes lexicalisés sources. Mais cela risque d'aboutir à "la siglomanie sibylline" à l'extérieur du groupe à cause de son "caractère énigmatique et ésotérique" ((Kocourek:162).

Formellement, selon Kocourek (:163), la "manifestation graphique" du sigle consiste en "lettres initiales ou groupes de lettres initiales, majuscules ou minuscules" qui sont des abréviations de mots forts ou de morphèmes mais "rarement de mots faibles". Le sigle peut être suivi de points abrégatifs, mais la plupart des sigles relevés dans nos textes se présentent sans points. La suppression de lettres répond à un nombre de critères assez subjectifs selon l'individu ou l'organisme qui crée le sigle. Comme l'affirme Kocourek

(:163), la longueur du sigle est en principe de deux à quatre lettres, mais il y a des exceptions à cette règle. Par exemple, **WYSIWYG**, *What you see is what you get*, est rendu dans notre texte principal comme *tel écran, tel écrit*. Cet utilitaire est le mode permettant d'avoir une correspondance parfaite entre le document imprimé et le document apparaissant à l'écran (Le Guide 1994:607), autrement dit **page réelle**.

Pour accéder au mode de *tel écran, tel écrit*, on passe par le mode d'affichage **mode Page**. Voilà comment on arrive à la phrase: "le **mode Page** est **WYSIWYG**" (:27), puisque le mode d'affichage permet à ce qui apparaît à l'écran d'être imprimé tel quel. À part cette synonymie, il y a des variantes de ce sigle. On trouve ailleurs **WYSIAG**: *what you see is all you get*, **WYSIWYGMOL**: qui avec un peu d'expansion donne *what you see is what you get more or less*.

Il arrive parfois que par opposition aux cas précédents, les lettres ne se rapportent à aucun syntagme source. Pour ce qui est de la disposition du clavier, on a **AZERTY** dans les pays francophones, et **QWERTY** employé (au niveau international mais) surtout dans les pays anglosaxons. Toutefois, ces lettres ne renvoient à aucun syntagme; elles représentent les premières lettres de la rangée supérieure des touches du clavier. Mais s'il y a un syntagme lexical source, et s'il est moins connu et moins fréquent que le sigle qui en est issu, ce syntagme source devient plus transparent. Il peut donc jouer le rôle d'un syntagme explicatif ou définissant par rapport aux unités lexicales dispersées dans le texte. Même si le syntagme n'est pas lexicalisé, il peut aider à la compréhension du sigle pourvu qu'ils apparaissent tous les deux ensemble lors de leur première occurrence dans le texte.

Les sigles tendent à remplir la fonction d'isotopie sémantique quoique raccourcie dans le texte en raison de leur reprise anaphorique des syntagmes précédemment indiqués. Après l'occurrence simultanée initiale du syntagme lexicalisé et du sigle, c'est le sigle qui est utilisé tout au long du manuel.

Le nombre croissant des sigles, leur caractère brachygraphique, la prérogative partagée par tous les partisans et amateurs de la micro-informatique, phénomène qui provient de la vulgarisation des systèmes informatiques, de l'informatisation de tous les aspects de la vie, tout cela entraîne l'internationalisation des concepts informatiques et de leurs dénominations. Dans ce domaine, c'est évidemment l'anglais qui l'emporte sur d'autres langues comme le français. Ce phénomène alimente sinon justifie la critique portée aux sigles internationalisés qui sont considérés comme des éléments étrangers. Dans notre corpus, mémoire RAM, CD-ROM, MS-DOS, UNC, et OLE représentent respectivement *Random Access Memory*, *Compact Disk-Read Only Memory*, *Universal Naming Convention* et *Object Linking and Embedding*. Mais dans le texte, on rencontre les syntagmes équivalents français qui ne produisent pas des sigles pour remplacer ces sigles anglais: *mémoire vive*; *lecture seule*; *convention universelle de dénomination*; *liaison et incorporation d'objet*.

Parmi les autres exemples tirés de notre corpus on citera: cpi ou *caractère par pouce*, syntagme français qui ne donne pas de sigle comme son équivalent anglais *character per inch*; DDE de *Dynamic Data Exchange*, en français *échange de données dynamiques* sans sigle français; ODBC: *Open Database Connectivity*, en français

Gestionnaire d'interface universel de connexion; **DLL**: *Dynamic Link Libraries* sans syntagme lexical français. Dans le chapitre IV nous avons parlé de ASCII et de ANSI qui sont des jeux de caractères sur lesquels sont basées toutes les polices de caractères considérées comme du **texte Normal** par rapport aux **Carspéciaux** ou *caractères spéciaux* tels que les tirets cadratins et demi-cadratins, les tirets et espaces insécables, et d'autres symboles. Voici d'autres sigles importants anglais sans équivalents français: **BBS**: *Bulletin Board System* quelquefois décrit comme *panneau d'affichage* et dans l'internet **Babel** (babillard électronique) ou plus fréquemment **babillard**; **BIOS**: *Basic Input/Output System*, **DMA**: *Direct Memory Access* rendu en français par *accès direct à la mémoire* sans son homologue siglique français.

7.3.1 Sigles épelés et sigles intégrés

Pour la manifestation parlée des sigles, Kocourek (:165) distingue deux types de sigles: les sigles épelés formés d'initiales "prononcées lettre à lettre, de manière disjointe, détachée" comme dans les exemples **epi** /se.pe.i/; **DLL** /de.ɛl.ɛl./; **ODBC** /o.de.be.se/; **UCT** /y.se.te/, tous des sigles anglais à l'origine; les sigles intégrés qui sont non épelés, et dont la prononciation est liée: **AZERTY** /azɛrti/; **QWERTY** /kwɛrti/; **RAM** /ram/; **SECAM**: *séquentiel à mémoire* qui se prononce /sekam/ et **laser** /lazɛr/ dont les lettres sont toutes en minuscules.

Il existe un type intermédiaire qui combine les deux types précédents, comme dans **CD-ROM** /ce.de.rɔ̃ m/; **MS-DOS** /ɛm.ɛs.dɔs/.

Comme le signale Kocourek (:66, 162), “on entend fréquemment l’objection que les sigles ont un caractère étranger, peu organique”. On fait allusion à sa manifestation graphique, à son caractère cryptique et presque magique, au manque de possibilités dérivationnelles et de transparence, à la collision homonymique et polysémique éventuelle, à “la compréhensibilité très limitée [et] son caractère éphémère”.

Mais la transparence du syntagme source et sa qualité définissante et explicative mitigent ces critiques. On ne peut plus se passer de la concision et de l’économie du sigle (Kocourek:162). Et comme nous l’avons noté, l’analyse du sigle montre sa fidélité hiérarchique et syntaxique avec le syntagme de source. Puisque les sigles deviennent de plus en plus inéluctables dans les sciences naissantes sous-jacentes à l’informatique, et que leur nombre va croissant, on peut s’interroger sur la vie des sigles. Certains sigles disparaissent mais bon nombre de nouvelles siglaisons nécessaires et rattachées aux syntagmes lexicaux exprimant des concepts ou dénommant des utilitaires importants gagnent en acceptabilité.

Les collisions interlinguistiques entre l’anglais et le français diminuent grâce à l’ouverture aux sigles étrangers anglais qui sont toutefois naturalisés avant leur implantation dans la terminologie de l’informatique. Puisque les deux langues se servent du même alphabet, les mêmes sigles s’emploient sans beaucoup de contraintes dans les deux langues. Cela contribue à éviter l’hétéronymie siglique interlinguistique à la faveur de la siglaison internationale.

7.3.2 D'autres abréviations

Il existe d'autres abréviations tirées de notre dépouillement qui ne s'insèrent pas forcément dans les catégories jusqu'ici répertoriées, à cause de l'instabilité des critères. On rencontre par exemple l'ajout du mot abrégé par aphérèse (pour les extensions des fichiers) sans marques de ponctuation en position postérieure à un élément initial complet. Les deux éléments se relient par un point et se manifestent en majuscule. C'est le cas des modes d'affichage et des mises en forme des documents particuliers: **NORMAL.DOC**) et **FACTURE.DOT**.

Il est également des créations dont l'abréviation des éléments initiaux se réalise par apocope. Les formations résultantes sont séparées par un point: **DECOMP.EXE** (décompression de fichier); **INSTALL.EXE** (installation/démarrage de programme). D'autres exemples en sont: **REG.DAT**; **AUTOEXEC.BAT**; **CONFIG.SYS**; **DICOPER.DIC** (dictionnaire personnel).

Citons également les descriptifs de touches sur le pavé numérique: **VERR.NUM**; les touches de direction représentées par des flèches aux quatre directions ←, ↑, ↓ → (**GAUCHE**, **HAUT**, **BAS**, **DROITE**) **RET.ARR**, **PG.PREC**, et **PG.SUIV** qui sont combinées avec des touches de commande **MAJ**, **CRTL**, **ALT**, **ALTCAR**, **TAB** (tous ces exemples en petites majuscules) pour faciliter le déplacement du point d'insertion dans un document.

En ce qui concerne les touches de raccourci présentées dans le menu à droite des commandes, menu repris par l'utilisateur avisé soucieux de la vitesse, les touches de commande se combinent soit avec une lettre, soit avec d'autres combinaisons que nous avons vues ci-dessus comme **CTRL+Y** (Édition/Répéter la dernière commande); pour d'autres déplacements du point d'insertion on a **CTRL+PG.SUIV** (en bas de la fenêtre), **CTRL+PG.PREC** (en haut), **ALT+CTRL+PG.PREC** (haut de la page précédente), **ALT+CTRL+PG.SUIV** (haut de la page suivante), **CTRL+FIN** (fin du document) et **CTRL+ORIG** (au début du document). Ces combinaisons de touches déclenchent une suite de commandes exécutées simultanément et qui remplacent l'emploi de la souris.

Pour terminer, nous évoquerons les éléments d'emprunt, surtout des marques et noms déposés, qui s'emploient couramment et dont on ne cherche toujours pas de concurrents français: **InfoSoft**, **OS/2**, **Micrografx**, **dBase**, **Genigraphics**, **Compuserve** et bien sûr **Microsoft**, abréviations dont les critères demeurent aussi disparates qu'indéfinis.

Puisque nous parlons de la fonction économique et concise caractérisant la création et le choix de ces variétés d'abréviations, soulevons un autre cas qui répond à ce besoin. Il s'agit d'un aspect des conventions typographiques auxquelles est invité l'utilisateur. Selon le Guide, (1994:xv) "il est important que vous compreniez les termes et les conventions typographiques employés dans la documentation".

Le texte, qui est à vocation didactique, emploie le gras et les lettres majuscules pour assembler sous des rubriques différentes les menus et les commandes spécifiques. Ce

faisant, l'ellipse de plusieurs mots et expressions intermédiaires réduit au minimum la description des commandes. A titre d'exemple, (:394) **Format Cadre (en gras)** indique que le lecteur doit d'abord ouvrir le menu **Format**, puis sélectionner parmi les commandes comprises l'option **Cadre**. Ce même procédé est rendu en anglais (dans la version parallèle anglaise du Guide , soit User's Guide 1994:345) comme "From the Format menu, choose Frame". Il serait intéressant de comparer la longueur des formulations.

Voici d'autres exemples de la série d'instructions données au système suivant l'opération **Menu+Commande**: **Affichage Barre d'outils; Outils Barre d'outils; Fichier Exécuter; Aide Toujours visible; Outils Option; Insertion Numéros de page; Fichier Fermer; Fichier Impression; Fichier Nouveau; Affichage Normal; Affichage Page; Fichier Quitter; Fichier Enregistrer; Édition Coller; Édition Collage Spécial**. Comme le texte foisonne d'exemples formés selon ce procédé, les éditeurs ont pu gagner en espace chaque fois qu'il était nécessaire d'indiquer les diverses suites de commandes. D'ailleurs, l'utilisateur-apprenant profite du rapprochement des commandes qu'il mémorise avec plus de facilité.

Cette partie sur l'abréviation termine notre étude lexico-morphologique de la terminologie visée. En guise de conclusion, nous terminerons le travail en récapitulant d'une manière synoptique certains aspects du travail.

CONCLUSION

Cette étude était destinée à effectuer principalement une analyse lexicomorphologique de la terminologie du micro-ordinateur. Ce faisant, nous avons établi un corpus en majorité extrait du manuel qui accompagne le traitement de texte Microsoft Word, version 6.0. Nous avons choisi ce texte suivi, sans négliger la version parallèle anglaise, pour accéder à un manuel conçu à des fins didactiques, visant nécessairement des utilisateurs qui ne sont pas forcément des spécialistes. Le manuel s'écrit de manière lisible et compréhensible d'après la disposition matérielle (la confection permet de suivre des rubriques enchaînées, allant de la plus simple à la plus complexe) et les contextes précis dans lesquels sont employés les termes dans le texte continu par opposition aux listes, glossaires et dictionnaires. Mais on a noté que la simplicité du point de vue de la forme ne correspond pas constamment à l'accès à la signification, partiellement à cause des concepts et notions spécifiques au domaine de l'informatique.

Une autre raison pour laquelle les termes pourraient ne pas être faciles d'accès est la présence des éléments savants ou étrangers et symboliques, phénomène triplement attribuable à la diachronie (donc à l'étymologie), à la synchronie et à l'usage spontané puisque et les utilisateurs et les fabricants des systèmes informatiques, se trouvant dans un domaine incessamment ébranlable et en pleine mutation, participent à la formation des termes.

Devant le fait que notre source principale de dépouillement vise à initier toute personne intéressée, le texte se veut une prose technique, donc un texte suivi, intégral. Ce caractère de texte continu ne veut pas dire que les termes sont toujours morphologiquement transparents, car il existe un nombre considérable de formations complexes qui nécessitent une étude telle que la nôtre. Pour effectuer l'analyse des termes tels qu'ils se présentent dans le manuel, le contexte devient inéluctable ainsi que la définition ou la explication donnée à la première occurrence du terme en question. Comme on a pu remarquer tout au long de l'étude, les ressources qui permettent de réaliser une formation adéquate ne sont pas bornées aux modes de formation canoniques; elles comprennent l'emploi des conventions typographiques tels les points employés parfois d'une manière inhabituelle devant les mots abrégés comme par exemple les extensions de fichiers .dot, .doc, .pct, etc. On a noté par ailleurs que dans d'autres abréviations ces marques de ponctuation sont utilisées de façon aléatoire et facultative alors qu'ici elles sont systématiques et obligatoires.

Si nous avons fait allusion aux créations innovatrices qui mettent à l'essai certains des modes connus jusqu'ici en linguistique, c'est que nous avons voulu explorer toute la gamme sémiotique qui permet la dénomination dans la terminologie que nous avons étudiée. Il convient également de faire attention à la diversité des approches visant l'étude linguistique de la langue scientifico-technique, surtout la partie qui est destinée à l'usage réel des utilisateurs "grand public". Un bon exemple de cette diversité se trouve dans le volume double d'ALFA 7/8 (1994/95) qui constitue, dans un premier temps, les actes de

la table ronde terminologique lors du XV^e Congrès international des linguistes. La deuxième partie comprend des articles écrits sur invitation du directeur du volume. L'ensemble des textes révèlent la gamme des recherches dans le domaine de la technolinguistique et de la terminologie à l'heure actuelle.

En fonction de la variété d'approches, nous avons exploré la pluridisciplinarité de la terminologie en faisant appel aux aspects socioterminologiques qui résultent de la socialisation et de la politicisation de la terminologie. Nous n'avons pas étudié toutes les ramifications de la socioterminologie dans ce travail, mais elle nous a amené à l'usage réel comme il se manifeste dans les textes visant l'utilisateur non spécialiste. Nous prenons cette première tentative comme le précurseur des interrogations ultérieures sur la composante sociale de l'étude terminologique. Nous pourrions par la suite étudier la dénomination dans les milieux linguistiques minoritaires avec accent sur les aspects sociopolitiques. On explorera le concept de négociation en matière des termes accolés aux nouveaux concepts et objets dans une telle communauté linguistique.

Pour revenir au présent travail, l'appréhension linguistique de la problématique de la formation terminologique a profité principalement des travaux de Guilbert (1975) sur la description de la forme savante, de Corbin (1987) qui porte sur la perspective structurale-sémantique de la morphologie dérivationnelle et de Kocourek (1991) qui adopte une vue englobante du fonctionnement de la langue française de la science et de la technique. Ces travaux, parmi d'autres, nous ont fourni les fondements théoriques. Puisque la terminologie est un domaine qui favorise la créativité lexicale, nous avons exploré la

dénomination polylexicale, le dynamisme et la transformation lexicaux et le caractère fonctionnel de la néologie. On a pu conclure que, malgré la présence dominante des formants savants dans la langue technique et scientifique, la terminologie du traitement de texte que nous avons étudiée plutôt synchroniquement, ne révèle pas de fonds d'affixes gréco-latins à l'exception des éléments affixaux qui se sont définitivement intégrés à la langue française. On l'aura noté au chapitre III.

Nos analyses ont également révélé que la syntaxe des termes complexes tels que les termes composés et syntagmatisés (lexicalisés) est souvent aléatoire. Par conséquent, il est souvent difficile d'identifier ce qui modifie et ce qui est modifié en suivant la linéarité des éléments constitutifs (chapitres III, IV et VII).

Nous avons examiné sommairement le sort du mot en tant qu'élément d'analyse linguistique. Malgré les insuffisances qui lui sont attribuables (Bally 1950, Gordon 1992), nous avons opté pour le mot comme point de départ de nos analyses morphologiques. Nous nous sommes demandé par quels autres moyens de base s'effectueraient les études sémantiques, lexicologiques et terminologiques sans le mot. Nous avons souligné que, face aux contraintes de la notion de mot et aux critiques qu'on lui porte, le passage du mot à l'unité lexicale permet de combler ces lacunes.

Étant le mode de formation canonique, la dérivation a été étudiée dans le chapitre III. Avant de passer à la dérivation affixale, nous avons examiné les termes simples qui ne sont ni dérivés, ni morphologiquement complexes (comme **ruban**, **tampon**, **rubrique**) dans leur sens spécifique. On a pu remarquer que cette simplicité et le manque de

complexité morphologique n'empêchent qu'il soit difficile d'accéder à la bonne signification à cause de la motivation qui accompagne l'attribution de sens à ces éléments. La dérivation impropre, une manière efficace de recycler les mots existant dans la langue commune pour des fins terminologiques, est un mode qui se fait aux niveaux des termes simples et des termes complexes. Le changement transcatégoriel est une autre forme de motivation et d'extension sémantique utile à la lexicalisation des syntagmes comme nous l'avons montré au chapitre IV sur la formation syntagmatique. Ainsi, on a **courant** qui subit la transformation **p.pr>n>adj**. En tant qu'adjectif et nom, il permet les formations syntagmatiques telles que **courant porteur, courant flottant, courant porteur commun**. D'autres termes pareils sont **intrans, entrée, etc**.

Un cas important, celui de la transformation en impératif de la forme infinitive du verbe, permet au système informatique de donner des instructions à la manière des formes impératives anglaises qui, morphologiquement, ne divergent pas de la forme infinitive. Cette formation qui s'emploie indépendamment peut se combiner avec une préposition: **Enregistrer sous**; un pronom: **Accepter tout**; un adverbe: **Ignorer partout**; un nom: **Ajouter les mots, Fermer un menu, Reproduire la mise en forme**; un infinitif doublé: **Faire apparaître les corrections**; une locution prépositive: **Remplacer en cours de frappe** et avec un adverbe en position initiale: **Toujours Substituer**. Ces créations montrent la souplesse, l'économie, et elles permettent la communication machine/homme malgré la coalescence apparente des catégories grammaticales.

Nous avons constaté, grâce aux exemplifications, que la dérivation propre occupe une place prééminente dans la formation des termes. Les formants antérieurs permettent la formation des termes tels **antémémoire** et **antibourrage** (dérivation bilatérale ou parasynthétique). Ils fonctionnent également comme des adverbes dans les termes qui montrent la direction: **bidirectionnel**, désignent les opérations telles que **débogage** exprimant l'antidote, et pour l'action inverse: **désassembleur**, **déverrouillage**, etc. Ce sens adverbial du préfixe se **dégage** également dans **intersystème**, **espace interfichier**, etc. Si le formant prend une autonomie sémantique, il pourrait appartenir morphologiquement à la composition comme dans **multi-accès**, **macro-programme**.

Un autre formant, un suffixe, qui mérite d'être isolé des autres est **-ique** et ses diverses variantes telles **-tique**, **-atique**, **-matique**. Ce suffixe, vu sa productivité, finit par acquérir le sens de "ce qui est relatif à l'informatique".

La formation syntagmatique produit le plus grand nombre de termes dans la terminologie étudiée. Ces termes à plusieurs mots doivent être d'abord lexicalisés, à la différence des syntagmes occasionnels et fortuits. Les formations syntagmatiques relevées ne sont pas homogènes; on a par exemple des séquences N+Adj: **lignes vierges**, **aide contextuel**, **zone critique**. Parfois, il s'agit de la conversion du type **recherche poussée**, **double touches intégrées**, **plage définie**; ainsi que **disque tournant**, **lettres résultantes**, **heure courante**, **liste déroulante**; N+N: **raccourci clavier**, **dossier système**, **alimentation papier**, etc. D'autres formes hybrides sont **mode Refrappe**, **mode Plan**, **Police Symbole**, **champ PAGE**, **champ SEQ**, **effets 3D**, **données Xbase**, **extension**

.DOT. Les syntagmes à joncteurs, plus classiques, abondent: **mise en page, case à cocher** (le seul dans notre corpus), **système d'assemblage**, etc. On en trouve d'autres, plus longs, comme **outil de référence en ligne**, etc. Nous avons analysé la structure syntaxique de ces créations au chapitre V.

Nous avons examiné la question de l'emprunt dans la mesure où il est fort présent dans un nombre important de formations selon le sens et la forme. Eu égard aux contacts des langues et à la situation de la terminologie de l'informatique à l'heure actuelle, nous sommes de l'avis que les anglicismes ont foncièrement marqué la terminologie française, phénomène lié en partie à l'universalisation de la terminologie américaine en matière de l'informatique. C'est ainsi que les noms déposés tels que **Microsoft Graph, MatchMaker** sont retenus tels quels tout comme un nombre considérable de sigles sans équivalents en français: **ANSI, OLE**, etc. On a des formations mélangées comme **faire un scanning, impression en offset, carte flashCard**, etc. Cela dit, il ne faut pas croire que les termes d'emprunt anglais entrent librement dans le système langagier du français et que le français les reçoit volontiers, car il existe encore des institutions normalisatrices auxquelles appartient la responsabilité de trouver des équivalents et de recommander la norme. Cet aspect socioterminologique ne rentre pas dans la visée de cette étude telle que nous l'avons conçue. Nous avons évité toute référence axiologique (soit euphorique ou dysphorique), préférant nous contenter de faire une étude linguistique de la terminologie du micro-ordinateur.

La formation par abréviation qui termine notre étude présente une versatilité. Il ne s'agit pas seulement de formes abrégées mais aussi de formes brachygraphiques mixtes qui visent l'économie et la concision. Il y a aussi des éléments d'emprunt et la présence ou l'absence de marques de ponctuation: **WYSIWYG**, *what you see is what you get* rendu en français comme **tel écran, tel écrit** ou **page réelle**, et avec un peu d'expansion on a **WYSIWYGMOL** qui signifie *what you see is what you get more or less*. Nous isolons aussi le cas d'une suite de lettres ne renvoyant à aucun syntagme de base: **AZERTY** et **QWERTY** qui signifient deux dispositions différentes du clavier.

Les analyses morphologiques, liées à la signification des termes isolés, nous ont permis d'apprécier la gamme des ressources de formation à la disposition des terminologues et des fabricants. Vu l'accessibilité du système informatique au grand public, nous pensons que la vulgarisation de la terminologie va croissante. Il faudrait étudier le degré auquel les termes autrefois considérés comme étant spécialisés ont pénétré la langue commune et la place que leur accordent les lexicographes et terminographes. Pourtant, on ne peut nier la quasi-absence des analyses morphologiques des milliers de termes employés couramment tant dans la terminologie de l'informatique que dans celle des domaines connexes. Un tel travail serait capable de décrire et d'isoler les modes et éléments qui permettent de saisir les notions et de décrire les opérations auxquelles doivent faire face tous ceux qui s'intéressent à l'informatique.

Bibliographie

NB. Pour les sources primaires et secondaires, voir le chapitre 1.8

Agron, Pierre. 1967. "Inconvénients de l'emploi des termes anglo-saxons dans les langues techniques." Défense de la langue française 36:31-34.

Antoine, Gérald. 1982. "La gestion des vocabulaires scientifiques et techniques." Le français moderne vol. 50, oct., n° 4:332-336.

Arrivé, Michel et al. 1986. La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française. Paris: Flammarion.

Auger, Pierre. 1975. "Les travaux de l'OLF en néologie de la langue technique et scientifique." in H. Dupuis, dir. 1974: 75-83, L'aménagement de la néologie. Actes du colloque international de terminologie, sept.-oct. 1974.

..... 1976. "La terminologie: une discipline linguistique du XX^e siècle." in H. Dupuis 1976 dir. Essai de définition de la terminologie. Actes du colloque international de terminologie, oct. 1975.

..... et al. 1976. "Memento de recherche en terminologie." Projet. Ottawa 1976: 45-118, Colloque canadien sur les fondements d'une méthodologie générale de la recherche et de la normalisation en terminologie et en documentation, fév.1974 Ottawa: DGTD, 1976. (Réédité en 1980, versions française et anglaise, préface d'Alain Landry).

..... 1989. "Informatique et terminologie: revue des technologies." Meta vol. 34, n° 3:485-492.

..... et Marie-Claude L'Homme. 1994. "La terminologie selon une approche textuelle: une représentation plus adéquate du lexique dans les langues de spécialité." Alfa 7/8:9-16.

Bagge, Christine. 1982. "La terminologie scientifique bilingue: étude comparative pilote." Meta vol. 27, n° 4:431-438.

Bally, Charles. 1950. Linguistique générale et linguistique française. 3^e éd. Berne: Francke.

- Baudet, J.-C. 1989. "Histoire du vocabulaire de spécialité, outil de travail pour l'historien des sciences et des techniques." in Caroline de Schaetzen dir. 1989, Pp. 56-68. Terminologie diachronique. Actes du Colloque. Paris: CILP.
- Beardsmore, Baetens Hugo. 1982. Bilingualism: Basic Principles. Clevedon: Tieto Ltd.
- Beaugrande, Robert de. 1988. "Systemic versus contextual aspects of terminology." in Hans Czap et Ch. Galinski, dir. 1988 :7-24 (Supplément à l'édition de 1987).
- Bédard, Edith, et Jacques Maurais, dir. 1983. La norme linguistique. Québec: CLP/Paris: Le Robert.
- Benveniste, Émile. 1966. "Formes nouvelles de la composition nominale." Bulletin de la société de linguistique de Paris vol. LXI, fasc 1:82-95.
- Berger, M.G. 1981. "La terminologie en tant que science: questions générales." Trad. in V.I. Siforov dir. Textes choisis de terminologie. Fondements théoriques de la terminologie. t. 1:319-322., Québec: GIRSTERM.
- Bloomfield, Leonard. 1933. Language. New York: Holt.
- 1970 [1933]. Le langage. trad. fr. Paris: Payot.
- Boissy, Jacques. 1988. "Tendances linguistiques de la néologie en terminologie." Banque des mots n° spécial: 77-84.
- et Pierre Lerat. 1989. "La néographie francophone." L'information grammaticale 42:44-48.
- Bonhomme, Marc. 1987. Linguistique de la métonymie. Berne: Lang.
- Bonnard, Henri. 1979. "Transfert et coalescence." in Jean Peytard et Jean-Paul Colin, dir. Néologie et lexicologie. Hommage à Louis Guilbert. Paris: Larousse.
- 1981. Code du français courant. Paris: Magnard.
- Boulanger, Jean-Claude. 1981. "Compte-rendu." Terminogramme n° 7-8:11-12.
- 1982. "Compte-rendu." Le français moderne vol. 5, n° 2:175-184.
- 1986. Aspects de l'interdiction dans la lexicologie française contemporaine. Tübingen: Niemeyer.

- 1987. "Le miroir aux alouettes en intelligence artificielle." Meta v. 32, n° 3:326-331.
- 1989. "Le statut du syntagme dans les dictionnaires généraux monolingues." Meta 36, n° 2:360-369.
- Boutin-Quesnel, Rachel et al. 1990[1985]. Vocabulaire systématique de la terminologie. Québec: Office de la langue française.
- Bovin, Gilles, et Diane Duquet-Picard. 1991. Vocabulaire du logiciel. Québec: Publications du Québec.
- Boyer, Régis. 1968. "Mots et jeux de mots chez Prévert, Vian, Ionesco." Studia Neophilologica vol. 40:317-358.
- Brunot, Ferdinand et al. 1966-1972. Histoire de la langue française des origines à nos jours. 22 vol. Paris: Colin.
- Catach, Nina. 1979. "Intégration graphique des mots nouveaux." Pp. 67-72 in Jean Peytard et Jean-Paul Colin dir. 1979. Néologie et lexicologie. Hommage à Louis Guilbert. Paris: Larousse.
- 1980. "La ponctuation." in Nina Catach, dir. 1980, "La ponctuation." Langue française fév., n° 45.
- et al. 1971. Orthographe et lexicologie. t.1. Paris: C.N.R.S.
- Chevry, G.-C. 1967. "Le langage des techniques." Défense de la langue française 40:38-39.
- Chomsky, Noam. 1965. Aspects of the Theory of Syntax. Cambridge, Massachusetts: The MIT Press.
- 1971 [1965]. Aspects de la théorie syntaxique. trad. fr. Paris: Éditions du Seuil.
- Clas, André. 1981. "Sigles, abréviations et mots-valises." Bulletin de la traduction 85:1-3.
- 1985. "Composés lourds et créations brachygraphiques." La Banque des mots 30:135-145.
- 1987. "Une matrice terminologique universelle: la brachygraphie gigogne." Meta vol. 32, n° 3:349-360.

- Corbeil, Jean-Claude. 1968. Les structures syntaxiques du français moderne. Paris: Klincksiek
- ... 1976. "Origine historique de la situation linguistique québécoise." Langue française 31:6-19
- 1975. L'aménagement linguistique au Québec. Québec: Éditeur Officiel du Québec.
- Corbin, Danielle. 1984 "Méthodes en morphologie dérivationnelle." Cahiers de lexicologie 1:3-17.
- ... 1985. "Les bases non autonomes en français ou comment intégrer l'exception dans un modèle lexical." Langue française 66:54-76.
- 1987. Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique. Vol.1 (:1-512) & vol. 2 (513-937). Tübingen: Niemeyer; 2^e éd., Villeneuve d'Ascq: Presses de l'Université de Lille, 1991.
- ... 1989. "Contraintes et créations lexicales en français." L'information grammaticale 42:35-43.
- 1991. "La morphologie lexicale: bilan et perspectives." Travaux de linguistique 23:33-56.
- 1991b "La formation des mots: structures et interprétations." Lexique 10:7-30.
- ... et Pierre Corbin. 1991. "Vers le dictionnaire dérivationnel du français." Lexique 10:147-162.
- et Martine Temple. 1994. "Le monde des mots et des sens construits: catégories sémantiques, catégories référentielles." Cahier de lexicologie 65, no 2: 5-28.
- Corbin, Pierre. 1991. "Le maquis lexicographique. Aperçu sur l'activité lexicographique monolingue dans le domaine français à la fin du vingtième siècle." Le français aujourd'hui 94:6-26.
- Czap, H. et Ch. Galinski dir. 1987. Terminology and knowledge engineering. Proceedings, International Congress on Terminology à l'Universität Trier (Trèves). Frankfurt: INDEKS.
- Dahmen, Wolfgang et al. 1989. Technische Sprache und Technolekte in der Romania. Romanistisches Kolloquium II. Tübingen: Narr.

- Darbelnet, Jean. 1963. Regards sur le français actuel. Montréal: Beauchemin.
- 1971. "Linguistique différentielle et traduction." Meta 16, n° 1-2:17-24.
- 1976. Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord. Québec: Presses de l'Université Laval.
- 1980. "Bilinguisme et traduction." Le français moderne vol. 48, n° 4:319-326.
- Darmesteter, Arsène. 1877. De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent. Paris: Vieweg (Genève: Slatkine Reprints, 1972).
- Dauzat, Albert. 1967. Tableau de la langue française. Origines. Évolutions. Structure actuelle. Paris: Payot.
- De Bessé, Bruno. 1991. "Le contexte terminographique." Meta 36, 1: 111-120.
- Debyser, Francis. 1972. "Une difficulté spécifique de la langue de Presse, la nominalisation." Le français dans le monde 89:10-16.
- Declercq, Général. 1967. "Le français militaire." Défense de la langue française 40:33-36.
- Depecker, Loïc. 1994. "Contribution de l'expérience française à une méthodologie de l'aménagement terminologique." ALFA 7/8: 89-97.
- Deroy, Louis. 1980[1956]. L'emprunt linguistique. Paris: Les Belles Lettres.
- De Schaezen, Caroline, dir. 1989. Terminologie diachronique. Actes du colloque organisé à Bruxelles. Paris: CILF.
- Désirat, Claude et Tristan Hordé. 1976. La langue française au XX^e siècle. Paris: Bordas.
- Dubois, Jean. 1960. "Les notions d'unité sémantique complexe et de neutralisation dans le lexique." Cahiers de lexicologie vol. 2:62-66.
- 1969. Grammaire structurale du français. La phrase et ses transformations. Paris: Larousse.
- et al. 1973. Dictionnaire de la linguistique. Paris: Larousse.
- Dugas, Jean-Yves. 1979. "Les canadianismes au Petit Robert 1978." Meta vol. 24, n° 3:395-410.

- Dupuis, H. dir. 1974. La normalisation linguistique. Acte du colloque international de terminologie. Québec: OLF.
- dir. 1974. L'aménagement de la néologie. Actes du colloque international de terminologie. Québec: OLF.
- dir. 1976. Essai de définition de la terminologie. Actes du colloque international de terminologie. Québec: OLF.
- Duquet-Picard, Diane. 1986. La synonymie en langue de spécialité: étude du problème en terminologie. Thèse de doctorat. Université Laval. Québec: GIRSTERM.
- Etiemble, René. 1964. Parlez-vous français?. Paris: Gallimard.
- 1966. Le jargon des sciences. Paris: Hermann.
- Figge, Udo L. 1989. Fachsprache und maschinelle Übersetzung. in Dahmen et al. 1989:302-314.
- Fuchs, Max. 1966. "La langue des sciences." in Ferdinand Brunot et al. 1966-1972, t.VI:523-675.
- Galisson, Robert et David Coste. 1976. Dictionnaire de didactique des langues. Paris: Hachette.
- Gambier, Yves. 1987. "Problèmes terminologiques des pluies acides: pour une socio-terminologie." Meta 32-33: 314-320.
- 1988. "Interaction verbale et production de sens." Cahiers de linguistique sociale 13:11-103.
- 1991. "Travail et vocabulaire spécialisés: prolégomènes à une socio-terminologie." Meta vol. 36, no 1:8-15.
- 1994. Implications épistémologiques et méthodologiques de la socioterminologie." ALFA vol. 7/8: 99-115.
- Gaudin, François. 1993a. Pour une socioterminologie: des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnels. Avant-propos de Louis Guespin; Préface de Pierre Lerat. Rouen: Publications de l'Université de Rouen n° 182.
- 1993b. "Socioterminologie: du signe au sens, construction d'un champ." Meta 38, n° 2:293-301.

- Geary, James. 1997. "Speaking in Tongues." Time Magazine (Canadian Edition), Pp. 36-41.
- Gilbert, Pierre. 1971. Dictionnaire des mots nouveaux. Paris: Hachette-Tchou.
- Goffi, Jean-Yves. 1988. La philosophie de la technique. (Que sais-je?) Paris: PUF.
- Goffin, Roger. 1979. "Le découpage du terme à des fins lexicographiques: critères formels, sémantiques, quantitatifs et taxinomiques." in Guy Rondeau, dir. 1979: 157-168.
- Goosse, André. 1975. La néologie française d'aujourd'hui: observations et réflexions. Paris: CILF.
- Gordon, W. Terrence. 1980 et 1987. Semantics: A Bibliography. vol. 1: 1980(1965-1978); vol. 2: 1987(1979-1985). Metuchen, N.J.: The Scarecrow Press, Inc.
- 1992. Semantics: A Bibliography, 1986-1991. Metuchen, N.J. The Scarecrow Press, Inc.
- 1996. Saussure for Beginners. New York: Writers and Readers Publishing Inc.
- Grand Larousse de la langue française. 1975. t.II, IV. Paris: Larousse.
- Grand Larousse Universel. 1986. t. XIII. Paris: Larousse.
- Grand Robert de la langue française. 1987. t.V. Paris: Le Robert.
- Greimas, Algirdas Julien. 1966. "Esquisse d'une morphologie du français en vue de sa description mécanographique." Linguistics 72:34-59.
- et Joseph Courtés dir. 1979. Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage. tome 1. Paris: Classique Hachette.
- 1986. Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage. tome 2. Paris: Classique Hachette.
- Grevisse, Maurice. 1986. Le bon usage. 12e éd. refondue par André Goosse. Paris-Gembloux: Duculot.
- 1994. Le bon usage. 13e éd., 2e tirage; refondu par André Goosse. Paris: Duculot.

- Guespin, Louis et Foued Laroussi. 1989. "Glottopolitique et standardisation terminologique." La banque des mots n° spécial: 5-21.
- Guilbert, Louis. 1967. Le vocabulaire de l'aéronautique. Rouen: Le Cerf.
- 1971. "De la formation des unités lexicales." in GLLF. t. 1:IX-LXXXI.
- 1973. "La spécificité du terme scientifique et technique." Langue française 17:5-17.
- 1975. La créativité lexicale. Paris: Larousse.
- 1970. "La dérivation syntagmatique dans les vocabulaires scientifiques et techniques" in Saint-Cloud 1967:116-125. Les langues de spécialité. Analyse linguistique et recherche pédagogique. Actes du stage de Saint-Cloud, nov. 1967. Strasbourg: AIDELA, 1970.
- Guiraud, Pierre. 1967. Structures étymologiques du lexique français. Paris: Larousse.
- 1971. La sémiologie. (Que sais-je?). Paris: PUF.
- 1978. Les mots savants. (Que sais-je?) Paris: PUF.
- 1993. "Du sens au signe. La néologie des langues africaines en contexte terminologique." Meta vol. 38 n° 4:704-718.
- Havránek, Bohuslav. 1963. Studie o spisovném jazyce [Étude sur la langue littéraire (standard)]. Prague: NCSAV.
- Hermans, A. 1989. "La définition des termes scientifiques." Meta vol. 34, n° 3:529-332.
- Hjelmslev, Louis. 1969. Prolegomena to a Theory of Language. Madison, Milwaukee: The University of Wisconsin Press (Trad. de Hjelmslev 1943).
- Hollyman, J-K. 1966. "Noms composés en français calédonien." Bulletin de la Société linguistique de Paris vol. 61, fasc. 1:96-109.
- Horne, Christine. 1986. "La métaphore lexicale en terminologie: comment mettre cent mille souris sur une puce?" Initiales 6:35-41.
- Humbley, John. 1974. "Vers une typologie de l'emprunt linguistique." Cahiers de lexicologie vol. 25, n° 46-70.

- 1987. "L'emprunt sémantique dans la terminologie de l'informatique." Meta vol. 32, n°2:321-325.
- 1990. "Le purisme dans les dictionnaires de l'informatique 'grand public'." Cahiers de lexicologie 56:241-253.
- Ibrahim, Amr Helmy. 1986. "Les néologismes en -tique et en -iciel: radioscopie d'une réussite." Le français dans le monde 205:75-78.
- Institut de France. 1986. Institut de France dans le monde actuel. Catalogue de l'Exposition. Paris: Institut de France.
- Jacobi, Daniel. 1984. "Du discours scientifique, de sa reformulation et de quelques usages sociaux de la science." Pp. 38-51 in Peytard et al. 1984. "Français technique et scientifique: reformulation enseignement." Langue française n° 64.
- Kocourek, Rostislav. 1988a. "Le réductivisme lexical: Remarques sur la linguistique sans mots." ALFA 1:3-38.
- 1988b. "Les comparaisons linguistiques et la comparaison bilingue intégrale." Meta vol. 33, n° 4: 542-549.
- 1991. La langue française de la technique et de la science. 2e éd. Wiesbaden: Brandstetter.
- 1992. "Ouverture définitionnelle et métaphorique." ALFA vol. 5:17-34.
- 1994a. "Les textes spécialisés et la terminologie en tant qu'objet de l'analyse linguistique." ALFA 7/8:9-16.
- 1994b. "Set Metaphors in English Linguistic Terminology." ALFA 7/8: 361-399.
- 1994c. "Recent Trends in English Term Formation." in Magnar et al. edd. Applications and Implications of Current LSP Research. Proceedings of the Ninth European Symposium on Languages for Special Purposes. Bergen, Norway, August 2-6, 1993. Bergen: Fagbokforlaget.
- dir. 1994/95. ALFA 7/8: Actes de langue française et de linguistique. Halifax: Universitas Dalhousiana.
- Lagane, René. 1971. Livret méthodologique. Paris: Larousse.
- Laurent, Jacques. 1988. Le français en cage. Paris: Grasset.

- Leclerc, Jacques. 1979. Ou'est-ce que la langue? Laval: Mondia.
- Lerat, Pierre. 1984. "Le traitement des emprunts en terminographie et en néographie." Cahiers de lexicologie. vol. 50, n° 1:137-144..
- 1988. "Terminologie et sémantique descriptive." La banque des mots n° spécial:11-30.
- 1994. "Dérivation lexicale et la dérive terminologique." Meta vol. 39, n° 4:581-588.
- Lotte, D.S. 1981. "Principes d'établissement d'une terminologie scientifique et technique." Trad. in Textes choisis de terminologie. t. 1:3-53. V.I. Siforov dir, Québec: GIRSTERM.
- Lyons, John. 1978. Éléments de sémantique. (Orig. angl. Semantics 1. 1977.) Paris: Larousse.
- 1980. Sémantique linguistique. (Orig. angl. Semantics 2. 1978) Paris: Larousse.
- Mackey, William Francis. 1976. Bilinguisme et contact des langues. Paris: Klincksieck.
- Marcellesi, Christiane. 1973. "Le langage des techniciens de l'informatique: quelques aspects de leur vocabulaire écrit et oral." Langue française n° 17:59-71.
- 1979. "Retour aux sources: quelques aspects du vocabulaire de l'informatique." in Peytard et Colin dir. 1979:17-183.
- Marcellesi, Jean-Baptiste et Christiane Marcellesi. 1969. "Les études de lexique." Langue française n° 2:104-120.
- Marouzeau, Jules. 1969. Lexique de la terminologie linguistique, français, allemand, anglais, italien. Paris: Geuthner.
- Martinet, André. 1985. Syntaxe générale. Paris: Colin.
- 1991[1960]. Éléments de linguistique générale. Paris: Armand Colin.
- Matoré, Georges. 1952. "Le néologisme: naissance et diffusion." Le français moderne. vol. 20, n° 2:87-92.
- Meillet, Antoine. 1975. Linguistique historique et linguistique générale. t. 1. Paris: Champion.

- Milsant, Jean. 1986. Lexique informatique et de micro-informatique. Paris: Eyrolles.
- Möhn, Dieter et Roland Pelka. 1984. Fachsprachen. Eine Einführung. Tübingen: Niemeyer.
- Nakos, Dorothy. 1989. "Etude comparée des modes de formation des lexies complexes dans deux domaines différents." Meta t.34, n° 3 352-359.
- Nouveau Petit Robert. 1993. Dir. Rey-Debove J. et Rey Alain. Paris: Le Robert.
- Nyrop, Kristoffer. 1936[1908]. Grammaire historique de la langue française vol. 3: "Formation des mots." 2e éd. Copenhague/Paris: Nordisk Forlag/A. Picard.
- 1979[1908]. Grammaire historique de la langue française. Tome III (Formation des mots). Genève: Slatkine.
- Otman, Gabriel. 1989. "Technologies nouvelles cherchent néologismes." Le français dans le monde 202:38-41.
- Pergnier, Maurice. 1989. Les anglicismes. Danger ou enrichissement pour la langue française. Coll. linguistique nouvelle. Paris: Presses Universitaires de France.
- Pétard, Jean et Jean-Paul Colin dir. 1979. Néologie et lexicologie. Hommage à Louis Guilbert. Paris: Larousse.
- Phal, André. 1964. "Les groupes de mots et les problèmes qu'ils posent dans la prédiction de textes scientifiques destinés à l'analyse mécanographique." Cahiers de lexicologie vol. 4, n° 1:45--60.
- 1969. "La recherche en lexicologie au C.R.E.D.I.F.: la part du lexique commun dans les vocabulaires scientifiques et techniques." Langue française mai, n° 2:73-81.
- Picoche, Jacqueline. 1977. Précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du dictionnaire. Paris: Nathan.
- Pottier, Bernard. 1963. "Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique." Publications de la Faculté des lettres de Nancy Série II: 11-18.

- 1968. "La grammaire générative et la linguistique." Travaux de linguistique et de littérature vol. 6, n° 1:33-40.
- dir. 1973. Le langage. Paris: CEPL, Retz.
- Pouradier Duteil, Françoise. 1978. Trois suffixes nominalisateurs: Un essai d'analyse actancielle. Tübingen: Narr.
- Putnam, Hilary. 1990. Représentation et réalité. Coll. NRF Essais. Paris: Gallimard.
- Quemada, Bernard. 1955. Introduction à l'étude du vocabulaire médical (1600-1710). Annales littéraires de l'Université de Besançon. Besançon: Fac. des lettres.
- 1978. "Technique et langage." Pp. 1146-1240 in Bertrand Gille dir. 1978. Histoire des techniques. Paris: Gallimard.
- 1972. "Lexicologie et lexicographie." in Thomas A. Sebeok ed. 1972. Current trends in linguistics vol. 9, pt. 1: 395-475, La Haye: Mouton.
- 1978. "Technique et langage" in Bertrand Gille dir. 1978:1146-1240. Histoire des techniques. Paris: Gallimard.
- Rey, Alain. 1975. "Essai de définition du concept de néologie." in H. Dupuis dir. 1975 Actes du colloque international de terminologie. Pp. 9-28.
- 1977. Le lexique: images et modèles, du dictionnaire à la lexicographie. Paris: Colin.
- 1979. La terminologie: noms et notions. (Que sais-je?) Paris: PUF.
- 1988a. "Préface." Le Micro-Robert, Langue française plus noms propres, chronologie, cartes. Paris: Le Robert.
- 1988b. "Les fonctions de la terminologie du social au théorique" in OLF-STQ 1988, Actes du 6e colloque OLF-STQ de terminologie. L'ère nouvelle de la terminologie. éd. Office de la langue française.
- Rey-Debove, Josette. 1971. Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains. Coll. Approaches to Semiotics, No. 13. The Hague/Paris: Mouton.
- 1973. "La sémiotique de l'emprunt lexical." Travaux de linguistique et de littérature vol. 2, 1:109-123.
- 1979. Lexique. Sémiotique. Paris: P.U.F.

- 1987. "Effets des anglicismes lexicaux sur le système du français." Cahiers de lexicologie vol. 51, n° 2: 257-265.
- Riegel, Martin. 1987. "Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire: les énoncés définitoires copulatifs" Langue française fév., n° 73:29-53.
- et al. 1994. Grammaire méthodique du français. Paris: PUF.
- Rondeau, Guy. dir. 1976. Colloque canadien sur les fondements d'une méthodologie générale de la recherche et de la normalisation en terminologie et en documentation. Ottawa, fév. 1976. Ottawa: DGTD, 1976. [Réédité en 1980, versions française et anglaise, préface d'Allain Landry].
- dir. 1979. Table ronde sur les problèmes du découpage du terme, 26 août 1978, lors du Ve congrès de AILA, à Montréal. Montréal: OLF.
- 1981. Introduction à la terminologie. Montréal: Centre Éducatif et Culturel inc.
- Ruwet, Nicholas. 1968. Introduction à la grammaire générative. Paris: Plon.
- Sager, Juan C. 1985. "Language for Special Purposes." Pp. 2889-2892 in T. Husen et T.N. Postlethwaite, edd. The International Encyclopaedia of Education. vol. 5. Oxford: Pergamon.
- Saussure, Ferdinand de. 1972[1916]. Cours de linguistique générale. Paris: Payot.
- 1975[1916]. Cours de linguistique générale. (Introduction et notes de Tullio de Mauro, pp. I-XVIII et 319-495). Paris: Payot.
- Sauvageot, Aurélien. 1978. Français d'hier ou français de demain? Paris: F. Nathan.
- Sebeok, Thomas, H. ed. 1972. Current trends in linguistics. Vol. 9, pt. 1, La Haye: Mouton.
- Slodzian, Monique. 1986. "La terminologie en URSS: Aperçu sur ses développements en Europe Central." Slovo. vol. 8, Paris: Publications Langues'O.
- Sournia, Jean-Charles. 1972. "Les anglicismes médicaux." La banque des mots 4:213-220.
- Spence, Nicol C.W. 1987. "Faux amis and faux anglicismes. Problems of classification and definition." Forum for Modern Language Studies 23:169-183.

- Taylor, Glenn. 1988. "INFOR-M-A-T-IQUE: A study of informatique-related terms." Meta v. 33, n° 4:550-560.
- Tamba-Mecz, Irène. 1988. La sémantique. (Que sais-je?) Paris: PUF.
- Thiele, Johannes. 1987. La formation des mots en français. Trad. A. Clas. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Trescases, Pierre. 1982. Le français, vingt ans après. Coll. Langue et société. Montréal: Édition Guérin.
- 1983. "Aspects du mouvement d'emprunt à l'anglais reflétés par trois dictionnaires de néologismes." Cahiers de lexicologie vol. 42 n° 1:86-101.
- Trésor de la langue française. 1983. Paris: C.N.R.S.
- Tuțescu, Mariana. 1972. Le groupe nominal et la nominalisation en français moderne. Paris: Klincksieck.
- Ullmann, Stephen. 1975[1952]. Précis de sémantique française. 5e éd. Berne: Francke.
- Vachek, Josef ed. 1964. A Prague School reader in linguistics. Bloomington: Indiana University Press.
- Vendryès, Joseph. 1968[1921]. Le langage. Introduction linguistique à l'histoire. Paris: Michel.
- Villers, Marie-Eva de. 1990[1986]. Vocabulaire du micro-ordinateur. Québec: Les Publications du Québec.
- Wartburg, Walther von. 1963[all. 1943; fr. 1946]. Problèmes et méthodes de la linguistique. 2° éd. Paris: PUF.
- Weinreich, Uriel. 1970[1953]. Languages in Contact: Findings and Problems. The Hague: Mouton.
- Wersig, Getnot. 1981. "Procédés de découpage du terme." trad. de "Probleme und Verfahren der Terminologiearbeit" in Textes choisis de terminologie. Fondements théoriques de la terminologie. t. 1:285-300. dir. Siforov, Québec: GIRSTERM.

Zolondek, Debbie. 1988. La terminologie de la télématique: modes de formation des unités néonymiques et des unités lexicalisées, et analyses des difficultés d'ordre notionnel (synonymie et homonymie). Série Relai, Publication K-6. Québec: CIRB.

Zwanenburg, Wiecher. 1990. "Formation des mots" in G. Holtus et al. Lexikon der Romanistischen Linguistik. vol. 5, 1:72-77, Tübingen: Niemeyer.